



HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

TOME PREMIER.

HISTOIRE DE FÉNÉLON,

COMPOSÉE

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

PAR M^r. L^s.-F^s. DE BAUSSET,

Ancien Évêque d'Alais, Membre du Chapitre impérial de Saint-Denis, et Conseiller titulaire de l'Université impériale.

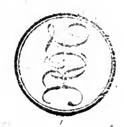
SECONDE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

AVEC PORTRAIT,

UN SOMMAIRE A CHAQUE LIVRE, ET UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.





A PARIS,

CHEZ GIGUET ET MICHAUD, IMP.-LIBRAIRES,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. IX.



ERRATA

DU PREMIER VOLUME.

Page 47, ligne 10, le 15 juin, *lisez :* le 16 juin.
249, 28 et 29, lettres de Bossuet, *lisez :* lettres de Fénélon.
431, 1, et 2, cenvenable, *lisez :* convenable.
546, 7, Raucoux, *lisez :* Rocoux.

SOMMAIRE

DU LIVRE PREMIER.

NAISSANCE de Fénélon. — Première éducation de Fénélon. — Il est envoyé à l'université de Cahors. — Son oncle le fait venir à Paris et le place au collège du Plessis. — Il se lie avec le jeune abbé de Noailles. — Fénélon prêche à l'âge de quinze ans. — Caractère du marquis Antoine de Fénélon. — Fénélon entre au séminaire de Saint-Sulpice; il est placé sous la direction de M. Tronson. — État de l'église de France. — Des Jésuites; de Port-Royal; de Saint-Sulpice. — Confiance de Fénélon pour M. Tronson. — Lettre de Fénélon au marquis de Fénélon. — Lettre de M. Tronson à l'évêque de Sarlat, février 1667. — Conjectures sur un projet de Fénélon. — Fénélon entre dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice. — Il veut se consacrer aux missions du Levant; sa lettre à ce sujet. — Il est nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques. — Il se lie avec Bossuet. — L'évêque de Sarlat résigne à Fénélon le prieuré de Carenac. — Lettres de Fénélon à madame de Laval, 1681. — De l'abbé de Langeron. — Traité de l'Éducation des Filles. — D'un manuscrit de Fénélon contre le système de Mallebranche. — Traité du Ministère des pasteurs. — Fénélon est chargé des missions du Poitou; il arrive en Poitou. — Lettres de Fénélon au marquis de Seignelay, des 7 février et 8 mars 1686. — Lettre de Fénélon

à Bossuet, du 8 mars 1686. — Éducation de M. le duc de Bourgogne. — Le duc de Beauvilliers est nommé gouverneur. — Fénélon est nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV. — Lettre de Bossuet sur cette nomination. — Lettre de M. Tronson à Fénélon sur le même sujet. — L'abbé de Langeron est nommé lecteur du jeune prince. — L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont sont nommés sous-précepteurs. — Portrait de Fénélon par le chancelier d'Aguesseau et par le duc de Saint-Simon. — Caractère de M. le duc de Bourgogne. — Éducation morale de M. le duc de Bourgogne. — Fables de Fénélon. — Éducation littéraire de M. le duc de Bourgogne. — Éducation religieuse de M. le duc de Bourgogne. — Dialogues des Morts de Fénélon. — Éducation du duc d'Anjou. — Désintéressement et modération de Fénélon. — Jugement de Bossuet sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne. — Fénélon est reçu à l'Académie française. — Parallèle de Bossuet et de Fénélon. — Du Discours sur l'histoire universelle, et du Télémaque.

HISTOIRE DE FÉNÉLON.

LIVRE PREMIER.

Fénélon est déjà si connu, sa réputation est si universellement établie, qu'il paraît d'abord inutile et peut-être impossible de le faire encore mieux connaître; sa mémoire est aussi chère aux nations étrangères qu'à la France elle-même; ses ouvrages les plus recommandables ont été traduits dans toutes les langues; ils sont du petit nombre de ceux qu'un consentement unanime a jugés dignes de fixer les premiers regards des générations naissantes, d'éclairer la raison dans l'âge de la maturité, et de répandre encore du charme et de l'intérêt sur les dernières années de la vie.

Il a été donné à quelques hommes de génie d'imprimer à leurs ouvrages un caractère de force et de grandeur qui subjugue l'esprit et

commande l'admiration; mais Fénélon seul a eu le singulier bonheur de trouver des amis dans tous ses lecteurs.

En lisant ses écrits et surtout ses lettres, on croit entendre Fénélon; on croit vivre avec lui; il révèle, sans le vouloir, le secret de toutes ses vertus. On admire la supériorité de son génie; mais on est encore plus touché du charme de son caractère.

Des auteurs estimables ont déjà écrit la vie de Fénélon. M. de Ramsay, qui avait eu le bonheur de passer plusieurs années dans sa familiarité, en a publié une histoire abrégée peu de temps après sa mort, en 1723; mais il n'entrait pas dans son plan de faire usage des nombreux matériaux qu'il aurait pu réunir.

Le marquis de Fénélon, son petit-neveu, fit imprimer en 1734 un court Précis qui offre des détails curieux.

Un ecclésiastique recommandable par ses vertus, par ses écrits et par son amour pour la religion (1), publia en 1787 une vie très-étendue de Fénélon, qui fut placée à la tête de la nouvelle édition de ses œuvres. Il y fit entrer des pièces qui n'avaient point encore vu le jour. De justes et sages considérations ne lui permirent pas de faire connaître tous les

(1) Le père Querbeuf, ancien jésuite.

manuscrits intéressants qu'on avait rassemblés pour cette grande entreprise (1).

Ces considérations n'existent plus aujourd'hui. Des circonstances singulières ont mis ces mêmes manuscrits à notre disposition ; et nous croyons qu'ils peuvent encore assurer à la mémoire de Fénélon de nouveaux droits à la vénération et à la reconnaissance publiques.

La gloire de Fénélon appartient à la religion, à la France, à l'Europe entière, et surtout à l'église gallicane : j'ai pensé que l'étude de sa vie et de ses écrits pouvait occuper utilement la retraite d'un évêque que de longues et douloureuses infirmités ont privé de la faculté de remplir les fonctions les plus importantes de son ministère.

François de Salignac de Lamothe-Fénélon, archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénélon, en Périgord, le 6 août 1651. Sa maison était aussi distinguée par son ancienneté que par son illustration (2). Naissance de Fénélon.

Pons de Salignac, comte de Lamothe-Fénélon, père de l'archevêque de Cambrai, avait

(1) On doit ajouter qu'on ne lui laissa pas même le temps de les employer. On désira que sa *Vie de Fénélon* parût avant l'ouverture d'une assemblée du clergé, qui avait été d'abord annoncée pour le mois d'août 1787.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n°. Ier.



épousé en premières noces Isabelle d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre; il en avait des enfants qui étaient déjà au service, lorsqu'il se remaria avec Louise de la Cropte de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. Le marquis de Saint-Abre, son frère, allait être élevé aux premiers honneurs de la guerre, lorsqu'il fut tué le 16 juin 1674, au combat de Sintzheim, où il commandait en qualité de lieutenant-général, sous les ordres de M. de Turenne.

Ce mariage, qui réunissait toutes les convenances de goût, de naissance et d'opinion, parut affliger les enfants du premier lit, parce qu'ils n'y trouvaient pas au même degré les avantages de la fortune; mais le marquis Antoine de Fénélon dont nous aurons bientôt occasion de parler, écrivit à l'aîné de ses neveux (1) pour l'exhorter à se soumettre *à la Providence, qui sait tirer souvent les plus grands avantages, même temporels, des évènements qui paraissent le plus contrarier les vœux et les intérêts de notre ambition.*

François de Fénélon, archevêque de Cambrai, dont nous écrivons l'histoire, fut le fruit de ce second mariage. En pensant au rôle si brillant qu'il a rempli pendant sa vie, et à

(1) Manuscrits du marquis de Fénélon.

la gloire qu'il a attachée à son nom, on conviendra sans doute que l'évènement a justifié les sages et religieuses réflexions du marquis de Fénélon. Sa maison a obtenu encore plus d'illustration du seul nom de l'archevêque de Cambrai, que de cette longue suite d'ancêtres qui avaient rempli les emplois les plus distingués dans les armées, dans les négociations et dans l'église.

Fénélon fut élevé dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de douze ans; son tempérament était faible et délicat. Son père cultiva cet enfant de sa vieillesse avec un soin et une affection qui étaient excités par les heureuses dispositions qu'il annonçait. « Sa première éducation fut simple, raisonnable et chrétienne. » Elle n'offre rien de remarquable, et n'en » fut peut-être que meilleure, » selon la judicieuse réflexion de son dernier historien (1). Elle fut confiée à un précepteur qui paraît avoir été nourri des principes de la bonne littérature, et qui sut les faire goûter à son élève. Il parvint à lui donner en très peu d'années une connaissance plus approfondie de la langue grecque et latine qu'un âge aussi tendre n'en est ordinairement susceptible. C'est à cette étude assidue et presqu'exclusive des grands

Première éducation de Fénélon.

(1) Le père Querbeuf.

modèles des écoles d'Athènes et de Rome que Fénélon fut redevable de cette perfection de style qu'on remarque dans les écrits même de sa première jeunesse. On est étonné de n'y rencontrer aucune de ces nuances plus ou moins sensibles qu'on observe dans les meilleurs écrivains du même siècle, et qui marquent, avec le progrès de leurs années, une étude plus réfléchie dans leur composition. C'est toujours la même facilité, la même grâce, la même élégance et la même clarté : c'est ce charme indéfinissable qu'on est convenu, pour ainsi dire, d'appeler *le style de Fénélon.*

On rapporte de son enfance quelques traits de courage et de modération qui sont faits pour surprendre dans un enfant de sept ans, et sur lesquels on aimerait à s'arrêter avec complaisance dans la vie d'un homme moins remarquable.

Il est envoyé à l'université de Cahors.

A l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, qui était alors florissante, et dont sa famille était peu éloignée. Il y acheva son cours d'humanités et de philosophie ; il y prit même des degrés qui lui suffirent dans la suite pour les dignités ecclésiastiques auxquelles il fut élevé (1).

Le marquis Antoine de Fénélon fut frappé

(1) Manuscrits du marquis de Fénélon.

de tout ce qu'on lui annonçait de son jeune neveu; il le fit venir à Paris, et le plaça au collège du Plessis pour y continuer ses études de philosophie; il y commença même celles de théologie. Cette maison était dirigée par un homme du premier mérite (1), et ce fut là qu'il se lia avec le jeune abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris. Cette liaison subsista pendant un très grand nombre d'années; si elle s'affaiblit dans la suite par un concours de circonstances malheureuses, il est certain que l'estime mutuelle que deux hommes aussi vertueux devaient avoir l'un pour l'autre, n'en a jamais été altérée.

Son oncle le fait venir à Paris, et le place au collège du Plessis.

Il se lie avec le jeune abbé de Noailles.

Le jeune abbé de Fénélon se distingua tellement au collège du Plessis, qu'on hasarda de lui faire prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eut un succès extraordinaire (2). On rapporte la même chose de Bossuet, qui prêcha, au même âge, en présence et aux applaudissements de l'assemblée la plus brillante de Paris (3); on ajoute qu'on ne laissa à Bossuet que quelques moments pour se recueillir dans la méditation du sujet qu'on lui donna à traiter. Il est permis de faire observer cette es-

Fénélon prêche à l'âge de 15 ans.

(1) M. Gobinet.

(2) Manuscrits du marquis de Fénélon.

(3) A l'hôtel de Rambouillet.

pèce de conformité singulière dans l'opinion prématurée que l'on se formait déjà de deux hommes qui devaient dans la suite être appelés à élever les enfants des rois, et devenir l'ornement et la gloire de l'église de France.

Caractère du marquis Antoine de Fénélon.

Mais le marquis de Fénélon parut moins flatté qu'alarmé des applaudissements que l'on s'empressait de donner à son neveu. Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, le marquis de Fénélon en connaissait les règles et les maximes; il y portait cette exactitude qui paraît de la sévérité à ceux qui n'ont pas la même force d'esprit et de caractère.

C'était de ce marquis de Fénélon que le grand Condé disait : *qu'il était également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.*

On peut se faire une idée de la franchise de son caractère et de l'austérité de ses principes, par ce qu'il dit à M. de Harlay, sur sa nomination à l'archevêché de Paris : *il y a, monseigneur, bien de la différence du jour où une telle nomination attire les compliments de toute la France, à celui de la mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son administration.*

Après s'être distingué dans la profession militaire par une valeur brillante et par des

talents qui lui avaient mérité l'estime et l'amitié des plus grands capitaines de son temps, le marquis de Fénélon s'était entièrement consacré à la pratique des devoirs les plus sublimes de la religion et de la charité chrétienne. Il s'était mis sous la direction de M. Olier, instituteur, fondateur et premier supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice.

M. Olier était alors occupé d'un projet bien extraordinaire; le cardinal de Richelieu avait réprimé la fureur des duels par de grands exemples de sévérité ; mais depuis la mort de ce ministre, cette espèce de démence sanguinaire se montrait avec une nouvelle frénésie. M. Olier imagina de suppléer à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur lui-même. Il entreprit de former une association de gentilshommes éprouvés par leur valeur, et de les engager sous la religion du serment dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner, ni accepter aucun appel, ni à servir de seconds dans les duels qu'on leur proposerait. Il jeta les yeux sur le marquis de Fénélon, pour le mettre à la tête de cette association d'un genre si nouveau. Sa réputation était universellement établie à la cour, à Paris et dans les camps. On affecta même de n'admettre dans cette association que des militaires connus par des actions brillantes

à l'armée. Ils voulurent eux-mêmes donner le plus grand appareil à l'engagement qu'ils contractaient. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651, qu'au milieu d'un grand concours de témoins distingués, ces respectables militaires vinrent remettre à M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, un acte signé de leur main, qui exprimait leur ferme et invariable détermination (1).

Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profane, fut d'abord étonné de la démarche du marquis de Fénélon, et ne put s'empêcher de lui dire : « il faut, monsieur, » être aussi sûr que je le suis de votre fait sur » la valeur, pour n'être pas effrayé de vous » avoir vu rompre le premier une telle » glace (2). » Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration. La reine Anne d'Autriche seconda avec ardeur les vues utiles et religieuses de M. Olier. Ses avis et l'éclat que fit alors cet évènement, laissèrent une impression profonde dans l'esprit de Louis XIV. Pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de naissance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder de grâces en matière de duels.

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n°. II.
(2) Manuscrits.

Le marquis de Fénélon avait épousé l'héritière de la maison de Montberon. Il en avait eu un fils et une fille ; il voulut diriger lui-même les premiers pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit en 1669 au siège de Candie. Il lui répétait sans cesse (1) « que » sa vie n'était pas au pouvoir des ennemis, » mais dans la main de celui qui a compté » nos jours et nos moments ; et que l'action » la plus agréable à Dieu, était de mourir pour » son roi. » *Il faut avouer*, dit M. de Voltaire (2) en rapportant la mort d'un autre marquis de Fénélon, tué à la bataille de Rocoux en 1746, *qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi, serait invincible.*

Le marquis de Fénélon fut frappé au siège de Candie du coup le plus funeste. Il y perdit ce fils unique, objet de tant de soins et de dévouement. Ce jeune homme, qui promettait toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs, et mourut des suites de sa blessure. Son malheureux père trouva dans ses principes religieux le seul appui qui pût soutenir son courage dans sa profonde douleur. Les dernières années de sa vie furent consacrées à l'éducation

(1) Manuscrits.

(2) *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. 18.

d'une fille unique qui lui restait, et il eut le bonheur de l'établir avant de mourir. Elle épousa le marquis de Montmorenci-Laval (1).

Tel était l'homme respectable qui servit de père et de guide à Fénélon, dans le chemin de la vertu et de l'honneur. La Providence ménageait au marquis de Fénélon la plus douce des consolations, en substituant au fils qu'il avait perdu, un neveu qui devint avec sa fille l'objet de ses soins et de ses plus tendres affections.

Il n'avait pas vu, sans un mélange d'inquiétude et de satisfaction, l'espèce d'enthousiasme avec lequel on admirait déjà les talents naissants de son jeune neveu. Dans la crainte qu'on ne corrompît un si heureux naturel par des éloges exagérés ou prématurés, il se hâta de le soustraire aux premiers prestiges d'un monde trompeur. Le marquis de Fénélon fit entrer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, pour y prendre le véritable esprit de son état, et le plaça sous la direction de M. Tronson.

Fénélon entre au séminaire de Saint-Sulpice.

Ce fut dans les lumières, les exemples, et dans la piété tendre et affectueuse de ce sage directeur, que le jeune abbé de Fénélon puisa le goût de ces vertus vraiment sacerdotales, dont il offrit ensuite le modèle le plus accompli

(1) Grand-père du dernier maréchal de Laval et du cardinal de Montmorenci, encore existant en 1807.

au milieu de toute la variété des emplois dont il fut chargé, et des fonctions qu'il eut à remplir.

Fénélon a été un des principaux ornements de l'église gallicane; on ne peut regarder comme étranger à son histoire le tableau de l'état où elle se trouvait au moment où il entra dans une carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire.

Etat de l'église de France.

Lorsqu'après cinquante ans de guerres civiles, le cardinal de Richelieu eût rendu à l'autorité royale toute son énergie, il voulut asseoir les fondements d'un gouvernement durable sur ces principes religieux, qui sont les plus fermes garants de l'ordre et de la tranquillité d'un grand empire. Cet homme qui avait l'instinct de la politique, comme d'autres ont cru en avoir la science; cet homme, qui n'avait pas une pensée, un sentiment, une volonté, qui n'eût pour objet l'affermissement de l'autorité et le maintien de l'ordre, savait que l'esprit de la religion est essentiellement un esprit conservateur, parcequ'elle commande toujours le respect des lois et la soumission à l'autorité publique.

Il s'attacha dans le choix des évêques, à rechercher la science unie à la régularité des mœurs et à l'amour de la discipline. Sous son ministère, tout prit un caractère de décence,



d'ordre et de dignité. C'est de cette époque que date la véritable gloire de l'église gallicane; celle d'avoir formé le clergé le plus régulier, le plus éclairé, le plus ami de l'ordre et de la paix, le plus fidèle à ses principes religieux et à ses devoirs politiques.

Tant que le cardinal de Richelieu vécut, rien ne troubla la paix de l'église de France. Il maintint avec une égale fermeté la pureté de la doctrine, les règles de la discipline, les droits de la juridiction ecclésiastique, et les maximes du royaume. Aussitôt que quelque corps, ou quelque particulier hasardait des opinions nouvelles ou dangereuses, il savait les arrêter dans leur principe, ou les réprimer avec vigueur.

Richelieu n'aimait pas plus les idées singulières en religion qu'en politique, et il fit enfermer à Vincennes le fameux abbé de Saint-Cyran, qui lui parut bien plus dangereux qu'édifiant. Il se contenta de répondre à ceux qui sollicitaient sa liberté, que si on se fût également assuré de Luther et de Calvin, on n'eût pas vu des torrents de sang inonder la France et l'Allemagne pendant cinquante ans.

Il est vraisemblable qu'on n'eût jamais entendu parler en France des querelles du jansénisme, si le cardinal Richelieu eût vécu quelques années de plus. Le livre de Jansénius était

imprimé deux ans avant sa mort, sans que personne, à l'exception des amis intimes de l'auteur, soupçonnât seulement qu'il existait.

Mais à peine le cardinal de Richelieu eut-il les yeux fermés, que la controverse s'engagea. Un nouveau règne, une minorité toujours plus favorable aux esprits inquiets, une régente qui cherchait à faire aimer son autorité naissante, un ministre encore assez indifférent à des discussions de cette nature, laissèrent la dangereuse liberté d'agiter des questions qui ont produit une longue suite de troubles et de divisions.

Ce fut surtout entre la société des jésuites et l'école de Port-Royal que s'établit cette lutte opiniâtre, qui a été si fatale à l'une et à l'autre, et qui, peut-être, n'a pas été sans quelque influence sur des évènements plus récents.

Fénélon fut ami des jésuites, sans leur être asservi, et opposé à Port-Royal, sans en être l'ennemi. Ces deux écoles occupaient l'attention publique à l'époque où Fénélon entra dans le monde; l'une et l'autre n'existent plus aujourd'hui, et on peut parler de l'influence qu'elles eurent sur les affaires de l'église de France, pendant un siècle entier, sans être soupçonné d'être inspiré par aucun motif d'intérêt, ou par aucun préjugé de parti.

L'institut des jésuites, auquel aucun autre Des jésuites

institut n'a jamais été, n'a jamais pu être comparé pour l'énergie, la prévoyance et la profondeur de conception qui en avait tracé le plan et combiné tous les ressorts, avait été créé pour embrasser dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions toutes les classes, toutes les conditions, tous les éléments qui entrent dans l'harmonie et la conservation des pouvoirs politiques et religieux.

En remontant à l'époque de son établissement, on découvre facilement que l'intention publique et avouée de cet institut avait été de défendre l'église catholique contre les luthériens et les calvinistes, et que son objet politique était de protéger l'ordre social et la forme de gouvernement établi dans chaque pays, contre le torrent des opinions anarchiques, qui marchent toujours de front avec les innovations religieuses. Par-tout où les jésuites pouvaient se faire entendre, ils maintenaient toutes les classes de la société dans un esprit d'ordre, de sagesse et de conservation. Appelés dès leur origine, à l'éducation des principales familles de l'état, ils étendaient leurs soins jusque sur les classes inférieures; ils les entretenaient dans l'heureuse habitude des vertus religieuses et morales. Tel etait surtout l'utile objet de ces nombreuses congrégations, qu'ils avaient créées dans toutes les villes, et qu'ils avaient

eu l'habileté de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. Des exercices de piété simples et faciles, des instructions familières appropriées à chaque condition, et qui n'apportaient aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la société, servaient à maintenir dans tous les états cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie, qui conservent la paix et l'harmonie des familles, et assurent la prospérité des empires (1).

Si dès sa naissance cette société eut tant de combats à soutenir contre les luthériens et les calvinistes, c'est que partout où les luthériens et les calvinistes cherchaient à faire prévaloir leur doctrine, les guerres et les convulsions politiques devenaient la suite nécessaire de leurs principes religieux.

Familiarisés avec tous les genres de connaissances, les jésuites s'en servirent avec avantage pour conquérir cette considération toujours attachée à la supériorité des lumières et des talents. La confiance de tous les gouvernements catholiques, et les succès de leur méthode,

(1) On se ressouvient encore dans les principales villes de commerce, que jamais il n'y eut plus d'ordre et de tranquillité, plus de probité dans les transactions, moins de faillites et moins de dépravation, que lorsque ces congrégations y existaient.

firent passer presqu'exclusivement entre leurs mains le dépôt de l'instruction publique.

Ils eurent le mérite d'honorer leur caractère religieux et moral par une sévérité de mœurs, une tempérance, une noblesse et un désintéressement personnel, que leurs ennemis mêmes n'ont pu leur contester. C'est la plus belle réponse à toutes les satires qui les ont accusés de professer des principes relâchés.

Ce corps était si parfaitement constitué, qu'il n'a eu ni enfance, ni vieillesse. On le voit, dès les premiers jours de sa naissance, former des établissements dans tous les états catholiques, combattre avec intrépidité toutes les sectes nées du luthéranisme, fonder des missions dans le Levant et dans les déserts de l'Amérique, se montrer aux mers de la Chine, du Japon et des Indes. Il existait depuis deux siècles, et il avait la même vigueur que dans les temps de sa maturité. Il fut animé jusqu'au dernier soupir, du même esprit qui lui avait donné la vie. On ne fut jamais obligé de suppléer par de nouvelles lois à l'imperfection de celles qu'il avait reçues de son fondateur. L'émulation que cet ordre inspirait était utile et nécessaire à ses rivaux mêmes; il expira tout entier, et il entraîna dans sa chute les insensés qui avaient eu l'imprudence de triompher de sa catastrophe.

On ne pourra jamais comprendre par quel esprit de vertige, les gouvernements, dont les jésuites avaient le mieux mérité, ont eu l'imprudence de se priver de leurs plus utiles défenseurs. A peine se ressouvient-on aujourd'hui des causes puériles et des accusations dérisoires qui ont servi de prétexte à leur proscription. On se rappelle seulement que les juges, qui déclarèrent le corps entier convaincu des plus graves délits, ne purent trouver un seul coupable parmi tous les membres qui le composaient. La destruction des jésuites a porté le coup le plus funeste à l'éducation publique dans toute l'Europe catholique ; aveu remarquable, qui se trouve aujourd'hui dans la bouche de leurs ennemis comme dans celle de leurs amis.

Cette société sut honorer ses malheurs par un courage noble et tranquille ; sa religieuse et impassible résignation attesta la pureté de ses principes et de ses sentiments. Ces hommes, qu'on avait peints si dangereux, si puissants, si vindicatifs, fléchirent, sans murmurer, sous la main terrible qui les écrasait ; ils eurent la générosité de respecter et de plaindre la faiblesse du pontife condamné à les sacrifier. Leur proscription a été le premier essai, et a servi de modèle à ces jeux cruels de la fureur et de la folie, qui ont brisé en un moment l'ouvrage de la sagesse des siècles, et dévoré en un jour

les richesses des générations passées et futures.

De Port-Royal. Mais au moment où commence notre histoire de Fénélon, s'élevait à côté des jésuites une société rivale, appelée, pour ainsi dire, à les combattre, avant même que de naître. L'école de Port-Royal ne fut, dans son origine, que la réunion des membres d'une seule famille, et cette famille était celle des Arnauld, déjà connue par sa haine héréditaire pour les jésuites. Elle eut le mérite de produire des hommes distingués par de grandes vertus et de grands talents. Réunis par les mêmes sentiments et les mêmes principes, ils se recommandaient à l'estime publique par la sévérité de leurs mœurs, et par un généreux mépris des honneurs et des richesses. Une circonstance singulière leur avait donné une espèce d'existence indépendante de toutes les faveurs de la fortune et de tous les calculs de l'ambition. La mère Angélique, leur sœur, abbesse de Port-Royal, avait acquis et mérité une grande considération par la réforme qu'elle avait établie dans son monastère, et par une régularité de mœurs digne des siècles les plus purs de la discipline monastique. Attachée à sa famille par une entière conformité de mœurs et d'opinions, elle vivait avec ses frères et avec ses proches dans un commerce habituel que les grands intérêts de la religion et le goût de la piété sem-

blaient encore ennoblir et épurer. Ses parents et les amis de ses parents vinrent habiter les déserts qui environnaient l'enceinte des murs de son monastère. Port-Royal des Champs devint un asile sacré, où de pieux solitaires, désabusés de toutes les illusions de la vie, allaient se recueillir, loin du monde et de ses vaines agitations, dans la pensée des vérités éternelles.

On y voyait des hommes, autrefois distingués à la cour et dans la société par leur esprit et leurs agréments, déplorer avec amertume les frivoles et brillants succès, qui avaient consumé les inutiles jours de leur jeunesse, gémir de la célébrité encore attachée à leurs noms, et s'étonner de ne pouvoir être oubliés d'un monde qu'ils avaient oublié.

Une conquête plus récente et plus éclatante encore, répandait sur les déserts de Port-Royal cette sorte de majesté, que les grandeurs et les puissances de la terre communiquent à la religion, au moment même où elles s'abaissent devant elle. La duchesse de Longueville, qui avait joué un rôle si actif dans les troubles de la fronde, et que la religion avait désabusée des illusions de l'ambition et des erreurs où son cœur l'avait entraînée, offrait à un siècle encore religieux le spectacle d'un long et solennel repentir. Cette conversion était l'ouvrage de Port-Royal, et une si illustre pénitente envi-

ronnait de son éclat et de sa protection les directeurs austères qui avaient soumis une princesse du sang à ces règles saintes et inflexibles du ministère évangélique, qui n'admettent aucune distinction de naissance, de rang et de puissance.

La vie simple des solitaires de Port-Royal servait à ajouter un nouveau lustre à la gloire que leur avaient méritée leurs écrits. Ces mêmes hommes, qui écrivaient sur les objets les plus sublimes de la religion, de la morale et de la philosophie, ne craignaient pas de s'abaisser en descendant jusqu'aux éléments des langues pour l'instruction des générations naissantes.

Leurs ouvrages offraient les premiers modèles de l'art d'écrire avec toute la précision, le goût et la pureté dont la langue française pouvait être susceptible. Cette glorieuse prérogative semblait leur appartenir exclusivement, et le mérite d'avoir fixé la langue française est resté à l'école de Port-Royal. Les noms des deux Arnauld, des deux le Maître, de Pascal, de Lancelot, de Nicole, de Racine, sont placés à la tête des grands écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV.

La gloire qu'eut Port-Royal de fixer la langue française contribua à lui concilier des partisans. On fit servir l'empressement que toutes les classes de la société montraient à lire ses

écrits, pour accréditer ses opinions théologiques. Un habile critique (1) a observé à cette occasion que tous les novateurs en religion et en politique ont employé cette méthode avec succès. Rien n'est plus propre à séduire et à égarer la multitude que cette espèce d'hommage qu'on rend à ses lumières et à son autorité; elle ne manque jamais de se ranger du côté de ceux qui invoquent les premiers son jugement, et qui traduisent leurs adversaires à son tribunal.

Quel bonheur pour la religion, l'église, les sciences et les lettres, si l'école de Port-Royal, satisfaite de la gloire d'avoir ouvert le beau siècle de Louis XIV, ne se fût pas livrée à l'esprit de secte, et à la déplorable ambition de se distinguer par une rigidité d'opinions et de maximes, qui apporta plus de trouble que d'édification dans l'église. On devra éternellement regretter que ces deux célèbres sociétés, dont l'une, dans sa longue durée, a formé une nombreuse succession d'hommes de mérite dans tous les genres; et l'autre, dans sa courte existence, s'est illustrée par les grands écrivains qu'elle a produits par une espèce de création subite, n'aient pas substitué une noble émula-

(1) Richard Simon, tome IV, page 5 de ses *Lettres critiques*, édit. de 1730.

tion à une dangereuse rivalité. L'une et l'autre paraissaient animées du désir sincère de servir la religion, et comptaient au nombre de leurs disciples des hommes vraiment recommandables ; l'une et l'autre pouvaient opposer une digue inébranlable aux ennemis de l'église, et offrir aux premiers pasteurs les secours les plus utiles pour l'instruction des peuples, et pour le succès du ministère évangélique. L'une et l'autre existeraient peut-être encore, et on n'aurait pas à gémir sur les maux qu'ont causés leurs longues inimitiés, et sur les maux plus irréparables encore qui ont suivi leur destruction.

Ce qui doit encore ajouter aux regrets qu'excite le souvenir de ces déplorables contestations, c'est qu'elles vinrent troubler la paix de l'église de France dans ses plus beaux jours, dans un temps où les lumières répandues dans toutes les classes du clergé, les talents et les vertus qui brillaient dans l'épiscopat, l'esprit religieux qui formait encore le caractère national, et la protection d'un roi tel que Louis XIV, permettaient d'espérer que, conformément au vœu des plus saints évêques, la réunion des protestants à l'église catholique pourrait s'opérer par les seuls moyens d'instruction, de douceur, de confiance et d'édification appropriés à une fin aussi désirable.

La controverse du jansénisme agitait tous les

esprits, lorsque le marquis de Fénélon plaça son neveu au séminaire Saint-Sulpice, et le mit sous la direction de M. Tronson.

Il ne pouvait assurément choisir une institution et un instituteur plus propres au succès de ses pieuses intentions.

Cette congrégation, établie si récemment encore, jouissait déjà de la plus haute considération par l'heureuse expérience de tous les biens qu'elle avait opérés en si peu d'années. Son principal établissement était l'ouvrage de la bienfaisance d'un simple particulier, et n'avait coûté au gouvernement aucun effort, ni au peuple aucun sacrifice. M. Olier, qui en avait été l'instituteur et le fondateur, avait eu le bonheur d'associer à ses desseins l'abbé le Ragois de Bretonvilliers, qui appartenait à une famille honorée dans la magistrature, et qui jouissait d'un patrimoine considérable. M. de Bretonvilliers entreprit de construire à ses frais un édifice capable de rassembler un très-grand nombre de jeunes ecclésiastiques, pour les y former aux diverses fonctions de leur ministère. Ce monument, dont les avantages devaient s'étendre sur une longue suite de générations, fut encore dirigé par un sentiment de charité, qui méritait à son auteur la reconnaissance publique. M. de Bretonvilliers profita du moment où les troubles de la fronde et la guerre civile

De Saint-Sulpice.

avaient réduit le peuple de Paris à une extrême misère; il employa à la construction de ce vaste bâtiment toute cette multitude inquiète et turbulente qui manquait de subsistance, et qui était capable de se porter aux derniers excès pour s'en procurer (1).

La société de Saint-Sulpice avait reçu un régime aussi différent de celui des jésuites dans l'esprit, que dans l'objet de son institution: elle avait voulu se renfermer, et elle s'est constamment renfermée dans le cercle des fonctions nécessaires au succès de sa vocation; elle ne s'était point vouée à combattre; elle s'était bornée à édifier et à être utile; destinée à former des ministres à l'église, pour les différents ordres de la hiérarchie, elle s'était pénétrée du véritable esprit qui convient à la sainteté du sacerdoce; elle s'attachait à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à diriger l'ordre de leur travail et l'emploi de leur temps, à établir dans leur esprit les premiers fondements de tout le système des scien-

(1) Le bâtiment construit par M. de Bretonvilliers a été récemment démoli pour ouvrir la place de l'église de Saint-Sulpice, et laisser la vue de son magnifique péristile. Mais l'esprit du séminaire de Saint-Sulpice et des vertus qui y régnaient, n'était point attaché à des murs et à des pierres; il subsiste encore tout entier dans les ecclésiastiques respectables qui ont perpétué cette sainte œuvre.

ces ecclésiastiques; mais elle pensait qu'un développement plus approfondi de ces premiers germes de la science et du talent appartenait uniquement aux qualités naturelles, à des dispositions plus ou moins heureuses, à la nature des fonctions et des places qu'ils seraient appelés à remplir, à l'expérience que donnent l'âge et la connaissance des affaires et des hommes; enfin, à un concours de circonstances qu'il est impossible de prévoir et de prévenir.

Tels étaient les caractères qui formaient l'esprit de cette institution, et les instituteurs en offraient le modèle le plus touchant dans leur vie entière.

Réunis par les liens d'une association volontaire, qui n'engageaient point la liberté de ceux qui la composaient, et dont l'autorité ecclésiastique et civile avait consacré le régime, ils donnaient l'exemple d'une soumission invariable et sans bornes à l'autorité des premiers pasteurs. Cette soumission formait un caractère si remarquable en eux, que jamais on ne les en a vus s'écarter dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. Chargés de divers établissements dans des diocèses dont les évêques avaient quelquefois adopté des opinions différentes sur les controverses ecclésiastiques, ils surent toujours allier le respect et l'obéis-

sance avec la fidélité à leurs principes : ils furent toujours aimés et estimés de ceux même dont ils ne partageaient pas les sentiments.

Leur modestie était portée au point qu'ils redoutaient la gloire comme l'écueil le plus dangereux. Ils mettaient autant d'art à se dérober à la célébrité, que d'autres en mettent à la chercher. Leur abnégation chrétienne les aurait portés à se soustraire à la considération elle-même, si la considération n'eût pas été un tribut forcé, payé à leurs vertus. Consultés souvent par les dépositaires de la puissance et de la faveur, souvent à portée d'obtenir et d'exercer un grand crédit, ils échappaient à l'ambition comme on échappe à la servitude. Etrangers à tous les sentiments que l'ambition, l'intérêt ou l'orgueil peuvent exciter parmi les hommes, jamais ils ne furent mêlés à aucun combat de partis, de corps ou d'opinions; ils ne s'attachaient qu'aux décisions et à l'autorité de l'église (1).

---

(1) C'est une justice qui a été rendue à la congrégation de Saint-Sulpice, par un célèbre critique, plus porté à blâmer qu'à louer. « Je suis sûr que si les jansénistes n'avaient attaqué les » jésuites que sur la morale, ils auraient eu presque tout le » monde de leur côté; il n'y a personne, quelque méchant qu'il » soit, qui ose se déclarer en faveur de la méchante morale.

On croirait leur faire injure si on vantait ici leur piété. Elle était, comme eux, vraie, simple, naturelle, sans effort et sans ostentation; elle était toute en sentiments; et ils savaient la faire aimer et respecter par cette nombreuse jeunesse dont ils étaient environnés. Ils avaient vu passer sous leurs yeux une longue suite de

---

» Vous savez que messieurs de Saint-Sulpice font profession » ouverte de n'être point jansénistes pour la doctrine; cependant, pour ce qui est de la morale, ils en usent tout autrement, et je crois qu'en cela ils ont pris le bon parti. »

(*Lettres critiques* de Richard Simon, tom. IV, p. 188, édit. d'Amsterdam, 1730.)

Richard Simon paraît avoir eu, comme Pascal, le tort d'attribuer à tout un corps des opinions dangereuses, fausses ou hasardées, qui n'appartenaient qu'à un petit nombre de ses membres. De pareilles fictions peuvent contribuer au succès d'une satire, lorsqu'elle réunit d'ailleurs tous les genres d'agréments qui peuvent plaire à l'esprit ou flatter la malignité des hommes; mais on doit convenir que dans une discussion sérieuse, qui intéresse la doctrine ou la morale, elles blessent également la charité et la sincérité chrétienne. On peut ajouter que ces opinions répréhensibles n'appartenaient pas plus à quelques jésuites qu'à des religieux de quelques autres ordres. La bonne foi exigeait au moins qu'on fît observer qu'elles avaient été réfutées de la manière la plus forte par des membres de cette même société. C'est ainsi que Nicole a puisé ses principaux raisonnements contre le probabilisme dans les écrits du jésuite Comitolo, et il se donne bien de garde de le citer.

3..

générations appelées à occuper les places les plus éminentes. La plus tendre sollicitude les associait aux vertus de leurs anciens élèves, bien plus qu'à leur gloire et à leurs honneurs.

Jamais on n'a porté la noblesse et le désintéressement à un degré aussi remarquable. Ceux d'entr'eux qui avaient conservé quelque portion de leur patrimoine, regardaient comme un devoir de soulager la maison où ils étaient employés, des frais que pouvait entraîner leur présence. Le seul prix de leurs utiles services était de consacrer leur vie entière à en rendre de nouveaux. Leur sage économie leur offrait souvent les moyens de conserver à l'église des sujets précieux, par le secours d'une éducation gratuite; ceux même qui étaient l'objet de leur bienfaisance ne parvenaient jamais à connaître leurs bienfaiteurs.

Je n'ajouterai qu'un seul mot pour donner la mesure de leur désintéressement. La congrégation de Saint-Sulpice a existé pendant cent cinquante ans; elle avait de nombreux établissements dans toutes les parties de la France; et il n'est pas arrivé *une seule fois* qu'elle ait été appelée ou qu'elle soit intervenue devant un tribunal quelconque, pour aucune discussion d'intérêt.

Pourrait-on nous savoir mauvais gré de nous

être étendu avec une espèce de complaisance sur une société qui a eu le mérite d'avoir formé Fénélon. Saint-Sulpice fut son berceau, et sa gloire rejaillit sur Saint-Sulpice. *Je ne connais rien de plus vénérable et de plus apostolique que Saint-Sulpice;* ce furent les dernières paroles que dicta Fénélon mourant, pour être transmises à Louis XIV.

Confiance de Fénélon pour M. Tronson.

Dieu daigna bénir les vues qui avaient dirigé le marquis de Fénélon en plaçant son neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Nous avons sous les yeux une lettre du jeune abbé de Fénélon à son oncle, dans laquelle il lui peint, avec autant de naturel que d'onction, les progrès de l'ascendant que M. Tronson prenait chaque jour sur cette ame douce et vertueuse.

Lettre de Fénélon au marquis de Fénélon. (Manuscrits.)

« Je souhaiterais passionnément vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de ce » qui se passe entre M. Tronson et moi; mais » certes, monsieur, je ne sais guère que vous » en dire; car, quoique ma franchise et mon » ouverture de cœur pour vous me semblent » très-parfaites, je vous avoue néanmoins, sans » craindre que vous en soyez jaloux, que je suis » encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurais qu'avec peine vous » faire confidence de l'union dans laquelle je » suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous » pouviez entendre les entretiens que nous

» avons ensemble, et la simplicité avec laquelle
» je lui fais connaître mon cœur et avec laquelle
» il me fait connaître Dieu, vous ne reconnaî-
» triez pas votre ouvrage, et vous verriez que
» Dieu a mis la main d'une manière sensible au
» dessein dont vous n'aviez encore que jeté les
» fondements. Ma santé ne se fortifie point, et
» cette affliction ne serait pas médiocre, si je
» n'apprenais d'ailleurs à m'en consoler. Je
» crois que vous me permettrez......

La suite de cette lettre, écrite de la *main de Fénélon*, a été perdue, et nous devons la regretter; elle aurait peut-être servi à nous faire connaître les motifs et l'objet de cette espèce d'agitation intérieure qu'il paraissait alors éprouver. Mais on y observe cet abandon de confiance spirituelle où il se trouvait avec M. Tronson : on voit jusqu'à quel point ce sage et vertueux directeur avait su insinuer, dans le cœur de son jeune élève, les principes et les sentiments de cette charité pure et affectueuse, de cet amour de Dieu pour lui-même, dont il étendit peut-être ensuite les maximes au delà des bornes prescrites à la faiblesse humaine.

Cette lettre indique également que malgré sa tendre et respectueuse déférence pour un oncle qui pouvait lui-même être regardé comme un modèle de la vie spirituelle, il ne croyait pas pouvoir s'ouvrir entièrement à lui sur toutes les

pensées et tous les desseins qui l'occupaient alors, et dont M. Tronson était le seul confident et l'unique dépositaire.

Il paraît que ce fut alors que Fénélon conçut un projet extraordinaire, dont aucun de ses historiens n'a parlé, et qui excita le mécontentement de son oncle, l'évêque de Sarlat. Ce prélat crut même en devoir porter ses plaintes à M. Tronson, comme on le voit par la réponse de M. Tronson.

(Lettre de M. Tronson à M. l'évêque de Sarlat, février 1667. (Manuscrits.))

« Monseigneur, je ne doute point que le des- » sein de M. votre neveu ne vous ait fort sur- » pris. Le droit que vous avez sur lui par toute » sorte de titres, et les vues raisonnables et très » saintes que vous donnent les besoins de votre » diocèse, ne peuvent que vous fournir en cette » rencontre un fondement de peine bien légi- » time. Je vous puis assurer, Monseigneur, que » j'aurais souhaité de tout mon cœur qu'il eût » été en état de pouvoir répondre à vos inten- » tions, et que ce serait avec bien de la conso- » lation que je le verrais s'appliquer à se rendre » digne de travailler sous les ordres d'un prélat » pour le service duquel je me sacrifierais moi- » même avec joie, si je pouvais être en état de le » faire.

» Mais sa résolution est d'une nature, que je » ne vois pas ce que j'y puis faire à présent, » après ce que je lui ai dit avant son départ de

» cette ville. Je crois que M. le marquis, votre
» frère, et M. le comte, savent assez le peu de
» part que nous avons à ce dessein. J'ai tâché,
» dans toutes les circonstances, d'éloigner au-
» tant que j'ai pu cette résolution ; je lui ai
» parlé plusieurs fois pour le porter à ne se pas
» précipiter ; je lui ai dit nettement que s'il
» pouvait modérer son désir et demeurer en
» paix, il pourrait, en continuant ses études
» et ses exercices de piété, se rendre plus
» capable de travailler un jour dans l'église.
» Enfin, Monseigneur, j'ai tâché de mettre sa
» fermeté à l'épreuve, en lui représentant ce
» que j'ai cru le plus capable de l'ébranler ;
» mais après ces épreuves, son inclination se
» trouvant toujours également forte, et ses
» intentions paraissant désintéressées, je me
» suis vu hors d'état de passer outre, ayant
» employé inutilement tout ce que je pouvais,
» et ne croyant pas, dans ces dispositions,
» avoir droit de faire d'autre violence à son
» désir. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru
» vous devoir mander sur une affaire sur la-
» quelle vous pouvez prononcer plus absolu-
» ment, mais où j'ai remarqué des résolutions
» trop bien affermies pour pouvoir espérer
» quelque changement. Je ne dis ceci, que
» pour vous rendre compte de sa conduite et de
» la mienne, pour satisfaire au désir que vous

» m'avez témoigné par la lettre que vous m'ave
» fait l'honneur de m'écrire, et pour vous pro-
» tester que je suis et serai toujours, avec tout
» le respect que je dois, Monseigneur, votre
» très humble et très obéissant serviteur,

» Louis TRONSON. »

« P. S. J'ai cru, Monseigneur, devoir ajouter un mot sur le silence que nous avons gardé en cette affaire, que j'ai appris depuis ma lettre écrite, vous avoir fait quelque peine. Premièrement, je vous dirai que nous n'avons pas accoutumé de parler des personnes que nous dirigeons et confessons; nous leur donnons simplement avis sur ce qu'ils nous demandent; et ce n'est pas manque de respect pour ceux à qui ils appartiennent, « si nous tenons secrètes des choses que nous » n'avons pas droit de publier. Nous supposons toujours qu'ils ne manqueront pas de s'acquitter de leurs obligations envers eux.

» Secondement, je vous dirai, Monseigneur, que je n'aurais pas même cru devoir vous écrire sur cette affaire, dont je m'étais expliqué nettement à M. votre neveu, en présence de M. le marquis votre frère. Comme il avait été témoin de tous mes sentiments, je ne pus douter qu'il ne vous en informât bien amplement, et je crus qu'il n'y avait

» point de meilleure voie pour vous les faire
» connaître, puisqu'il n'y en avait pas de moins
» suspecte et de plus sûre.

» Voilà, Monseigueur, deux principaux fon-
» dements de mon silence sur le voyage de
» M. votre neveu, et ce qui m'avait jusqu'à
» présent retenu et empêché de vous en écrire.
» A présent qu'il s'en est expliqué lui-même,
» vous jugerez de sa vocation bien mieux que
» je ne pourrais faire. Son inclination forte et
» permanente, la fermeté de sa résolution, la
» pureté de ses intentions et de ses vues, est
» ce qui m'a paru bien considérable pour y
» faire attention; et c'est ce que j'ai cru vous
» devoir exposer ici, pour vous rendre compte
» avec toute l'exactitude qu'il m'est possible,
» de notre conduite en cette affaire, qui nous
» donnerait un sujet de mortification consi-
» dérable, si elle vous laissait le moindre soup-
» çon que nous eussions voulu manquer au
» respect que nous vous devons. »

Il est facile de reconnaître dans cette lettre, l'esprit de vertu et de sagesse qui distinguait si éminemment M. Tronson. On y observe la scrupuleuse exactitude de ses principes sur la nature et les limites de l'autorité d'un directeur, et sur la discrétion qui lui est prescrite pour tous les secrets qui lui sont confiés.

Tout ce qui concerne Fénélon excite l'inté-

rêt, et on désire sans doute de savoir quelle était cette résolution extraordinaire qu'il avait prise, et qui paraît avoir contrarié si vivement l'évêque de Sarlat, son oncle. Tous ses historiens ne nous offrent aucun éclaircissement sur cette particularité de sa vie.

Conjectures sur un projet de Fénélon.

Mais des pièces originales qui nous ont été communiquées (1) semblent indiquer que le zèle de Fénélon le portait alors, malgré sa jeunesse et sa faible santé, à se consacrer aux missions du Canada. La congrégation de Saint-Sulpice y avait un établissement considérable dans l'île de Montréal, dont l'objet était de travailler à la conversion des sauvages et de procurer les secours de la religion aux habitants de la colonie. Cet établissement naissant avait déjà excité le zèle de quelques ecclésiastiques élevés au séminaire de Saint-Sulpice : plusieurs d'entr'eux étaient passés au Canada, comme nous l'apprennent les mêmes manuscrits où nous avons puisé la connaissance de ce fait.

Nous voyons par la lettre de M. Tronson, que l'abbé de Fénélon s'était rendu lui-même auprès de son oncle, pour lui faire part de

(1) Registre original écrit de la main des différents directeurs du séminaire de Saint-Sulpice, et qui marque jour par jour l'entrée et la sortie des ecclésiastiques reçus dans cette maison depuis 1641 jusqu'en 1709.

sa résolution et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat fut effrayé, avec raison, d'une détermination qui était absolument incompatible avec la santé si délicate de son neveu. Il lui refusa son consentement et lui ordonna de retourner au séminaire de Saint-Sulpice pour se rendre encore plus digne, par l'étude et la retraite, d'exercer utilement le ministère auquel il se croyait spécialement appelé.

Fénélon entre dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice.

L'abbé de Fenélon, après avoir reçu les ordres sacrés au séminaire de Saint-Sulpice, se consacra aux fonctions du saint ministère dans la communauté des prêtres de la même paroisse.

On n'aurait pas besoin sans doute d'un exemple aussi remarquable que celui de Fénélon, pour se pénétrer de toute l'importance et de toute la dignité d'un ministère qui donne toujours le droit de faire le bien et jamais le pouvoir de nuire; qui n'exerce qu'une justice fondée sur la miséricorde, et non pas cette justice que la terreur accompagne et dont les sentences sont écrites avec le sang; qui place sans cesse les ministres de la religion entre la puissance et la faiblesse, entre la richesse et l'indigence, pour le soulagement de tous les maux et la réparation de toutes les injustices; qui leur permet d'intervenir dans toutes les discus-

sions pour les concilier par la douceur et la confiance, sans jamais y mêler la force et l'autorité; qui console le malheur par les seules espérances qui peuvent ouvrir le cœur des malheureux à la résignation et prévenir le désespoir; qui inspire la confiance au criminel lui-même par la loi d'un secret inviolable, et qui fait servir cette confiance à le conduire au repentir; qui peut, sans rougir, implorer les plus humbles secours pour les transmettre à l'indigence; qui, souvent dépositaire des richesses que la charité lui a confiées, s'ennoblit lui-même par une glorieuse pauvreté (1); qui enseigne la doctrine la plus favorable au repos de la société et au bonheur du genre humain, sans être obligé de varier son langage et ses préceptes au milieu de toutes les variations des institutions humaines.

Ce fut dans l'exercice de ce ministère, en se mêlant à tous les états et à toutes les conditions, en s'associant à toutes les infortunes, en compatissant à toutes les faiblesses, en y portant ce mélange de douceur, de force et de charité qui s'approprie à tous les caractères, à toutes les situations et à tous les maux, que Fénélon

(1) M. Languet, curé de Saint-Sulpice, distribuait par an un million d'aumônes, et n'avait qu'un lit de serge et deux chaises de paille.

acquit la connaissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité

Ce fut par cette communication habituelle et immédiate avec toutes les classes de la société, que Fénélon obtint la triste conviction de tous les malheurs qui pèsent sur le plus grand nombre des hommes.

C'est à la profonde impression qu'il en conserva toute sa vie, que l'on doit cette tendre commisération qu'il montre dans tous ses écrits pour les infortunés, et qu'il sut encore mieux montrer dans toutes ses actions.

Mais un avantage inappréciable que Fénélon recueillit du ministère ecclésiastique, fut cette prodigieuse et incroyable facilité qu'il contracta de parler et d'écrire avec une abondance, une clarté et une élégance qui firent l'étonnement et l'admiration de ses contemporains. C'est en lisant, non seulement ses ouvrages imprimés, mais encore les manuscrits qui restent de lui, qu'on a peine à concevoir comment au milieu de tous les devoirs, de tous les soins et de toutes les traverses qui ont rempli sa vie, il a pu suffire à cette singulière fécondité qui se reproduit sous mille formes et sur toutes sortes de sujets.

Il se consacra pendant trois années entières au ministère ecclésiastique, et ce fut alors qu'il fut chargé, par le curé de la paroisse de Saint-

Sulpice, d'expliquer l'écriture sainte au peuple, les jours de dimanche et fêtes, fonction qui commença à le faire connaître, et dont il retira pour lui-même les plus grands avantages.

Fénélon fut appelé à Sarlat, en 1674, par son oncle; nous avons une de ses lettres écrite de Sarlat (1) au marquis de Fénélon; elle ne porte aucune date; mais il y parle de la mort du marquis de Saint-Abre, son oncle maternel, tué au combat de Sintzheim, le 15 juin 1674, comme d'un évènement assez récent. Il y est aussi question de quelques démarches qu'on se proposait de faire en sa faveur pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675. Ces démarches n'eurent point de succès, parce qu'il avait pour concurrents les abbés d'Epinai de Saint-Luc et de Marillac, plus âgés que lui, et beaucoup plus avancés dans les dignités ecclésiastiques.

Fénélon veut se consacrer aux missions du Levant.

Ce fut à cette époque que Fénélon reprit, avec plus d'ardeur, son premier projet de se consacrer aux missions; mais convaincu avec raison que sa santé ne lui permettrait jamais de résister aux rigueurs du climat du Canada, il porta toutes ses pensées vers les missions du Levant. Nous en trouvons la preuve dans une

(1) Manuscrits.

lettre écrite de sa main et qui n'a jamais été imprimée. Elle nous a paru si remarquable, que nous croyons devoir la transcrire telle qu'elle nous est parvenue; elle est datée de Sarlat, du 9 octobre, sans indication d'année.

Lettre de Fénélon. (Manuscrits.)

« Divers petits accidents ont toujours retardé » jusqu'ici mon retour à Paris; mais enfin, Mon» seigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne » vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un » plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi, » le sultan effrayé recule; déjà le Péloponèse » respire en liberté, et l'église de Corinthe va » refleurir; la voix de l'apôtre s'y fera encore » entendre. Je me sens transporté dans ces » beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, » pour y recueillir, avec les plus curieux mo» numents, l'esprit même de l'antiquité. Je » cherche cet aréopage, où saint Paul annonça » aux sages du monde le dieu inconnu; mais le » profane vient après le sacré, et je ne dédaigne » pas de descendre au Pirée, où Socrate fait le » plan de sa république. Je monte au double » sommet du Parnasse; je cueille les lauriers » de Delphes et je goûte les délices de Tempé.

» Quand est-ce que le sang des Turcs se mê» lera avec celui des Perses sur les plaines de » Marathon, pour laisser la Grèce entière à » la religion, à la philosophie et aux beaux» arts, qui la regardent comme leur patrie. »

. . . . Arva, beata
Petamus arva, divites et insulæ.

» Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par » les célestes visions du disciple bien-aimé; ô » heureuse Pathmos; j'irai baiser sur la terre » les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux » ouverts. Là, je me sentirai saisi d'indignation » contre le faux prophète, qui a voulu déve- » lopper les oracles du véritable, et je bénirai » le Tout-Puissant, qui, bien loin de précipiter » l'église comme Babylone, enchaîne le dra- » gon, et la rend victorieuse. Je vois déjà le » schisme qui tombe, l'orient et l'occident qui » se réunissent, et l'Asie qui voit renaître le » jour après une si longue nuit; la terre sanc- » tifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son » sang, délivrée de ses profanateurs, et revê- » tue d'une nouvelle gloire; enfin, les enfants » d'Abraham, épars sur la face de toute la » terre, et plus nombreux que les étoiles du » firmament, qui, rassemblés des quatre vents, » viendront en foule reconnaître le Christ, » qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps » une résurrection. En voilà assez, Monsei- » gneur; et vous serez bien aise d'apprendre » que c'est ici ma dernière lettre, et la fin de » mes enthousiasmes, qui vous importuneront » peut-être. Pardonnez-les à ma passion de

» vous entretenir de loin, en attendant que je » puisse le faire de près. »

Fr. de FÉNÉLON.

On voit par le ton et le style de cette lettre que Fénélon était encore dans ce premier âge de la vie, où une imagination jeune, brillante, et nourrie de toute la fleur de la littérature, se plaît à embellir tous les objets qui se présentent à elle, et à y répandre les couleurs vives et animées, dont elle a reçu l'impression encore récente.

Cette lettre était probablement adressée à Bossuet, et remonte aux premiers temps de leur liaison; nous verrons bientôt comment elle s'était formée entre deux hommes faits pour se connaître, s'aimer et s'estimer.

On voit que Fénélon était parvenu à obtenir le consentement de l'évêque de Sarlat, son oncle, pour son projet des missions du Levant. Peut-être ce prélat ne se crut-il plus en droit d'opposer un second refus à une vocation qui paraissait si marquée, et que le temps n'avait fait que confirmer. Il ne pouvait d'ailleurs alléguer pour les missions du Levant la rigueur du climat, comme il l'avait fait pour le voyage du Canada.

Mais sans doute des réflexions ultérieures, la crainte d'affliger mortellement un oncle,

dont il avait arraché, plutôt qu'obtenu l'aveu, la pensée déchirante de manquer à la reconnaissance envers un prélat et un parent, qui réunissait les titres les plus sacrés pour un cœur comme le sien, lui firent d'abord suspendre l'exécution de son projet. On parvint ensuite à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'appliquant à un objet à peu près du même genre, celui de maintenir dans la foi les *Nouvelles-Catholiques*, dont M. de Harlai, archevêque de Paris, le nomma supérieur. Ses succès, dans cette nouvelle carrière, et le désir qu'il paraissait conserver de se consacrer aux missions étrangères, firent naître dans la suite l'idée de l'employer dans les missions du Poitou; c'était rentrer en quelque sorte dans le genre d'apostolat pour lequel il avait montré un attrait si décidé.

Fénélon est nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques.

M. de Harlai, archevêque de Paris, possédait au degré le plus éminent l'art de gouverner, et de faire servir à la gloire et à l'avantage de son diocèse tous les genres de mérite et de talent qu'il observait dans son clergé. La voix publique avait déjà porté jusqu'à lui le nom de l'abbé de Fénélon. Frappé de la réputation extraordinaire qu'un jeune homme avait su mériter à un âge où l'on n'est pas même remarqué, il n'hésita pas à le nommer supérieur des

Nouvelles-Catholiques, et des filles de la *Madeleine de Traisnel.*

L'abbé de Fénélon n'avait alors que vingt-sept ans, et on lui confia un emploi qui était ordinairement réservé à des ecclésiastiques éprouvés par une longue expérience, et vieillis dans les fonctions les plus délicates du ministère.

Pour être moins distrait de l'exercice de ses nouvelles fonctions, il quitta la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et alla s'établir chez le marquis de Fénélon, son oncle (1), à qui le roi avait accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

La communauté des Nouvelles-Catholiques formait une association de quelques personnes pieuses, qui n'étaient liées par aucun vœu religieux. Elle avait été instituée en 1634, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle du pape Urbain VIII. L'objet de cet institut était d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine qu'elles avaient embrassée, et d'instruire les personnes du même sexe qui se montraient disposées à se convertir. Elles avaient formé leur premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. Mais lorsque le

(1) Manuscrits.

maréchal de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à favoriser une institution destinée à procurer à ceux dont il avait partagé les erreurs, le bonheur qu'il avait retrouvé lui-même en revenant à la religion de ses pères. Il accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Sainte-Anne. Il se servit même de son crédit auprès du roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince. La protection de Louis XIV et le nom de M. de Turenne avaient donné à la communauté des Nouvelles-Catholiques une considération, qui excita M. de Harlai à lui donner pour chef un ecclésiastique digne de justifier les vues et les espérances d'un roi tel que Louis XIV, et d'un homme tel que M. de Turenne. Son choix tomba sur l'abbé de Fénélon, et l'abbé de Fénélon fit bientôt connaître que son nom serait aussi un titre de gloire pour le siècle de Louis XIV.

Il entrait avec d'autant plus de satisfaction dans cette nouvelle carrière, qu'elle le ramenait indirectement à ses premières pensées et à ses premiers vœux pour les missions. Elle ne lui présentait pas sans doute des travaux aussi étendus, des dangers aussi glorieux, ni des

sacrifices aussi pénibles : mais elle avait aussi ses difficultés. Il est souvent plus difficile de triompher de l'erreur que de l'idolâtrie, et de détruire des opinions adoptées comme plus pures et plus sévères, que des superstitions extravagantes, qui ne peuvent ni séduire l'esprit, ni satisfaire l'amour-propre.

L'abbé de Fénélon montra dans son nouvel emploi le mérite si rare et si nécessaire de donner toujours à l'instruction cette forme simple, claire, précise, qui la met à portée de tous les esprits, en la variant selon le degré de leur intelligence. Il y réunissait le don précieux de faire aimer la vertu par ce langage sensible et pénétrant qui parle à l'ame avant d'arriver à la raison, et qui dispose à cette sorte de confiance, dont on ne peut jamais se défendre pour celui qui a commencé par nous convaincre de sa vertu, de sa bonne foi et de son intérêt pour notre bonheur.

La seule distraction que l'abbé de Fénélon se permit de mêler à des occupations, qui paraîtraient aujourd'hui si rebutantes pour un homme de son âge, était d'entretenir avec M. Tronson cette correspondance de piété qu'il avait appris à goûter sous sa direction, et de cultiver avec assiduité les bontés de son oncle, qui était pour lui un second directeur.

Le marquis de Fénélon avait un grand nom-

bre d'amis, auxquels il fit connaître son jeune neveu. Parmi ces hommes distingués, qui faisaient profession d'aimer et d'estimer le marquis de Fénélon, et qui vivaient avec lui d'une manière plus intime, on remarquait le duc de Beauvilliers, déjà prévenu en faveur de l'abbé de Fénélon, sur les témoignages de M. Tronson. On y remarquait aussi le célèbre Bossuet qui fut frappé, dès les premiers moments, du mérite extraordinaire qu'annonçait ce jeune ecclésiastique.

Fénélon se lie avec Bossuet.

Son oncle l'avait également présenté à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui jouissait alors d'un grand crédit à la cour, et qui réunissait à un extérieur agréable et noble de grands talents pour l'administration, et une heureuse facilité de s'exprimer avec autant de grâce que de dignité. Il présida pendant trente-cinq ans les assemblées du clergé, et il sut toujours les diriger d'une manière aussi convenable pour le clergé, que conforme aux vues du gouvernement. M. de Harlai accueillit l'abbé de Fénélon avec une bienveillance particulière; il lui prodigua tous ces témoignages de goût, de confiance et de bonne volonté, qui étaient dans l'habitude de son caractère et de ses manières, et auxquels un grand usage du monde et de la cour prêtait la séduction la plus

flatteuse pour un jeune homme encore étranger au monde et aux affaires.

Mais M. de Harlai vit avec peine l'abbé de Fénélon s'attacher avec une prédilection marquée à Bossuet, que sa grande réputation et sa qualité de précepteur du dauphin présentaient déjà à l'archevêque de Paris comme un concurrent redoutable à la cour et dans les affaires du clergé. Blessé d'une préférence aussi sensible, M. de Harlai ne fut pas assez maître de lui-même, pour ne pas laisser apercevoir à Fénélon combien il en était affecté. Peut-être aussi s'imagina-t-il que des considérations d'un autre genre empêchaient Fénélon de le cultiver avec tout l'empressement qu'il avait attendu de lui.

Quoi qu'il en soit, Fénélon ne se présentait à l'archevêché que très rarement, et dans les seules circonstances où le respect et la bienséance lui en faisaient un devoir. Ce fut dans une de ces occasions, que M. de Harlai lui dit d'un ton de reproche, où il entrait plus d'amertume que de bienveillance : *M. l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez.*

Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse de caractère et du jugement prématuré de Fénélon, que cette vénération filiale qu'il montrait pour un évêque,

dont le genie, les talents et les vastes connaissances commandaient sans doute l'admiration, mais dont l'austérité de principes et de mœurs pouvait effrayer un jeune homme à peine admis à sa familiarité. Fénélon fut entraîné rapidement par un sentiment irrésistible vers ce grand homme dont les vertus, les leçons et les exemples lui rappelaient les Pères des premiers siècles du christianisme; chaque jour lui acquit de nouveaux droits à l'estime et à la confiance de Bossuet, qui vit avec satisfaction s'élever sous ses yeux un jeune ecclésiastique, qui promettait déjà tout ce qu'il fut dans la suite. Malgré ses grandes occupations, il se chargea de le diriger dans la carrière qui s'ouvrait devant lui, et dans laquelle il est si facile de s'égarer, ou du moins de perdre un temps précieux, lorsqu'on n'est pas conduit par une main habile et exercée. Bossuet y mit une complaisance et un intérêt qui indiquent le sentiment de goût et d'estime qu'il avait pris pour son jeune élève. Il se montrait toujours disposé à l'accueillir, à répondre à tous ses doutes, et à lui ouvrir tous ces trésors de science que son vaste génie et de longs travaux l'avaient mis à portée d'acquérir.

Cette liaison subsista pendant un très grand nombre d'années avec la même intimité. Nous en retrouverons fréquemment des témoignages

jusqu'à l'époque affligeante qui mit en opposition de sentiments ces deux grands hommes; mais nous aurons occasion d'observer que, même dans leurs discussions les plus animées, ils ne cessèrent jamais d'avoir l'un pour l'autre une estime mutuelle, fondée sur l'opinion qu'ils avaient de leur vertu et de leur sincère attachement à l'église et à la religion.

L'évêque de Sarlat résigne à Fénélon le prieuré de Carenac.

Fénélon fut obligé, en 1681, de suspendre momentanément ses fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, pour faire un voyage à Sarlat. L'évêque de Sarlat, son oncle, venait de lui résigner son prieuré de Carenac, pour l'aider à se soutenir à Paris. Ce bénéfice, de la valeur de 3 ou 4000 liv. de rente, fut le seul qu'eut Fénélon jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans.

Nous trouvons parmi ses manuscrits une lettre qu'il écrivit en cette occasion à la marquise de Laval, sa cousine. Il lui fait, dans un style plein de goût et de gaîté, le récit de la pompeuse réception, dont on honora son entrée à Carenac. On pourra observer par ce récit que, dans les provinces comme à Paris, l'*éloquence des harangues* a toujours été à peu près la même dans tous les temps et dans tous les lieux.

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 1681. (Manuscrits.)

« Oui, madame; n'en doutez pas; je suis » un homme destiné à des entrées magnifiques. « Vous savez celle qu'on m'a faite à Bélai, dans

» votre gouvernement. Je vais vous raconter
» celle dont on m'a honoré en ce lieu.

» M. de Rouffillac pour la noblesse; M. Rose, curé, pour le clergé; M. Rigaudie, prieur des moines pour l'ordre monastique, et les fermiers de céans pour le tiers-état, viennent jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche accompagné majestueusement de tous ces députés; j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent; et en même temps je découvre que, par un stratagême galant, les troupes de ce lieu, les plus aguerries, s'étaient cachées dans un coin de la belle île que vous connaissez; de là, elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer avec beaucoup de mousquetades; l'air est déjà tout obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre au bruit de la mousqueterie, qui se mêle à celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les moines en corps; leur harangue est pleine d'éloges

» sublimes; ma reponse a quelque chose de » grand et de doux. Cette foule immense se » fend pour m'ouvrir un chemin; chacun a les » yeux attentifs pour lire dans les miens quelle » sera sa destinée; je monte ainsi jusqu'au châ- » teau, d'une marche lente et mesurée, afin de » me prêter pour un peu de temps à la curio- » sité publique. Cependant mille voix confuses » font retentir des acclamations d'allégresse, » et l'on entend partout ces paroles: *Il sera les » délices de ce peuple.* Me voilà à la porte déjà » arrivé, et les consuls commencent leur ha- » rangue par la bouche de l'orateur royal. A » ce nom, vous ne manquez pas de vous repré- » senter ce que l'éloquence a de plus vif et de » plus pompeux. Qui pourrait dire quelles » furent les grâces de son discours? il me com- » para au soleil; bientôt après je fus la lune; » tous les autres astres les plus radieux eurent » ensuite l'honneur de me ressembler; delà, » nous en vînmes aux éléments et aux mé- » téores, et nous finîmes heureusement par le » commencement du monde. Alors le soleil » était déjà couché, et pour achever la com- » paraison de lui à moi, j'allai dans ma cham- » bre pour me préparer à en faire de même. »

C'est du même ton de gaîté que Fénélon rend compte à la marquise de Laval d'un plaidoyer qu'il entendit à l'audience publique du tribunal

de Sarlat, peu de jours après sa brillante réception à Carenac.

A Issigeac (1), 16 juin 1681.

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 16 juin 1681. (Manuscrits.)

« On n'a pas tous les jours un grand loisir et » un sujet heureux pour écrire en style su- » blime. Ne vous étonnez donc pas, madame, » si vous n'avez pas eu cette semaine une rela- » tion nouvelle de mes aventures; tous les jours » de la vie ne sont pas des jours de pompe et de » triomphe. Mon entrée dans Carenac n'a été » suivie d'aucun évènement mémorable. Mon » règne y a été si paisible, qu'il ne fournit au- » cune variété pour embellir l'histoire. J'ai » quitté ce lieu-là pour venir trouver ici M. de » Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en venant : je m'y » suis même arrêté un jour, pour y entendre » plaider une cause fameuse par les Cicérons » de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent » pas de commencer par le commencement du » monde, et de venir ensuite tout droit par le » déluge jusqu'au fait. Il était question de don- » ner du pain par provision à des enfants qui » n'en avaient pas. L'orateur, qui s'était chargé » de parler aux juges de leur appétit, mêla ju-

(1) Maison de campagne des évêques de Sarlat, que l'oncle de Fénélon avait réparée et embellie avec soin.

» dicieusement dans son plaidoyer beaucoup » de pointes fort gentilles avec les plus sérieu» ses lois du code, les métamorphoses d'Ovide, » et des passages terribles de l'Ecriture sainte. » Ce mélange, si conforme aux règles de l'art, » fut applaudi par les auditeurs de bon goût. » Chacun croyait que les enfants feraient bonne » chère, et qu'une si rare éloquence allait fon» der à jamais leur cuisine; mais, ô caprice » de la fortune! quoique l'avocat eût obtenu » tant de louanges, les enfants ne purent obte» nir du pain: on appointa la cause; c'est-à» dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné » à ces malheureux de plaider à jeun, et les » juges se levèrent gravement du tribunal pour » aller dîner; je m'y en allai aussi, et je partis » ensuite pour apporter vos lettres à M. de Sar» lat. Je suis arrivé ici presqu'*incognito*, pour » épargner les frais d'une entrée. Sur les sept » heures du matin je surpris la ville; ainsi, » il n'y a ni harangue, ni cérémonie, dont je » puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour ré» jouir mademoiselle de Laval, vous faire part » des fleurs de rhétorique, qu'un prédicateur » de village répandit sur nous, ses auditeurs in» fortunés; mais il est juste de respecter la » chaire plus que le barreau. »

C'est pendant le court séjour que Fénélon fit

à Carenac, qu'il composa l'ode qui commence par ces vers :

Montagnes, de qui l'audace
Va porter jusques aux cieux
Un front d'éternelle glace.

De l'abbé de Langeron.

On doit bien croire que Fénélon n'avait jamais eu l'idée de faire imprimer cette ode; elle ne le fut en effet qu'après sa mort, à la suite de la première édition du *Télémaque*, publiée par sa famille. Elle était adressée à l'abbé de Langeron, qu'une heureuse conformité de caractère et de goûts avait uni à Fénélon dès sa première jeunesse, qui fut ensuite associé à tous les travaux et à tous les évènements de sa vie; qui vécut et mourut fidèle à l'amitié, dans l'adversité comme dans la prospérité.

Nous aurions peut-être négligé de parler de cette pièce de vers, si on n'y remarquait combien Fénélon, encore rempli de la lecture d'Homère, avait été frappé de bonne heure du caractère que ce grand poète donne à Ulysse :

Des Grecs je vois le plus sage,
Jouet d'un indigne sort,
Tranquille dans son naufrage,
Et circonspect dans le port;
Vainqueur des vents en furie,
Pour sa sauvage patrie,

Bravant les flots nuit et jour.
Oh! combien de mon bocage,
Le calme, le frais, l'ombrage
Méritent mieux mon amour!

espèce de tableau prophétique de la destinée, qui était réservée dans la suite à Fénélon lui-même, et dont le pressentiment semble se retrouver encore dans ces vers de la même ode:

Loin, loin trompeuse fortune,
Et toi, faveur importune,
Le monde entier ne m'est rien.

Ce fut sans doute l'impression qui lui était restée dès sa jeunesse, du caractère d'Ulysse, tel qu'Homère nous l'a dépeint dans l'*Odyssée*, qui invita Fénélon, long-temps après, à adapter si heureusement ce même sujet à l'instruction de M. le duc de Bourgogne, en lui proposant pour modèle Télémaque, fils d'Ulysse. On sait d'ailleurs que Fénélon préférait l'*Odyssée*, à l'*Iliade;* il y retrouvait une peinture plus fidèle et plus attachante des vicissitudes de la vie humaine, et des leçons plus sensibles pour apprendre aux hommes à supporter avec courage l'injustice et le malheur.

Après une courte absence, Fénélon reprit ses premières fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques, et il consacra dix années entières de

sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes. Si le nom de Fénélon ne commandait pas toujours l'amour et le respect; si tous ses ouvrages, toutes ses pensées, sa conduite publique et privée, ne portaient pas un caractère de grandeur qui ne permet pas à l'envie et à la satire de hasarder le plus faible trait contre un si beau génie, on ne manquerait pas de dire et de croire qu'un pareil emploi de son temps, dans la maturité de l'âge et de la raison, a contribué à rétrécir son esprit, en le concentrant dans des soins minutieux, dans des détails obscurs, dans des études inutiles.

Ce fut alors cependant que Fénélon écrivit son premier ouvrage; ouvrage qui a commencé sa réputation, et qui, dans un seul petit volume, réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux écrits depuis sur le même sujet. Il est facile en effet de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récents ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation, a été emprunté du *Traité sur l'éducation des filles*. Fénélon avait dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention. Traité de l'éducation des Filles.

Fénélon n'avait pas même composé cet ouvrage pour le public : c'était un simple hom-

mage de l'amitié; il ne l'avait écrit que pour répondre aux pieuses intentions d'une mère vertueuse. Madame la duchesse de Beauvilliers partageait tous les sentiments de confiance et d'estime de son mari pour l'abbé de Fénélon. Occupée avec le plus respectable intérêt de l'éducation de sa nombreuse famille, elle le pria de la diriger dans l'accomplissement des devoirs prescrits à sa sollicitude maternelle. Outre plusieurs garçons, elle eut huit filles qui, grâce aux exemples domestiques qu'elles eurent sous les yeux pendant leur jeunesse, et aux principes qu'elles puisèrent dans les instructions de Fénélon, furent des modèles de toutes les vertus que la charité inspire et que la religion ennoblit.

Comme elles étaient encore trop jeunes pour que Fénélon pût indiquer, par rapport à chacune d'elles, les modifications que tout instituteur éclairé doit employer selon la différence des caractères, des penchants et des dispositions, il généralisa toutes ses vues et toutes ses maximes; mais il saisit avec tant d'art et de profondeur tous les traits uniformes dont la nature a marqué ce premier âge de la vie, et toutes les variétés qui donnent à chaque caractère, comme à chaque figure, une physionomie différente, qu'il n'est aucune mère de famille qui ne doive retrouver dans ce tableau l'image de

son enfant, et l'expression fidèle des défauts qu'elle doit s'efforcer de prévenir, des penchants qu'elle doit chercher à rectifier, et des qualités qu'elle doit désirer de développer.

C'est ainsi qu'un ouvrage destiné à une seule famille, est devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

Cet ouvrage est si connu et si généralement répandu, que nous nous croyons dispensés de le faire connaître dans tous ses détails; nous ne craignons pas même d'avouer que nous nous étions d'abord proposé d'insérer, dans une espèce d'analyse, tout ce qui nous avait paru avoir un caractère plus marqué d'agrément ou d'utilité. C'était dans cet esprit que nous en avions commencé l'extrait; peu à peu, et sans nous en apercevoir nous-mêmes, notre extrait était devenu l'ouvrage tout entier : ce qui nous a averti qu'il est du petit nombre de ces livres parfaits auxquels on ne peut rien ajouter et dont on ne peut rien retrancher sans en altérer l'esprit et la régularité.

Fénélon commence son *Traité de l'éducation des filles* dès les premiers jours de la vie, dès cette époque où un seul et même nom, celui d'*enfant*, convient également aux deux sexes. En lisant cette première partie de son ouvrage, on ne peut s'empêcher de s'étonner de

la modestie avec laquelle il nous présente plusieurs observations de détail aussi fines que justes et profondes ; l'étonnement augmente encore en comparant cette simplicité avec le faste des auteurs plus récents, qui nous ont reproduit ces mêmes observations comme des découvertes qui semblaient leur appartenir.

« *Je ne donne pas ces petites choses pour » grandes*, » écrit Fénélon ; mais que Fénélon paraît grand, lorsqu'il ne donne que comme de *petites choses* ces observations fines et délicates qui tenaient à une attention si suivie, à des réflexions si profondes et si variées ; qui supposaient tant de goût et de tact, et qui étaient l'expression du cœur le plus sensible et le plus vertueux !

Dans la première partie de son ouvrage, Fénélon s'est adressé aux parents, aux instituteurs, aux institutrices, et a fait, pour ainsi dire, leur éducation encore plus que celle des enfants et des élèves.

C'est aux enfants mêmes qu'il adresse ensuite ses instructions. Après avoir veillé à la conservation de toutes les facultés morales et naturelles ; après avoir cherché à prévenir les défauts et les inconvénients capables d'en corrompre l'usage, c'est de leur ame et de leur intelligence qu'il s'occupe ; c'est leur esprit et leur cœur qu'il essaie de former, et il établit

tout son système d'éducation sur le seul fondement qui peut assurer le bonheur des familles et l'ordre de la société, sur la religion.

Il fait arriver les enfants à l'instruction par leur penchant même à la frivolité ; c'est le goût général des enfants pour les histoires que Fénélon emploie pour les instruire de la religion.

Il indique ensuite la méthode la plus simple et la plus facile pour mettre les vérités les plus intellectuelles à la portée des enfants, et les leur faire comprendre autant qu'il est donné à l'esprit humain de pénétrer dans ces obscurités métaphysiques, sur lesquelles un enfant un peu instruit en sait autant que les hommes, et les hommes les plus instruits n'en savent guères plus que les enfants. *C'est une vraie persuasion* que Fénélon veut obtenir des enfants ; et, comme il le dit lui-même, *ce n'est pas en jetant un enfant dans des subtilités de philosophie qu'on parvient à obtenir cette vraie persuasion.*

Il profite de la poupée même avec laquelle joue l'enfant pour lui donner les premières notions de la distinction de l'esprit et du corps, de la différence des qualités morales, de l'immortalité de l'ame, des peines et des récompenses d'une autre vie : c'est toujours par des raisons sensibles qu'il parle à leur raison naissante.

Fénélon veut qu'on donne aux femmes comme aux hommes, sur tout ce qui concerne la religion, une instruction solide et exempte de toute superstition. *Il ne faut jamais laisser mêler dans la foi ou dans les pratiques de piété rien qui ne soit tiré de l'évangile, ou autorisé par une approbation constante de l'église. Accoutumez-les donc à n'admettre pas légèrement certaines histoires sans autorité, et à ne s'attacher pas à de certaines dévotions qu'un zèle indiscret introduit, sans attendre que l'église les approuve.*

Il expose ensuite successivement tous les points de la doctrine de l'église catholique, tout ce qui concerne les sacrements et les cérémonies du culte public, avec une clarté si admirable, qu'il est impossible que des enfants bien pénétrés de ses maximes et de ses leçons ne soient pas parfaitement instruits des vérités essentielles de la religion : on serait même fondé à penser que ce degré d'instruction pourrait suffire au plus grand nombre des hommes.

On ne doit pas oublier de faire remarquer que Fénélon, dans ce Traité si précis et si substantiel, fait trois fois le plus grand éloge du *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury. Il est vraisemblable que son estime pour l'ouvrage et pour l'auteur le détermina dans la suite à s'asso-

cier cet homme si recommandable, dans l'éducation des petits-fils de Louis XIV.

Fénelon était bien éloigné d'interdire aux femmes l'instruction qui leur est nécessaire pour remplir, avec succès, tous les devoirs que leur imposent la nature et la société. Il ne cherche point à les dépouiller de tous les avantages que la culture de l'esprit peut ajouter à leurs agréments naturels. Il savait qu'elles sont destinées à faire aimer la vie domestique par le charme de la douceur ; à y entretenir l'esprit d'ordre et d'économie, le plus riche patrimoine des familles ; à graver dans le cœur de leurs enfants les premiers éléments de cette éducation religieuse et morale que rien ne peut suppléer ; à faire succéder la sérénité aux jours mauvais qui troublent si souvent le cours de la vie humaine ; à donner à la société ce caractère de politesse, de grâce et de décence si nécessaire pour adoucir l'humeur peu flexible et souvent impérieuse des hommes. *Ces devoirs*, dit Fénelon, *sont les fondements de la vie humaine. Le monde n'est point un fantôme ; c'est l'assemblage de toutes les familles. Eh ! qui est-ce qui peut les policer avec un soin plus exact que les femmes ?*

Il désire que les femmes se défendent également de cet excès de présomption qui les porte à aspirer à des connaissances qui ne leur sont

ni utiles ni nécessaires, et de l'excès d'indifférence pour toute espèce d'instruction.

Peut-être observait-il avec peine que plusieurs femmes de son temps s'étaient déjà écartées de cette sage réserve. *On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules, pour les condamner à une ignorance absolue.*

Mais avec cette grâce d'expression et de sentiment qu'on retrouve toujours en Fénélon, il invite celles-mêmes d'entr'elles qu'une imagination brillante, un travail assidu et des succès extraordinaires auraient fait distinguer d'une manière plus marquée, à se ressouvenir qu'*il doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la science presqu'aussi delicate que celle qui inspire l'horreur du vice.*

C'est par cette considération qu'il veut qu'on s'attache « à désabuser les jeunes personnes du » bel esprit. Elles sont exposées à prendre sou- » vent la facilité de parler et la vivacité d'ima- » gination pour l'esprit; elles veulent parler de » tout; elles décident sur les ouvrages les moins » proportionnés à leur capacité; elles affectent » de s'ennuyer par délicatesse; elles sont vaines, » et la vanité fait parler beaucoup; elles sont » légères, et la légèreté empêche les réflexions » qui feraient souvent garder le silence. *Rien*

» *n'est estimable que le bon sens et la vertu.* »

Fénélon interdit absolument les romans aux jeunes personnes. « Leur imagination errante » tourne leur curiosité avec ardeur vers des ob- » jets dangereux; elles se passionnent pour des » romans, pour des comédies, pour des récits » d'aventures chimériques; elles se rendent l'es- » prit visionnaire en s'accoutumant au langage » magnifique des héros de ces histoires fabu- » leuses; *elles se gâtent même par-là pour le* » *monde.* Une pauvre fille, pleine du tendre et » du merveilleux qui l'ont charmée dans ses » lectures, est étonnée de ne point trouver dans » le monde de vrais personnages qui ressem- » blent à ces héros. »

On voit que Fénélon veut parler de ce genre de romans dont le goût dominait dans le siècle où il a vécu; de ces romans qui représentaient le plus souvent des personnages ornés de toutes les perfections imaginaires de beauté, de grâces, de courage, d'honneur, de délicatesse et de vertu, et dont il était en effet difficile de retrouver les modèles dans le monde et dans l'habitude de la vie. Il est vraisemblable qu'il se serait montré bien plus sévère encore pour les romans de notre siècle, qui sont une image trop fidèle de nos mœurs actuelles, et qui familiarisent ainsi les imaginations jeunes et faciles avec des impressions et des

sentiments qui ne sont malheureusement que l'histoire trop sincère des désordres de la société.

Fénélon ne dit qu'un seul mot de la dissimulation qu'on reproche aux femmes, et ce mot renferme un grand sens. « Cette dissimulation » est d'autant plus inutile, que si le monde est » quelquefois trompé sur quelqu'action parti» culière, il ne l'est jamais sur l'ensemble d'une » vie entière. »

Il n'y pas pas jusqu'à des leçons de grâces et de bon goût sur la parure, qu'il n'ait trouvé le moyen d'amener dans cet intéressant ouvrage. Il ne dissimule pas « que la vanité est » naturelle aux jeunes personnes, parce qu'elles » naissent avec un désir violent de plaire. De» là cet empressement pour tout ce qui paraît » devoir les distinguer et favoriser l'empire de » leurs agréments et de la grâce extérieure. » Delà ce faste qui ruine les familles. »

Il fait voir combien elles s'égarent souvent dans les combinaisons de leur vanité, en adoptant inconsidérément des modes qui leur font perdre la plus grande partie de leurs avantages. Il voudrait « qu'on leur fît remarquer la noble » simplicité qui paraît dans les statues et les » autres figures qui nous restent des femmes » grecques et romaines. Elles y verraient com» bien des cheveux noués négligemment par

» derrière, et des draperies pleines et flottantes » à longs plis, sont agréables et majestueuses. »

Mais par une espèce de pressentiment de l'exagération qu'une nation mobile et légère apporte toujours dans ses goûts et dans ses modes, Fénélon ajoute : « Il ne faut pas sou- » haiter qu'elles prennent l'extérieur antique; » il y aurait de l'extravagance à le vouloir : il » faut seulement qu'elles prennent le goût de » cette simplicité d'habits, si noble, si gra- » cieuse, *et d'ailleurs si convenable aux* » *mœurs chrétiennes... ; les véritables grâces* » *suivent la nature, et ne la gênent jamais.* »

Après avoir indiqué les défauts que l'on doit éviter, Fénélon expose les devoirs que les femmes ont à remplir. Rien ne lui échappe dans la vie intérieure des familles, ni dans le tableau du monde où elles sont destinées à vivre. Il finit par cet éloge si touchant, que l'écriture fait dans le livre des proverbes, *de la femme vraiment admirable, que ses enfants ont dit heureuse ; que son mari a louée, et qui a été louée par ses propres œuvres dans l'assemblée des sages, et par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée.*

Nous nous sommes un peu étendu sur ce *Traité d'éducation*, non seulement parce qu'il fut le premier ouvrage de Fénélon, et qu'il

réunit tous les genres de mérite qui peuvent appartenir à un pareil sujet, mais encore parce qu'il indiqua, pour ainsi dire, d'avance, à M. de Beauvilliers, le précepteur des petits-fils de Louis XIV.

Il y a loin, sans doute, du gouvernement domestique des familles au gouvernement d'un grand empire. Mais la différence des objets ne change rien au caractère du génie, qui les considère chacun sous son véritable point de de vue. Le même esprit d'observation et de sagesse qui sait donner à chaque sujet toute la profondeur et toute l'étendue dont il est susceptible, sans jamais sortir des bornes où il doit se renfermer, suppose toujours cette surabondance de génie et de talent, qui ne demande qu'un libre essor et des circonstances propices pour embrasser un plus vaste espace, et atteindre les points les plus élevés.

Lorsqu'on a lu le *Traité de l'éducation des filles*, on est disposé à croire que Fénélon n'avait pu acquérir un sentiment si juste et si délicat des usages, des convenances et des travers de la société, que par un commerce habituel avec le monde. Cependant, à l'époque où il composa cet ouvrage, il était dans la retraite, uniquement occupé de ses devoirs ecclésiastiques. Il logeait à la vérité chez le marquis de Fénélon, son oncle, qui avait autrefois beau-

coup vécu à la cour et dans le monde. Mais cet oncle vivait alors lui-même fort retiré, livré tout entier à la méditation des grandes vérités de la religion, et n'ayant conservé de toutes ses anciennes relations, qu'un petit nombre d'amis qui partageaient ses principes et ses sentiments. Il est vrai que ces amis étaient des hommes du premier mérite par leur vertu et leur caractère; prévenus favorablement pour le neveu, par leur amitié pour l'oncle, ils éprouvaient déjà pour Fénélon cette espèce d'attrait, qui lui tint si étroitement unis pendant toute sa vie, tous ceux qui avaient une fois commencé à l'aimer. Ce fut dans la société de ces hommes distingués, déjà désabusés du monde, ou qui avaient eu la sagesse d'y conserver l'indépendance de leur caractère, en se retirant souvent dans la solitude de leurs pensées, que Fénélon apprit à connaître le monde beaucoup mieux qu'il ne l'aurait connu, en s'abandonnant inconsidérément au tourbillon des sociétés. D'ailleurs, ce serait une illusion de croire qu'on ne connaît bien le monde, qu'en se livrant au tumulte insensé de ses plaisirs si bruyants, à ses joies si vaines, à son oisive activité. Il reste bien peu de temps et de moyens pour l'observation, lorsqu'on est soi-même entraîné par le mouvement rapide qui précipite les jours et les années de la vie dans ce vide

immense de soins inutiles, de distractions pénibles, de vains projets, d'espérances trompeuses. C'est de la solitude qu'il faut voir le monde, ses passions, ses ennuis, ses vicissitudes; la connaissance des hommes n'est point attachée à l'observation superficielle des formes et des usages de la société. L'habitude de la politesse et des égards contribue sans doute à répandre plus de douceur dans les mœurs et plus d'élégance dans les manières; mais il n'est pas nécessaire de consumer sa vie entière dans ces soins frivoles, pour avoir un grand usage du monde; il suffit de porter en soi-même le sentiment des convenances, et cette aménité d'esprit et de caractère qui forme la véritable urbanité.

Il est en effet assez remarquable que tous les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, ceux dans lesquels on retrouve le sentiment le plus exquis de tout ce qui constitue le bon goût dans la littérature et les beaux-arts, ceux qui nous révèlent avec le plus de charme et de délicatesse tous les secrets du cœur humain, ont été écrits le plus souvent par des hommes qui vivaient dans le silence de la retraite, ou qu'une heureuse conformité de principes religieux, de goûts estimables, d'études utiles ou agréables, avaient unis de confiance et d'amitié. Sans doute ces écrivains célèbres

n'étaient pas entièrement étrangers au monde; il faut bien voir les hommes, lorsqu'on veut les connaître et les juger; mais ceux même d'entr'eux, que le bonheur des circonstances avaient mis à portée d'observer les grands modèles, et d'être recherchés par tout ce que le rang, la naissance et la faveur avaient élevé au dessus d'eux, évitaient de se laisser éblouir par le prestige de ces brillantes illusions; ils s'attachaient à tourner au profit de leur sagesse et de leurs lumières les observations qu'ils recueillaient du spectacle des jeux de la fortune et du combat éternel des passions. Ils retournaient toujours avec un nouveau plaisir dans leur paisible et vertueuse retraite, pour y retrouver le bonheur le plus pur et le plus vrai dans les douces affections de la nature et de l'amitié (1).

Tandis que Fénélon se livrait aux occupations utiles et vertueuses d'un emploi obscur et presqu'ignoré; tandis qu'il se disposait par l'étude et la méditation à acquérir les connaissances et les talents nécessaires pour rendre un jour à l'église des services plus éclatants,

(1) Nous avons placé aux *Pièces justificatives* du livre Ier., no. III, un morceau très curieux de l'abbé Gédoyn sur la vie retirée que menaient autrefois à Paris les magistrats et les gens de lettres.

il eut à pleurer la mort d'un oncle qui avait dirigé ses premiers pas dans la carrière du monde, et qui lui avait été encore plus utile, en tournant son cœur vers les sublimes idées de la perfection chrétienne (1). C'était sous ses yeux, c'était dans sa maison, et dans l'intimité de cette douce confiance qu'un père se plaît à montrer à l'enfant de son choix, à celui qu'il a adopté pour le consacrer tout entier à Dieu et à la vertu, que Fénélon s'était pénétré du sentiment profond des devoirs de son état et de la grandeur de son ministère.

Ce que nous avons déjà dit du marquis de Fénélon, de son caractère, de ses principes, de l'éclat de ses démarches dans l'affaire des duels, et de la vie austère qu'il avait embrassée, prouve en effet qu'il était digne de servir de guide à son neveu dans les voies de la religion. On peut même croire que la rigidité de ses maximes avait contribué à prémunir Fénélon contre les dangers auxquels auraient pu l'exposer son extrême sensibilité, la douceur naturelle de son caractère, la facilité brillante de son imagination, et cette bienveillance qui l'invitait toujours à supposer dans les hommes

(1) Le marquis Antoine de Fénélon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré, ainsi qu'il l'avait demandé, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

toutes les vertus dont il portait le goût et le sentiment au fond de son cœur.

Mais il lui restait trois amis précieux, qu'il ne cessa de cultiver avec autant d'assiduité que d'affection. Bossuet avait déjà conçu pour le neveu de son ancien ami cette prédilection qui supposait des rapports si vertueux entre l'ame de deux hommes dont les caractères, différents à plusieurs égards, se rapprochaient et s'unissaient en tout ce qui concernait les intérêts de la religion et la gloire de l'église.

M. de Beauvilliers avait d'abord accueilli l'abbé de Fénélon comme le neveu de l'un des hommes qu'il estimait le plus, et comme l'élève le plus cher de M. Tronson. Mais cet élève était devenu son maître et son guide, en même temps que son ami le plus tendre ; et M. de Beauvilliers prenait déjà conseil du jeune abbé de Fénélon pour les affaires de sa conscience. Ils avaient l'un et l'autre un attrait particulier pour les maximes de cette spiritualité pure et désintéressée, qui transporte tous nos sentiments et toutes nos affections dans le sentiment presque exclusif de l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun retour humain sur notre propre bonheur.

M. Tronson suivait avec un intérêt paternel son ancien élève dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Il ne cessait de l'entretenir par ses

sages avis dans cet esprit de recueillement et de méditation, si nécessaire pour le préserver des illusions de l'amour-propre et de l'ambition : deux sentiments qui peuvent quelquefois égarer les hommes les plus vertueux, en leur présentant la gloire de leur ministère comme attachée à leur considération personnelle.

Fénélon trouvait toujours dans ses entretiens avec Bossuet, de nouveaux motifs pour estimer et respecter ce grand homme, et de nouveaux avantages pour sa propre instruction. Ce fut d'après ses conseils et sa méthode qu'il s'attacha à étudier les principes de la véritable doctrine dans les sources les plus pures de l'antiquité. Il apprenait de lui à éclaircir les difficultés qui se rencontrent assez fréquemment dans les écrits des Pères de l'église, et qui peuvent quelquefois arrêter les esprits peu familiarisés avec leur langage et la nature des questions qu'ils ont eues à traiter, pour combattre tant d'hérésies différentes et souvent opposées. Il lui montrait la mauvaise foi des hérétiques qui affectent souvent de s'appuyer sur un texte isolé, pour supposer qu'ils ne se sont point écartés de l'ancienne doctrine de l'église. Il lui faisait sentir que c'était surtout dans les livres sacrés et dans leur interprétation consacrée par la tradition, qu'il devait chercher les principes et les preuves de tout le corps de la tradition.

C'est certainement à l'école de Bossuet que Fénélon, déjà familiarisé avec la science des saintes écritures par les instructions publiques, qu'il avait données pendant son séjour à la communauté de Saint-Sulpice, contracta cette heureuse facilité de disposer naturellement et sans effort des pensées et des expressions des écrivains sacrés pour en composer son style. Cette langue inspirée lui devint si naturelle, qu'on en retrouve sans cesse l'application dans tous ses écrits, et même dans ses lettres les plus indifférentes. Il ne pouvait assurément choisir un plus grand maître dans cette science que Bossuet, qui était parvenu à ne pouvoir plus s'énoncer dans sa propre langue, sans y transporter involontairement toute la magnificence des prophètes, et toute la hauteur de ce style sublime, qui porte avec lui le sceau de l'inspiration.

Un grand avantage pour Fénélon, comme l'une de ses distractions les plus douces, était la liberté d'accompagner Bossuet à sa maison de Germigny (1). C'était là que Bossuet allait chercher quelquefois le repos de la solitude, pour échapper au tourbillon des devoirs et des affaires, qui remplissaient tous ses moments à Paris et à la cour : retraite sacrée, qui pou-

(1) Maison de campagne des évêques de Meaux.

vait seule soustraire ce grand homme à l'empressement indiscret de tant de personnes de tous les rangs et de toutes les professions, qui venaient sans cesse interroger l'oracle de l'église gallicane. Là, Fénélon, son fidèle ami l'abbé de Langeron, et le célèbre abbé Fleury, étaient assurés de jouir de Bossuet tout entier. Les repas, la promenade, et les intervalles nécessaires qui séparent les moments consacrés à l'étude, devenaient des occasions et des moyens d'instruction sous la forme d'une simple conversation.

Nous ne pouvons douter qu'à cette époque si heureuse pour l'un et pour l'autre, Fénélon ne se fit un devoir de soumettre à Bossuet, avec un respect religieux, tous ses travaux et tous ses essais.

Sur un manuscrit de Fénélon contre le système de Malebranche.

Nous avons entre les mains la copie d'une réfutation très étendue que Fénélon a faite du *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche. Cette copie est entièrement conforme à l'original écrit de la main de Fénélon, et elle était vraisemblablement destinée pour l'imprimeur. L'original se trouvait encore il y a quelques années parmi les manuscrits dont le dépôt nous a été ensuite confié. Nous n'avons pu découvrir par quel accident ce manuscrit de la main de Fénélon en a été soustrait au milieu du désordre que le malheur des temps a intro-

duit dans une multitude de dépôts précieux. Nous avons d'autant plus de sujet de déplorer ce malheur, qu'indépendamment de ce que le manuscrit original est entièrement écrit de la main de Fénélon, il porte à la marge des notes intéressantes, également écrites de la main de Bossuet, à qui Fénélon avait soumis son travail.

Au reste, la copie que nous en avons, peut facilement suppléer à l'original. On y distingue au simple coup-d'œil, les corrections, les changements et les observations que Bossuet avait ajoutés au travail de Fénélon. On sait que le *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche, produisit dans le temps entre ce célèbre métaphysicieu et Arnauld, des discussions très longues et très animées, qui ne finirent qu'à la mort d'Arnauld. Il était déjà honorable pour Fénélon, jeune encore, de pouvoir lutter avec un philosophe tel que Malebranche, dont l'imagination éblouissante savait donner à des illusions sublimes toutes les couleurs de la vérité. Mais ce qui était encore plus glorieux pour Fénélon, c'était de savoir déjà s'exprimer sur les questions les plus importantes de la théologie et de la métaphysique, de manière à mériter l'approbation de Bossuet, et de penser sur Malebranche comme Arnauld, juge si profond et si éclairé dans ces matières.

Au reste, on sait que Bossuet se montra en-

core plus sévère que Fénélon. On lit dans le recueil de ses ouvrages (1) une lettre très curieuse qu'il écrivit à un jeune homme, admirateur passionné des systèmes de Malebranche. Bossuet, qui n'était point accoutumé à transiger avec la vérité, se joue, avec un mélange de plaisanterie et de gravité, du ridicule enthousiasme de ce jeune métaphysicien. C'est dans cette lettre vraiment intéressante, que l'on peut observer comment le génie pénétrant de Bossuet allait au devant de l'avenir : *Un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'église, et il éclatera en son temps, si, de bonne heure, on ne cherche à s'entendre avant de s'engager tout-à-fait. Croyez-moi, pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie.*

Il faut rendre justice à Malebranche ; si son imagination l'égara quelquefois, jamais son cœur ne fut complice des écarts de son esprit ; jamais philosophe ne fut plus religieux, plus paisible, plus ennemi de tout esprit de conten-

(1) Tome IX, page 550.

tion et de parti. Il unissait toute l'élévation d'un génie supérieur à cette modeste simplicité qui en forme le véritable caractère. Livré tout entier à des méditations métaphysiques, il avait plus que de l'indifférence pour tout ce qui tenait à l'érudition et à des connaissances positives; indifférence qui est certainement un tort, lorsqu'on enveloppe dans le même mépris ce qu'il est bon et ce qu'il est inutile de savoir. Entraîné par son imagination à se livrer à de brillantes illusions, il élevait toujours l'édifice de ses systèmes sur des idées abstraites, auxquelles il ne donnait aucun point d'appui. Aussi lui reprochait-on *de bâtir en l'air.* Mais ses intentions étaient aussi pures, que ses conceptions étaient nobles et élevées. Il voulait toujours lier la religion à la philosophie, alliance sans doute désirable, lorsqu'on consent à respecter les limites des deux empires. Son génie trop systématique, se sentant continuellement arrêté par ces bornes immuables que la religion et la théologie opposent aux imaginations indiscrètes, se trouvait dans un élément plus favorable, en parcourant ces vastes espaces où la métaphysique se plaît à s'égarer. Au reste, ces jeux de son imagination ne corrompirent jamais la sincérité de sa soumission aux décisions de l'église.

Fénélon s'occupait dans le même temps d'un

Traité du Ministère des Pasteurs.

ouvrage qui avait un rapport plus direct aux fonctions dont il était chargé, que les systèmes métaphysiques de Malebranche; nous voulons parler de son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Il pensait avec raison que toute la controverse entre les catholiques et les protestants pouvait se réduire à l'examen de cette seule question pour l'instruction de la multitude. Il suffisait en effet, pour renverser tous les fondements de la réforme, de montrer que les ministres protestants n'avaient ni caractère, ni mission légitime. Si l'on se rappelle la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre Claude, sur la matière de l'église, on reconnaîtra que ces deux habiles antagonistes avaient paru convenir eux-mêmes que toutes les questions qui les divisaient, venaient se rallier nécessairement à cette question fondamentale. Bossuet avait marqué tous les caractères qui devaient faire reconnaître dans l'église romaine le nom et l'autorité de la véritable église. Fénélon voulut faire reconnaître à des traits plus sensibles encore pour la multitude ignorante, les ministres qui parlent au nom de la véritable église. C'était la même question, représentée sous un point de vue différent, et plus rapprochée de l'intelligence du peuple.

Le *Traité du Ministère des Pasteurs* a uniquement pour objet de prouver : « Que le plus

» grand nombre des hommes, ne pouvant décider par eux-mêmes sur le détail des dogmes, » la sagesse divine ne pouvait mettre devant » leurs yeux rien de plus sûr pour les préserver » de tout égarement, *qu'une autorité extérieure*, qui tirant son origine des apôtres et » de Jésus-Christ même, leur montre une suite » de pasteurs sans interruption. »

Toutes les preuves, toutes les autorités et tous les raisonnements que Fénélon a réunis dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*, ne sont que la conséquence naturelle de ce principe si simple et si satisfaisant, que les protestants eux-mêmes sont forcés de reconnaître.

La seule différence est que l'église catholique, appuyée sur les monuments les plus authentiques et les plus incontestables, peut offrir une succession non interrompue de pasteurs consacrés dans la forme prescrite depuis les apôtres jusqu'à nos jours, tandis que les protestants ne sachant où remonter avant le 16ᵉ. siècle, ont été obligés de recourir à des fictions évidemment fausses, pour se créer des ancêtres; forcés ensuite de renoncer à ces généalogies fabuleuses, ils ont fini par attribuer à la volonté mobile et capricieuse d'une multitude aveugle et ignorante, le pouvoir céleste de conférer les dons spirituels attachés au ministère ecclésiastique.

Bossuet, dans ses ouvrages dogmatiques, où

il a répandu avec la plus riche profusion tous les trésors de la science ecclésiastique, avait parlé aux savants, aux philosophes, aux apôtres de la réforme. C'est au peuple de la réforme, aux esprits simples et peu éclairés des villes et des campagnes, que Fénélon a voulu parler dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*.

C'est ainsi que ces deux hommes, toujours uniformes dans leurs vues et dans leurs pensées, toujours divers dans leurs moyens, tendaient au même but. L'un assurait l'empire de l'église en foudroyant les chefs qui osaient combattre contr'elle, et contester son autorité. L'autre offrait un retour facile à la multitude égarée sous des drapeaux étrangers.

Ce n'est pas que le *Traité du Ministère des Pasteurs* ne suppose dans son auteur une connaissance très étendue de tous les monuments de l'histoire et de la tradition ecclésiastique. Mais Fénélon a su les présenter sous une forme si simple et si naturelle; il a su les enchaîner à des raisonnements si accessibles aux intelligences les plus bornées, qu'ils n'exigent aucun effort, ni aucunes recherches pénibles, pour en saisir les rapports et les conséquences.

C'était de Bossuet que Fénélon avait emprunté cette méthode, dont on ne devrait jamais s'écarter dans toutes les discussions quelconques, celle d'élaguer toutes les questions

inutiles, et de s'attacher uniquement aux difficultés essentielles.

En effet, si on lit avec attention tous les écrits de controverse de Bossuet, on observera sans peine, que dans ceux-mêmes où il a déployé le plus de science, d'érudition et de critique, il marche toujours rapidement à son but; il ramène toujours la question à son véritable objet; et lorsque sa logique foudroyante a atterré ses adversaires, en leur arrachant l'aveu de quelques principes qu'ils ne peuvent ni contester, ni accorder, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, il soulève avec un noble dédain tout cet amas d'objections frivoles, d'imputations calomnieuses, de textes équivoques ou altérés, de faits apocryphes, qu'on avait cherché à opposer à sa première impétuosité; il les brise, les met en poudre, et les disperse avec tout le mépris d'un génie supérieur à de si faibles efforts.

Si on se transporte au temps où vécurent Bossuet et Fénélon; si on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres, se consacrer avec tant de zèle, de succès et de gloire à des controverses, dont les résultats intéressaient également l'église et l'état. On se trouvait alors engagé dans l'exécution du plan formé depuis si long-temps par Louis XIV et

son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV, prêt à prononcer la révocation de l'édit de Nantes, avait voulu faire précéder cette grande mesure politique par tous les moyens d'instruction qui devaient en préparer le succès.

Il suffit d'ouvrir les Mémoires du temps, et même les correspondances particulières, pour observer le vif intérêt que toutes les classes de la société prenaient aux controverses religieuses. Ce n'était pas seulement dans les chaires, dans les écoles de théologie, dans l'enceinte des cloîtres qu'elles s'agitaient avec une chaleur que la disposition générale des esprits excitait et entretenait. On voit par toutes les lettres qui nous sont restées, qu'à la cour, à la ville, et dans toutes les conditions, les personnes même que leur sexe et leur état semblaient dispenser de s'en occuper, aimaient à s'en entretenir et à nourrir leur esprit de toutes les connaissances qui y avaient quelque rapport. On est étonné, en lisant ces lettres, de voir les ouvrages les plus sérieux devenus la lecture habituelle des femmes les plus distinguées par leurs agréments et leur célébrité, servir de sujet à toutes les conversations, et remplir les moments de solitude qu'elles pouvaient se réserver à la ville et à la campagne. Dans ce siècle qui paraît toujours

s'agrandir à mesure qu'il s'éloigne de nous, on pensait encore que les études graves et religieuses convenaient à la dignité de l'esprit humain, et pouvaient influer utilement sur la morale publique et particulière; c'était cette tendance générale de tous les esprits, qui avait répandu le goût de la véritable instruction, et qui a produit tant d'excellents ouvrages qu'on relit sans cesse, parce qu'on les a déjà beaucoup lus.

Mais le moment était arrivé où Fénélon allait sortir de l'obscurité dans laquelle il avait cherché à s'envelopper. Il suffisait à ses principes et à son caractère de faire tout le bien qu'il était en son pouvoir de faire dans l'emploi dont il était chargé. Instruit à l'école de M. Tronson, à ne jamais considérer que la volonté de Dieu dans l'ordre des évènements humains, et à ne se proposer que la gloire de la religion dans toutes ses actions et toutes ses pensées, il savait que le premier de tous les mérites dans l'ordre de la Providence, est de remplir fidèlement les devoirs qu'elle nous impose partout où elle nous conduit; et que la prééminence des places et des fonctions n'ajoute d'autre prix à nos travaux, que celui de plus grandes difficultés à vaincre et de plus grands dangers à éviter.

D'ailleurs Fénélon jouissait de toute la satisfaction nécessaire à un cœur comme le sien. Il

recueillait toutes les bénédictions que la tendre reconnaissance de ses nombreux néophytes aimait à lui prodiguer, et il avait déjà pour amis les hommes les plus recommandables par leur rang, leurs vertus et leur génie. Mais ce furent ces amis mêmes qui l'arrachèrent à sa solitude, et à cette vie douce et paisible qui convenait à la modération de ses vœux et à la modestie de son caractère.

Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes (1); et, en éloignant les pasteurs dont la présence devait naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvait laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptait le plus de protestants, pour confirmer dans la doctrine de l'église catholique ceux qui s'y étaient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusaient encore à revenir à la religion de leurs pères.

Fénélon est chargé des missions du Poitou.

Ce fut dans cette circonstance que Bossuet proposa à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénélon dans les missions du Poitou et de la Saintonge. Le nom de Fénélon avait déjà été souvent prononcé à Louis XIV; il était instruit de la

(1) Au mois d'octobre 1685.

sagesse avec laquelle il dirigeait les Nouvelles-Catholiques, et des succès dont son zèle était récompensé. Ce monarque attachait sa grandeur personnelle à ne confier l'exécution de ses vues qu'à des hommes dignes de faire respecter le caractère qu'il leur imprimait par son choix.

Les missions du Poitou offraient à Fénélon des travaux assez conformes au ministère qu'il exerçait depuis plusieurs années. Il pouvait d'autant moins se refuser à une commission aussi honorable, qu'elle se conciliait avec l'inclination si marquée que nous lui avons vue dans sa première jeunesse pour des missions encore plus laborieuses. Il était donc naturel qu'il aperçût dans cette nouvelle destination le caractère de cette même vocation, qui avait déjà parlé à son cœur. Il parut seulement désirer d'être libre dans le choix des coopérateurs qu'on se proposait de lui associer, et dont on l'établissait le chef. On s'empressa avec d'autant plus de plaisir de déférer à son vœu, qu'il choisit précisément ceux qu'on lui aurait demandé d'accepter, s'il ne les eût pas appelés. C'étaient des ecclésiastiques, déjà connus par leurs talents et leurs vertus, que leur mérite éleva dans la suite aux premières dignités de l'église, ou à des places de confiance, et qui ont laissé un long souvenir dans la mémoire de tous les gens

de bien. C'étaient l'abbé de Langeron, le plus cher, le plus fidèle des amis de Fénélon; le célèbre abbé Fleury, dont il suffit de prononcer le nom; l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois; l'abbé Milon, alors aumônier du roi, et depuis évêque de Condom.

Louis XIV attachait tant d'importance au succès des vues de confiance, de douceur et d'instruction qu'il avait d'abord adoptées pour ramener les protestants, qu'il voulut faire connaître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénélon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénélon demanda à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il était appelé à exercer un ministère de paix et de charité. Ce prince n'hésita pas un moment à déférer à sa demande après quelques observations d'intérêt et de bonté, qui n'avaient pour objet que la sûreté personnelle de l'abbé de Fénélon et de ses collègues.

Rien, peut-être, n'est plus propre à donner une juste idée du caractère de Louis XIV, que cette attention délicate et judicieuse dans le choix des missionnaires, que cet empressement touchant à leur ouvrir son cœur et à déférer à leurs représentations, lors même qu'elles semblaient contrarier les mesures qu'il avait adoptées pour faire respecter son autorité.

Lorsque dans la suite, des rassemblements dangereux, des provocations séditieuses, des actes de révolte formelle, et des attentats dignes de toute la sévérité des lois, forcèrent Louis XIV d'employer des mesures de rigueur, il est certain qu'il ne céda qu'à regret aux devoirs du monarque; il ne fit que ce que devait faire tout souverain obligé d'assurer avec inflexibilité l'ordre public, lorsque sa bonté est méconnue et que son autorité est outragée.

Il est d'ailleurs généralement reconnu que si des injustices et des violences se mêlèrent à l'usage que l'on fit de son nom et de ses ordres, ce fut par le coupable emportement d'un ministre jaloux jusqu'à l'excès de l'autorité de son maître, et qui cessa de voir une affaire de conscience et de religion aussitôt qu'il aperçut des actes de révolte. Mais dans toutes les parties de la France où les protestants restèrent paisibles et soumis, on se contenta de leur interdire l'exercice public de leur religion, sans chercher à tourmenter leur conscience. Les seules provinces où ils manifestèrent des mouvements séditieux furent exposées aux lois terribles de la guerre. On sait également que Louis XIV s'empressa de réprimer et de punir, avec sévérité, ceux mêmes de ses officiers qui avaient été audelà de ce que le soin de leur sûreté personnelle

et la nécessité d'assurer l'ordre public avaient paru exiger d'eux.

Louis XIV s'était d'abord montré si disposé à donner la préférence aux simples moyens de persuasion, d'encouragement et de faveur, que dans le temps même où il révoquait successivement les privilèges extraordinaires que les protestants avaient arrachés à main armée à la faiblesse de ses prédécesseurs, et qu'il se préparait à interdire l'exercice public de leur religion, il écrivait à tous les intendants de son royaume (1) : *Je vous recommande surtout de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion.*

Fénélon, autorisé par Louis XIV lui-même à suivre la méthode qu'il jugerait la plus convenable pour la conversion des protestants, sut concilier le zèle d'un missionnaire avec les ménagements et la douceur qui étaient dans son caractère.

Fénélon arrive dans le Poitou.

Son premier soin, en arrivant au chef-lieu des missions dont il était chargé, fut de se présenter à l'évêque de la Rochelle (2), et de lui demander, pour ses coopérateurs et pour lui-même, sa bénédiction, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exercer le saint ministère. Il

(1) Lettre du roi aux commissaires départis, 10 juillet 1682.

(2) Henri de Montmorenci de Laval, de Bois-Dauphin.

savait que si le choix et l'appui du roi pouvaient contribuer à jeter un certain éclat sur ses travaux, et même à en faciliter le succès, il ne pouvait et ne devait en attendre de véritables fruits, que par l'intervention de cette puissance divine qui a élevé l'église de Jésus-Christ sur des fondements inébranlables, et a fixé elle-même l'ordre, le rang et la juridiction de ses ministres.

La réputation des nouveaux missionnaires les avait déjà précédés dans ces contrées. L'évêque de la Rochelle les accueillit comme des anges envoyés du ciel pour seconder son zèle; et le peuple, déjà instruit de la noble confiance avec laquelle Fénélon s'était refusé à l'appui de la force militaire, les reçut comme des ministres de paix.

C'était en effet un spectacle assez nouveau pour ces provinces qui avaient été si long-temps le principal boulevard de la république protestante en France, et le théâtre de tant de guerres, de révoltes et de malheurs, de voir des ecclésiastiques distingués par leur naissance, leurs emplois et leurs talents, abandonner les fonctions qu'ils remplissaient à la cour, et renoncer à tous les agréments de la capitale pour venir exercer, dans des pays malsains et désolés, le ministère le plus humble et le plus pénible.

Il était assez naturel que le contraste de tant

de sacrifices et de confiance, avec l'appareil si différent qu'on avait eu l'imprudence de déployer dans quelques autres provinces, préparât favorablement l'opinion de ce peuple étonné. Plus les récits exagérés qu'on lui avait faits de la désolation répandue dans le Languedoc et le Vivarais lui avaient inspiré de terreur, plus il dut éprouver de soulagement et de consolation en trouvant dans ces missionnaires si redoutés, des pères tendres et compatissants qui s'occupaient de pourvoir à tous ses besoins, d'adoucir ses souffrances et ses malheurs, et qui s'attachaient à éloigner de son esprit toute idée de contrainte et de violence.

Il s'était figuré que ces missionnaires, envoyés par la cour, lui retraceraient toutes ces images de faste, de mollesse et d'opulence, dont les ministres protestants avaient si souvent chargé le tableau dans leurs éternelles déclamations contre *la nouvelle Babylone;* et il ne voyait que des hommes qui venaient partager sa pauvreté, s'associer à tous ses intérêts, goûter sa simplicité, se ployer à ses mœurs, et adoucir son sort par tous les genres de consolation et de bienfaisance.

L'esprit est toujours disposé à écouter avec bienveillance ceux qui ont su trouver le chemin de notre cœur, et on perd bientôt ses préventions contre une religion dont les ministres re-

tracent la sainteté dans leurs mœurs et leur conduite.

Fénélon pensait que la méthode la plus facile et la plus sûre, pour ramener les protestants à l'église, était de leur montrer comment leurs pasteurs avaient usurpé une autorité qui ne leur avait point été déléguée, dont ils ne pouvaient présenter le titre primordial, qui ne leur avait point été transmise par une succession légitime, et dont le ministère ne pouvait par conséquent conférer aucun des effets spirituels nécessaires au salut. Ce fut sur ce point important que les missionnaires dirigèrent leurs premières instructions; ils prévoyaient que du moment où les disciples seraient convaincus que leurs anciens pasteurs s'étaient arrogé un titre et une juridiction qui ne leur appartenaient pas, ils se trouveraient naturellement disposés à écouter la voix de ceux qui se présentaient à eux avec les caractères légitimes que la consécration de l'église leur avait imprimés, et avec tous les droits qu'une succession incontestable leur avait transmis.

Nous avons vu que Fénélon s'était déjà exercé sur cette question importante, dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Il n'avait point encore fait imprimer ce petit ouvrage; mais il en fit l'usage le plus heureux dans ses conférences avec les protestants du Poitou.

Fénélon s'attachait ensuite à les désabuser des ridicules préjugés dont leurs pasteurs les avaient nourris contre les pratiques et les cérémonies de l'église romaine. Il leur enseignait les actes indispensables qu'elle prescrit, et il leur apprenait à ne pas les confondre avec des usages ou des pratiques édifiantes qu'elle conseille, qu'elle permet ou qu'elle tolère.

Les succès que Fénélon et ses coopérateurs obtinrent dans les missions du Poitou, doivent être attribués en grande partie à cette manière simple et exacte de présenter la religion à une multitude trop peu instruite pour saisir les points difficiles d'une controverse au dessus de son intelligence.

Cependant, il était bien éloigné de se faire illusion sur les trompeuses apparences de tant de conversions précipitées. Il remarque avec peine que la méfiance et des considérations purement humaines inspiraient souvent des abjurations peu sincères : en vain avait-il obtenu qu'on évitât d'offrir aux regards de cette multitude effrayée, toute apparence de contrainte et de violence; il la voyait toujours agitée du sentiment de crainte qui lui était communiqué par le récit des violences dont quelques autres provinces ne furent pas exemptes. *Si on voulait*, écrivait-il avec douleur à Bossuet, *leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran*,

il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons.

Bien loin de s'attribuer, à l'exemple de quelques autres missionnaires, la gloire d'avoir converti des provinces entières, Fénélon ne comptait pour de véritables conversions, que celles qui étaient marquées par un changement réel et durable dans les opinions et dans les mœurs. Il avait la ferme conviction que les paroles de vérité et de charité qu'il portait dans ces malheureuses provinces, où l'erreur avait triomphé si long-temps, ne seraient pas entièrement perdues pour une nouvelle génération, et qu'elles produiraient, avec la bénédiction du ciel, des fruits de salut que le temps développerait.

Il semble en effet que la Providence ait justifié, d'une manière sensible, les vœux et les espérances de Fénélon; car il est assez remarquable que ces mêmes provinces, qui comptaient alors un si grand nombre de protestants et qui avaient montré un attachement si opiniâtre à leur secte, soient précisément celles qui, à une époque bien récente (1), ont manifesté le plus de zèle pour la religion catholique, lorsqu'on a voulu renverser les autels relevés par Fénélon.

Il fallait que Fénélon eût laissé dans tous les

(1) Guerre de la Vendée.

cœurs, une impression bien profonde d'amour et de respect, puisque non seulement les provinces qu'il avait parcourues, mais celles-mêmes où sa réputation s'était étendue, s'empressèrent de consigner, dans des actes publics, l'hommage de leur reconnaissance et de leur vénération. Personne n'ignore que, lorsque Fénélon fut nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, l'Académie d'Angers sembla indiquer, pour sujet du prix d'éloquence : Le bonheur des peuples qui devaient avoir un jour pour souverain l'élève de Beauvilliers et de Fénélon. L'auteur du discours couronné rappela, en ces termes, les missions du Poitou :

« Les hérétiques eux-mêmes sont de fidèles » témoins de ses vertus (de Fénélon), eux qui » n'ont pas été moins édifiés de sa doctrine que » de son exemple, dans une ville qui a toujours » été considérée comme le rempart de l'erreur, » et où il en a détruit les fondements, autant » par sa douceur que par la force de la vérité. » Son zèle infatigable n'en est pas demeuré là ; » ces hommes, qui avaient été ramenés, par ses » soins, de l'égarement, ont été confirmés, par » sa charité toujours agissante, dans la pureté » de la foi qu'ils avaient nouvellement reçue ; » il s'est attaché particulièrement à protéger ce » sexe que sa faiblesse expose le plus souvent

» au péril d'une rechute malheureuse : j'ose dire,
» messieurs, que l'église est redevable d'une si
» belle conquête à cet homme apostolique. »

On aura peine à croire que Fénélon eût à se justifier sur la méthode qu'il avait suivie pour faciliter la conversion des protestants. Le marquis de Seignelay, secrétaire d'état, chargé du département des provinces du Poitou et du Pays d'Aunis, se crut obligé de le prévenir qu'on lui reprochait un excès de condescendance, en ne soumettant pas les nouveaux convertis à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion que l'église recommande, mais qu'elle ne prescrit pas (1). On aurait voulu que Fénélon fît en un moment de ces nouveaux convertis, si faibles encore, des hommes consommés dans les maximes et les œuvres de la perfection chrétienne. Le marquis de Seignelay était sans doute bien éloigné de partager ce zèle si peu

(1) J'ai eu entre les mains, en 1786, les lettres du marquis de Seignelay, ainsi que les originaux des réponses de Fénélon; elles étaient alors au dépôt du Louvre. Il paraît qu'elles se sont perdues depuis les évènements qui ont amené tant de bouleversements dans les dépôts publics : au moins on n'a jamais pu les retrouver, malgré les recherches qu'on a eu la bonté de faire à ma prière, aux archives nationales, au dépôt des manuscrits de la bibliothèque impériale, et à la bibliothèque du conseil d'état.

réfléchi, et il savait que cette impatience indiscrète aurait plus contribué à rebuter qu'à attirer les protestants ; mais l'intérêt qu'il prenait à Fénélon ne lui permettait pas de lui laisser ignorer ces frivoles imputations que l'envie, la malignité et un faux zèle affectaient de répandre. Ce jeune ministre était frère des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart ; il connaissait le mérite de Fénélon ; il devait y être plus sensible qu'un autre, parce qu'il en avait lui-même. Son esprit, ses talents, son extrême activité promettaient à la France un digne successeur de Colbert, pour soutenir la gloire de la marine française que son père avait créée : une mort prématurée vint l'arrêter au milieu de sa brillante carrière (1). On ne doit pas être surpris du zèle que le marquis de Seignelay apportait au succès des missions du Poitou. Malgré la dissipation où l'entraînait sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, et le tourbillon des affaires et des devoirs, il portait toujours au fond de son cœur des principes et des sentiments de religion, qu'il aimait à entretenir et à cultiver. Nous avons les preuves d'une correspondance habituelle qu'il avait avec M. Tronson, à qui il

(1) J. B. Colbert, marquis de Seignelay, mourut le 3 novembre 1690, à l'âge de 39 ans.

s'était adressé pour avoir par écrit des sujets de méditation chrétienne. Avec de pareilles dispositions, il ne fut pas difficile à Fénélon de faire comprendre, au marquis de Seignelay, la sagesse et la régularité des principes qui avaient dirigé sa conduite envers les protestants.

Depuis la première édition de cet ouvrage, nous avons eu entre les mains deux lettres originales de Fénélon, écrites pendant ses missions du Poitou. (1). Il n'est pas douteux que ces lettres ne soient adressées au marquis de Seignelay; elles confirment ce que nous avons dit du zèle éclairé que Fénélon apporta dans l'exercice d'un ministère si délicat et si difficile. On y observera l'attention constante et invariable avec laquelle il cherchait toujours à faire prévaloir les moyens de douceur et d'instruction, ou du moins à les concilier avec les mesures de prudence et de fermeté, que le gouvernement était dans la nécessité de prendre pour prévenir les manœuvres des puissances jalouses de la France. On voit en effet par ces lettres que le prince d'Orange et les Hollandais, qui préparaient déjà la révolution qui fit descendre Jacques II du trône d'Angleterre, ne cessaient de

(1) Nous en devons la connaissance à la bienveillance obligeante de M. de Sèze, qui a bien voulu nous permettre de prendre copie de ces deux lettres, et d'en faire usage.

prodiguer les promesses et les espérances les plus magnifiques, pour engager les protestants français à abandonner leur patrie; il faut convenir qu'une pareille conduite de la part de cette république, était d'autant plus odieuse, qu'elle était alors en paix avec la France.

Nous nous sommes bornés à extraire de ces deux lettres ce qui nous a paru propre à faire mieux connaître les principes et les formes que le gouvernement suivit dans les missions du Poitou. Tant de relations mensongères, tant d'accusations hasardées ont défiguré la conduite et le caractère de Louis XIV à cette époque de son règne; que l'histoire ne doit négliger aucune occasion de rendre à la mémoire d'un grand roi la justice qui lui est due.

A la Tremblade, le 7 février 1686.

Lettre de Fénélon au marquis de Seignelay, 7 février 1686. (Manuscrits.)

« Monsieur, je crois devoir me hâter de vous » rendre compte de la mauvaise disposition où » j'ai trouvé les peuples en ce lieu. Les lettres » qu'on leur écrit de Hollande leur assurent » qu'on les y attend pour leur donner des éta» blissements avantageux, et qu'ils seront au » moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun » impôt. En même temps, quelques petits droits » nouveaux, qu'on a établis coup sur coup dans » cette côte, les ont fort aigris. La plupart di» sent assez hautement qu'ils s'en iront, dès que

» le temps sera plus assuré pour la navigation.
» .... Il me paraît que l'autorité du roi ne doit
» se relâcher en rien; car notre arrivée en ce
» pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent
» sans cesse de Hollande, fait croire à ces peu-
» ples qu'on les craint. Ils sont persuadés qu'on
» verra bientôt quelque grande révolution, et
» que le grand armement des Hollandais est
» destiné à venir les délivrer. Mais en même
» temps que l'autorité doit être inflexible pour
» retenir ces esprits, que la moindre mollesse
» rend insolents, je croirais, monsieur, qu'il
» serait important de leur faire trouver en
» France quelque douceur de vie, qui leur ôtât
» la fantaisie d'en sortir.... Pendant que nous
» employons la charité et la douceur des ins-
» tructions, il est important, si je ne me trompe,
» que les gens qui ont l'autorité, la soutiennent,
» pour faire mieux sentir aux peuples le bon-
» heur qu'ils ont d'être instruits doucement....
» Il reste encore à ceux-mêmes des nouveaux
» convertis qui se montrent les plus assidus et
» les plus dociles, des peines sur la religion.
» La longue habitude de suivre de faux préju-
» gés revient toujours. Mais d'ailleurs ils avouent
» presque tous que nous leur avons montré avec
» une pleine évidence qu'il faut, selon l'Écri-
» ture, se soumettre à l'église, et qu'ils n'ont
» aucune objection à faire contre la doctrine

» de l'église catholique, que nous n'ayons dé-
» truite très clairement. Quand nous sommes
» partis de Marennes, nous avons reconnu de
» plus en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils
» n'osent le témoigner; car alors ils n'ont pu
» s'empêcher de montrer beaucoup d'affliction.
» Cela a été si fort, que je n'ai pu refuser de
» leur laisser une partie de mes coopérateurs,
» et de leur promettre que nous retournerions
» tous chez eux. Pourvu que ces bons commen-
» cements soient soutenus *par des prédicateurs*
» *doux, et qui joignent au talent d'instruire*
» *celui de s'attirer la confiance des peuples,*
» *ils seront bientôt véritablement catholiques.*
» Je ne vois, monsieur, que les pères jésuites,
» qui puissent faire cet ouvrage; car ils sont
» respectés par leur science et par leur vertu.
» Il faudra seulement choisir parmi eux ceux
» qui sont les plus propres à se faire aimer. »

On voit à la fin de cette même lettre que Fénélon avait autant à se défendre du zèle précipité de quelques catholiques bien intentionnés, qu'à combattre l'opiniâtreté des protestants.

Ibid. « J'ai reçu, dit-il, à M. de Seignelay, une
» lettre du père de la Chaise, qui me donne des
» avis fort honnêtes et fort obligeants sur ce
» qu'il faut dès les premiers jours accoutumer
» les nouveaux convertis aux pratiques de l'é-
» glise, pour l'invocation des saints et pour le

» culte des images. Je lui avais écrit dès les » commencements que nous avions cru devoir » différer de quelques jours l'*ave Maria* dans » nos sermons, et les autres invocations des » saints dans les prières publiques que nous fai- » sions en chaire. Je lui avais rendu ce compte » par précaution, quoique nous ne fissions en » cela que ce que font tous les jours les curés » dans leurs prônes, et les missionnaires dans » leurs instructions familières. Depuis ce temps- » là, je lui ai écrit encore pour lui rendre en » détail le même compte de notre conduite, que » j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre.

» J'espère que cela, joint au témoignage de » M. l'évêque, de M. l'intendant, et des pères » jésuites, nous justifiera pleinement. »

La lettre du 8 mars suivant, également adressée au marquis de Seignelay, montre toujours Fénélon occupé à recommander aux agens de l'autorité d'oublier qu'ils ont le droit de se faire craindre, pour ne se servir que du pouvoir qu'ils ont de se faire aimer. Elle fait voir aussi que ses représentations au gouvernement, pour l'exciter à répandre des bienfaits sur les peuples de ces contrées, avaient été accueillies de la manière la plus favorable. Ces dispositions généreuses étaient en effet bien plus conformes aux principes et au caractère personnel de

Louis XIV, que le système de violence et de persécution, qu'on a affecté de lui supposer.

A la Tremblade, 8 mars 1686.

Lettre de Fénélon au marquis de Seignelay, 8 mars 1686. (Manuscrits.)

« Monsieur, l'arrivée de M. Forant a donné » de la joie aux habitants de la Tremblade, et » j'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, » *pourvu qu'il n'exerce point ici une autorité* » *rigoureuse, qui le rendrait bientôt odieux.* » Sa naissance, sa parenté avec plusieurs d'en- » tr'eux, et la religion qui lui a été commune » avec tous ces gens-là, le feraient haïr plus » qu'un autre, s'il voulait user de hauteur et » de sévérité pour les réduire à leur devoir.... » Je n'ai pas manqué, monsieur, de lire pu- » bliquement ici et à Marennes ce que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire des bontés » que le roi aura pour les habitants de ce pays, » s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charitable » avec lequel vous cherchez les moyens de les » soulager. Les blés que vous leur avez fait ve- » nir à fort bon marché, leur montrent que » c'est une charité effective, et je ne doute » point que la continuation de ces sortes de » grâces ne retienne la plupart des gens de cette » côte. C'est la controverse la plus persuasive » pour eux. La nôtre les étonne; car on leur fait » voir clairement le contraire de ce que les mi- » nistres leur avaient toujours enseigné comme

» incontestable et avoué des catholiques mêmes. » Nous nous servons utilement ici du ministre » qui y avait l'entière confiance des peuples, et » qui s'est converti..... Je ne doute pas qu'on » ne voie à Pâques un très grand nombre de » communiants, *peut-être même trop*. Ces fon» dements posés, c'est aux ouvriers fixes à éle» ver l'édifice, et à cultiver cette disposition » des esprits.

C'est toujours sur les moyens d'instruction et sur les bons exemples, que Fénélon insiste avec une persévérance qui indique assez l'opinion qu'il avait lui-même de la sainteté d'une religion qui doit trouver sa racine dans la conviction de la conscience, et qui doit emprunter sa force et son éclat des vertus de ses ministres.

« Il ne faut, dit Fénélon, que des prédica» teurs qui expliquent simplement tous les » dimanches le texte de l'évangile, avec une au» torité douce et insinuante. Les jésuites com» mencent bien ; mais le plus grand besoin est » d'avoir des curés édifiants, qui sachent ins» truire. Les peuples nourris dans l'hérésie ne » se gagnent que par la parole. Un curé qui » saura expliquer l'évangile affectueusement, » et entrer dans la confiance des familles, fera » tout ce qu'il voudra ; sans cela, l'autorité pas» torale, qui est la plus naturelle et la plus ef» ficace, demeurera toujours avilie avec scan- Ibid.

» dale. Les peuples nous disent : *Vous n'êtes*
» *ici qu'en passant;* c'est ce qui les empêche
» de s'attacher entièrement à nous. La religion,
» avec le pasteur qui l'enseignera, prendra in-
» sensiblement racine dans tous les cœurs... Il
» faudrait aussi, monsieur, répandre *des Nou-*
» *veau Testament* avec profusion ; mais le
» caractère gros est nécessaire, ils ne sauraient
» lire les petits caractères ; il ne faut pas espé-
» rer qu'ils achètent des livres catholiques; c'est
» beaucoup qu'ils lisent ceux qui ne leur coû-
» tent rien; le plus grand nombre ne peut même
» en acheter. Si on leur ôte leurs livres, sans
» leur en donner, ils diront que les ministres
» leur avaient bien dit que nous ne voulions pas
» laisser lire la Bible, de peur qu'on n'y vît la
» condamnation de nos superstitions et de nos
» idolâtries, et ils seront au désespoir..... Nous
» avons accoutumé les peuples à entendre les
» vérités qui les condamnent le plus fortement,
» sans être irrités contre nous. Au contraire,
» ils nous aiment, et nous regrettent quand
» nous les quittons. S'ils ne sont pleinement
» convertis, du moins ils sont accablés, et en
» défiance de toutes leurs anciennes opinions ;
» il faut que le temps et la confiance en ceux
» qui les instruiront de suite, fassent le reste.
» *Il faut tendre aussi à faire trouver aux peu-*
» *ples autant de douceur à rester dans le*

» *royaume, que de péril à entreprendre d'en*
» *sortir;* c'est, monsieur, ce que vous avez
» commencé, et que je prie Dieu que vous puis-
» siez achever selon toute l'étendue de votre
» zèle. »

Fénélon finit sa lettre par rendre compte au marquis de Seignelay des soins qu'il avait inutilement pris, pour opérer la conversion de M. de Saint-Hermine. Ce ministre apportait d'autant plus d'intérêt à cette conversion, qu'indépendamment du bon effet qui en serait résulté sur tous les protestants du Poitou, par la considération dont cette famille y jouissait, il y trouvait aussi le moyen le plus heureux de plaire à madame de Maintenon, en secondant les vœux de son zèle et de sa piété pour une famille à laquelle elle était attachée par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnaissance. Fénélon eut recours à un moyen assez singulier pour convaincre M. de Saint-Hermine. Ne pouvant trouver de ministre protestant, qui consentît à entrer en dispute avec lui, parce que tous ceux qui en avaient pris l'engagement, ou s'étaient convertis, ou avaient disparu, il se chargea lui-même du rôle de ministre protestant, et s'établit en controverse réglée contre l'abbé de Langeron, en plusieurs conférences qui eurent lieu en présence de M. de Saint-Hermine. On sent bien qu'un pareil rôle exigeait

une extrême bonne foi, pour éviter jusqu'au soupçon de chercher à affaiblir la cause qu'il s'était chargé de défendre; mais c'était Fénélon, et s'il y a eu des nuages sur quelques opinions de Fénélon, on ne peut du moins raisonnablement en élever sur sa bonne foi. On peut seulement présumer que l'abbé de Langeron eut peut-être besoin de faire usage de tous les moyens victorieux qu'offre toujours la défense de la vérité, pour repousser les raisonnements subtils que dût lui opposer un adversaire aussi ingénieux et aussi séduisant que Fénélon. Il faut entendre Fénélon lui-même.

Ibid. « J'ai eu sept ou huit longues conversations » avec M. de Saint-Hermine, à Rochefort, où » j'ai été le chercher; il entend bien ce qu'on » lui dit; il n'a rien à y répondre, mais il ne » prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et » moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisais le protestant, *et je disais tout ce que les* » *ministres peuvent dire de plus spécieux*. » M. de Saint-Hermine sentait fort bien la faiblesse de mes raisons, *quelque tour que je* » *leur donnasse*. Celles de M. l'abbé de Langeron lui paraissaient décisives; et quelquefois » il répondait lui-même ce qu'il fallait contre » moi. Après cela, j'attendais qu'il serait ébranlé; » mais rien ne s'est remué en lui, du moins au

» dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa reli» gion par quelque raison secrète de famille. » Je serais retourné à Rochefort, pour lui parler » encore, selon vos ordres, si M. l'intendant ne » m'avait mandé qu'il est allé en Poitou. Dès » qu'il en sera revenu, j'irai à Rochefort, et je » vous rendrai compte, monsieur, de ce que » j'aurai fait. »

Fénélon avait continué ses relations avec Bossuet pendant ses missions du Poitou. On n'a conservé de cette correspondance qu'une seule lettre qui fait partie de la dernière édition des œuvres de Bossuet (1). Nous croyons devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs; elle confirme les détails que nous venons de rapporter, et on y voit cette douce habitude de confiance et de familiarité qui les unissaient encore : on y remarquera la manière dont Fénélon s'exprime au sujet des avis que M. de Seignelay lui avait transmis, et qui ne permet pas de douter que Fénélon n'ait toujours agi de concert avec Bossuet dans le système de conduite qu'il avait suivi avec les nouveaux convertis.

A la Tremblade, ce 8 mars 1686.

Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous » dire, Monseigneur, je ne puis m'abstenir de » l'honneur de vous écrire; c'est ma conso-

(1) Tome IX, p. 565.

» lation en ce pays : il faut me permettre de la
» prendre. Nos convertis vont un peu mieux ;
» mais le progrès est bien lent : ce n'est pas
» une petite affaire de changer les sentiments
» de tout un peuple. Quelle difficulté devaient
» trouver les apôtres pour changer la face de
» l'univers, pour renverser le sens humain,
» vaincre toutes les passions et établir une doc-
» trine jusqu'alors inouïe, puisque nous ne
» saurions persuader des ignorants par des pas-
» sages clairs et formels qu'ils lisent tous les
» jours, en faveur de la religion de leurs an-
» cêtres, et que l'autorité même du roi remue
» toutes les passions pour nous rendre la persua-
» sion plus facile ; mais si cette expérience
» montre combien l'efficacité des discours des
» apôtres était un grand miracle, la faiblesse
» des huguenots ne fait pas moins voir combien
» la force des martyrs était divine.

» Les huguenots mal convertis sont attachés
» à leur religion jusqu'aux plus horribles excès
» d'opiniâtreté ; mais dès que la rigueur des
» peines paraît, toute leur force les abandonne ;
» au lieu que les martyrs étaient humbles, do-
» ciles, intrépides et incapables de dissimula-
» tion ; ceux-ci sont lâches contre la force, opi-
» niâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte
» d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont
» tomber peu à peu dans une indifférence de

» religion pour tous les exercices extérieurs, qui » doit faire trembler. Si l'on voulait leur faire » abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, » il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons : » pourvu qu'ils s'assemblent la nuit, et qu'ils » résistent à toute instruction, ils croient » avoir assez fait. C'est un terrible levain dans » une nation : ils ont tellement violé, par » leurs parjures, les choses les plus saintes, » qu'il reste peu de marques auxquelles on » puisse reconnaître ceux qui sont sincères » dans leur conversion ; il n'y a qu'à prier » Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point » de les instruire.

» Mais *le grand-chancelier* (1), quand le » verrons-nous, Monseigneur ? il serait bien » temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans » notre solitude, après avoir confondu dans » Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous regarder en pitié.

» N'oubliez pas notre retour avec M. de » Seignelay ; mais parlez uniquement de votre » chef. S'il nous tient trop long-temps éloignés » de vous, *nous supprimerons encore l'*ave » Maria, *et peut-être irons-nous jusqu'à quel-*

(1) Il s'agit de l'oraison funèbre du chancelier le Tellier, que Bossuet avait prononcée le 25 janvier précédent, et que Cramoisy était alors occupé à imprimer.

» *que grosse hérésie*, pour obtenir une heu-
» reuse disgrâce qui nous ramène à Germigny;
» ce serait un coup de vent qui nous ferait
» faire un joli naufrage. Honorez toujours de
» vos bontés, Monseigneur, notre troupe, et
» particulièrement celui de vos serviteurs qui
» vous est dévoué avec l'attachement le plus
» respectueux. »

Cette lettre eut l'effet que Fénélon en attendait; il reçut la permission de revenir à Paris; il rendit compte, directement à Louis XIV, de l'état où il avait laissé la religion dans les provinces qu'il venait de parcourir, n'entretint le roi que du zèle de ses coopérateurs, du bien qu'ils avaient fait, de celui qui restait à faire, des moyens qui étaient à la disposition du gouvernement pour l'affermissement de ce grand ouvrage, et garda le plus profond silence sur lui-même.

Fénélon, après avoir rempli envers le roi un devoir que le respect lui imposait, rentra paisiblement dans la retraite dont il n'était sorti qu'à la voix de Louis XIV et de Bossuet. Il reprit ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, et fut plus de deux ans sans se montrer à la cour.

Il était si peu occupé de ses intérêts personnels, qu'il n'apprit que par hasard qu'il avait été destiné à l'évêché de Poitiers, que sa no-

mination avait même été admise par le roi et immédiatement révoquée avant qu'elle fût devenue publique. On attribua généralement cette espèce de disgrâce à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui ne pouvait pardonner à Fénélon ses liaisons intimes avec Bossuet, et l'indifférence avec laquelle il avait accueilli ses offres de services et d'amitié.

Il éprouva la même malveillance l'année suivante, dans une circonstance à peu près semblable. L'évêque de la Rochelle avait été témoin des biens immenses que l'abbé de Fénélon avait faits dans son diocèse, pendant le cours de ses missions. Il crut rendre le service le plus important à l'église et à ses diocésains, en leur assurant un pasteur qui avait acquis tant de droits à leur estime et à leur reconnaissance. Il vint à Paris, et sans laisser même soupçonner à Fénélon l'objet de son voyage à la cour, il présenta au roi un mémoire pour supplier sa majesté de lui accorder l'abbé de Fénélon pour coadjuteur : on fut instruit de cette démarche, et l'on prit une voie détournée, mais infaillible, pour qu'il fût exclu de l'évêché de la Rochelle, comme il l'avait été de celui de Poitiers. On fit entendre au roi que le vœu de l'évêque de la Rochelle, pour Fénélon, était inspiré par une certaine conformité d'opinion sur les matières de la grâce,

C'est ainsi que Fénélon, que les jansénistes ont toujours regardé comme un de leurs plus grands adversaires, fut d'abord exclus des dignités ecclésiastiques comme un de leurs partisans : rien n'annonce peut-être mieux la parfaite indifférence de Fénélon pour les places et la fortune; il lui était assurément bien facile d'éloigner tous les soupçons de ce genre; ses opinions étaient déjà connues; ses liaisons étaient publiques. M. de Beauvilliers et M. Tronson étaient très opposés aux nouvelles doctrines, et personne n'aurait osé accuser Bossuet de jansénisme.

Ce fut en 1687 et 1688, au retour de ses missions du Poitou, que Fénélon consentit enfin à laisser imprimer son *Traité de l'Éducation des filles*, et celui du *Ministère des pasteurs*, dont nous avons déjà parlé. Il ne les avait point d'abord destinés au public; mais il fut obligé de céder au vœu unanime de tous ceux qui en avaient eu connaissance.

La réputation que Fénélon s'était faite dans ses missions du Poitou, avait déjà attiré sur lui tous les regards; mais en consentant à publier presqu'en même temps deux ouvrages sur des sujets intéressants pour la religion et la morale, il semblait appeler lui-même le public à discuter les titres de cette réputation prématurée, qui s'étendait avec tant d'éclat et de ra-

pidité. Ses amis devaient attendre ce jugement avec toute l'inquiétude d'un intérêt qui n'est pas toujours exempt de prévention ; et les personnes impartiales pouvaient être disposées à se montrer sévères par cette sorte de résistance qu'on oppose toujours aux exagérations de l'amitié. Les uns et les autres durent être également satisfaits ; Fénélon n'avait encore ni ennemis ni envieux.

Telles étaient les occupations de Fénélon ; il se regardait, et tout le monde le regardait comme destiné à passer le reste de sa vie dans l'exercice des fonctions utiles, mais peu ambitionnées, qui semblaient suffire à ses vœux et à son désintéressement. Personne n'ignorait l'opposition que M. de Harlay avait mise à son avancement ; et la faveur avec laquelle le public venait d'accueillir ses *Traités de l'Éducation des filles* et *du Ministère des pasteurs*, ne pouvait pas lutter contre le crédit de ce prélat.

Mais un évènement imprévu transporta tout à coup Fénélon au milieu de la cour, et l'éleva à une place à laquelle paraissaient attachés les destinées de la France et le sort de plusieurs générations.

C'est ici que Fénélon va se montrer dans tout l'éclat de ce caractère qui lui a mérité l'estime et l'amour de ses contemporains, et qui a laissé

des souvenirs si doux dans la mémoire de la postérité.

Education de M. le duc de Bourgogne.

Louis XIV voyait approcher l'époque où l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne, demandait les soins d'un gouverneur. Un prince qui avait toujours mis sa grandeur à s'environner de grands hommes, et qui avait donné Montausier et Bossuet pour instituteurs à son fils, était digne de faire un choix aussi heureux pour son petit-fils.

Le progrès des années et une vie plus sérieuse commençaient à rendre Louis XIV moins esclave de la gloire, et la religion lui avait fait sentir et goûter le mérite de la vertu. En nommant Bossuet et Montausier, il avait obéi à la renommée, et consacré un choix annoncé par l'opinion publique. Peut-être dans un pareil choix n'avait-il cherché que la gloire, et il avait eu le bonheur de trouver la vertu réunie au génie. Lorsqu'il voulut donner un gouverneur à son petit-fils, il n'eut qu'un seul sentiment, et une seule pensée, celle de le confier à l'homme le plus vertueux de sa cour; il ne cherchait alors que la vertu, et il eut encore le bonheur de rencontrer dans un homme vertueux toutes les qualités les plus propres à former un grand prince : cet homme fut le duc de Beauvilliers.

La part qu'eut le duc de Beauvilliers à l'édu-

tation du duc de Bourgogne, sa tendre et constante amitié pour Fénélon exigent que nous le fassions connaître. Jamais il n'y a eu d'union semblable à celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Cambrai : parler de M. de Beauvilliers, c'est parler de Fénélon.

Paul, duc de Beauvilliers, s'était trouvé appelé à succéder aux honneurs et aux dignités de son père (1), par les évènements malheureux qui avaient enlevé ses deux frères ainés à la fleur de leur âge. Il conserva à la cour, et dans l'exercice des emplois dont il fut revêtu, les principes de religion qu'il avait reçus dans le temps où il était destiné à une profession plus grave et plus sainte (2). Il avait épousé la seconde fille de Colbert, et il eut le rare bonheur de trouver dans madame de Beauvilliers une entière conformité de sentiments et de goût pour toutes les œuvres de la plus haute piété. Par un bonheur plus rare encore, les deux autres sœurs de madame de Beauvilliers furent animées du même esprit, et épousèrent les ducs de Chevreuse et de Mortemart, déjà unis au duc de Beauvilliers par une estime et une amitié que la vertu avait fait naître, et que le

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n°. IV.

(2) Le duc de Beauvilliers avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique.



temps et les liens du sang rendirent inaltérables. Les trois sœurs et les trois beaux-frères montrèrent à la cour une famille privilégiée, qui n'avait d'autre ambition que celle de rester fidèle à l'honneur et à la vertu; jamais on ne la vit s'associer à aucune intrigue, ni s'avilir par aucune bassesse.

Pénétrés de respect pour le roi, attentifs à lui plaire par leur empressement à remplir tous les devoirs qui les attachaient à sa personne, les ducs de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart, ne se crurent point obligés à étendre leur complaisance jusqu'à flatter ses passions, et à rendre de honteux hommages aux objets de ses affections. Jamais madame de Montespan, dans les longues annés de sa faveur, n'avait pu les apercevoir dans la foule de ses courtisans; et elle s'étonnait de n'obtenir du duc de Mortemart, son neveu, et de sa femme, que les égards qu'ils devaient à une personne qui leur appartenait de si près.

Louis XIV, qui portait un sentiment naturel de décence et de délicatesse au milieu même des erreurs et des séductions qui l'avaient entraîné, fut frappé du contraste d'une conduite si noble et si pure avec la servitude peu honorable, où l'intérêt et l'ambition avaient engagé le reste de sa cour. Il avait conçu dès lors, pour le duc de Beauvilliers, une estime et un

goût qui en auraient fait une espèce de favori, si un pareil titre pouvait convenir à un sentiment fondé sur la vertu.

On n'aura pas de peine à concevoir que madame de Maintenon, qui s'attachait à ramener le roi à une conduite plus chrétienne et plus régulière, et qui commençait déjà à obtenir sur l'esprit de ce prince ce singulier ascendant, dont elle fit dans la suite un usage si respectable, dût entretenir et favoriser de tout son pouvoir l'estime et la confiance que Louis XIV montrait à M. de Beauvilliers. Elle ne pouvait également que savoir gré à toute la famille de M. de Beauvilliers de l'espèce de distance où elle s'était toujours tenue de la cour de madame de Montespan. Peut-être même entrait-il dans ses vues de fixer de bonne heure l'opinion publique sur la nature de ses rapports avec le roi, en se montrant dans une liaison particulière avec une société, qu'aucune considération n'aurait portée à approuver un attachement équivoque.

C'est ce qui lui fit désirer de vivre avec toute la famille de M. de Beauvilliers, dans une espèce d'intimité qui pût attester à toute la cour qu'elle ne pouvait ni ne devait être confondue avec madame de Montespan. Elle allait régulièrement dîner un ou deux jours de la semaine à l'hôtel de Beauvilliers. Tous les étrangers,

tous les indifférents, les simples connaissances étaient écartés avec soin de ces réunions, qui n'avaient pour objet que le désir de s'entretenir dans l'exercice de la vertu et de la piété.

Comme il n'était entré ni singularité, ni calculs d'ambition dans le système de conduite de M. de Beauvilliers envers madame de Montespan; comme il n'était ni dans son caractère, ni dans ses principes de contrarier les sentiments du roi, lorsqu'ils pouvaient être avoués par la religion et l'honneur, il s'empressa, ainsi que sa famille, d'accueillir une femme dont l'honnêteté bien connue et la régularité édifiante étaient un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachaient à Louis XIV. Il avait été à portée de suivre l'origine et les progrès de la faveur de madame de Maintenon, et de reconnaître qu'elle en était redevable autant à la sévérité de ses principes qu'à l'agrément de son esprit et à la sagesse de son caractère. Il avait vu de bonne heure en elle une femme vertueuse, que la providence avait appelée auprès du trône par des voies extraordinaires, pour arracher le roi à des engagements coupables, et le fixer dans le goût et la pratique des vertus chrétiennes et morales.

De là s'était formée, entre madame de Maintenon et toute la famille de M. de Beauvilliers, une intimité qui convenait à leurs sentiments et

à leurs goûts mutuels. Madame de Maintenon aimait la solitude et la liberté d'une société sûre et restreinte. M. de Beauvilliers et ses parents, étrangers à toutes les intrigues et à toutes les agitations de la cour, vivaient à Versailles comme ils auraient pu vivre dans le sein de leur famille.

Madame de Maintenon redoutait l'empressement de ce peuple de courtisans, toujours attachés à ses pas, pour arriver aux places et aux honneurs. Le désintéressement si connu de M. de Beauvilliers, qui n'avait jamais rien demandé, et qui n'avait, pour ainsi dire, rien à demander, ne lui laissait à craindre ni indiscrétion ni importunité.

Elle en avait eu une preuve assez récente. En 1685, à la mort du premier maréchal de Villeroi, qui avait laissé vacante la place du chef du conseil royal des finances, Louis XIV, de son propre mouvement, lui avait donné le duc de Beauvilliers pour successeur. M. de Beauvilliers n'avait pas même eu la pensée de demander une place, dont sa jeunesse paraissait devoir l'exclure. Il n'avait encore que trente-sept ans, et il ne pouvait soupçonner que le roi eût l'idée de l'honorer d'un titre qui avait été le prix des longs et anciens services du maréchal de Villeroi, et la décoration de ses vieux jours. Personne ne doutait que cette place, purement honorifique, ne fût réservée à des

courtisans plus actifs que M. de Beauvilliers, et qui avaient le droit de faire valoir en leur faveur le mérite d'avoir vieilli dans la carrière des intrigues et de l'ambition.

Ce nouveau titre avait servi à rapprocher encore plus M. de Beauvilliers de la personne de Louis XIV ; et ce prince avait observé avec satisfaction que les honneurs et la faveur n'apportaient aucun changement ni à sa modération, ni à la simplicité de ses mœurs et de sa conduite.

Lorsqu'en 1688, Louis XIV confia au dauphin son fils les honneurs du siège de Philisbourg, il lui donna Vauban, pour lui apprendre l'art de la guerre, et M. de Beauvilliers pour conseil et pour tuteur. C'était donner le génie de la guerre et le génie de la vertu pour guides à un jeune prince qui allait, pour la première fois, être exposé à tous les regards, loin de la cour, en présence des armées françaises et des armées ennemies (1).

Avec de pareilles dispositions, et avec la vo-

(1) Le dernier écrivain de la vie de Fénélon (le père Querbeuf) a fait une légère méprise, en supposant que M. de Beauvilliers était déjà ministre d'état lorsque Louis XIV le nomma gouverneur de M. le duc de Bourgogne; M. de Beauvilliers n'entra au conseil qu'en 1691, après la mort du marquis de Louvois, et lorsque le roi y rappela M. de Pompone.

lonté sincère de donner pour gouverneur à son petit fils l'homme le plus vertueux de sa cour, on ne doit pas être surpris que la première pensée de Louis XIV s'arrêtât sur le duc de Beauvilliers. Ce n'était pas un titre purement honorifique comme celui de chef du conseil royal des finances; c'était le droit et le devoir de préparer à la France un bon roi. M. de Beauvilliers, si simple et si modeste, redoutait bien plus qu'il n'ambitionnait, un emploi dont il connaissait mieux que personne les difficultés et les obligations. Il était même à craindre que son caractère, naturellement doux et circonspect, ne le portât à se les exagérer.

M. de Beauvilliers est nommé gouverneur du duc de Bourgogne, 1689.

Sans doute madame de Maintenon put contribuer à confirmer Louis XIV dans la bienveillance qu'il avait depuis long-temps pour un homme qu'elle affectionnait elle-même. Mais la suite des évènements fera voir que le mérite d'un pareil choix appartient à Louis XIV personnellement, et que jamais ce prince, malgré toutes les préventions qu'on chercha dans la suite à lui inspirer, ne put se détacher des sentiments que la vertu de M. de Beauvilliers avait fait naître en lui.

C'est rendre hommage à la mémoire de Louis XIV, que de faire remarquer que jamais il n'a cessé d'aimer ce qu'il avait estimé, et qu'il n'a jamais retiré sa confiance qu'à ceux qui

9..

avaient surpris son goût bien plus que son estime.

En fixant son choix sur M. de Beauvilliers, Louis XIV voulut ajouter à un témoignage de confiance si éclatant, toutes les formes les plus propres à y donner un nouveau prix. A l'exception d'une seule place de valet de chambre qu'il voulut se réserver, pour récompenser les soins d'un domestique (1) qui avait veillé avec une intelligence et une probité remarquables sur la première enfance du jeune prince; il laissa au duc de Beauvilliers la libre et entière disposition de toutes les autres places, ainsi que le choix de tontes les personnes qui devaient concourir à l'éducation.

Louis XIV n'avait pas été indécis un seul moment dans le choix d'un gouverneur pour son petit-fils, M. de Beauvilliers ne fut pas indécis un seul moment dans le choix du précepteur qui devait partager ses fonctions; on était venu le chercher, et il alla chercher Fénélon. Ces exemples de désintéressement sont ensuite devenus si rares en France, qu'on serait porté à les regarder comme des ornements de l'histoire, si des témoignages irrécusables n'en attestaient pas la vérité. Il faut seulement en conclure que cette espèce d'incrédulité pour tout

(1) Moreau.

ce qui est noble, simple, généreux et désintéressé, est le plus bel éloge du siècle de Louis XIV.

Fénelon est nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne.

Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, le 16 août 1689, et dès le lendemain 17, il avait proposé et fait agréer au roi l'abbé de Fénelon pour précepteur. Fénelon ignorait encore que son ami eût été nommé gouverneur. Bossuet apprit le 18 (1), cette nouvelle à sa maison de campagne de Germigny, où il se trouvait alors; et dans le premier transport de sa joie, il écrivit à la marquise de Laval cette lettre si touchante et si honorable pour celui qui l'écrivait, et pour celui qui en était l'objet. Nous la copions sur l'original de la main de Bossuet.

Lettre de Bossuet à la marquise de Laval, 18 août 1689.

« Hier, madame, je ne fus occupé que du » bonheur de l'église et de l'état; aujourd'hui » que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus » d'attention sur votre joie, elle m'en a donné » une très-sensible. M. votre père (2), un ami » de si grand mérite et si cordial, m'est revenu » dans l'esprit. Je me suis représenté comme

(1) On voit par ces dates que M. de Saint-Simon s'est trompé, lorsqu'il a écrit *que M. de Beauvilliers eut beaucoup de peine à trouver un précepteur*, et qu'il fait entendre que M. de Beauvilliers connaissait à peine Fénelon dans ce temps-là; on a vu que leur liaison était déjà bien ancienne.

(2) Le marquis Antoine de Fénélon.

» il serait à cette occasion, et à un si grand » éclat d'un mérite *qui se cachait avec tant de » soin*. Enfin, madame, nous ne perdrons pas » M. l'abbé de Fénélon; vous pourrez en jouir; » et moi, quoique provincial, je m'échapperai » quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, » je vous en conjure, les témoignages de ma » joie, et les assurances du respect avec lequel » je suis madame, votre très humble et très » obéissant serviteur. »

J. Benigne, évêque de Meaux.

A Germigny, ce 19 août 1689.

Madame de Maintenon a dit plus d'une fois, dans ses entretiens particuliers, imprimés long-temps après sa mort : « Qu'elle avait contribué » à faire nommer l'abbé de Fénélon précepteur » de M. le duc de Bourgogne. » Il est en effet assez vraisemblable que, liée comme elle l'était alors avec M. de Beauvilliers, le nouveau gouverneur avait pris la précaution de la prévenir, pour s'assurer l'agrément du roi. Il était à craindre que Louis XIV n'eût conservé les préventions qu'on avait cherché à lui donner, et dont on s'était servi pour exclure Fénélon de l'évêché de Poitiers et de celui de la Rochelle.

A peine le choix du nouveau gouverneur et du nouveau précepteur fut-il devenu public, que toute la France retentit d'applaudissements.

Cependant ce choix était tombé sur deux hommes, dont l'un obligé par ses emplois d'habiter la cour, y vivait dans une profonde retraite; et l'autre n'avait encore d'autre titre que celui de supérieur d'une communauté de femmes. Mais l'un n'avait pu échapper à la renommée malgré sa modestie, et l'autre avait révélé, sans le vouloir, le secret de son ame et de son génie dans deux ouvrages, où il ne s'était proposé que d'être utile à l'église et à l'amitié.

Nous avons déjà parlé (p. 104) de l'hommage que l'académie d'Angers rendit à Fénélon dès le moment où il fut nommé précepteur. Le même discours renfermait un éloge de M. de Beauvilliers, dont il dut être d'autant plus touché, qu'il n'était que le simple récit de ses bienfaits. On y parlait sans pompe et sans ostentation des établissements utiles qu'il avait formés dans tous les lieux où il possédait des terres, dans les villes où il commandait, dans les provinces qu'il gouvernait. On ignorait à la cour tous ces détails d'une bienfaisance utile et éclairée; et il fallut que la voix reconnaissante des provinces les plus éloignées vînt apprendre à Paris et à Versailles les secrets de cette ame si simple et si modeste.

Mais au milieu de ce concert d'applaudissements, de suffrages honorables, de témoignages flatteurs, au milieu de cet empressement des

courtisans, de cette satisfaction peut-être exagérée, qu'une fortune inattendue et une élévation prématurée dictent souvent à l'opinion publique; au milieu des éloges plus sincères que ce triomphe éclatant de la vertu mettait dans la bouche de tous les amis de la religion et de la patrie, une voix plus grave, plus austère, une voix que son cœur était accoutumé depuis tant d'années à interroger avec docilité, se fit entendre à Fénélon, et vint le prémunir contre l'ivresse dangereuse de ses succès, pour le rappeler à de sérieuses réflexions sur les devoirs et les dangers de sa nouvelle condition. M. Tronson lui écrivit la lettre suivante :

Lettre de M. Tronson à Fénélon, août 1689.

« Vous serez peut-être surpris, monsieur, de » ne m'avoir point trouvé dans la foule de ceux » qui vous ont félicité de la grâce que sa ma» jesté vient de vous faire. Mais je vous prie très » humblement de ne pas condamner ce petit » retardement; j'ai cru que dans une conjonc» ture où je m'intéressais si fort, je ne pouvais » rien faire de mieux que de commencer par » adorer les desseins de Dieu sur vous, et de lui » demander pour vous la continuation de ses » miséricordes. J'ai tâché de faire l'un et l'autre » le moins mal que j'ai pu; je puis vous assurer » après cela que j'ai eu une vraie joie d'ap» prendre que vous aviez été choisi.

» Le roi a donné dans ce choix une nouvelle

» marque de sa piété, et un témoignage sensi-
» ble de son discernement; et cela est assuré-
» ment fort consolant. L'éducation, dont sa
» majesté a cru vous devoir confier le soin, a
» de si grandes liaisons avec le bonheur de l'é-
» tat et le bien de l'église, qu'il ne faut être que
» bon français pour être ravi qu'elle soit en si
» bonnes mains; mais je vous avoue fort ingé-
» nuement que ma joie se trouve bien mêlée de
» craintes, en considérant les périls auxquels
» vous êtes exposé; car on ne peut nier que
» dans le cours ordinaire des choses, notre élé-
» vation ne nous rende notre salut plus diffi-
» cile. Elle nous ouvre la porte aux dignités de
» la terre; mais vous devez craindre qu'elle
» ne vous la ferme aux solides grandeurs du
» ciel. Il est vrai que vous pouvez faire de très
» grands biens dans la situation où vous êtes;
» mais vous pouvez aussi vous y rendre coupa-
» ble de très grands maux. Il n'y a rien de mé-
» diocre dans un tel emploi; le bon ou le mau-
» vais succès y ont presque toujours des suites
» infinies. Vous voilà dans un pays où l'évan-
» gile de Jésus-Christ est peu connu, et où
» ceux mêmes qui le connaissent ne se servent
» ordinairement de cette connaissance que pour
» s'en faire honneur auprès des hommes. Vous
» vivez maintenant parmi des personnes dont
» le langage est tout païen, et dont les exem-

» ples entraînent presque toujours vers les cho-
» ses périlleuses. Vous vous verrez environné
» d'une infinité d'objets qui flattent les sens,
» et qui ne sont propres qu'à réveiller les pas-
» sions les plus assoupies. Il faut une grande
» grâce et une prodigieuse fidélité, pour résis-
» ter à des impressions si vives et si violentes
» en même temps. Les brouillards horribles qui
» règnent à la cour sont capables d'obscurcir
» les vérités les plus claires et les plus évidentes.
» Il ne faut pas y avoir été bien long-temps
» pour regarder comme outrées et excessives
» des maximes qu'on avait si souvent goûtées, et
» qu'on avait jugées si certaines, lorsqu'on les
» méditait au pied du crucifix. Les obligations
» les mieux établies deviennent insensiblement
» ou douteuses ou impraticables. Il se présen-
» tera mille occasions où vous croirez même
» par prudence et par charité devoir un peu
» ménager le monde; et cependant quel étrange
» état est-ce pour un chrétien, et plus encore
» pour un prêtre, de se voir obligé d'entrer en
» composition avec l'ennemi de son salut; en
» vérité, monsieur, votre poste est bien dan-
» gereux; et avouez de bonne foi qu'il est bien
» difficile de ne pas s'y affaiblir, et qu'il faut
» une vertu bien consommée pour s'y soutenir.
» Si jamais l'étude et la méditation de l'Écriture
» sainte vous ont été nécessaires, c'est bien

» maintenant qu'elles le sont d'une manière in-
« dispensable. Il semble que vous n'en ayez eu
» besoin jusqu'ici que pour vous remplir de
» bonnes idées, et vous nourrir de la vérité;
» mais vous en aurez besoin désormais pour
» vous garantir des mauvaises impressions, et
» vous préserver du mensonge.... Il vous est
» certainement d'une conséquence infinie de
» ne perdre jamais de vue le redoutable mo-
» ment de votre mort, où toute la gloire du
» monde doit disparaître comme un songe, et
» où toute créature, qui aurait pu vous servir
» d'appui, fondra sous vous.

» Vos amis vous consoleront sans doute sur
» ce que vous n'avez pas recherché votre em-
» ploi; et c'est assurément un juste sujet de con-
» solation, et une grande miséricorde que Dieu
» vous a faite; mais il ne faut pas trop vous ap-
» puyer là-dessus. On a souvent plus de part à
» son élévation qu'on ne pense; il est très rare
» qu'on l'ait appréhendée, et qu'on l'ait fuie
» sincèrement; on voit peu de personnes arri-
» ver à ce degré d'abnégation. On ne recherche
» pas toujours avec l'empressement ordinaire
» les moyens de s'élever; mais on ne manque
» guères de lever adroitement les obstacles; on
» ne sollicite pas fortement les personnes qui
» peuvent nous servir; mais on n'est pas fâché
» de se montrer à elles par les meilleurs en-

» droits ; et c'est justement à ces petites découvertes humaines, qu'on peut attribuer le commencement de son élévation ; ainsi personne ne saurait s'assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé soi-même. Ces démarches de manifestation de talents, qu'on fait souvent, sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas d'être fort à craindre ; et il est toujours bon de les effacer par les sentiments d'un cœur contrit et humilié.

» Je ne sais pas si vous ne trouverez point cette lettre un peu trop libre et un peu trop longue, et si elle ne vous paraîtra pas plutôt un sermon fait mal à propos, qu'un compliment judicieux. Je serais certainement et plus court et plus retenu, si je désirais moins votre salut. Prenez-vous-en à mon cœur, qui ne peut être que vivement touché de vos véritables intérêts. Croyez, s'il vous plaît, que je ne cesserai de demander *que Dieu vous pénètre du sentiment inviolable de sa charité, afin que nulle tentation ne change, ou n'affaiblisse les pieux sentiments qu'elle vous inspirera.* C'est la prière que fait l'église pour obtenir la charité pour ses enfants. Je suis avec respect.... »

Fénélon était digne d'entendre un langage dicté par l'intérêt le plus vrai et le sentiment le plus respectable. Il y retrouvait tous les prin-

cipes dont il avait été nourri, et qui avaient servi si utilement à régler sa conduite. Mais cette voix paternelle dut lui rappeler de tristes souvenirs et des regrets trop légitimes. Des trois instituteurs qui avaient guidé son enfance et sa jeunesse, M. Tronson était le seul qui lui restât. Son oncle, le marquis A. de Fénélon, était mort dès 1683; mais il pleurait encore la perte plus récente de son oncle l'évêque de Sarlat (1). Sans doute deux parents si tendres et si religieux, qui avaient servi de père à leur neveu, auraient éprouvé la plus douce satisfaction en voyant toute la France applaudir à un choix qui justifiait leurs soins et leurs espérances. Sans doute Fénélon dut regretter d'avoir perdu des témoins si chers de la pureté de ses intentions, et des guides si utiles pour le garantir des écueils dont il allait être environné. La lettre de M. Tronson, ses conseils, cette onction touchante qui lui rappelait avec tant de sensibilité tous les souvenirs de sa jeunesse, et semblait réunir dans la bouche d'un seul homme la voix respectée de ses plus chers bienfaiteurs, durent rouvrir son cœur à la douleur, et mêler des larmes et des inquiétudes à la pensée de tout le bien qu'il voulait et qu'il pouvait faire.

(1) Mort le 1er. mai 1688, âgé de 83 ans.

Le duc de Beauvilliers avait trop d'estime et de confiance en l'abbé de Fénélon, pour ne pas s'en reposer sur son discernement, du choix de tous les instituteurs qui devaient travailler sous ses ordres et sous sa direction.

Fénélon nomme l'abbé de Langeron, lecteur du jeune prince.

L'abbé de Langeron fut nommé lecteur; il était le plus ancien ami de Fénélon; il etait digne de l'être. Son esprit, ses talents, ses connaissances très étendues et très variées, auraient suffi, indépendamment de tout autre titre, pour l'associer à une éducation dirigée par Fénélon.

L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont sont nommés sous-précepteurs.

L'abbé Fleury fut nommé sous-précepteur; on est dispensé de faire l'éloge d'un pareil choix. Tous ses ouvrages portent l'empreinte de son ame et du caractère de son esprit. Ses vertus lui méritèrent la vénération de ses contemporains, et son nom est encore prononcé avec respect dans un siècle si différent de celui où il a vécu. La vérité, l'exactitude, la profondeur et la variété des recherches, le jugement le plus sain et le plus sûr, une foi vive et sincère caractérisent tous ses écrits. Personne n'a mieux su faire connaître et faire aimer la religion. Son admiration pour les premiers siècles de l'église annonce qu'il en avait les vertus et les mœurs. Mais cette admiration même a pu contribuer à le rendre trop sévère et quelquefois injuste dans l'histoire des siècles qui ont suivi ces temps de

ferveur et de perfection. On conçoit à peine comment toutes les occupations qui ont rempli la vie de l'abbé Fleury, ont pu lui laisser la liberté de se livrer aux travaux immenses que supposent le genre et le nombre de ses ouvrages.

Il connaissait par expérience la manière d'élever et de bien élever les princes. Avant d'être appelé à l'éducation du duc de Bourgogne, il avait été chargé de celles des princes de Conti, et du comte de Vermandois. La mort du comte de Vermandois en 1683, avait rendu l'abbé Fleury à la liberté et à l'étude; mais son premier besoin était d'être utile à l'église; lorsqu'en 1685, l'abbé de Fénélon fut chargé des missions du Poitou, il appela l'abbé Fleury, et l'abbé Fleury accourut à sa voix. Plus Fénélon le connut, plus il apprit à l'aimer et à l'estimer, et il regarda comme un bonheur pour lui, et un avantage inappréciable pour M. le duc de Bourgogne, le concours d'un tel coopérateur à une telle éducation.

L'abbé de Beaumont, fils d'une sœur de Fénélon, fut associé à l'abbé Fleury, en qualité de sous-précepteur. Il fit voir par son zèle et son application qu'il n'avait point été appelé par la voix de la chair et du sang. Il fut dix ans sous-précepteur du petit-fils de Louis XIV, sans recevoir, sans demander la plus faible grâce. Enveloppé dans la proscription de Fénélon, il

eut la gloire de partager ses malheurs, son exil et ses travaux, et il eut le bonheur de n'avoir rien à désirer ni à regretter (1).

Le duc de Beauvilliers avait également choisi pour faire les fonctions de sous-gouverneur, en qualité de gentilshommes de la manche, deux hommes aussi distingués par leurs principes religieux que par toutes les qualités propres à former un honnête homme et un grand prince, MM. de Léchelle et du Puy. Un seul trait suffit à leur éloge. Leur attachement à Fénélon leur coûta leurs places et leur fortune, et ils ne lui en restèrent que plus attachés.

Tous ceux qui composaient l'éducation de M. le duc de Bourgogne, entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénélon n'avait alors que trente-huit ans, et M. de Beauvilliers, quarante-un.

Jamais il n'y a eu, il n'y aura peut-être jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnait entre tous les instituteurs du duc de Bourgogne. Ils n'avaient qu'un cœur, un esprit et une ame; cette ame était celle de Fénélon.

(1) Ce ne fut qu'après la mort de Fénélon, et au commencement du règne suivant, que l'abbé de Beaumont reçut la récompense de ses services; il fut nommé à l'évêché de Saintes en 1716, et c'est à lui que nous devons en grande partie la conservation des manuscrits de Fénélon.

Tel était le charme extraordinaire de Fénélon, et l'ascendant irrésistible qu'il obtenait sur tous ceux qui l'approchaient, que ni la différence de l'âge, ni la prééminence du rang et des dignités, ni même la supériorité des talents ou des connaissances dans les parties qui lui étaient étrangères, ne dispensaient ses amis de devenir ses disciples, et de l'interroger comme un oracle investi du droit de disposer de toutes leurs pensées et de toutes leurs affections. C'est l'idée qu'en donnent tous ses contemporains; et leur témoignage est d'autant moins suspect, qu'il nous a été transmis par des personnes que la différence des opinions, ou une certaine malignité d'esprit devait naturellement porter à juger Fénélon avec sévérité.

Le chancelier d'Aguesseau nous a laissé dans *les Mémoires de la vie de son père* (1), un portrait intéressant de Fénélon.

« L'archevêque de Cambrai était un de ces » hommes rares (2), destinés à faire époque dans » leur siècle, et qui honorent autant l'humanité » par leurs vertus, qu'ils font honneur aux let- » tres par des talents supérieurs; facile, bril- » lant, dont le caractère était une imagination » féconde, gracieuse, dominante, sans faire

(1) OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII.

(2) Voyez la note A, qui précède les *Pièces justificatives* du livre premier, page 533.

» sentir sa domination. Son éloquence avait en
» effet plus d'insinuation que de véhémence;
» et il régnait autant par les charmes de la so-
» ciété que par la supériorité des talents; se met-
» tant au niveau de tous les esprits, et ne dis-
» putant jamais, paraissant même céder aux
» autres, dans le temps qu'il les entraînait.
» Les grâces coulaient de ses lèvres, et il sem-
» blait traiter les grands sujets, pour ainsi dire,
» en se jouant; les plus petits s'ennoblissaient
» sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs du
» sein des épines. Une noble singularité répan-
» due sur toute sa personne, et je ne sais quoi de
» sublime dans le simple, ajoutaient à son carac-
» tère un certain air de prophète. Le tour nou-
» veau, sans être affecté, qu'il donnait à ses ex-
» pressions, faisait croire à bien des gens qu'il
» possédait toutes les sciences, comme par inspi-
» ration; on eût dit qu'il les avait inventées, plu-
» tôt qu'il ne les avait apprises; toujours origi-
» nal, toujours créateur, n'imitant personne, et
» paraissant lui-même inimitable. Ses talents,
» long-temps cachés dans l'obscurité des sémi-
» naires, et même peu connus à la cour, lors
» même qu'il se fût attaché à faire des missions
» pour la conversion des religionnaires, éclatè-
» rent enfin par le choix que le roi en fit pour l'é-
» ducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne.
» Un si grand théâtre ne l'était pas trop pour
» un si grand acteur, et si le goût qu'il conçut

» pour le mystique n'avait trahi le secret de » son cœur, et le faible de son esprit, il n'y eût » point eu de place que le public ne lui eût des» tinée, et qui n'eût paru encore au dessous de » son mérite ».

Un homme bien plus sévère que le chancelier d'Aguesseau, un homme que son caractère misantrope et son esprit satyrique portaient naturellement à la censure, bien plus qu'à la louange, le duc de Saint-Simon, le plus observateur des courtisans, et le plus amer des historiens, nous représente Fénélon sous les mêmes traits.

Portrait de Fénélon par M. de Saint-Simon, Mémoires, t. II, p. 347.

Il le peint « doué d'une éloquence naturelle, » douce, fleurie, d'une politesse insinuante, » mais noble et proportionnée, d'une élocution » facile, nette, agréable, embellie de cette clar» té nécessaire pour se faire entendre dans les » matières les plus embarrassées et les plus abs» traites; avec cela, un homme qui ne voulait » jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il » parlait; qui se mettait à la portée de chacun, » sans se faire jamais sentir; qui les mettait à » l'aise, et qui semblait enchanter; de façon » qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni » ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent » si rare et qu'il avait au dernier degré, qui lui » tint ses amis si étroitement attachés toute sa » vie malgré sa chute, et qui dans leur disper-

» sion, les réunissait pour se parler de lui, » pour le désirer, pour se tenir de plus en plus » à lui. »

Le nom que portait Fénélon le fit jouir à la cour des distinctions auxquelles sa naissance lui donnait droit de prétendre, et qui n'appartenaient pas immédiatement à ses fonctions de précepteur. Louis XIV lui accorda la permission de manger à la table de M. le duc de Bourgogne et de monter dans son carrosse (1). Cet honneur n'ajoutait sans doute rien au mérite de Fénélon. On doit bien croire qu'il ne s'en fit pas un titre pour se croire supérieur à Bossuet qui n'en avait pas joui ; on doit également être bien convaincu que Bossuet ne s'en estimait pas moins, et qu'il ne lui vint seulement pas dans l'idée d'envier à l'abbé de Fénélon, des honneurs accordés au hasard de la naissance. Nous ne faisons mention d'une circonstance aussi indifférente, que pour faire remarquer jusqu'à quel point Louis XIV, qui posséda si éminemment l'art de régner, apportait d'attention à maintenir ces distinctions honorifiques, qui ne pouvaient humilier aucun esprit raisonnable et qui acquittaient la reconnaissance du souverain sans coûter aucun sacrifice au peuple. C'était avec cette monnaie d'opinion qu'un roi

(1) Manuscrits.

de France payait le sang et les services de ces anciennes familles *qui, ne pouvant acquérir des richesses, espéraient des honneurs, et qui se consolaient de ne les avoir pas obtenus, en pensant qu'elles avaient acquis de l'honneur* (1).

Une ame, telle que celle de Fénélon, dut sans doute s'enflammer des plus nobles sentiments, au premier moment où il aperçut la carrière qui s'ouvrait à ses regards et à sa pensée. L'idée d'élever un roi, le roi d'une monarchie parvenue au plus haut degré de splendeur, le maître presqu'absolu de vingt millions d'hommes, dont le bonheur ou le malheur était attaché aux vertus ou aux vices, à la force ou à la faiblesse, aux talents ou à l'incapacité du souverain, dut, en exaltant son imagination, communiquer à son ame un effroi involontaire. Son âge, celui du roi, celui du jeune prince, durent aussi l'avertir qu'il était peut-être destiné à recueillir la reconnaissance ou les reproches de plusieurs générations.

Quelque confiance qu'il pût avoir en la pureté de ses intentions, en ses talents, en son caractère, et dans le concours heureux de tous les moyens et de tous les secours qu'il voyait réunis autour de lui, ne devait-il pas redouter

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*.

d'avoir peut-être à vaincre une nature rebelle à tous ses efforts, à donner une ame, un esprit, un caractère à une statue inanimée; à extirper le germe des vices que tant de passions et d'intérêts chercheraient à développer; à commander à l'imagination d'un enfant que tout avertissait de sa grandeur actuelle et de la puissance que l'avenir lui réservait?

Fénélon avait sous les yeux le père même de son élève, prince bon et doux, mais dont le caractère, exempt de vertus et de vices, indifférent au bien et au mal, peu sensible à la gloire, aux sciences et aux arts, n'annonçait à la France qu'un règne obscur et des destinées incertaines; et cependant ce prince était le fils de Louis XIV, et l'élève de Bossuet et de Montausier.

Mais au moins Bossuet et Montausier n'avaient point eu à combattre des défauts effrayants, un caractère indomtable, un orgueil révoltant, des penchants irascibles, et toutes ces passions violentes que beaucoup d'esprit naturel, et une extrême aptitude à acquérir tous les talents et toutes les connaissances, pouvaient rendre encore plus fatales au repos et au bonheur des hommes.

Car tel est le portrait que tous les historiens nous ont laissé, du caractère que le duc de Bourgogne avait apporté en naissant; tel était

le prince que Fénélon était chargé d'élever : sans doute un enfant de sept ans ne pouvait pas encore s'être montré sous des formes aussi redoutables; mais il fallait bien qu'il eût laissé entrevoir dès son premier âge et pendant les premières années de son éducation, tout ce que l'on avait à craindre de lui, puisque ceux qui ont vanté avec la plus juste admiration ce qu'il était devenu, rappelaient encore avec une espèce d'effroi ce qu'il avait été.

Caractère de M. le duc de Bourgogne.

«M. le duc de Bourgogne, dit M. de Saint-Simon (1), naquit terrible, et dans sa première » jeunesse fit trembler. Dur, colère jusqu'aux » derniers emportemens contre les choses inanimées, impétueux avec fureur, incapable de » souffrir la moindre résistance, même des » heures et des éléments, sans entrer dans des » fougues à faire craindre que tout ne se rompît dans son corps, *c'est ce dont j'ai été souvent témoin ;* opiniâtre à l'excès, passionné » pour tous les plaisirs, la bonne chère, la chasse » avec fureur, la musique avec une sorte de ravissement, et le jeu encore où il ne pouvait supporter d'être vaincu, et où le danger avec lui » était extrême; enfin, livré à toutes les passions » et transporté de tous les plaisirs; souvent farouche, naturellement porté à la cruauté,

(1) Voyez ses Mémoires.

» barbare en raillerie, saisissant les ridicules » avec une justesse qui assommait; de la hau- » teur des cieux, il ne regardait les hommes » que comme des atomes avec qui il n'avait au- » cune ressemblance, quels qu'ils fussent. A » peine les princes ses frères lui paraissaient » intermédiaires entre lui et le genre humain, » *quoiqu'on eût toujours affecté de les élever* » *tous trois dans une égalité parfaite* : l'esprit, » la pénétration brillaient en lui de toutes parts, » jusque dans ses emportements; ses reparties » étonnaient; ses réponses tendaient toujours » au juste et au profond, même dans ses fu- » reurs; il se jouait des connaissances les plus » abstraites; l'étendue et la vivacité de son es- » prit étaient prodigieuses, et l'empêchaient de » s'appliquer à une seule chose à la fois, jusqu'à » l'en rendre incapable. »

Tel était le prince qui fut confié à Fénélon : tout était à craindre d'un pareil caractère, tout était à espérer d'une ame qui annonçait tant d'énergie. Ecoutons encore Saint-Simon.

« Tant d'esprit et une telle force d'esprit, » joint à une telle sensibilité, à de telles pas- » sions, et toutes si ardentes, n'étaient pas » d'une éducation facile. Le duc de Beauvil- » liers, qui en sentait exactement les difficultés » et les conséquences, s'y surpassa lui-même » par son application, sa patience, la variété

» des remèdes. Fénélon, Fleury, quelques gen-
» tilshommes de la Manche, Moreau, premier
» valet de chambre, fort au dessus de son état,
» quelques rares valets de l'intérieur, le duc
» de Chevreuse, seul du dehors, tous furent
» mis en œuvre, et tous du même esprit, tra-
» vaillèrent chacun sous la direction du gou-
» verneur, dont l'art déployé dans un récit se-
» rait un ouvrage également curieux et ins-
» tructif. Le prodige est qu'en très peu de temps
» la dévotion et la Grâce en firent un autre
» homme, et changèrent tant et de si redou-
» tables défauts en vertus parfaitement con-
» traires. De cet abîme sortit un prince affable,
» doux, humain, modéré, patient, modeste,
» humble et austère pour soi, tout appliqué à
» ses obligations, et les comprenant immenses;
» il ne pensa plus qu'à allier les devoirs de fils
» et de sujet à ceux auxquels il se voyait des-
» tiné. »

Mais que de soins, d'attention, de patience, que d'art, d'habileté, quel esprit d'observation; que de délicatesse et de variété dans le choix des moyens ne fallut-il pas pour opérer une révolution aussi extraordinaire dans le caractère d'un enfant, d'un prince, d'un héritier du trône? Je dirai plus; si ses instituteurs n'avaient pas été les plus vertueux des hommes, si leur élève, dont la pénétration était si redoutable, avait

surpris en eux la plus légère apparence de faiblesse ou d'inconséquence, tout leur art, tous leurs soins, toute leur application étaient perdus. Ils durent bien moins le succès inespéré de cette éducation à leur génie et à leurs talents, qu'à leurs vertus et à leurs qualités.

Éducation morale de M. le duc de Bourgogne.

Fénélon reconnut bientôt que la partie de l'éducation qui excite ordinairement le plus le zèle des instituteurs et l'amour-propre des parents, la partie de l'instruction serait celle qui lui donnerait le moins de peine. Il pressentit qu'avec l'esprit et les dispositions singulières que son élève avait reçus de la nature, il ferait des progrès rapides dans tous les genres de connaissances qui distinguent les esprits supérieurs et qui n'appartiennent pas toujours aux enfants des rois ; mais le plus difficile était de dompter d'abord cette ame si violemment constituée, d'en conserver toutes les qualités nobles et généreuses, d'en séparer toutes les passions trop fortes, et de former de cette nouvelle création morale, un prince tel que le génie de Fénélon l'avait conçu pour le bonheur de l'humanité : en un mot, il voulut réaliser le *beau idéal* de la vertu sur le trône, comme les artistes de l'antiquité cherchaient à imprimer à leurs ouvrages ce *beau idéal*, qui donnait aux formes humaines une expression surnaturelle et céleste.

L'enfant confié aux soins de Fénelon était

appelé à régner, et Fénélon voyait, dans cet enfant, la France entière qui attendait son bonheur ou son malheur du succès de ses soins; ainsi il n'eut qu'une seule méthode, celle de n'en avoir aucune, ou plutôt il ne se prescrivit qu'une seule règle, celle d'observer à chaque moment le caractère du jeune prince, de suivre avec une attention calme et patiente, toutes les variations et tous les écarts de ce tempérament fougueux, et de faire toujours ressortir la leçon de la faute même.

Une pareille éducation devait être en action bien plus qu'en instruction : l'élève ne pouvait jamais prévoir la leçon qui l'attendait, parce qu'il ne pouvait prévoir lui-même les torts dont il se rendait coupable par l'emportement de son humeur. Ainsi, les avis et les reproches étaient toujours le résultat nécesssaire et naturel des excès auxquels il s'était abandonné.

Si on veut connaître la méthode de Fénélon et suivre l'éducation de son élève, on n'a qu'à lire les *fables* et les *dialogues* qu'il écrivit pour le jeune prince. Chacune de ces fables, chacun de ces dialogues fut composé dans le moment même où l'instituteur le jugeait utile ou nécessaire, pour rappeler à l'élève la faute qu'il venait de commettre, et lui inculquer, d'une manière plus sensible et plus précise, la leçon qui devait l'instruire.

Fables de Fénélon.



On a imprimé ces fables et ces dialogues sans y observer un ordre et une suite, dont un pareil recueil n'avait en effet aucun besoin. Fénélon ne les composait, comme on l'a déjà dit, que pour la circonstance et pour le moment; mais il serait facile d'en suivre, pour ainsi dire, la chronologie, en les comparant au progrès que l'âge et l'instruction devaient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne. On observera que ces fables et ces dialogues ne conviennent qu'à un prince, et à un prince destiné à régner. Tout se rapporte à cet objet presque exclusif; tout se rallie à ce grand intérêt auquel tant d'autres intérêts venaient se réunir. On voit par la simplicité, la précision et la clarté de quelques unes de ces fables, qui furent probablement écrites les premières, qu'elles s'adressent à un enfant dont il fallait éviter de fatiguer l'intelligence, et à l'esprit duquel on ne devait présenter que ce qu'il pouvait saisir et conserver.

Ces fables prennent ensuite un caractère un peu plus élevé; elles renferment quelques allusions à l'histoire et à la mythologie, à mesure que les progrès de l'instruction mettaient le jeune prince à portée de les saisir et de s'en faire l'application: c'est ainsi que Fénélon le familiarisait peu à peu avec cette ingénieuse féerie, que les poètes de l'antiquité avaient créée pour embellir

des couleurs brillantes de leur imagination les premiers évènements du monde, et pour suppléer aux faits que la révélation ne leur avait point appris sur la véritable origine des choses.

Le style de ces *fables* a toujours une élégance naturelle qui flatte agréablement l'oreille d'un enfant né avec du goût, et qui contribue à lui donner de bonne heure le sentiment de la convenance, de la propriété et du choix des mots. Elles ont toujours un but moral, mais non pas ce moral vague et indéfini, dont il est difficile qu'un enfant puisse sentir le mérite et l'utilité, puisque rien encore ne l'a placé dans les circonstances où il puisse se reconnaître et se retrouver.

Les *fables* que Fénélon écrivait pour le duc de Bourgogne se rapportaient presque toujours à un fait qui venait de se passer, et dont l'impression encore récente ne lui permettait pas d'éluder l'application : c'était un miroir dans lequel il était forcé de se reconnaître, et qui lui offrait souvent des traits peu flatteurs pour son jeune amour-propre. Les vœux les plus tendres, les espérances les plus douces venaient ensuite embellir ces humiliantes images, dans la crainte que l'enfant ne conçût une aversion trop naturelle pour un genre d'instruction qui ne lui aurait jamais rappelé que des souvenirs affligeants ou des reproches sévères. C'était avec cette va-

riété de tons, avec ces ménagements délicats, avec ces nuances imperceptibles, toujours nécessaires pour ne pas irriter l'amour-propre des enfants, presqu'aussi susceptible que celui des hommes, que Fénélon parvenait à faire goûter au duc de Bourgogne les premiers conseils de la raison et les premières leçons de la vertu.

Fable d'un jeune prince.

S'il veut lui inspirer plus d'aménité dans les manières et plus de douceur dans le caractère, il suppose « que le soleil veut respecter le sommeil d'un jeune prince pour que son sang » puisse se rafraîchir, sa bile s'appaiser; pour » qu'il puisse obtenir la force et la santé dont » il aura besoin, *et je ne sais quelle douceur* » *tendre qui pourrait lui manquer.* Pourvu » qu'il dorme, qu'il rie, qu'il adoucisse son tempérament, qu'il aime les jeux de la société, » qu'il prenne plaisir à aimer les hommes et à » se faire aimer d'eux, toutes les grâces de l'esprit et du corps viendront en foule pour l'orner. »

Le jeune Bacchus et le Faune.

S'il veut l'exciter à mettre plus d'attention à ses études et à apporter plus d'exactitude à ses compositions, il le peint à lui-même sous la figure du jeune Bacchus, peu fidèle aux leçons de Silène, et dont un faune moqueur relève toutes les fautes en riant. Le jeune Bacchus ne pouvant souffrir les railleries du faune, toujours prêt à se moquer de ses expressions, si

elles ne sont pures et élégantes, lui dit, d'un ton fier et impatient : « Comment oses-tu te » moquer du fils de Jupiter? Le faune répond » sans s'émouvoir, et comment le fils de Jupiter » ose-t-il faire quelque faute ? »

Fénélon veut retracer au duc de Bourgogne, dans une seule fable, tous les défauts de son caractère, et il compose la fable du *Fantasque*. Le duc de Bourgogne est obligé d'y lire la fidèle histoire de toutes ses inégalités et de tous ses emportements.

Fable du Fantasque.

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe? » Rien au dehors, tout au dedans; il se coucha » hier les délices du genre humain ; ce matin, » on est honteux pour lui, il faut le cacher. En » se levant, le pli d'un chausson lui a déplu ; » toute la journée sera orageuse, et tout le » monde en souffrira : il fait peur, il fait pitié ; » il pleure comme un enfant, il rugit comme un » lion. Une vapeur maligne et farouche trouble » et noircit son imagination comme l'encre de » son écritoire barbouille ses doigts. N'allez pas » lui parler des choses qu'il aimait le mieux il » n'y a qu'un moment ; par la raison qu'il les a » aimées, il ne les saurait plus souffrir. Les par- » ties de divertissements qu'il a tant désirées » lui deviennent ennuyeuses, il faut les rom- » pre ; il cherche à contredire, à se plaindre, » à piquer les autres ; il s'irrite de voir qu'ils

» ne veulent point se fâcher. Quand il manque
» de prétexte pour attaquer les autres, il se
» tourne contre lui-même, il se blâme, il ne se
» trouve bon à rien, il se décourage; il trouve
» fort mauvais qu'on veuille le consoler; il veut
» être seul, et il ne peut supporter la solitude;
» il revient à la société et s'aigrit contr'elle: on
» se tait, ce silence affecté le choque; on parle
» tout bas, il s'imagine que c'est contre lui;
» on parle tout haut, il trouve qu'on parle trop
» et qu'on est trop gai pendant qu'il est triste;
» on est triste, cette tristesse lui paraît un re-
» proche de ses fautes; on rit, il soupçonne
» qu'on se moque de lui. Que faire? être aussi
» ferme et aussi patient qu'il est insupportable,
» et attendre en paix qu'il revienne demain
» aussi sage qu'il l'était hier. Cette humeur
» étrange s'en va comme elle vient; quand elle
» le prend, on dirait que c'est un ressort de
» machine qui se démonte tout à coup. Il est
» comme on dépeint les possédés; sa raison est
» comme à l'envers, c'est la déraison elle-même
» en personne; poussez-le, vous lui ferez dire
» en plein jour qu'il est nuit, car il n'y a plus
» ni jour ni nuit pour une tête démontée par
» son caprice; quelquefois il ne peut s'empê-
» cher d'être étonné de ses excès et de ses fou-
» gues. Malgré son chagrin, il sourit des paroles
» extravagantes qui lui ont échappé; mais quel

» moyen de prévoir ces orages et de conjurer » la tempête ? il n'y en a aucun ; point de bons » almanachs pour prédire ce mauvais temps. » Gardez-vous bien de dire : Demain nous irons » nous divertir dans un tel jardin ; l'homme » d'aujourd'hui ne sera pas celui de demain ; » celui qui vous promet maintenant disparaîtra » tantôt, vous ne saurez plus où le prendre pour » le faire souvenir de sa parole ; en sa place, » vous trouverez un je ne sais quoi, qui n'a ni » forme ni nom, qui n'en peut avoir, et que » vous ne sauriez définir deux instants de suite » de la même manière. Etudiez-le bien, puis » dites-en tout ce qu'il vous plaira, il ne sera » plus vrai le moment d'après que vous l'aurez » dit. Ce je ne sais quoi veut et ne veut pas ; il » menace, il tremble ; il mêle des hauteurs ri- » dicules avec des bassesses indignes ; il pleure, » il r[illegible] ; il badine, il est furieux. Dans sa fureur » la plus bizarre et la plus insensée, il est plai- » sant, éloquent, subtil, plein de tours nou- » veaux, quoiqu'il ne lui reste pas seulement » une ombre de raison. Prenez bien garde de » ne lui rien dire qui ne soit juste, précis et » exactement raisonnable, il saurait bien en » prendre avantage et vous donner adroitement » le change ; il passerait d'abord de son tort au » vôtre, et deviendrait raisonnable pour le seul

» plaisir de vous convaincre que vous ne l'êtes
» pas. C'est un rien qui l'a fait monter jusqu'aux
» nues ; qu'est-il devenu ? il s'est perdu dans la
» mêlée, il n'en est plus question ; il ne sait plus
» ce qui l'a fâché, il sait seulement qu'il se fâ-
» che et qu'il veut se fâcher, encore même ne
» le sait-il pas toujours ; il s'imagine souvent
» que tous ceux qui lui parlent sont emportés et
» que c'est lui seul qui se modère ; mais peut-
» être qu'il épargnera certaines personnes aux-
» quelles il doit plus qu'aux autres, ou qu'il
» paraît aimer davantage ; non, sa bizarrerie ne
» connaît personne, elle se prend sans choix à
» tout ce qu'elle trouve ; le premier venu lui est
» bon pour essuyer ses emportements ; tout lui
» est égal pourvu qu'il se fâche ; il dirait des in-
» jures à tout le monde, il n'aime plus les gens,
» il n'en est point aimé ; on le persécute, on le
» trahit ; il ne doit rien à qui que ce soit, mais
» attendez un moment, voici une autre scène :
» il a besoin de tout le monde ; il aime, on l'aime
» aussi ; il flatte, il s'insinue, il ensorcelle tous
» ceux qui ne pouvaient plus le souffrir ; il avoue
» son tort, il rit de ses bizarreries ; il se contre-
» fait, et vous croiriez que c'est lui-même dans
» ces accès d'emportement, tant il se contrefait
» bien. Après cette comédie jouée à ses propres
» dépens, vous croyez bien qu'au moins il ne

» fera plus le démoniaque. Hélas! vous vous » trompez, il le fera encore ce soir, pour s'en » moquer demain sans se corriger. »

Ne retrouve-t-on pas dans cette charmante composition, toute la finesse d'observation que La Bruyère a mise dans ses *Caractères*. Ne reconnaît-on pas dans ce portrait, le prince dont M. de Saint-Simon nous a peint les premiers emportements avec des couleurs si effrayantes. Mais La Bruyère recueillait, dans l'observation des hommes réunis en société, tous les traits dont il composait ses tableaux après une étude réfléchie et un travail difficile; et Fénélon peignait son *fantasque* avec l'aisance, le naturel et l'à-propos d'un instituteur qui avertit son élève de ses torts et de ses défauts, au moment même où il le surprend dans ses écarts. M. de Saint-Simon écrivait ses *Mémoires* dans le silence de la retraite et dans le secret de son cabinet, après la mort du prince dont il racontait les faiblesses et les vertus; et c'était au jeune prince lui-même que Fénélon adressait le fidèle récit de ses travers et de ses extravagances; c'était en le forçant de fixer ses regards sur sa propre image, qu'il le faisait rougir de ses emportements; c'était en présence de ceux-mêmes qui en avaient été témoins, et dont il ne pouvait démentir l'attachement et la fidélité, qu'il lui apprenait l'art difficile de se vaincre lui-même;

Fénélon imagina un jour de lire une lettre qu'il supposait écrite par Bayle, au sujet d'une prétendue médaille récemment découverte en Hollande, et qui exerçait toute la sagacité des savants. « Cette médaille représentait un enfant » d'une figure très belle et très noble. On voit » Pallas qui le couvre de son égide; les trois » Grâces sèment des fleurs sur ses pas; Apollon, » suivi des Muses, lui offre sa lyre; Vénus paraît » en l'air dans son char attelé de colombes, qui » laisse tomber sur lui sa ceinture. La victoire » lui montre d'une main un char de triomphe, » et de l'autre, lui présente une couronne. Les » paroles sont prises d'Horace : *Non sinè dis* » *animosus infans*. Le revers est bien différent: » il est manifeste que c'est le même enfant; car » on reconnaît d'abord le même air de tête; » mais il n'a autour de lui que des masques gro- » tesques et hideux, des reptiles venimeux, des » vipères, des serpents, des insectes, des sa- » tyres moqueurs, qui rient et qui montrent du » doigt la queue d'un poisson monstrueux, par » où finit le corps de ce bel enfant. Au bas, on » lit ces paroles également empruntées d'Ho- » race : *Turpiter atrum desinit in piscem*. Les » savants, disait la prétendue lettre de Bayle, » se trouvaient partagés sur l'explication de » cette médaille. Les uns croyaient y recon- » naître Caligula, qui, étant fils de Germani-

Fable de la Médaille.

» cus, avait donné, dès son enfance, de hautes » espérances pour le bonheur de l'empire, mais » qui dans la suite devint un monstre. D'autres » voulaient que ce fût Néron, dont les com- » mencements furent si heureux et la fin si » horrible. Les uns et les autres convenaient » qu'il s'agissait d'un jeune prince éblouissant, » qui promettait beaucoup, et dont toutes les » espérances ont été trompeuses. D'autres enfin, » plus méfiants, ne croyaient pas que cette mé- » daille fût antique. Ils s'imaginaient y voir » l'emblême de grandes espérances changées en » de grands malheurs, et affectaient de faire » entrevoir malignement quelque jeune prince » dont on tâchait de rabaisser les bonnes qua- » lités par les défauts qu'on lui imputait. »

A ces utiles leçons, si ingénieusement amenées, succédaient les accents de la plus tendre sensibilité, et Fénélon empruntait la voix du *rossignol* et de la *fauvette*, dont il transportait la douce mélodie dans son style, pour exprimer l'intérêt que le ciel, la terre, toute la nature animée prenait aux destinées d'un prince appelé par les dieux à faire régner parmi les hommes la justice, la paix et le bonheur.

« Quel est donc ce berger, ou ce dieu in- » connu, qui vient orner notre bocage? Il est » sensible à nos chansons; il aime la poésie;

Fable du Rossignol et de la Fauvette.

» elle adoucira son cœur, et le rendra aussi » aimable qu'il est fier.

» Que ce jeune héros croisse en vertu, comme » une fleur que le printemps fait éclore! qu'il » aime les doux jeux de l'esprit! que les Grâces » soient sur ses lèvres! que la sagesse de Mi- » nerve règne dans son cœur!

» Qu'il égale Orphée par les charmes de sa » voix, et Hercule par ses hauts faits! qu'il » porte dans son cœur l'audace d'Achille, sans » en avoir la férocité! qu'il soit bon, qu'il soit » sage, bienfaisant, tendre pour les hommes » et aimé d'eux! que les Muses fassent naître » en lui toutes les vertus!

» Il aime nos douces chansons; elles entrent » dans son cœur, comme la rosée tombe sur » nos gazons brûlés par le soleil. Que les dieux » le modèrent et le rendent toujours fortuné! » qu'il tienne en sa main la corne d'abondance! » que l'âge d'or revienne par lui! que la sagesse » se répande de son cœur sur tous les mortels, » et que les fleurs naissent sur ses pas! »

Quelle heureuse influence devaient avoir sur un jeune prince plein d'ame et d'esprit, des leçons présentées avec tant de charme par un instituteur qui mêlait à ses instructions tout ce que la vertu peut offrir de plus aimable et de plus enchanteur.

Mais il n'était pas au pouvoir de Fénélon de maîtriser tout à coup un caractère impérieux ; qui se révoltait souvent contre la main paternelle attentive à mettre un frein à ses fureurs.

Lorsque le jeune prince se livrait à ces accès de colère et d'impatience, auxquels son naturel irascible ne le rendait que trop sujet, alors le gouverneur, le précepteur, les instituteurs, tous les officiers et tous les domestiques de sa maison, se concertaient sans affectation pour observer avec lui le plus profond silence. On évitait de répondre à ses questions ; on le servait en détournant les regards, ou en ne les portant sur lui qu'avec une espèce d'effroi, comme si on eût craint de se mettre en société avec un être qui s'était dégradé lui-même par des fureurs incompatibles avec la raison. On paraissait ne s'occuper de lui que par cette espèce de compassion humiliante que l'on accorde aux malheureux dont la raison est aliénée. On se bornait à lui offrir les soins et les secours nécessaires à la conservation de sa misérable existence. On lui retirait tous ses livres, tous ses moyens d'instruction, comme devenus désormais inutiles à l'état déplorable où il se trouvait réduit ; on l'abandonnait ainsi à lui-même, à ses réflexions, à ses regrets et à ses remords. Frappé de cet abandon universel, de cette solitude effrayante, le malheureux jeune homme,

trop convaincu de ses torts et de son ingratitude, aimait à se confier encore en l'indulgence et la bonté si souvent éprouvées de son précepteur, venait se jeter à ses pieds, lui faire l'aveu de ses fautes, déposer dans son cœur la ferme résolution de prendre plus d'empire sur lui-même, et arroser de ses larmes les mains de Fénélon, qui le pressait contre son sein avec la tendre affection d'un père compatissant, toujours accessible au repentir.

Dans ces combats si violents d'un caractère impétueux, avec une raison prématurée, le jeune prince semblait se méfier de lui-même, et il appelait *l'honneur* en garantie de ses promesses. On a encore les originaux de deux *engagements d'honneur*, qu'il déposa entre les mains de Fénélon.

Je promets, foi de prince, à M. l'abbé de Fénélon, de faire sur le-champ ce qu'il m'ordonnera, et de lui obéir dans le moment qu'il me défendra quelque chose; et si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur. Fait à Versailles, le 29 *novembre* 1689.

Signé Louis.

Louis, qui promets de nouveau de mieux tenir ma promesse. Ce 20 *septembre. Je prie M. de Fénélon de le garder encore.*

Le prince qui souscrivait *ces engagements d'honneur*, n'avait encore que huit ans, et déjà il sentait la force de ces mots magiques, *foi de prince et d'honneur.*

Dans ces moments propices, si favorables pour graver dans un cœur sensible et honnête une impression profonde et durable, Fénélon se voyait heureusement dispensé de rappeler avec sévérité des torts que le jeune homme se reprochait lui-même avec amertume. Il ne s'occupait qu'à relever son ame abattue, à lui inspirer une utile confiance en ses propres forces, et à adoucir par les consolations les plus affectueuses, la honte de s'être avili par ses excès.

Fénélon lui-même ne fut pas à l'abri des vivacités de son élève. On nous a conservé (1) le récit de la manière dont Fénélon se conduisit dans une circonstance délicate. Le parti qu'il sut en tirer, fut une leçon qui ne s'effaça jamais de l'esprit et du cœur de M. le duc de Bourgogne. Cette conduite de Fénélon peut servir de modèle à tous ceux qui sont appelés à exercer des fonctions du même genre auprès des enfants des princes et des grands.

Fénélon s'était vu forcé de parler à son élève avec une autorité et même une sévérité qu'exi-

(1) Vie de M. le dauphin, père de Louis XV, par M. l'abbé Proyart.

geait la nature de la faute dont il s'était rendu coupable ; le jeune prince se permit de lui répondre : *Non, non, monsieur ; je sais qui je suis, et qui vous êtes.* Fénélon, fidèle aux maximes qu'il avait enseignées lui-même dans son Traité *de l'Éducation*, ne répondit pas un seul mot ; il sentit que le moment n'était pas venu, et que dans la disposition où se trouvait son élève, il n'était pas en état de l'entendre. Il parut se recueillir en silence, et se contenta de marquer par l'impression sérieuse et triste qu'il donna à son maintien, qu'il était profondément blessé. Il affecta de ne plus lui parler de la journée, voulant préparer par cette espèce de séparation anticipée, l'effet de la scène qu'il méditait, et qu'il voulait rendre assez imposante pour que le jeune prince n'en perdît jamais le souvenir.

Le lendemain, à peine M. le duc de Bourgogne fut éveillé, que Fénélon entra chez lui ; il n'avait pas voulu attendre l'heure ordinaire de son travail, afin que tout ce qu'il avait à lui dire parût plus marqué, et frappât plus fortement l'imagination du jeune prince. Fénélon lui adressant aussitôt la parole avec une gravité froide et respectueuse, bien différente de sa manière habituelle, lui dit : « Je ne sais, monsieur, si vous vous rappelez ce que vous m'avez dit hier : *que vous saviez ce que vous*

» *êtes, et ce que je suis;* il est de mon devoir » de vous apprendre que vous ignorez l'un et » l'autre. Vous vous imaginez donc, monsieur, » être plus que moi; quelques valets, sans » doute, vous l'auront dit; et moi, je ne crains » pas de vous dire, puisque vous m'y forcez, » *que je suis plus que vous.* Vous comprenez as- » sez qu'il n'est pas ici question de la naissance. » Vous regarderiez comme un insensé celui qui » prétendrait se faire un mérite de ce que la » pluie du ciel a fertilisé sa moisson, sans arro- » ser celle de son voisin. Vous ne seriez pas plus » sage, si vous vouliez tirer vanité de votre » naissance, qui n'ajoute rien à votre mérite » personnel. Vous ne sauriez douter que je suis » au dessus de vous par les lumières et les con- » naissances. Vous ne savez que ce que je vous » ai appris; et ce que je vous ai appris n'est » rien, comparé à ce qu'il me resterait à vous » apprendre. Quant à l'autorité, vous n'en avez » aucune sur moi, et je l'ai moi-même, au con- » traire, pleine et entière sur vous. Le roi, et » *monseigneur* vous l'ont dit assez souvent. » Vous croyez peut-être que je m'estime fort » heureux d'être pourvu de l'emploi que j'exerce » auprès de vous; désabusez-vous encore, mon- » sieur; je ne m'en suis chargé que pour obéir » au roi, et faire plaisir à *monseigneur;* et

» nullement pour le pénible avantage d'être » votre précepteur ; et afin que vous n'en dou» tiez pas, je vais vous conduire chez sa majesté, » pour la supplier de vous en nommer un autre, » dont je souhaite que les soins soient plus heu» reux que les miens. »

Le duc de Bourgogne que la conduite sèche et froide de son précepteur, depuis la scène de la veille, et les réflexions d'une nuit entière passée dans les regrets et l'anxiété; avaient accablé de douleur, fut atteré par cette déclaration. Il chérissait Fénélon avec toute la tendresse d'un fils; et d'ailleurs son amour-propre et un sentiment délicat sur l'opinion publique lui faisaient déjà pressentir tout ce que l'on penserait de lui, si un instituteur du mérite de Fénélon se voyait forcé de renoncer à son éducation. Les larmes, les soupirs, la crainte, la honte lui permirent à peine de prononcer ces paroles entrecoupées à chaque instant par ses sanglots: *Ah! monsieur, je suis désespéré de ce qui s'est passé hier; si vous parlez au roi, vous me ferez perdre son amitié...; si vous m'abandonnez, que pensera-t-on de moi? Je vous promets...je vous promets que vous serez content de moi... mais promettez-moi...*

Fénélon ne voulut rien promettre; il le laissa un jour entier dans l'inquiétude et l'incertitude.

Ce ne fut que lorsqu'il eut lieu d'être bien convaincu de la sincérité de son repentir, qu'il parut céder à ses nouvelles supplications, et aux instances de madame de Maintenon, qu'on avait fait intervenir dans cette scène pour lui donner plus d'effet et d'appareil.

Ce fut par tous ces moyens heureusement combinés, et par cette suite continuelle d'observations, de patience et de soins, que Fénélon parvint à rompre peu à peu le caractère violent de son élève, et à calmer ses passions impétueuses. C'était surtout vers cet objet si essentiel, que M. de Beauvilliers et lui avaient dirigé tous leurs soins et tous leurs efforts; l'un et l'autre en reçurent la récompense. La suite de cette histoire fera voir que celui de tous les princes qui a été le moins flatté par ses instituteurs, le prince à qui l'on a dit les vérités les plus fortes et les plus sévères dans son enfance et dans sa jeunesse, a été celui qui a conservé la plus tendre reconnaissance pour les hommes vertueux qui avaient présidé à son éducation.

Education littéraire de M. le duc de Bourgogne.

Fénélon avait bien prévu que la partie de l'instruction serait celle qui lui donnerait le moins de peine avec un élève brillant d'esprit et d'imagination, et qui avait autant d'avidité que d'aptitude à apprendre.

En parcourant le recueil des papiers qui nous ont été confiés, nous n'avons pu jeter les yeux

sans attendrissement sur tous les fragments (1) écrits de la main de Fénélon et de M. le duc de Bourgogne, et qui forment les premiers essais de son éducation littéraire,

A l'exception de quelques ouvrages élémentaires de Port-Royal, dont le mérite supérieur avait si heureusement contribué à fixer les règles de la grammaire, à établir les véritables principes de la logique, et à inspirer ce goût général de bonne littérature et d'instruction solide, qui eut tant d'influence sur le siècle de Louis XIV, on ne connaissait aucun de ces livres classiques, qui sont devenus si communs depuis quelques années; et ce n'était peut-être pas un malheur. Les maîtres étaient alors obligés de rédiger eux-mêmes tous les matériaux nécessaires à l'instruction de leurs disciples; et ce travail forcé leur donnait une connaissance plus approfondie des langues qu'ils enseignaient, des auteurs qu'ils expliquaient, des difficultés qu'ils avaient à vaincre, et des beautés qu'ils avaient eu le bonheur de découvrir. Les disciples profitaient du travail du maître qui les dirigeait et qui les associait au secret de leur méthode. Ils apprenaient l'art de s'en servir, pour se guider eux-mêmes dans leurs études,

(1) Ces fragments ont été recueillis par l'abbé de Beaumont, alors sous-précepteur, et depuis évêque de Saintes.

et se pénétrer plus vivement du goût et de l'esprit de l'antiquité. C'est ainsi qu'on les familiarisait avec cette sévérité et cette pureté d'expressions qui caractérisait l'*atticisme* des Grecs, et avec cette élégante facilité, cette délicatesse d'idées, ces images gracieuses, dont l'*urbanité* romaine aimait à s'embellir.

C'était à l'école de ces maîtres, qui étudiaient en même temps qu'ils enseignaient à étudier, que s'étaient formés tous les auteurs qui avaient fait revivre le goût des langues grecque et latine dans le seizième siècle, et tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, qui ont fait parler la langue française à toute l'Europe, en lui appropriant le génie et les beautés des langues anciennes.

Fénélon ne croyait pas déroger à l'élévation de son génie et de sa place de précepteur des enfants de France, en composant lui-même les thèmes et les versions de son élève; il rédigea même une espèce de dictionnaire de la langue latine, pour lui faire mieux sentir la valeur de chaque mot, les acceptions différentes qu'il peut recevoir, le plus ou le moins d'exactitude avec laquelle il correspond au mot français qu'on veut traduire; et c'était toujours dans les meilleurs auteurs latins et français que Fénélon puisait ses exemples et ses autorités. Mais cette espèce de dictionnaire, il le composait sous les

yeux de son élève, au moment même de la leçon. Ce travail, dont le maître s'occupait en même temps que le disciple, servait à mieux fixer son attention. Souvent le précepteur paraissait chercher un mot qu'il savait bien n'être pas encore effacé de la mémoire de l'enfant, parce qu'il l'avait déjà employé, et l'enfant triomphait, en se croyant déjà capable de suggérer à son maître une expression plus juste ou plus heureuse.

Mais Fénélon ne perdait jamais de vue que cet enfant était appelé à régner; aussi avait-il l'attention d'emprunter presque toujours les sujets de ses thèmes et de ses versions, ou de la mythologie, qu'il jugeait propre à orner agréablement la mémoire et l'imagination d'un jeune homme, ou de quelques traits de l'histoire ancienne et moderne, qu'il avait l'art de faire tourner à son instruction morale. Il s'attachait surtout à y mêler les faits les plus remarquables de l'histoire sainte. Il s'en servait pour graver profondément dans l'ame du jeune prince ces grandes leçons de la religion, qui peuvent seules réprimer l'orgueil des rois, et mettre un frein à l'abus du pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en paraissant ne lui apprendre que les lettres humaines, il l'initiait sans peine et sans effort à toutes les connaissances qui se rallient à la religion et à la morale publique.

Après avoir donné à son élève les modèles de

la composition, il l'excitait à créer des sujets du même genre avec le seul secours de son imagination, et avec les seuls matériaux qu'il avait pu acquérir par le progrès naturel de l'âge et de l'instruction.

Nous avons en ce moment sous les yeux un grand nombre de ces sujets de thêmes, de versions et de fables écrites de la main de M. le duc de Bourgogne. Si le caractère de l'écriture annonce qu'il commençait à peine à sortir de la première enfance, la suite des idées, et l'instruction que supposent ces premiers essais, font connaître que son éducation était déjà beaucoup plus avancée que son âge ne paraissait le comporter.

Des thêmes et des versions ne peuvent pas être, sans doute, un titre de gloire littéraire pour Fénélon; mais nous les avons lus avec une espèce de respect, parce qu'ils attestent l'attention religieuse qu'un génie aussi supérieur apportait aux détails les plus minutieux de ses fonctions. On aime à voir l'auteur de *Télémaque* écrire des thêmes et des versions pour un enfant de neuf ans, avec la même plume qui lui traça quelques années après le modèle du gouvernement le plus favorable au bonheur des peuples. On peut y observer que Fénélon s'exprimait en latin avec la même élégance, la même grâce et la même facilité qu'en français. Toutes les langues recevaient naturellement

l'empreinte de la sensibilité de son ame, ainsi que de la fraîcheur et de l'éclat de son imagination. On sera certainement touché du sentiment si vrai avec lequel Fénélon déplore la mort récente de La Fontaine (1). Donner un pareil sujet de version à son élève, c'etait lui rappeler un souvenir aimable pour son cœur, et le mérite d'une action noble et généreuse. Tout le monde sait que M. le duc de Bourgogne, encore enfant, avait désiré avec empressement de voir et de connaître La Fontaine, et qu'instruit de la médiocrité de sa fortune, il lui avait fait parvenir des secours, en se retranchant une partie de sa pension. Le goût que le jeune prince montrait pour les fables de cet auteur inimitable, avait charmé La Fontaine, autant que ses bienfaits avaient excité en lui de reconnaissance; et La Fontaine a consacré ces deux sentiments en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Il ne faut pas croire qu'un vain amour-propre portât les instituteurs de M. le duc de Bourgogne à lui demander un travail au dessus de son âge et de ses forces, ni à signaler son éducation par des succès prématurés, pour faire valoir le mérite de leurs soins et de leurs talents. Fénélon rapporte lui-même (et c'était après la mort du jeune prince), « qu'il avait soin de lui faire

---

(1) *Voy.* le texte de cette version, note B, p. 535.

» abandonner l'étude toutes les fois qu'il vou- » lait commencer une conversation, où il pût » acquérir des connaissances utiles; c'est ce » qui arrivait assez souvent; l'étude se retrou- » vait assez dans la suite, car il en avait le goût; » mais son précepteur voulait aussi lui donner » le goût d'une conversation solide, pour le » rendre sociable, et l'accoutumer à connaître » les hommes dans la société. Dans ces conver- » sations, son esprit faisait un sensible progrès » sur les matières de littérature, de politique, » et même de métaphysique. On y faisait égale- » ment entrer sans affectation toutes les preuves » de la religion. Son humeur s'adoucissait dans » de tels entretiens; il devenait tranquille, com- » plaisant, gai, aimable; on en était charmé; il » n'avait alors aucune hauteur, et il s'y diver- » tissait mieux que dans ses jeux d'enfant, où » il se fâchait souvent mal à propos. »

Lettre de Fénélon au père Martineau, 1712

C'était dans la douce liberté de ces conversations qu'il lui arrivait quelquefois de dire : « *je laisse derrière la porte le duc de Bour-* » *gogne, et je ne suis plus avec vous que le* » *petit Louis;* » paroles assez remarquables, en ce qu'elles montrent jusqu'à quel point cet enfant de neuf ans avait le sentiment de ce qu'il était né, au moment même où il voulait le faire oublier.

Ibid.

« Il nous a dit souvent, ajoute Fénélon, qu'il

Lettre de Fénélon au père Martineau, 1712.

» se souviendrait toute sa vie de la douceur » qu'il goûtait, en étudiant sans contrainte. » Nous l'avons vu demander qu'on lui fît des » lectures pendant ses repas et à son lever, tant » il aimait toutes les choses qu'il avait besoin » d'apprendre. Aussi n'ai-je jamais vu aucun » enfant entendre de si bonne heure, et avec » tant de délicatesse, les choses les plus fines de » la poésie et de l'éloquence. Il concevait sans » peine les principes les plus abstraits; dès qu'il » me voyait faire quelque travail pour lui, il » entreprenait d'en faire autant, et travaillait » de son côté, sans qu'on lui en parlât. »

Ce jeune prince se passionnait tellement pour les sujets et les personnages, dont ses lectures lui retraçaient le tableau et le caractère, que Fénélon se plaisait encore à rappeler, après sa mort, les premières émotions de cette ame jeune et sensible. « J'ai vu, écrit Fénélon dans » sa lettre à l'académie française, j'ai vu un » jeune prince à huit ans, saisi de douleur à la » vue du péril du petit Joas; je l'ai vu impa- » tient sur ce que le grand prêtre cachait à Joas » son nom et sa naissance; je l'ai vu pleurer » amèrement, en écoutant ces vers :

» Ah! miseram Eurydicen anima fugiente vocabat:
» Eurydicen toto referebant flumine ripæ. »

En parcourant les essais informes de ces pre-

miers temps de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, nous n'avons pu nous empêcher de sourire au récit de quelques scènes de son enfance, écrites avec un ton de finesse, de naturel et de gaîté, qu'un homme beaucoup plus avancé en âge se serait trouvé heureux de saisir et de rendre avec autant d'agrément. Le hasard a arrêté nos regards et notre attention sur un de ces papiers écrits de sa main, qui nous avait d'abord paru inintelligible. On y voit que l'abbé de Langeron se laissa un jour surprendre par le sommeil, en faisant la lecture au jeune prince, et que tout en lisant, il mêlait au texte du livre les disparates d'un homme qui rêve ; ce qui amenait des méprises singulières et des contrastes bizarres. Le duc de Bourgogne, sans avoir l'air de s'en apercevoir, prit aussitôt la plume, comme s'il se fût occupé de toute autre chose, et il écrivit rapidement une scène dialoguée, où il représente l'abbé Langeron à moitié endormi, et débitant tout haut ses rêves, *où il mêle saint Augustin et l'archevêque d'Upsal, l'empereur Othon et Artaxerxès, le passage des Thermopyles et la chasse aux perdrix.* L'étonnement des auditeurs se marque par chacune des exclamations qui leur échappaient, et que le prince transcrivait littéralement comme dans une scène de comédie. A la fin de la séance, l'enfant livra son badinage

à ses instituteurs surpris de reconnaître le naturel et la vérité avec laquelle il avait peint toutes les nuances de cette bizarre conversation, et saisi leur ton, leur langage et leur physionomie.

On comprend comment un jeune homme, dont l'esprit savait se prêter avec tant de bonheur et de facilité à tous les genres d'occupation, aux études les plus sérieuses, comme aux amusements les plus ingénieux, était parvenu, dès l'âge de dix ans (1), à écrire élégamment en latin, à traduire les auteurs les plus difficiles avec une exactitude, une finesse de style qui étonnait toujours les personnes les plus instruites; à expliquer Horace, Virgile, les Métamorphoses d'Ovide; à sentir toutes les beautés des harangues de Cicéron. A onze ans, il avait lu Tite-Live tout entier; il avait traduit les commentaires de César, et commencé une traduction de Tacite, qu'il acheva dans la suite, et qu'on n'a pu retrouver.

On aurait peine à ajouter foi à des succès aussi prématurés, si l'abbé Fleury, dont la candeur et la simplicité sont assez connues, et qui avait concouru, en qualité de sous-précepteur, aux miracles de cette éducation, n'eût lui-même

(1) Vie de Fénélon, par le père Querbeuf.

attesté (1) « qu'il n'avait jamais vu à personne » une pénétration aussi facile, une mémoire » aussi vaste et aussi sûre, un jugement plus » juste et plus suivi, une imagination plus vive » et plus féconde. C'était, ajoute-t-il, un esprit » du premier ordre; il ne se contentait pas de » connaissances superficielles; il voulait tout » approfondir; sa curiosité était immense; et » dans les commencements où son extrême vi- » vacité l'empêchait de s'assujettir aux règles, » il emportait tout par la pénétration et la force, » de son génie. »

On a trouvé parmi les papiers de l'abbé Fleury, dont nous venons de rapporter le témoignage, deux mémoires écrits en partie de la main de Fénélon, et qui font voir avec quelle attention ce prélat surveillait de Cambrai même tous les détails de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, tant qu'il conserva le titre et les fonctions de précepteur des enfants de France. Ce sont des instructions qu'il adressait à l'abbé Fleury lui-même, pour régler les études et les occupations du jeune prince en son absence.

Projet d'études pour M. le duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695.

« Je crois qu'il faut, le reste de cette année,

(1) Opuscules de Fleury.

» laisser M. le duc de Bourgogne continuer ses » thêmes et ses versions, comme il les fait ac» tuellement.

» Ses thêmes sont tirés des *Métamorphoses* » *d'Ovide;* le sujet est fort varié; il lui apprend » beaucoup de mots et de tours latins; il le di» vertit; et comme les thêmes sont ce qu'il y a » de plus épineux, il faut y mettre le plus » d'amusement qu'il est possible.

» Les versions sont alternativement d'une » comédie de Térence, et d'un livre des odes » d'Horace : il s'y plaît beaucoup; rien ne peut » être meilleur ni pour le latin, ni pour former » le goût. Il traduit quelquefois les Fastes, l'His» toire de Sulpice-Sévère, qui lui rappelle les » faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en » tiendrais là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures.

» Il sera très utile de lire les jours de fêtes » les livres historiques de l'Ecriture.

» On peut aussi lire le matin, ces jours-là, » l'Histoire monastique d'orient et d'occident » de M. Bulteau, en choisissant ce qui est le » plus convenable, de même des vies de quel» ques saints particuliers; mais s'il s'en en» nuyait, il faudrait varier.

» On peut aussi le matin lui lire, en les lui » expliquant, des endroits choisis des auteurs

» *De re rusticâ*, comme le vieux Caton et Columelle, sans l'assujétir à en faire une version pénible. On peut faire de même *des Jours* et des *Œuvres* d'Hésiode, de l'*Economique* de Xénophon. Il a lu les *Géorgiques*, il n'y a » pas long-temps, et les a traduites. Il faut lui » montrer légèrement quelques morceaux de » la *Maison rustique* et de la Quintinie, mais » sobrement; car il ne saura que trop de tout » cela; son naturel le porte ardemment à tout » le détail le plus vétilleux sur les arts et l'agriculture même.

» Je ne crois pas qu'il ait l'esprit encore assez » mûr et assez appliqué aux choses de raisonnement pour lire ni avec fruit, ni avec plaisir, » des plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut remettre ces lectures à l'année prochaine.

» Pour l'histoire, on pourrait lire les après-midi ce qu'il n'a point achevé de lire de l'histoire de Cordemoi; ou, pour mieux faire, le » porter doucement à continuer jusqu'à la fin » du deuxième volume de cette histoire l'extrait » qu'il a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne; ensuite, on peut lui montrer quelque chose des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de saint Louis, dont il a lu la » vie écrite par M. de la Chaise. Ces auteurs » sont assez ridicules pour le divertir; le lecteur sachant choisir et remarquer ce qui est

» plaisant et utile. J'ai même fait faire un ex-
» trait de ces auteurs, qu'on peut lire toutes
» les fois qu'il voudra travailler à son extrait.
» Il faut lui accourcir un peu le temps de l'é-
» tude, et lui ménager quelque petite récom-
» pense.

» On peut diversifier ce travail par un autre
» qu'il a commencé, qui est un abrégé de l'his-
» toire romaine avec les dates des principaux
» faits à la marge; cela l'accoutumera à ranger
» les faits et à se faire une idée de la chrono-
» logie.

» On peut aussi travailler avec lui, comme
» par divertissement, à faire diverses tables
» chronologiques, comme nous nous sommes
» divertis à faire des cartes particulières.

» Je crois qu'on pourrait, au retour de Fon-
» tainebleau, commencer la lecture de l'his-
» toire d'Angleterre par le mémoire de M. l'ab-
» bé Fleury; puis on lui lirait l'histoire de Du-
» chesne.

Plan d'études pour 1696.

A Cambrai, ce 19 mars 1696.

» Je suis d'avis, monsieur, que nous sui-
» vions, autant qu'il sera possible, pendant
» cette année, votre projet d'études.

» Pour la religion, je commencerais par les

» livres *sapientiaux ;* mais je ne croirais pas » qu'on dût se borner à la vulgate pour la *Sa-* » *gesse* et pour l'*Ecclésiastique*. Je crois qu'on » peut se servir de quelque traduction moins » imparfaite. Pour les livres poétiques, on peut » en faire un essai ; mais comme les autres li- » vres tiendront quelque temps, parce qu'il » est bon de les expliquer à mesure qu'on les » lira, je regarde la lecture des livres poétiques » comme étant encore un peu éloignée.

» J'approuve fort la lecture des lettres choi- » sies de saint Jérôme, de saint Augustin, de » saint Cyprien et de saint Ambroise. Les con- » fessions de saint Augustin ont un grand » charme, en ce qu'elles sont pleines de pein- » tures variées et de sentiments tendres. On » pourrait en passer les endroits subtils et abs- » traits, ou s'en servir pour faire de temps en » temps quelque petit essai de métaphysique. » Mais vous savez mieux que moi qu'il ne faut » rien presser là-dessus, de peur de rebuter, des » opérations purement intellectuelles, un esprit » impatient, et en qui l'imagination prévaut » encore beaucoup. Quelques endroits choisis » de Prudence et de saint Paulin seront excel- » lents. L'*Histoire des Variations* sera bonne; » mais il me semble qu'elle aurait besoin d'être » précédée par quelque histoire de l'origine et » du progrès des hérésies dans le dernier siècle.

» Si Varillas était moins romancier, il serait » notre homme. Il a traité les évènements qui » regardent l'hérésie dans toutes les parties de » l'Europe depuis le temps de Wiclef. Vous » trouverez peut-être quelque autre auteur » plus convenable. Je ne sais si Sleidan est tra- » duit en français : il n'y a pas moyen de le » faire lire en latin.

» Pour les sciences, je ne donnerais aucun » temps à la grammaire, ou du moins je lui en » donnerais fort peu. Je me bornerais à expli- » quer ce que c'est qu'un *nom*, un *pronom*, » un *substantif*, un *adjectif* et un *relatif*, un » *verbe substantif neutre*, *passif*, *actif* et *dé-* » *ponent*. Nous avons un extrême besoin d'être » sobres, et en garde sur tout ce qui s'appelle » curiosité.

» Pour la rhétorique, je n'en donnerais point » de préceptes; il suffit de donner de bons mo- » dèles, et d'introduire par-là dans la pratique; » à mesure qu'on fera des discours pour s'exer- » cer, on pourra remarquer l'usage des princi- » pales figures, et le pouvoir qu'elles ont quand » elles sont dans leur place.

» Pour la logique, je la différerais encore de » quelques mois.

» Je ferais plutôt un essai de la jurispru- » dence; mais je ne voudrais la traiter d'abord » que d'une manière positive et historique.

» Je ne dirais rien présentement sur la phy-
» sique, qui est écueil.

» Pour l'histoire, celle d'Allemagne faite par
» Heiss. Je laisserais le reste au mémoire que
» M. le Blanc (1) nous promet; il comprendra
» les extraits nécessaires de Wicquefort, et ce
» qu'il y a de bon dans les petites républiques.

» Au reste, après y avoir pensé plus que je
» n'avais fait, je crois qu'il n'est pas à propos
» de commencer la lecture d'aucun mémoire
» de M. le Blanc, que quand on les aura pres-
» que tous; c'est une matière qu'il est impor-
» tant de traiter de suite; il ne faut pas perdre
» de vue ce qu'on vient de lire d'un pays, pour
» être en état de bien juger de ce que l'on va
» lire d'un pays voisin; c'est cet assemblage et
» ce coup-d'œil général, qui fait la comparai-
» son de toutes les parties, et qui donne une
» juste idée du gros de l'Europe.

» Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est
» déjà lu, ce me semble. On pourrait parcou-
» rir Bentivoglio. Grotius ne se laisse pas lire;
» on pourrait néanmoins le parcourir aussi, et
» lire les plus importants morceaux. On pourra
» s'épargner une partie de cette peine, si M. le

---

(1) Attaché à l'éducation des princes, et auteur d'un Traité très rare et très précieux sur les monnaies de France.

» Blanc traite les Pays-Bas, en nous donnant les
» extraits qui méritent d'être rapportés.

» Vous voyez, monsieur, que je suis plus
» libre à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais
» mieux mon devoir de loin que de près. Ne
» prenez, de tout ce que je vous propose, que
» ce que vous jugerez convenable, et ne vous
» gênez point. Il sera bon que vous preniez la
» peine de communiquer ma lettre à M. l'abbé
» de Langeron, par rapport aux heures où il
» travaille auprès de M. le duc de Bourgogne.

» J'ai fait ici l'ouverture du jubilé, et j'ai
» déjà prêché deux fois; il me paraît que cela
» fait plusieurs biens. Je tâche de donner aux
» peuples les vraies idées de la religion, qu'ils
» n'ont pas assez : j'acquiers de l'autorité; je les
» accoutume à des maximes qui autorisent les
» bons confesseurs; enfin, je donne aux prédi-
» cateurs l'exemple de ne chercher ni arrange-
» ment, ni subtilité, et de parler précisément
» d'affaires. Priez Dieu, mon cher monsieur,
» afin que je ne sois pas *une cymbale qui re-
» tentit en vain*. Aimez-moi toujours comme
» je vous aime et vous révère. »

On voit par la multitude et la variété des lectures et des compositions, qui devaient remplir les jours et les heures de M. le duc de Bourgogne, pendant l'intervalle d'une seule année, combien son éducation avait été fortement

nourrie et soigneusement développée dans toutes ses parties.

On voit également par quel motif Fénélon recommandait de ne pas offrir à l'imagination trop curieuse du jeune prince des objets d'instruction vers lesquels il aurait été trop vivement entraîné, et qui auraient pu le distraire d'études plus sérieuses et plus nécessaires.

On peut observer qu'il existait à cette époque bien peu d'ouvrages satisfaisants sur l'histoire de France. M. de Thou était trop diffus ; il s'étend et divague trop sur des objets absolument étrangers à la France. Son histoire n'embrasse d'ailleurs qu'une période assez courte ; mais quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait exempte de partialité, elle aurait pu offrir la matière d'excellents extraits. Le père Daniel n'avait point encore écrit son histoire. L'érudition de Duchesne était plus faite pour rebuter, que pour attirer un enfant. Cordemoi et les auteurs de quelques vies particulières, étaient les seuls que l'ont pût proposer (1). Le style des écrivains plus anciens

(1) Il est étonnant que Fénélon ne parle point, dans son plan d'études pour l'histoire de France, de celle de Mézerai, connue déjà depuis assez long-temps, et estimable à bien des égards. Mais on sait que la liberté avec laquelle Mézerai s'y exprime sur plusieurs sujets délicats, et les principes républicains qu'il y a répandus, avaient choqué le ministère, et avaient même servi

était devenu inintelligible. Fénélon était donc obligé de faire lui-même ou de confier à ses coopérateurs le soin de faire des extraits de ces différentes histoires, pour en rendre la lecture supportable et utile à son élève.

Il en était de même pour l'histoire de quelques autres parties de l'Europe. L'Angleterre ne comptait pas encore un seul historien. L'Allemagne n'était guère plus heureuse. Il est surprenant que Fénélon n'ait pas proposé de faire connaître l'histoire d'Espagne à M. le duc de Bourgogne, par des extraits du jésuite Mariana, qui a fort bien écrit sur cette partie. Mais l'Espagne était alors tombée dans un tel état de faiblesse et de décadence, qu'elle n'attirait ni les regards, ni l'attention ; et Fénélon ne prévoyait pas que peu d'années après, l'un de ses élèves serait élevé sur le trône de cette monarchie.

On aura été peut-être étonné que Fénélon ne jugea ni bien utile, ni bien nécessaire de consumer un temps précieux à faire connaître à son élève tous les principes métaphysiques

de motif à la suppression de sa pension. Fénélon pouvait craindre avec raison de déplaire à Louis XIV, en donnant pour sujet d'études à son petit-fils, sur un point aussi important que l'histoire de son pays, l'ouvrage d'un écrivain qui avait encouru sa disgrâce, et qui professait des principes contraires à ses maximes de gouvernement.

de la grammaire et la nomenclature beaucoup trop chargée de toutes les figures de rhétorique. Il avait eu lieu d'observer que ces recherches subtiles, dans lesquelles il entre nécessairement beaucoup de vague et d'arbitraire, contribuent à dessécher l'imagiuation des jeunes gens, et à les empêcher souvent d'être aussi sensibles qu'ils l'auraient été aux beautés réelles et à l'éloquence du style.

Il paraît que Fénélon a toujours eu la même opinion sur l'importance, peut-être trop minutieuse, qu'on met à inculquer des règles de grammaire, souvent contredites par de nombreuses exceptions, et dont on n'aperçoit pas toujours l'exacte conformité avec les principes généraux de la grammaire. Dans sa lettre à l'académie française, qui précéda sa mort de très peu de temps, il écrivait : « Ne donnez d'abord » que les règles les plus générales de la gram» maire ; les exceptions viendront peu à peu. » Le grand point est de mettre une personne, » le plutôt qu'on peut, dans l'application sen» sible des règles par un fréquent usage. En» suite cette personne prend plaisir à remar» quer le détail des règles qu'elle a suivies d'a» bord sans y prendre garde. »

Voilà ce que pensait sur cette science élémentaire, qu'on est parvenu de nos jours à rendre presqu'inintelligible par des abstrac-

tions métaphysiques, un écrivain si remarquable par la pureté, l'élégance, la clarté et la propriété des expressions.

C'est probablement cette opinion de Fénélon, qu'un écrivain plus récent a voulu développer dans des réflexions critiques sur la grammaire.

« On doit le dire, ce qu'on appelle *routine*
» est absolument nécessaire pour bien parler et
» bien écrire un idiome quelconque; sans elle,
» il n'y a ni naturel, ni variété, ni énergie dans
» le style. Que deviendraient la chaleur qui
» anime un écrivain éloquent, l'inspiration qui
» fait courir sa plume, s'il était obligé de se
» demander à chaque phrase quelles règles de
» la grammaire il doit observer; c'est par la
» crainte continuelle de les violer dans leurs
» moindres détails, que les grammairiens de
» profession sont toujours de froids écrivains;
» que leurs phrases, exactement concertées,
» se traînent toujours de la même manière;
» que souvent même elles deviennent entor-
» tillées et confuses; chez eux la pensée n'est
» que l'accessoire; le principal est de bien ali-
» gner les mots dans l'ordre que prescrit le bon
» usage et les règles qu'ils ont établies eux-
» mêmes. Ce n'est pas ainsi que procèdent les
» grands écrivains; ils se sont tellement péné-
» trés du génie de la langue, qu'ils le devinent,

» pour ainsi dire, jusque dans ses caprices.
» Celui à qui un instinct prompt et infaillible
» ne révèle pas pourquoi telle expression est
» préférable à telle autre, pourquoi tel mot doit
» être placé ici plutôt que là, quand même il
» en ignorerait la raison métaphysique ou
» grammaticale ; celui-là, dis-je, ne saura ja-
» mais écrire. On ne doit pas conclure de tout
» ceci qu'il faille négliger la grammaire, mais
» seulement qu'il ne suffit pas d'en posséder
» toutes les règles ; et qu'il est encore plus es-
» sentiel de former le goût d'un élève, que de
» lui bien apprendre la syntaxe. »

On aura pu remarquer que parmi les livres dont Fénélon prescrivait la lecture à M. le duc de Bourgogne, il en est quelques uns du genre le plus sérieux et le plus grave. Il est vraisemblable que quelques instituteurs du dix-huitième siècle auraient souri de pitié, si on leur eût proposé de faire lire à un jeune prince les *Lettres choisies de S. Jérome, de S. Augustin, de S. Cyprien, de S. Ambroise* (1). Cependant,

(1) Dans le siècle où vivait Fénélon, c'est-à-dire, dans un siècle si fécond en esprits supérieurs de tous les genres, les lettres de S. Jérôme, de S. Augustin, de S. Cyprien, de S. Ambroise...... étaient la lecture ordinaire, non seulement des ecclésiastiques et des magistrats habitués aux études sérieuses, mais des hommes même du monde et des femmes les plus distinguées de la société. On doit en être d'autant moins étonné, qu'il est

celui qui recommandait cette lecture était Fénélon, que l'on n'accusera pas d'avoir été étranger aux agréments de la littérature profane, ni d'avoir négligé de les faire connaître à son élève; et cet élève a été le duc de Bourgogne, celui de tous nos princes qui, dès sa jeunesse, a réuni au plus haut degré toutes les connaissances nécessaires pour gouverner avec éclat et sagesse un grand empire.

Mais Fénélon savait que la religion étant le seul frein des rois, il convenait à l'intérêt des peuples, comme à celui des rois, de leur faire connaître la religion dans les écrits mêmes de ces grands hommes qui l'ont honorée par leurs lumières autant que par leurs vertus.

Éducation religieuse de M. le duc de Bourgogne.

Aussi, ce fut vers cet objet important que Fénélon dirigea avec le plus d'ardeur tout son zèle et tous ses soins. Il fut secondé, dans ce noble dessein, par celui de tous les hommes qui était le plus digne et le plus capable d'en assurer l'exécution. La religion ne pouvait pas emprunter un organe plus pur, ni un interprète plus éclairé que l'abbé Fleury.

Nous avons déjà observé, au sujet du traité

difficile de lire des lettres qui supposent et qui montrent plus d'esprit que celles de S. Augustin, qui offrent un modèle d'élégance aussi remarquable que celles de S. Cyprien et de S. Ambroise, où l'on trouve plus de véritable éloquence que dans celles de S. Jérôme.

De l'éducation des filles, que Fénélon pensait qu'on devait initier les hommes à la connaissance de la religion, bien plus par la narration des faits que par des raisonnements abstraits. L'abbé Fleury était de la même opinion (1) : « Entre plusieurs ouvrages des Pères, nous » avons, dit l'abbé Fleury, un grand nombre » d'instructions pour ceux qui voulaient se faire » chrétiens. Elles sont, pour la plupart, fon- » dées sur les faits ; et le corps du discours est » d'ordinaire une narration de tout ce que Dieu » a fait pour le genre humain. Rien n'est plus » clair que ce que S. Augustin en a écrit dans » le livre *de la vraie religion*, et dans celui » qu'il a composé exprès de la manière dont il » faut catéchiser les ignorants. Il parle toujours » de narration ; il suppose toujours que l'ins- » truction doit se faire en racontant les faits, et » les étendant plus ou moins selon l'importance » et la capacité du disciple. Le modèle de ca- » téchisme qu'il donne lui-même à la fin de ce » traité, est un abrégé de toute l'histoire de la » religion, mêlé de diverses réflexions. Cette » manière d'instruire est non seulement la plus » sûre et la plus proportionnée à toute sorte d'es- » prits, c'est encore la plus facile et la plus » agréable : tout le monde peut entendre et sui-

(1) Discours sur l'Histoire ecclésiastique.

» vre une histoire ; les enfants surtout en sont
» très avides. »

Bossuet avait exécuté le même plan pour l'éducation du père de M. le duc de Bourgogne, et c'est à cette grande conception que nous devons son chef-d'œuvre, son *Discours sur l'histoire universelle.*

Fénélon voulait que M. le duc de Bourgogne fût assez instruit, et qu'il eût une religion assez éclairée pour n'avoir rien à redouter des sophismes de l'impiété ni des illusions d'une crédulité superstitieuse: il voulait former un prince profondément pénétré de sa dépendance d'un être plus puissant que les rois les plus puissants. Il voulait que ce prince eût toujours présent à la pensée, le compte redoutable qu'il aurait à rendre de l'usage de son autorité, dans ce jour solennel où ses propres sujets seraient admis comme témoins, accusateurs et victimes de ses injustices.

C'était dans cette vertueuse intention que Fénélon s'attachait à nourrir dans l'ame du duc de Bourgogne des sentiments vraiment religieux, et les saintes habitudes des pratiques et des devoirs que la religion prescrit. L'expérience fait assez voir que, sans l'exercice habituel de ces pratiques, la pensée même de Dieu s'évanouit au milieu du tourbillon des passions et des plaisirs, et se réduit à une vaine théorie

qui ne dit rien au cœur, n'a aucune influence sur la morale, et n'offre pas un frein assez fort contre les abus de la puissance.

Lorsque Fénélon se fut convaincu que la raison et l'instruction du duc de Bourgogne étaient assez avancées pour qu'il pût s'approcher des sacrements, avec la foi et la piété que demande l'église, il lui fit faire sa première communion. Nous avons trouvé parmi ses manuscrits la minute originale du discours qu'il lui adressa dans une circonstance qui laisse souvent un long et profond souvenir dans un jeune cœur, nourri du goût et des maximes d'une piété pure et affectueuse. Au moment où M. le duc de Bourgogne se présenta à l'autel, Fénélon lui adressa le discours suivant :

(1) « Le voilà enfin arrivé, Monseigneur, ce » jour que vous avez tant désiré et attendu, ce » jour qui doit apparemment décider de tous » les autres de votre vie jusqu'à celui de votre » mort. Votre Sauveur vient à vous sous les ap- » parences de l'aliment le plus familier, afin de » nourrir votre ame comme le pain nourrit tous » les jours votre corps : il ne vous paraîtra » qu'une parcelle d'un pain commun ; mais la » vertu de Dieu y est cachée, et votre foi saura » bien l'y trouver. Dites-lui comme Isaïe le di-

(1) Manuscrits.

» sait : *Verè tu es Deus absconditus.* C'est un
» Dieu caché par amour ; il nous voile sa gloire
» de peur que nos yeux n'en soient éblouis, et
» afin que nous puissions en approcher plus fami-
» lièrement ; c'est là que vous trouverez la manne
» cachée avec les divers goûts de toutes les ver-
» tus célestes. Vous mangerez le pain qui est
» au dessus de toute substance ; il ne se chan-
» gera pas en vous, homme vil et mortel, mais
» vous serez changé en lui, pour être un mem-
» bre vivant du Sauveur. Que la foi et l'amour
» vous fassent goûter le don de Dieu ; *gustate,*
» *et videte quoniam suavis est Dominus.* »

Cette cérémonie fut l'objet de l'édification de toute la cour : M. le duc de Bourgogne en recueillit l'impression d'une piété sincère et profonde. Il chercha pendant tout le reste de sa vie, dans la fréquentation des sacrements, les forces et les consolations dont les princes ont encore plus souvent besoin que les particuliers, pour supporter les peines et les malheurs qui se cachent sous la fausse prospérité dont ils offrent l'image. Les mémoires du temps (1) rapportent « qu'il communiait au moins tous » les quinze jours, avec un recueillement et un » abaissement qui frappaient tous ceux qui en » étaient témoins, et toujours en collier et en

(1) Mémoires de Saint-Simon.

» habit de l'ordre du Saint-Esprit », comme pour rendre un hommage plus solennel à la grandeur du Dieu qu'il venait adorer.

Mais ces témoignages extérieurs de piété auraient perdu leur mérite réel, s'ils n'eussent attesté l'heureuse révolution que la religion était parvenue à opérer dans toutes les parties de son caractère. Cette révolution fut si sensible, qu'elle frappa toute la cour; et madame de Maintenon disait elle-même (1): « depuis la » première communion de M. le duc de Bour- » gogne, nous avons vu disparaître peu à peu » tous les défauts qui, dans son enfance, nous » donnaient de grandes inquiétudes pour l'ave- » nir. Ses progrès dans la vertu étaient sensibles » d'une année à l'autre : d'abord, raillé de toute » la cour, il était devenu l'admiration des plus » libertins; il continue à se faire violence pour » détruire entièrement ses défauts. Sa piété l'a » tellement métamorphosé, que d'emporté qu'il » était, il est devenu modéré, doux, complai- » sant; on dirait que c'est là son caractère, et » que la vertu lui est naturelle. »

C'est ainsi que la religion opérait chaque jour dans le caractère de ce jeune prince, des miracles qui étonnaient tous ceux qui l'avaient vu dans ses premières années. On ne pouvait

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

plus reconnaître ce prince si redoutable par ses fureurs et ses emportements, sous ces formes douces et attachantes que la vertu donnait à toutes ses actions et à tous ses discours.

Fénélon avait tellement adouci l'humeur impérieuse et violente du duc de Bourgogne, en gravant dans son ame les sublimes idées du respect dû à Dieu, que toutes ses fureurs et ses dépits venaient fléchir à ce seul nom. Il rapporte dans une lettre dont nous avons déjà cité quelques fragments, « qu'un jour que le

Lettre de Fénélon au père Martineau.

» jeune prince était en très mauvaise humeur, » et qu'il voulait cacher, dans sa passion, ce qu'il » avait fait en désobéissant, il le pressa de lui » dire la vérité *devant Dieu;* alors il se mit » en grande colère, et il s'écria : *pourquoi me* » *le demandez-vous devant Dieu? eh bien!* » *puisque vous me le demandez ainsi, je ne* » *puis pas vous désavouer que j'ai fait telle* » *chose.* Il était comme hors de lui par l'excès » de la colère; et cependant la religion le do- » minait tellement, qu'elle lui arrachait un » aveu si pénible. »

Fénélon observe encore que ce sentiment habituel de religion le dominait au point, « qu'il

Ibid.

» ne l'avait jamais vu, excepté dans les mo- » ments d'humeur, penser que selon la plus » droite raison et conformément aux plus pures » maximes de l'évangile. Par une suite de ces

» mêmes sentiments religieux, il avait des com-
» plaisances et des égards pour certaines per-
» sonnes profanes qui en méritaient; mais il
» n'ouvrait son cœur et ne se confiait entière-
» ment qu'aux personnes qu'il croyait sincère-
» ment pieuses. »

Lettre de Fénélon au père Martineau.

Enfin, la religion avait tellement brisé ce caractère si dur, si hautain, si plein de lui-même, « qu'on ne lui disait rien de ses défauts, qu'il » ne connût, qu'il ne sentît et qu'il n'écoutât » avec reconnaissance. Je n'ai jamais vu per» sonne, ajoute Fénélon, à qui j'eusse moins » craint de déplaire, en lui disant contre lui» même les plus dures vérités : j'en ai fait des » expériences étonnantes. »

On se tromperait fort, si l'on pouvait croire que les principes de religion et les sentiments de piété, que les instituteurs du duc de Bourgogne s'attachaient à lui inculquer, apportassent la plus légère diversion à ses études littéraires. Fénélon voulait faire de son élève un prince aussi religieux qu'éclairé; il voulait qu'il montât sur le trône avec toutes les vertus du christianisme, et toutes les connaissances nécessaires au gouvernement d'un grand empire.

C'était dans cette pensée, que Fénélon s'était attaché à donner à M. le duc de Bourgogne une connaissance de l'histoire ancienne et moderne,

aussi approfondie que son âge pouvait le comporter. Il paraît qu'il en avait fait lui-même une étude particulière, et qu'il y était autant attiré par un goût naturel que par la considération des grands avantages qu'on peut en recueillir, lorsqu'on sait étudier l'histoire comme elle mérite d'être étudiée. Nous trouvons dans une de ses lettres à M. de Beauvilliers, qu'avant même d'être chargé de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, Fénélon avait composé un abrégé de la vie de Charlemagne ; et ce qu'il dit des principes qu'il s'était faits et du plan qu'il avait suivi dans la composition de ce morceau d'histoire, laisse regretter que cet ouvrage ne se soit pas retrouvé parmi ses manuscrits. On voit par sa lettre à M. de Beauvilliers que Fénélon avait été engagé à écrire cette vie de Charlemagne par des motifs ou des considérations, dont le secret n'est pas venu jusqu'à nous, mais qui étaient connus de M. de Beauvilliers. « Je » suis très persuadé, lui écrivait Fénélon, que » la vie de Charlemagne pourra beaucoup » nous servir pour donner à monseigneur le » duc de Bourgogne les sentiments et les ma- » ximes qu'il doit avoir. Vous savez que je ne » songeais pas néanmoins à me mêler de son » instruction, quand je fis cet abrégé de la vie » de Charlemagne; *et personne ne peut mieux » dire que vous comment j'ai été engagé à l'é-*

Vie de Charlemagne par Fénélon.

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers.

» *crire. Mes vues ont été simples et droites.* » *On ne saurait me lire sans voir que je vais* » *droit, et peut-être trop.* »

Fénelon croyait qu'il n'avait peut-être jamais existé de prince « dont l'histoire fût plus digne » d'être étudiée, ni d'une autorité plus grande » pour donner des leçons à ceux qui doivent » régner. Ibid.

» Les beautés de cette histoire, ajoutait Fé» nélon, consistent dans la grandeur des évène» ments et dans le merveilleux caractère du » prince. On n'en saurait trouver un ni plus ai» mable, ni plus propre à servir de modèle dans » tous les siècles. *On prend même plaisir à* » *voir quelques imperfections mêlées parmi* » *tant de vertus et de talents. On connaît bien* » *par-là que ce n'est point un héros peint à* » *plaisir, comme les héros de romans, qui à* » *force d'être parfaits, deviennent chimé*» *riques.* »

Fénelon présente ensuite une réflexion très juste, et à laquelle souvent on ne fait pas assez d'attention, lorsqu'on lit l'histoire de ces personnages fameux qui ont vécu dans des temps reculés ou dans des siècles barbares. On attribue au caractère personnel de ces grands hommes, des défauts qui n'appartiennent le plus souvent qu'à l'ignorance et à la grossièreté de mœurs qui régnaient autour d'eux; « peut-être, Ibid.

» dit Fénélon, trouvera-t-on dans Charlemagne
» plusieurs choses qui ne plairont pas; *mais*
» *peut-être que ce ne sera pas sa faute*, et que
» ce dégoût viendra de l'extrême différence des
» mœurs de son temps et du nôtre. *L'avantage*
» *qu'il a eu d'être chrétien le met au dessus de*
» *tous les héros du paganisme, et celui d'avoir*
» *toujours été heureux dans ses entreprises le*
» *rend un modèle bien plus agréable que*
» *saint Louis.* »

Au reste, on voit qu'en écrivant cette vie de Charlemagne, Fénélon avait fait l'expérience de toutes les difficultés qui arrêtent sans cesse l'historien qui se propose de réunir sous un point de vue utile, instructif et agréable cette partie de l'histoire, qui n'appartient ni à l'histoire ancienne ni à l'histoire moderne. La disette ou la rareté de monuments authentiques, la barbarie ou le mauvais goût des écrivains qui en ont conservé quelques faibles vestiges, l'absence totale de cet esprit observateur qui saisit les mœurs, les coutumes, la législation d'un peuple à travers tant d'institutions sauvages aussi éloignées de l'état de civilisation que de l'état de nature; cet état continuel de guerre où les chefs et les nations n'ont les armes à la main que pour la fureur de détruire, et non pour la gloire de commander et de gouverner; tant de confusion au milieu de cette uniformité de récits

de guerres qui ne finissent par une bataille sanglante, que pour renaître par une bataille plus sanglante encore, rendent l'histoire du moyen âge encore plus pénible pour l'historien, que rebutante pour le lecteur. C'est ce que *Fénélon* paraissait avoir éprouvé en écrivant cette vie de Charlemagne. « Pour les défauts de cette » histoire, ils sont grands, sans parler de ceux » que j'y ai mis. Les historiens originaux de cette » vie ne savent ni raconter, ni choisir les faits, » ni les lier ensemble, ni montrer l'enchaînement des affaires; de façon qu'ils ne nous ont » laissé que des faits vagues dépouillés de toutes » les circonstances qui peuvent frapper et intéresser le lecteur, enfin entrecoupés et pleins » d'une ennuyeuse uniformité. C'est toujours » la même chose; toujours une campagne contre » les Saxons, qui sont vaincus comme ils l'avaient été les autres années; puis des fêtes solennisées, avec un parlement tenu. Ce qu'on » serait le plus curieux de savoir, c'est ce que » les historiens ne manquent jamais de taire. » Point de fil d'histoire; presque jamais d'affaires qui s'engagent les unes dans les autres, et » qui se fassent lire par l'envie de voir le dénouement. A cela quel remède? On ne peut » point suppléer ce qui manque, *et il vaut mieux* » *laisser une histoire dans toute sa sécheresse,* » *que de l'égayer aux dépens de la vérité.* »

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers.

On voit par cette dernière réflexion et par quelques autres jetées avec négligence dans cette lettre, jusqu'à quel point Fénélon était pénétré du premier devoir imposé à tout historien, celui de dire exactement la vérité, sans chercher à altérer les faits, ni à dissimuler les fautes ou les faiblesses, dont il doit le récit fidèle. C'est en effet du mélange même des imperfections, des vertus ou des talents, que résultent les seules leçons utiles qu'on peut puiser dans l'étude de l'histoire; c'est de ce mélange, si conforme à la nature de l'homme, que résulte cet intérêt si attachant pour le lecteur, parce qu'il lui inspire une entière confiance en la véracité de l'historien; telle devrait être l'ambition de tous les historiens; et telle serait leur gloire, s'ils ne paraissaient pas y renoncer volontairement, en s'obstinant à peindre de grands personnages, « *comme des héros de romans, qui, à force d'être parfaits, deviennent chimériques.* »

Nous devons donc sincèrement regretter qu'un tableau, où nous aurions trouvé Charlemagne peint par Fénélon, manque à la collection des monuments de son goût et de son génie. Tout porte à croire que cet ouvrage était digne du héros et de l'historien. Il est vraisemblable qu'il aura péri avec beaucoup d'autres écrits de Fénélon, dans l'incendie qui consuma

la plus grande partie de son palais au mois de février 1697.

Lorsque Fénélon crut remarquer que le duc de Bourgogne avait fait des progrès assez rapides dans l'étude de l'histoire ancienne et moderne, il conçut le projet de lui faire passer successivement en revue les principaux personnages qui ont marqué sur la scène du monde. Non seulement il y trouvait l'avantage de lui retracer la mémoire des évènements auxquels ces personnages avaient pris part, mais il se proposait surtout de fixer l'opinion du jeune prince sur leur mérite réel. Il voulait empêcher que son jugement se laissât trop facilement surprendre par cette espèce d'éclat, qu'une grande célébrité répand sur la mémoire des hommes fameux. Cette illusion est assez commune à la jeunesse; elle est naturellement portée à admirer sans mesure tous ceux que la fortune a favorisés par de grands succès, ou dont les noms ont retenti d'âge en âge, et laissé un long souvenir dans la mémoire des hommes. Il avait déjà essayé avec succès cette méthode dans les *fables* qu'il avait composées, pour corriger les défauts de caractère de son élève, et pour nourrir sa jeune imagination de toutes les riantes fictions de la mythologie.

Dialogue des Morts, de Fénélon.

Mais il embrassa dans ses *Dialogues des Morts* un projet plus vaste et d'un plus grand

intérêt pour un prince. Il voulut apprendre au duc de Bourgogne à juger et à réduire à leur juste valeur tant de réputations usurpées. C'est à l'histoire que Fénélon demande tous les interlocuteurs dont il a besoin pour faire entendre d'utiles vérités. Il choisit presque toujours ses personnages parmi les hommes qui, par leur rang, leurs places ou leurs actions, ont influé sur la destinée des peuples, ou ont laissé un nom célèbre par de grands talents et des ouvrages immortels.

Fénélon composait ces *Dialogues* à mesure que M. le duc de Bourgogne avançait dans la connaissance des auteurs et des faits historiques. Il y passe en revue presque tous les personnages connus de l'histoire ancienne et moderne. Il les met en présence les uns des autres; il les suppose dégagés de tous les préjugés et de tous les intérêts qui les avaient séduits ou égarés pendant leur vie; il les fait parler, sans déroger à la vérité de leur caractère, avec une franchise et une liberté qui n'appartiennent qu'à l'histoire et à la postérité. Il fait ressortir par leurs propres aveux, ou par le combat de leur amour-propre, tous les défauts de leur caractère, tous les torts de leur conduite, tous les crimes de leur ambition; et il annonce ainsi au jeune prince comment il sera jugé à son tour par l'histoire et la postérité. On trouve dans ces

Dialogues le même naturel et la même facilite qui caractérisent tous les écrits de Fénélon. On y voit jusqu'à quel point il s'était rendu maître de tout ce qui appartient à l'histoire, à la politique, à la littérature et à la philosophie. On est surtout frappé de la justesse de ses jugements et de ses réflexions. Le lecteur se les approprie sur-le-champ, comme si Fénélon n'eût fait que le prévenir; Fénélon montre dans ses jugements et dans ses opinions une sincérité qui prouve jusqu'à quel point il était supérieur à ces admirations exagérées ou à ces traditions peu réfléchies, qui ont consacré tant de réputations. On peut y observer aussi que les maximes qu'il développa peu de temps après dans son *Télémaque*, n'étaient que l'expression du sentiment habituel qu'il portait au fond de son cœur, et qui lui inspira des vœux si constants pour le soulagement des peuples et le bien de l'humanité.

On admire la singulière variété des sujets que Fénélon a choisis pour ses *Dialogues des Morts*. On serait d'abord porté à croire qu'il ne faisait qu'obéir à son imagination, selon qu'elle l'inspirait, ou selon qu'un sujet paraissait lui offrir un contraste plus ou moins piquant. Cependant il est facile d'observer qu'il n'avait qu'une seule pensée, celle de tout ramener à l'éducation de son élève. Cette pensée unique et constante se

retrouve jusque dans ceux de ces *Dialogues*, qui paraissent avoir le moins de rapport avec les devoirs d'un prince destiné à régner, tels que les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénélon savait qu'un roi, et surtout un roi de France, ne doit se montrer ni étranger, ni indifférent aux progrès des beaux-arts. Ils supposent dans ceux qui les protègent une certaine élévation dans le caractère ou dans l'esprit, et annoncent souvent l'inspiration du génie. Ils contribuent toujours à l'éclat, et quelquefois à la prospérité d'un grand empire. Indépendamment de l'estime et de la protection qu'un prince éclairé doit accorder à tout ce qui porte l'empreinte du génie et de la grandeur, les princes ont eux-mêmes un intérêt personnel à entretenir une noble émulation entre ces hommes supérieurs, à qui il est réservé d'attacher au siècle qui les a vus naître, le nom du monarque qui les a protégés.

Peut-être sans l'historien du célèbre Mignard, que sa qualité de premier peintre de Louis XIV fixait presqu'habituellement à Versailles, on ignorerait que « (1) Fénélon allait quelquefois » le surprendre dans les heures de son travail,

(1) Vie de Mignard, par l'abbé de Monville, 1730.

» pour parler peinture avec lui, et qu'il le prévint par toute sorte de marques d'estime et de » considération. »

On ne soupçonnera certainement pas Fénélon d'avoir voulu étudier la peinture, ni d'avoir voulu faire un artiste de M. le duc de Bourgogne; mais il aimait les arts par ce même goût naturel, qui a répandu tant de grâce et de douceur sur son style. Selon l'heureuse expression d'un écrivain (1), Fénélon *avait le beau dans l'esprit et le bon dans le cœur, et ne montrait jamais l'un que pour faire aimer l'autre.* La facilité singulière dont il était doué, lui fit acquérir dans ces courts et rapides entretiens avec Mignard (2), « non seulement la connaissance » des termes et du fond même de l'art, mais le » mit à portée de saisir le caractère des maîtres » anciens et modernes. » C'est ce qu'il est aisé d'observer en lisant son dialogue de *Parrhasius* et du *Poussin*, on y trouve une description intéressante du fameux tableau des *funérailles de Phocion par le Poussin;* et on s'étonne avec raison de l'art, du goût et de la propriété d'expressions avec lesquels Fénélon a su rendre les beautés de ce tableau, et révéler toutes les pensées et toutes les intentions du peintre (3).

(1) Lettre sur les Anglais et les Français.

(2) Vie de Mignard.

(3) On publia en 1712, peu de temps après la mort de M. le

On conçoit à peine comment les occupations et les études religieuses qui avaient rempli jusqu'alors toute la vie de Fénélon, avaient pu lui laisser le temps et la liberté de se livrer à des études si différentes et si variées.

Si l'on est étonné du génie du précepteur, on a le droit de s'étonner encore plus à quelques égards de celui d'un élève de treize à quatorze ans, déjà assez instruit pour être en état de saisir et d'embrasser tous les objets d'une éducation si avancée.

Les *Dialogues* seuls que Fénélon composait pour son instruction, supposaient nécessaire-

---

duc de Bourgogne, une partie des *Dialogues* et des *Fables de Fénélon* sans le nom de l'auteur, et sans son aveu. En 1718, en 1721 et en 1727, on en publia de nouvelles éditions, plus correctes et plus étendues; mais on ne trouvait dans aucune de ces éditions les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, et de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénélon avait attaché si peu d'importance à ces faciles productions qu'il ne composait que selon la circonstance et l'intérêt du moment, qu'il n'en avait pas même gardé de copie. Il est vraisemblable qu'après avoir fait lire ces deux dialogues à M. le duc de Bourgogne, il en avait remis le manuscrit à Mignard, dont il avait placé adroitement l'éloge dans la bouche du Poussin. Mignard les avait conservés soigneusement, comme un monument de l'estime dont Fénélon l'avait honoré. Ce ne fut donc qu'en 1730, lorsqu'à la prière de la comtesse de Feuquières, sa fille, l'abbé de Monville publia la vie de ce célèbre peintre, qu'il y inséra ces deux dialogues, que l'on avait trouvés parmi les papiers de Mignard.

ment une connaissance détaillée des évènements de l'histoire, ainsi que du caractère et des écrits des personnages qu'on mettait en scène devant lui. Car on n'imaginera pas, sans doute, que Fénélon eût eu la maladresse de les faire parler, de les faire, pour ainsi dire, agir en présence de son élève, si le jeune prince ne les eût pas déjà assez connus pour les reconnaître, et les retrouver tels qu'il les avait vus dans leurs ouvrages, ou dans les récits de l'histoire.

Cette espèce de phénomène paraîtra cependant moins étonnant, si on se rappelle ce que nous avons déjà dit au sujet de tous les auteurs anciens, que M. le duc de Bourgogne était parvenu à entendre, à expliquer, et à traduire dès l'âge de dix ans.

Et quelle idée doit-on se former des instituteurs qui avaient réussi à placer dans l'esprit d'un enfant de quatorze ans, tout ce que la religion, considérée sous le double rapport de sa doctrine et de son histoire, peut renfermer de plus instructif et de plus merveilleux ; tout ce que la mythologie, qui a donné naissance aux chefs-d'œuvre de la littérature et des arts, peut offrir de plus enchanteur ; tout ce que le magnifique spectacle de l'histoire ancienne et moderne peut présenter de grandes leçons politiques et morales.

On doit ajouter qu'on lui avait donné une

connaissance assez exacte de quelques autres sciences, pour lui laisser la faculté de les approfondir, si son attrait lui en inspirait le désir, ou si les circonstances lui en faisaient sentir l'utilité. L'abbé Fleury, dont nous aimons toujours à réclamer le témoignage, parce que jamais ni l'intérêt, ni la flatterie n'ont altéré la vérité dans sa bouche ni dans ses écrits, disait de M. le duc de Bourgogne, « qu'il eût été » difficile de trouver dans le royaume, non pas » un gentilhomme, mais quelque homme que » ce fût de son âge, plus instruit que lui. »

Ce prince eut même dès sa première jeunesse un talent qu'ont très rarement les jeunes gens les mieux élevés et les plus instruits, parce qu'il semble exiger une grande habitude et un grand usage du monde. Il n'avait que dix-huit ans, et ses lettres étaient déjà citées pour le naturel et le bon goût qui s'y faisaient remarquer. C'est le témoignage que lui rend madame de Maintenon (1), la femme de son siècle qui écrivait avec le plus de goût, comme madame de Sévigné écrivait avec le plus de grâce.

---

(1) « M. le duc de Bourgogne écrit avec goût, le roi d'Espagne » de fort bon sens, M. le duc de Berry fort mal. Il est ici grand » bruit des belles, bonnes et tendres lettres de M. le duc de » Bourgogne. » (*Lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles*, 11 et 19 décembre 1700.)

Nous nous sommes attachés à retracer avec une attention particulière le tableau de l'éducation de M. le duc de Bourgogne; elle fut le chef-d'œuvre de la vertu et du génie; sa mémoire est encore chère à tous ceux qui ramènent leurs pensées sur ces temps déjà si loin de nous. Fénélon avait placé sur ce jeune prince tous les vœux et toutes les espérances de la patrie.

Mais ce serait bien méconnaître le caractère et les vertus de Fénélon, que de supposer qu'il n'ait pas apporté des soins aussi assidus à l'éducation des deux jeunes princes, frères de M. le duc de Bourgogne.

On doit seulement observer que Fénélon fut éloigné de la cour très peu de temps après que M. le duc de Berry fut confié à ses soins; ce court intervalle fut même rempli par de fréquents voyages à Cambrai.

Éducation du duc d'Anjou.

Quant à M. le duc d'Anjou (depuis Philippe V), il est facile de reconnaître un élève de Fénélon dans les parties les plus estimables de son caractère. La nature lui avait sans doute refusé cette imagination heureuse, cette conception prompte et pénétrante, cette ardeur démesurée pour tout apprendre et tout savoir, qui se montraient avec tant d'éclat dans M. le duc de Bourgogne. Mais elle lui avait donné une ame honnête et vertueuse, une grande rectitude dans



le jugement, et une grande fermeté dans le caractère.

Fénélon sut profiter de ces précieux avantages pour lui donner toutes les qualités dont son caractère le rendait susceptible. Philippe V aima, respecta et protégea la religion; une piété sincère et invariable fut la sauve-garde de la pureté de ses mœurs. Il étonna les généraux et les soldats par une valeur calme, intrépide, et portée au plus haut degré. Sa délicatesse sur l'honneur fut digne de sa naissance et de son rang; sa parole fut toujours sacrée; et au milieu des plus grands revers, il ne se crut jamais permis de manquer à ses engagements. Il renonça à l'expectative de la couronne de France, pour vivre et mourir avec ses fidèles espagnols qui s'étaient sacrifiés pour lui; il fut sur le trône d'Espagne, aussi respectueux, aussi soumis à son auguste aïeul, qu'il l'eût été à Versailles; il chérissait avec tendresse son frère, et il fut inconsolable de sa mort. Il aima sa première patrie jusqu'au dernier soupir, et il n'eut d'autre système politique que celui qui pouvait se concilier avec la prospérité de la France et de l'Espagne.

Nous aurons occasion de rapporter quelques lettres de Fénélon, qui montrent la sagacité avec laquelle il avait saisi dans le jeune duc d'Anjou ce mélange de faiblesse et de qualités

estimables que Philippe V porta depuis sur le trône d'Espagne. Mais sa faiblesse même venait de ses bonnes qualités ; elle tenait à une extrême modestie, et à une trop grande méfiance de lui-même.

Le respect et l'attachement que Philippe V conserva toujours pour la mémoire de Fénélon, attestent la reconnaissance du duc d'Anjou, pour l'éducation qu'il en avait reçue. Après la mort de l'archevêque de Cambrai, il donna à l'abbé de Beaumont, son neveu, des témoignages éclatants de sa protection. Lorsque le marquis de Fénélon publia en 1734, sa magnifique édition du *Télémaque,* ce fut à Philippe V qu'il se proposa de la dédier, et ce prince, quoique sa santé fût déjà très altérée, parut sortir de l'état de langueur où il était tombé, pour applaudir avec toute l'Europe à ce beau monument élevé à la gloire de son ancien instituteur.

Nos lecteurs doivent sans doute supposer que des soins si assidus et des succès si brillants avaient déjà assuré à l'instituteur de l'héritier du trône, des honneurs et des récompenses proportionnés à l'utilité de ses services et à l'éclat de ses fonctions. Mais en parcourant les lettres particulières de Fénélon, nous avons observé avec surprise un contraste bien remarquable entre la magnificence dont il était environné,

et les embarras trop réels de sa situation personnelle.

Nous craignons d'autant moins de faire connaître ces détails de la vie intérieure de Fénélon, qu'ils font ressortir avec plus d'éclat son désintéressement, celui de ses vertueux amis, et des hommes estimables qui partageaient ses travaux.

Fénélon, en entrant à la cour, s'était imposé deux lois, auxquelles il ne s'est jamais permis de déroger : la première, de ne demander aucune grâce pour lui; la seconde, bien plus pénible pour son cœur, de n'en jamais demander pour ses parents, ni pour ses amis.

Désintéressement et modération de Fénélon.

Il est assez curieux d'apprendre jusqu'à quel point la situation de Fénélon fut long-temps gênée et embarrassée dans une place si brillante et si enviée. Madame de Maintenon ne s'est peut-être jamais montrée plus grande et plus noble que dans les leçons d'économie qu'elle donnait à sa belle-sœur. Il n'est pas moins intéressant d'entendre Fénélon parler des détails de son ménage. Il écrivait le 6 octobre 1689 (sept semaines après avoir été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV), à madame de Montmorenci-Laval, sa cousine germaine (1) : « J'attends toujours les comptes » qui m'apprendront l'état de mes affaires. De

(1) Manuscrits.

» ce côté-ci, elles ne sont pas trop bonnes ; » car nous voici en un temps où l'on ne peut » éviter de faire des provisions. *J'ai été obligé de donner pour cela près de cinq cents » francs ; après quoi il ne me reste plus d'ar» gent que vingt pistoles pour le courant de » toute ma dépense ;* et je ne sais si je pour» rai avoir de l'argent de la Cour au retour » de Fontainebleau. Cependant il a fallu que » j'aie encore depuis peu donné dix louis d'or » aux valets de pied du roi, pour l'entrée dans » les carrosses. *Pour mes comptes de maî» tre d'hôtel, je suis exactement l'ordre que » vous m'avez donné, et j'espère devenir assez » économe.* »

On voit par une autre lettre de Fénélon, qu'il resta cinq années entières dans cet état de gêne et de malaise, sans qu'il lui échappât un seul mot qui pût révéler à madame de Maintenon ou à M. de Beauvilliers le secret de ses embarras domestiques. Il écrivait à madame de Laval, le 31 mars 1691 (et il y avait déjà dix-huit mois qu'il était précepteur de M. le duc de Bourgogne) :

« Vous pouvez juger que je fais d'assez grands » efforts pour m'acquitter (1), puisque j'ai déjà » payé, depuis un an et demi, plus de huit

(1) Manuscrits.



» mille francs, sans avoir reçu un sou de grâce » au delà de mes appointements, et ne touchant » presque plus rien de mon prieuré de Carenac, » qui est ruiné sans ressource. *Aussi ai-je fait » dans ma dépense des retranchements bien » nouveaux pour ma place; mais la justice » est la première de toutes les bienséances.* Je » dois encore une grosse somme à mon libraire; » il faut que j'achète un peu de vaisselle d'ar- » gent, et que je vous paie les choses que vous » m'avez prêtées, et qui s'usent. »

Mais la lettre suivante fera mieux voir encore jusqu'où Fénélon portait le scrupule de la délicatesse dans ces détails domestiques, que trop de personnes affectent de dédaigner comme le partage des esprits minutieux et des ames étroites. On oublie trop souvent qu'on ne peut être véritablement noble que par l'ordre et une inviolable fidélité à tous ses engagements. « Je » vous renvoie, ma chère cousine, la vaisselle » que vous avez eu la bonté de me prêter si » long-temps. Je ne saurais vous renvoyer de » même les autres choses que j'ai usées depuis » trois ans. Comme vous en avez le mémoire, » je vous conjure avec la dernière instance d'en » régler le prix, et de vouloir bien le joindre au » compte de ce que je vous devais. D'ailleurs, » ne croyez point que ce soit un défaut de con- » fiance; il n'y a personne à qui je voulusse de-

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 10 juillet 1692. (Manuscrits.)

» voir comme à vous. Je vous dois trop, pour
» avoir là-dessus aucune mauvaise délicatesse.
» Mais un compte final est absolument néces-
» saire pour voir clair dans ma petite écono-
» mie, et pour prendre mes mesures justes. Ne
» vous mettez point en peine de faire ce compte
» exactement, ni de me le montrer en détail;
» pourvu que la somme soit fixée, il ne m'im-
» portera de combien elle sera. Jusqu'à ce
» qu'elle soit arrêtée précisément, je serai dans
» une vraie inquiétude, dont vous pouvez me
» soulager par un demi-quart d'heure d'atten-
» tion à finir ce compte. Faites-moi donc cette
» grâce au plutôt. Je vous la demande aussi for-
» tement qu'on peut demander quelque chose,
» et vous me mettriez dans une peine très sen-
» sible si vous me la refusiez. »

Si quelqu'un jugeait ces détails indignes de l'histoire, je me bornerais à faire observer que celui qui apportait une attention si délicate et si scrupuleuse dans tous les devoirs de la vie, était Fénélon, était le précepteur des petits-fils de Louis XIV; que Fénélon jouissait à cette époque de la plus grande faveur à la cour, et qu'il avait alors toute la confiance de madame de Maintenon; qu'un seul mot de sa bouche sur la gêne de sa situation, aurait pu le dispenser de la nécessité de compter sans cesse avec lui-même, pour ne pas ex-

céder ses moyens; mais ce seul mot aurait plus coûté à la délicatesse de Fénélon, qu'une noble et sage économie.

Si *la justice était pour Fénélon la première de toutes les bienséances*, la charité était aussi pour lui le premier de tous les devoirs. Qu'on nous permette de rapporter un dernier fragment de ses lettres, bien plus propres, peut-être, à faire connaître l'ame d'un grand homme, que ses ouvrages les plus sublimes. Voici ce que Fénélon écrivait encore à madame de Laval, le 15 janvier 1693, dans un temps où, après quatre ans de séjour à la cour, dans la place la plus honorable et la plus brillante, tout son revenu ecclésiastique consistait dans le petit prieuré de Carenac (1). « Quoique mes besoins n'aient » jamais été aussi pressants qu'ils le sont, je » vous demande instamment, ainsi qu'à ma » sœur, comme une marque de vraie amitié, que vous preniez sur Carenac tout ce qui » pourra vous manquer à l'une et à l'autre. Ce » n'est pas que ma bourse ne soit aux abois par » les retardements de mon paiement, et par » l'extrême cherté de toutes choses cette année. » *Je suis sur le point de congédier presque tous* » *mes domestiques*, si je ne reçois promptement quelques secours. Je ne veux point que

(1) Manuscrits.

» vous fassiez, de votre chef, aucun effort pour
» moi; je vous renverrai ce que vous me prête-
» riez; j'aime mieux souffrir. Faites en sorte
» qu'on m'envoie tout l'argent qu'on pourra de
» Carenac, *après avoir pourvu néanmoins aux*
» *aumônes pressées; car j'aimerais mieux, à*
» *la lettre, vivre de pain sec, que d'en laisser*
» *manquer jusqu'à l'extrémité les pauvres de*
» *mon bénéfice.* »

Je ne sais si on pensera, ou si on sentira, comme nous; mais il nous semble que *Télémaque* n'offre rien d'aussi beau, ni d'aussi touchant que ces dernières lignes.

En lisant ces lettres, on a peine à croire qu'elles soient écrites de Versailles, du milieu de cette cour si célèbre par son faste et sa magnificence. Telle était déjà l'influence de la modestie et de la modération de madame de Maintenon. Tous les hommes vertueux, dont elle cherchait à environner Louis XIV, ne se bornaient pas à gémir avec elle des profusions qui avaient jeté un éclat si trompeur sur les premières années de son règne. C'était par leur conduite et leur désintéressement personnel qu'ils accoutumaient Louis XIV à des idées d'ordre et d'économie, que le malheur des circonstances rendait chaque jour plus nécessaires. A toutes ces brillantes illusions avait succédé la triste certitude de l'épuisement des peuples, de l'anéantissement du commerce, du découra-

gement des cultivateurs, de la dépopulation des campagnes.

Madame de Maintenon était modérée par caractère, et modeste par le souvenir toujours présent à son esprit, de la situation malheureuse où elle avait été si long-temps réduite. La modestie et la modération de Fénélon tenaient à des sentiments en quelque sorte plus élevés; son ame était naturellement généreuse et bienfaisante; mais un amour inflexible de l'ordre et de la justice lui donnait la force de résister à son penchant; il s'arrêtait toujours au point fixe et invariable, où l'excès de la générosité devient un principe de désordre et d'injustice.

Il en coûtait peu à Fénélon d'être désintéressé pour lui-même; la modération de son caractère lui donnait peu de désirs et de besoins; et la sévérité de ses principes religieux sur les biens et les dignités ecclésiastiques, le rendait inaccessible à tous les calculs de l'ambition.

Mais son véritable chagrin fut d'avoir quelquefois à résister aux vues de sa famille. Les gens du monde, les plus honnêtes et les plus délicats sur tout ce qui appartient à l'*honneur*, ont souvent de la peine à se familiariser avec ces maximes rigides, que l'église prescrit aux ministres de la religion; ils ne sont que trop disposés à traduire l'application de ces maximes comme une exagération de la morale évangélique. C'est en comparant la mollesse et

la complaisance avec laquelle, ce qu'on appelle l'*honneur* dans le monde, se prête à tous les calculs de l'intérêt et de l'ambition, que l'on reconnaît facilement combien il a besoin du supplément de la religion, pour rester toujours fidèle à la justice et à la vertu.

Personne n'ignorait le crédit de Fénélon à la cour dans les premiers temps de sa liaison avec madame de Maintenon ; et on doit bien croire que les parents ne sont jamais les derniers à entendre retentir ces bruits flatteurs d'une faveur naissante, dont les progrès déjà si rapides et si sensibles, étaient également marqués par une approbation éclatante et par des murmures concentrés. Il est assez naturel dans ces occasions que des parents se livrent à l'espérance et à l'impatience de voir rejaillir sur eux l'influence d'un crédit qu'ils sont disposés à regarder comme une portion de leur patrimoine. Mais Fénélon s'expliqua de bonne heure avec tant de franchise et de fermeté envers ses parents les plus chers, qu'il n'eut plus à redouter de leur part aucune sollicitation indiscrète.

On a vu jusqu'à quel point il était tendrement attaché à la marquise de Laval (1) ; il avait été élevé avec elle ; elle était la fille unique du marquis Antoine de Fénélon, qui avait servi de père à Fénélon. La marquise de Laval parut se

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n°. VI.

flatter que le crédit du précepteur des enfants de France pourrait faire obtenir à son fils, âgé seulement de quatre ans, la lieutenance de roi de la Marche, qui était depuis long-temps dans sa famille. Mais Fénélon lui exposa avec candeur les motifs qui ne lui permettaient pas d'intervenir dans une sollicitation de cette nature. Il lui écrivit : « M. de Lostanges, à qui le roi » avait donné la lieutenance de roi de la Marche, » a été tué au siége de Mons ; ainsi voilà cette » charge vacante comme auparavant, et par conséquent Mme. de Laval dans les mêmes termes » où elle était. *Elle sait bien que je ne dois, ni* » *ne puis, en l'état où je suis, demander des* » *grâces au roi. Si j'en avais quelqu'une à de-* » *mander, ce ne serait pas pour moi ; ce se-* » *rait pour elle et pour M. son fils. Mais je ne* » *puis me relâcher d'une règle étroite, que la* » *bienséance de mon état, et ce que le roi at-* » *tend de moi m'engagent à suivre.* J'avertis » donc madame de Laval, afin qu'elle puisse » agir suivant qu'elle croira qu'il lui convient » de le faire pour M. son fils. Je la supplie même » de ne compter pour rien mes sentiments. Il » est vrai que je crois que les démarches qu'on » fera, ou qu'on ferait faire, seraient inutiles. » Le roi ne donne point des charges à des en- » fants, surtout quand les pères n'ont pas été » tués au service, et que ce ne sont point des » charges de sa maison ; car pour les anciens

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 17 avril 1690. (Manuscrits.)

» domestiques, il les traite d'une manière bien » différente du reste des gens; c'est suivant » cette règle, que le roi a toujours rejeté tout » ce qu'on lui a dit en faveur du fils de madame » de Laval pour cette lieutenance de roi. Voilà » une espèce de mémoire que j'avais fait d'a» bord; je vous l'envoie tel que je l'ai fait. » En vérité, je voudrais de tout mon cœur pou» voir agir en faveur de M. votre fils; *mais » quand il s'agirait de ma vie, je ne deman» derais rien au roi;* si je pouvais vous entre» tenir; vous conviendriez que je ferais une ex» trême faute de faire autrement. D'ailleurs » je suis persuadé que ma demande n'aurait » aucun succès.»

Ce n'était pas seulement sur des demandes à former et des grâces à obtenir, que Fénélon avait à combattre les espérances de sa famille et sa tendresse pour elle. Il se voyait souvent obligé de résister aux empressements de ses amis, qui gémissaient d'être privés de la douceur habituelle de sa société.

La marquise de Laval, devenue depuis peu sa belle-sœur, par son mariage avec le comte de Fénélon, portait quelquefois dans l'amitié cette inquiétude, cette exigeance, cette jalousie délicate, qui lui faisait trouver que Fénélon ne l'aimait pas encore assez au gré de son cœur; elle ne voulait pas comprendre que Fénélon, attaché à l'éducation de l'héritier du trône,

avait des devoirs à remplir, dont il devait un compte rigoureux à Dieu et au roi; que dans sa place, il appartenait encore plus à l'état qu'à sa famille; que ses jours et ses moments n'étaient plus à lui; et qu'en acceptant la servitude honorable à laquelle il s'était voué, s'il n'avait pas renoncé à l'amitié, il avait perdu la liberté d'en jouir avec cette douce assiduité qui en fait le bonheur et le charme. Il cherchait au moins à consoler sa belle-sœur par ces tendres expressions, où toute la bonté de son cœur se peint avec la simplicité la plus aimable. « Je ne suis » point content, ma chère sœur, de la manière » dont nous nous sommes vus. Quand je vais » vous voir, j'y apporte toujours, ce me semble, » la meilleure disposition du monde pour vous » témoigner une vraie amitié, et pour vous par- » ler à cœur ouvert; mais la brièveté du temps, » et votre prévention que je ne vous aime pas » assez, me tiennent dans une certaine réserve, » dont je ne suis point content. Je vous con- » jure de croire que je vous aime, que je vous » estime, que je vous honore. »

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 14 septembre 1695. (Manuscrits.)

Et comment Fénélon aurait-il pu faire du duc de Bourgogne, ce qu'il en avait fait, si cet objet, presqu'exclusif de ses devoirs, de ses sentiments et de ses vœux, n'eût pas occupé son ame toute entière, et rempli tous ses jours et tous ses moments. Le succès le plus heureux avait justifié ses soins et ses espérances; et la

cour étonnée ne pouvait comprendre comment le court espace de quelques années avait suffi pour vaincre ce caractère indomptable, et changer en vertus les qualités les plus effrayantes.

Jugement de Bossuet sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne.

Tout ce que l'on racontait de l'esprit, de l'instruction et des talents de M. le duc de Bourgogne, parut étonner Bossuet lui-même, qui se méfiait en général de tous ces prodiges prématurés. Il ne voulut s'en rapporter qu'à son propre jugement. Il demanda, et on lui ménagea une entrevue particulière avec le jeune prince. Ce prélat, après l'avoir entretenu longtemps sur différentes matières relatives à son éducation, ne put s'empêcher de marquer tout à la fois sa surprise et son admiration. Il prédit qu'il n'en serait pas de la réputation de M. le duc de Bourgogne comme de celles que la flatterie fait quelquefois aux enfants des rois, et qui s'évanouit dès qu'ils paraissent sur le théâtre du monde.

Le suffrage de Bossuet était fait pour toucher et pour encourager Fénélon. Ces deux grands hommes étaient encore dans des rapports de confiance et d'intimité, qui tournaient toujours à l'avantage de la religion. Bossuet avait établi chez lui à Versailles, lorsqu'il y exerçait les fonctions de précepteur du premier dauphin, des conférences sur l'Écriture sainte. Il suffit de nommer les personnes qui assistaient à ces con-

Conférence de Bossuet et de Fénélon sur l'Écriture sainte.

férences, pour donner une idée du mérite de leur travail : c'étaient l'abbé Fleury, l'abbé de Langeron, l'abbé Renaudot, l'abbé de Longuerüe, M. Pélisson, M. Cordemoi, M. de la Broue, depuis évêque de Mirepoix, et Fénélon.

On retrouve toujours les mêmes sentiments de confiance et d'amitié dans leurs lettres. Il n'est pas étonnant qu'à portée de se voir fréquemment à Versailles, il ne nous en soit pas resté un plus grand nombre; mais ce que nous en avons, suffit pour attester la sincère estime dont ils étaient pénétrés l'un pour l'autre.

On aime à suivre jusqu'aux dernières traces des sentiments qui ont uni si long-temps Bossuet et Fénélon, comme on aime à retrouver les vestiges des monuments consacrés par la présence des grands hommes qui les ont habités. Hélas! le moment n'est pas éloigné, où nous aurons à rendre compte des affligeantes controverses qui divisèrent deux évêques que la postérité se plaît à réunir dans les mêmes sentiments de respect et d'admiration.

Les heureux résultats de l'éducation de M. le duc de Bourgogne donnèrent à Fénélon autant d'admirateurs à Paris qu'à Versailles. On peut même dire que l'opinion de Paris et du reste de la France était plus désintéressée que celle de la cour. Les courtisans ne considèrent souvent dans les dispositions ou les qualités qu'annonce l'héritier du trône, que l'influence qu'elles peu-

vent avoir sur leur existence personnelle. Ses bonnes ou ses mauvaises qualités sont également l'objet de leurs spéculations. Il est même plus ordinaire d'arriver à la faveur et aux grâces, en profitant des faiblesses ou des vices du souverain, que de se confier à ses vertus, pour en attendre des honneurs et des récompenses.

Mais tout ce qui est étranger à la cour, est nécessairement étranger à tous ces petits calculs d'intérêt et d'amour-propre; les habitants des villes et des campagnes, tout ce qui compose une nation, a tout à craindre et rien à espérer des mauvaises qualités d'un prince.

C'est ce sentiment naturel qui excite l'inquiète sollicitude du peuple sur le caractère des maîtres que la Providence lui réserve. C'est cet intérêt si puissant, qui fait hasarder tant de conjectures puériles, si souvent démenties par l'événement, tant de pronostics sinistres, tant d'illusions flatteuses. C'est ce sentiment qui attacha tant d'espérance aux vertus du duc de Bourgogne, et qui a laissé tant de gloire à Fénélon.

On voit par le discours que lui adressa le directeur de l'académie française, que l'opinion publique était déjà fixée sur toutes les parties brillantes de son génie et de son caractère. La mort de Pélisson (1) avait fait vaquer une place à

(1) En 1693.

Fénélon est reçu à l'Académie française.

l'académie, et elle s'était empressée de lui donner l'abbé de Fénélon pour successeur. Un usage constant a appelé à l'académie française tous les précepteurs des princes de la famille royale. On est dispensé d'observer que Fénélon n'avait pas besoin de ce titre pour y être admis (1). On peut seulement remarquer dans le compliment que lui adressa le directeur de l'académie (2), le jour de sa réception (3), que Fénélon était déjà jugé par ses contemporains, comme il l'a été par la postérité.

Cependant il n'avait encore donné au public que son *Traité de l'Éducation des filles*, et celui *du Ministère des Pasteurs*. Mais l'éducation de M. le duc de Bourgogne était un ouvrage d'un tout autre genre et d'une tout autre importance. Cet ouvrage était déjà, pour ainsi dire, jugé par le public, et le directeur de l'académie n'était que l'organe de la France en-

(1) *Pourrions-nous le croire si les registres de l'Académie française ne l'attestaient, que le jour où Fénélon fut élu par cette compagnie, deux Académiciens ne rougirent pas de lui donner chacun une boule d'exclusion? Heureusement pour eux, et surtout pour nous qui devons être leur historien, ils seront à jamais inconnus.*

(Hist. des Membres de l'Académie française, t. Ier., pag. 306.)

(2) M. Bergeret.

(3) Le 31 mars 1693.

tière, lorsqu'en pensant à tout ce qu'avait dû coûter cette éducation, et à tout ce qu'elle avait produit (1), « il admirait dans Fénélon la » vaste étendue de ses connaissances en tout » genre d'érudition, sans confusion et sans » embarras; son juste discernement pour en » faire l'application; cet agrément et cette fa- » cilité d'expression qui venait de la clarté et » de la netteté des idées; cette mémoire prodi- » gieuse dans laquelle, comme dans une biblio- » thèque qui le suivait partout, il trouvait à » propos les exemples et les faits historiques » dont il avait besoin; enfin cette imagination » de la beauté de celle qui fait les plus grands » hommes dans tous les arts; cette douceur » qui lui était propre, et par laquelle il avait » su rendre le travail aimable aux jeunes princes, » et leur faire trouver du plaisir dans l'étude. »

Ce jugement porté sur Fénélon, dès l'entrée de sa carrière, et avant qu'il eût écrit tous les ouvrages qui l'ont placé au premier rang des auteurs du siècle de Louis XIV, annonce qu'il s'était déjà montré tel qu'il a toujours été. Si on veut peindre aujourd'hui Fénélon, on est obligé d'emprunter les mêmes traits et les mêmes expressions.

(1) Réponse de M. Bergeret à l'abbé de Fénélon, le jour de sa réception.

Fénélon prononça, selon l'usage, le jour de sa réception, un discours qui est trop connu (1) pour qu'il soit besoin de le rapporter en entier. Il suffira de rappeler ce qu'il dit du cardinal de Richelieu, qu'il représente « constant dans ses » maximes et inviolable dans ses promesses, fai- » sant sentir ce que peuvent la réputation du » gouvernement et la confiance des alliés. Le » temps, qui efface les autres noms, fait croître » le sien; et à mesure qu'il s'éloigne de nous, il » est mieux dans son point de vue. »

Fénélon, en faisant l'éloge de Pélisson, qu'il remplaçait à l'Académie, rappelle ses disgrâces, ses longs malheurs, son noble courage, sa généreuse fidélité à l'amitié. Fénélon, destiné à éprouver à son tour la disgrâce de son souverain, écrivait sans le savoir sa propre histoire, et se peignait lui-même tel qu'il devait être un jour, lorsqu'il dit de Pélisson: « Pour montrer » toute sa vertu, il ne lui manquait que d'être » malheureux, il le fut. »

Il fait connaître le véritable mérite des grands

(1) Les auteurs de la *Bibliothèque britannique*, en parlant de ce discours de Fénélon, disent: « qu'il brille dans le recueil » des harangues académiques, *velut inter ignes luna minores*; » qu'on y voit son goût pour Homère, pour la poésie naïve et » touchante, pour ces traits d'une noble simplicité des Raphaël » et des Carraches, qu'il a si bien imités à sa manière. »

(1742, avril, mai, juin, 19e. vol., pag. 54.)

écrivains d'un siècle auquel il devait lui-même ajouter tant de gloire, en montrant comment ils avaient su éviter cette recherche d'expressions, cette affectation d'esprit qu'on avait justement reprochées à l'hôtel de Rambouillet. « On n'abuse plus, comme on le faisait » autrefois, de l'esprit et de la parole; on ne » s'attache plus aux paroles que pour exprimer toute la force des pensées, et on n'admet » que les pensées vraies, solides et concluantes » pour le sujet où l'on se renferme. L'érudition autrefois si fastueuse, ne se montre plus » que pour le besoin : l'esprit même se cache, » parce que toute la perfection de l'art consiste à » imiter si naïvement la simple nature, qu'on la » prenne pour elle. *Ainsi, on ne donne plus le » nom d'esprit à une imagination éblouissante; on le réserve pour un génie réglé et » correct qui tourne tout en sentiment, qui » suit pas à pas la nature toujours simple et » gracieuse, qui ramène toutes les pensées » aux principes de la raison, et qui ne trouve » beau que ce qui est véritable.* Le vrai sublime dédaigne tous les ornements empruntés, » et ne se trouve que dans le simple..... La passion est l'ame de la parole. »

C'est dans ce même discours que Fénélon donne la notion la plus simple et la plus exacte de l'esprit et du goût qui doivent régner dans tous les genres de composition. « On a reconnu,

» dit Fénélon, que les beautés du discours » ressemblent à celles de l'architecture : les ou- » vrages les plus hardis ne sont pas les meil- » leurs. Il ne faut admettre dans un édifice au- » cune partie destinée au seul ornement; mais » visant toujours aux belles proportions, on » doit tourner en ornements toutes les parties » nécessaires à soutenir un édifice. »

Serait-il permis d'observer, au sujet de la réception de Fénélon à l'Académie française, que madame de Maintenon le plaisantait quelquefois sur sa qualité d'*académicien*. Elle écrivait aussi à madame de Dangeau, dont le mari était de l'Académie, « on m'a toujours reproché » que je ne regardais point l'Académie *comme* » *un corps sérieux.* » Nous ne rapportons point cette opinion de madame de Maintenon comme un jugement, mais seulement comme un trait de caractère qui montre combien cette femme, qui avait tant d'esprit, était peu portée à ce goût de *bel esprit* que Louis XIV lui avait supposé, et qui lui avait d'abord inspiré tant d'éloignement pour elle. Ce fut probablement cette plaisanterie de madame de Maintenon, qui inspira dans la suite à Fénélon l'idée de donner, aux travaux de l'Académie française, une direction vraiment utile et *sérieuse*.

Ce serait bien mal connaître l'esprit des cours, que de supposer qu'aucun sentiment d'envie n'ait tenté de corrompre la satisfaction

si pure dont jouissait Fénélon. Peut-être on lui aurait pardonné de faire de M. le duc de Bourgogne un grand prince ; ce prince était encore bien éloigné du trône, et l'avenir est rarement ce qui occupe le plus les courtisans. Mais Fénélon était devenu l'ami, le confident et le conseil de madame de Maintenon ; le crédit d'un homme dont le caractère et les maximes étaient déjà connus, commençait à donner de l'ombrage à tous ceux qui croyaient avoir à redouter l'ascendant de ses vertus et de ses principes.

On avait cherché à refroidir Bossuet pour Fénélon par des éloges exagérés de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou en affectant de douter des merveilles de cette éducation. Peut-être s'était-on flatté d'exciter dans le cœur du précepteur du père un sentiment secret de jalousie contre le précepteur du fils. Mais la grande ame de Bossuet avait trompé ces viles espérances. Bossuet, accoutumé à ne se confier qu'en son propre témoignage, avait voulu juger lui-même cette éducation si vantée, et il avait reconnu qu'elle était encore au dessus des éloges qu'on lui en avait faits. Il semble qu'une déclaration aussi imposante aurait dû condamner à un éternel silence tous ces coupables détracteurs ; mais lorsque la malheureuse affaire du quiétisme eut laissé un essor plus libre à la malveillance encore sourde et cachée des envieux de Fénélon, on parut craindre qu'il ne

se fût plus occupé à entretenir M. le duc de Bourgogne dans le goût d'une dévotion mystique et dans des pratiques minutieuses, qui rétrécissaient son esprit et remplissaient tous ses moments, qu'à lui donner les connaissances convenables à son rang, et nécessaires à l'héritier d'un grand empire.

Louis XIV, déjà prevenu contre Fénélon, parut prêter l'oreille à ces rumeurs, et ne put s'empêcher d'en montrer une espèce d'inquiétude et de mécontentement à M. de Beauvilliers; M. de Beauvilliers lui répondit avec modestie et fermeté (1): « Sire, je ne connais » qu'un évangile, et je crois devoir à mon Dieu » et à mon roi de ne rien négliger pour préparer » à la France un roi vertueux. On peut savoir » de M. le duc de Bourgogne lui-même en quoi » consistent ses exercices de piété. Je suis prêt » à leur substituer le chapelet, si on le juge » convenable. Mais pour fermer la bouche à » tous mes accusateurs, j'ose les défier de pro» duire l'exemple d'un seul prince, qui, à » l'âge de M. le duc de Bourgogne, soit aussi » instruit dans toutes les sciences humaines. »

Nous ne prétendons certainement pas établir entre Bossuet et Fénélon, entre Montausier et Beauvilliers, un parallèle injurieux. La gloire, les talents et les vertus de ces hommes supé-

(1) Vie de Fénélon, par le père Querbeuf.

rieurs à tous les éloges, sont consacrés depuis long-temps par le suffrage unanime de leurs contemporains, et par la vénération de la postérité. Oser dépouiller un seul d'entr'eux d'une partie des titres de sa gloire, pour en orner celui que l'on croirait honorer par une injuste prééminence, ce serait montrer un enthousiasme puéril et maladroit. On offenserait également la mémoire de celui que l'on prétendrait élever, et de celui qu'on aurait la témérité de rabaisser. Il est des noms tellement environnés d'éclat et de faveur, qu'il faut se borner à les prononcer avec un égal respect, et s'interdire de fixer leur rang.

Nous éviterons aussi d'établir aucun rapprochement entre les résultats de l'éducation du fils de Louis XIV, et de celle de son petit-fils. Ces résultats dépendent souvent des dispositions plus ou moins heureuses qu'un élève apporte aux soins de son instituteur; et il faut convenir que la nature avait favorisé M. le duc de Bourgogne par une pénétration d'esprit si remarquable, et une telle avidité pour s'instruire, que Fénélon eut sous ce rapport un avantage qui manqua à Bossuet.

Nous hasarderons seulement une réflexion sur le caractère et le génie particulier des hommes célèbres, qui présidèrent à ces deux éducations. Serait-il permis de penser que l'aus-

tère vertu et l'inexorable rigidité de M. de Montausier, pouvait intimider, ou, si l'on veut, devait moins attirer un enfant, qui a toujours besoin d'être encouragé, que les vertus douces, égales et modestes de M. de Beauvilliers, aussi indulgent pour les autres, que sévère pour lui-même; qui portait dans toutes ses manières, comme dans toute sa conduite, l'expression tranquille et touchante du calme et de l'innocence de son ame; qui ne montra, qui n'éprouva jamais d'autre passion que celle de la vertu; qui se serait même reproché l'amour de la gloire.

Puisque j'ai osé laisser entrevoir ma pensée, me sera-t-il permis de la montrer tout entière? Me pardonnera-t-on de croire que le vaste génie de Bossuet, qui embrassait toujours dans ses sublimes conceptions tout ce que la religion, l'histoire, la philosophie et la politique ont de plus élevé; qui avait conquis toutes les sciences, plutôt qu'il ne les avait apprises; que cet homme étonnant, qui paraissait toujours parler au nom du ciel, dont il avait emprunté la magnificence, l'éclat et la foudre, avait plus de peine à descendre de tant de hauteur, pour s'abaisser jusqu'à la faible intelligence d'un enfant; que Fénélon, doué d'une imagination plus douce et plus riante, d'une ame plus sensible, d'un caractère plus patient et plus flexible; qui n'avait

qu'un seul intérêt, qu'une seule pensée, une seule étude, celle de donner à la France un bon roi; qui oubliait sa propre gloire, en apprenant à son élève à mépriser la gloire, et qui avait placé toute son ambition dans le bonheur d'une génération qu'il ne devait pas voir.

Ne peut-on pas dire que le contraste de leur caractère et de leur génie se fait remarquer jusque dans les deux ouvrages qu'ils écrivirent pour l'instruction de leurs élèves, et qui ont le plus contribué à immortaliser leurs auteurs. Est-il possible de supposer qu'un prince de 15 ans, à qui la nature avait refusé cette étendue et cette pénétration d'esprit, qu'elle accorda depuis à son fils; qu'un prince, que son extrême timidité empêchait de s'ouvrir avec toute la liberté nécessaire au développement de ses idées, et dont on avait voulu peut-être charger l'intelligence et la mémoire de plus de richesses qu'elles ne pouvaient en recevoir (1), fût capable de suivre la marche rapide, ou plutôt le

(1) « Feu Monseigneur savait à cinq ou six ans mille mots latins, et pas un seul quand il fut maître de lui. » (*Lettre de madame de Maintenon à madame de Ventadour*, 16 juin 1715.)

« Si on considère, raconte madame de Caylus, le mérite et » la vertu de M. de Montausier, l'esprit et le savoir de M. de » Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas, et du roi qui a fait » élever si dignement son fils, et du dauphin qu'on croira savant et habile, parce qu'il le devait être. On ignorera les détails » qui nous ont fait connaître l'humeur de M. de Montausier, et

vol audacieux de Bossuet, dans sa magnifique pensée du *Discours sur l'histoire universelle*, et pût saisir toutes les parties de ce vaste tableau, dont chaque trait est l'expression du génie, et suppose des connaissances et une habitude de réfléchir qui appartiennent à très peu d'hommes.

Télémaque, au contraire, n'était-il pas admirablement approprié à la position, aux idées, aux sentiments naturels de tout prince du même âge. Fénélon n'a-t-il pas su répandre dans le plan, le style et la composition du *Télémaque*, un charme tellement ineffaçable, qu'il est encore, depuis plus d'un siècle, le premier livre que l'on donne à l'enfance et à la jeunesse, celui que l'on aime encore à relire dans un âge plus avancé, et dans les diverses situations de la vie: singulière destinée d'un livre qui n'avait été composé que pour l'instruction d'un héritier du trône, et qui fait depuis si long-temps le charme de tous les âges et de toutes les conditions !

On ne nous soupçonnera pas, sans doute, de

» qui l'ont fait voir plus propre à rebuter un enfant tel que Monseigneur, né doux, paresseux et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentiments qu'il devait avoir. La manière rude avec laquelle on le forçait d'étudier, lui donna un si grand dégoût pour les livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il serait son maître : il a tenu parole. »

(*Souvenirs de madame de Caylus.*)

vouloir comparer deux ouvrages d'un genre si différent; nous avons seulement voulu indiquer que l'un était plus propre que l'autre à remplir l'objet qu'on paraissait s'être proposé.

Mais il vaut mieux convenir de bonne foi que Bossuet a moins voulu parler à son élève qu'à tous les hommes éclairés de tous les temps et de tous les pays ; s'il a décoré le frontispice de son ouvrage du nom du fils de Louis XIV, cet hommage, rendu à la grandeur et à la reconnaissance, n'a trompé ni ses contemporains, ni la postérité; et le *Discours sur l'histoire universelle* est resté à jamais pour l'instruction de tous les siècles à venir, et comme la plus belle conception du génie.

Des circonstances extraordinaires contribuent aussi quelquefois à varier l'impression que l'ame reçoit à la lecture de ces deux chefs-d'œuvre de deux grands hommes.

Dans les premières années de la jeunesse, dans un cours de choses paisible et régulier, dans ces jours de candeur et d'innocence, où l'heureuse inexpérience de la perversité des hommes ouvre le cœur et l'imagination à toutes les douces illusions de la vertu et de la félicité publique, on aime à s'égarer avec Fénélon dans ces lieux enchantés, où la sagesse et la bienfaisance assises sur le trône, ne donnent à des peuples soumis et tranquilles que des lois paternelles, et où les sujets, heureux des vertus

du prince, se jouent avec les chaînes de fleurs qui les attachent à son autorité tutélaire.

Mais lorsque les années commencent à refroidir l'imagination, et à attrister les pensées; lorsque, désabusés de tous les prestiges qui avaient ébloui notre ame encore jeune et sans expérience, nous voyons les hommes tels qu'ils sont; lorsque les espérances qui avaient rempli notre vie, se sont évanouies avec tous les objets de notre ambition; lorsque, par une déplorable fatalité, nous sommes appelés à assister à ces grandes catastrophes qui changent la face des empires et le sort des nations, alors, nous avons besoin de la main ferme et puissante de Bossuet, pour nous soutenir au milieu des débris et des ruines que laissent ces terribles tempêtes des passions humaines. C'est alors qu'à la clarté sombre et majestueuse du flambeau qu'il offre à notre esprit, on ose marcher à sa suite avec un effroi religieux dans les profondeurs de cette Providence, dont les coups de tonnerre (1) *font mourir les royaumes même et tomber les trônes les uns sur les autres avec un fracas effroyable, pour nous faire sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation sont le propre partage des choses humaines.*

(1) Discours sur l'histoire universelle.

FIN DU LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE

DU LIVRE DEUXIÈME.

Controverse de Bossuet et de Fénélon sur le quiétisme. — Situation de Fénélon à la cour. — Faveur de Fénélon auprès de madame de Maintenon. — Madame de Maintenon consulte Fénélon sur *ses défauts*. — Désintéressement de Fénélon. — Il est nommé à l'abbaye de Saint-Valery. — Histoire de madame Guyon, du père Lacombe. — Le père Lacombe est arrêté en 1687. — Madame Guyon est arrêtée en 1688. — Madame de la Maisonfort. — Madame de Maintenon attire madame de Guyon à Saint-Cyr. — Caractère de M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres. — Madame de Maintenon se refroidit pour madame Guyon. — Conduite estimable de Bossuet envers madame Guyon. — Madame Guyon demande des commissaires. — On nomme Bossuet, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson. — Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux. — Conférences d'Issy. — M. de Harlay, archevêque de Paris, condamne les ouvrages du père Lacombe et de madame Guyon. — Fénélon est nommé à l'archevêché de Cambrai. — Il se démet de l'abbaye de Saint-Valery. — Il est associé aux conférences d'Issy. — Il signe les 34 articles d'Issy. — Bossuet et M. de Noailles condamnent les ouvrages de Malaval, du père La-

combe et de madame Guyon. — Fénélon est sacré à Saint-Cyr. — Bossuet donne un certificat avantageux à madame Guyon le 1er. juillet 1695. — Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux. — Mort de M. de Harlai, archevêque de Paris, le 6 août 1695. — M. de Noailles, évêque de Châlons, lui succède. — Madame Guyon est arrêtée en décembre 1695. — Ordonnance de l'évêque de Chartres contre les écrits de madame Guyon, du 21 novembre 1695. — Lettre du duc de Beauvilliers à M. Tronson, du 29 février 1696. — Madame Guyon signe une déclaration de soumission le 28 août 1696. — Elle est transférée à Vaugirard. — Lettre de Fénélon à M. Tronson, du 26 février 1696. — Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, du 6 mars 1696. — Mémoire de Fénélon à madame de Maintenon, du 2 août 1696, pour s'excuser d'approuver le livre de Bossuet. — Fénélon refuse d'approuver le livre de Bossuet. — Mécontentement de Bossuet. — Fénélon compose son livre des *Maximes des Saints*; il le soumet à l'examen de M. de Noailles, de M. Tronson et de M. Pirot. — Lettre de Bossuet à l'abbé de Maulevrier, sur le livre de Fénélon. — Fénélon publie son livre des *Maximes des Saints* en janvier 1697. — Lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres sur ce livre. — L'opinion publique se prononce contre cet ouvrage. — Louis XIV en est instruit par Bossuet. — Jugement du chancelier d'Aguesseau sur les opinions et les vues de Fénélon. — Lettre de M. Brisacier à Fénélon sur le mauvais effet de son livre, du 28 février 1697. — Bossuet publie son ins-

truction sur les *États d'Oraison.* — Fénélon soumet au pape le jugement de son livre, par une lettre du 27 avril 1697. — Lettre de Fénélon à Louis XIV, du 11 mai 1697. — On éloigne trois religieuses de Saint-Cyr. — Le duc de Beauvilliers est menaoé de perdre sa place. — Sa lettre à M. Tronson, du 15 avril 1697. — Lettre du cardinal de Noailles à Fénélon. — Lettre de Fénélon à Bossuet. — Lettre de l'évêque de Chartres à Fénélon, du 18 mai 1697. — Lettre de Fénélon à M. Hébert, curé de Versailles. — Lettre de Fénélon au cardinal de Noailles. — Fénélon refuse de conférer avec Bossuet; ses raisons. — Il consent à conférer avec Bossuet à certaines conditions. — Fénélon demande le 25 juillet 1697, la permission au roi d'aller à Rome. — Il est renvoyé de la cour le 1er. août 1697. — Sa lettre à madame de Maintenon en recevant l'ordre de son exil. — Sa lettre à M. Tronson en partant pour Cambrai. — Parallèle de Bossuet et de Fénélon par le chancelier d'Aguesseau. — Douleur du duc de Bourgogne. — Noble procédé du duc de Beauvilliers. — Lettres de Fénélon au duc de Beauvilliers, des 3, 12 et 26 août 1697. — Fénélon envoie l'abbé de Chanterac à Rome. — Le cardinal de Bouillon ambassadeur à Rome. — Instruction pastorale de Fénélon, du 15 septembre 1697. — Les trois prélats publient leur *Déclaration* contre le livre de Fénélon. — Le pape nomme dix consulteurs. — De l'abbé Bossuet et de l'abbé Phelippeaux. — Lettres de Bossuet à l'abbé de Chanterac, des 6 novembre et décembre 1697, et 4 et 15 janvier, 3 avril 1698. — Quatre lettres de Fé-

nélon au cardinal de Noailles. — Lettre du cardinal de Noailles à Fénélon. — Différents écrits polémiques de Bossuet. — Quatre lettres de Fénélon à Bossuet. — Impression que firent sur l'opinion publique les écrits de Fénélon. — Lettre de Bossuet à Fénélon. — Lettre de Fénélon au nonce du pape. — Impartialité du Saint-Siège dans l'examen du livre de Fénélon. — Lettres de l'abbé Bossuet à son oncle. — Imputation ridicule contre Fénélon. — Accusations calomnieuses contre Fénélon. — Les parents et les amis de Fénélon sont renvoyés de la cour. — Courage et sincérité de l'abbé de Chanterac. — Bossuet publie sa *Relation du Quiétisme*. — Consternation des amis de Fénélon. — Motifs de délicatesse qui font hésiter Fénélon à répondre. — M. de Beauvilliers encore menacé de perdre sa place. — Il a recours aux conseils de M. Tronson. — Procédé généreux du cardinal de Noailles. — L'abbé de Chanterac décide Fénélon à répondre à la *Relation du Quiétisme*. — Note sur les prétendus motifs de la disgrâce de Fénélon auprès de madame de Maintenon.

HISTOIRE DE FÉNÉLON.

LIVRE DEUXIÈME.

Controverse de Bossuet et de Fénélon sur le quiétisme.

Les premières années de l'éducation de M. le duc de Bourgogne furent peut-être l'époque la plus heureuse de la vie de Fénélon. Il avait obtenu sur ce jeune prince un utile ascendant; il avait dompté son caractère; il avait ouvert son cœur à tous les sentiments vertueux; il avait dirigé son esprit vers les sciences utiles et agréables, avec une rapidité dont l'éducation d'aucun autre prince ne pouvait offrir d'exemple. La cour admirait avec surprise un changement qui surpassait tout ce que la flatterie aurait pu supposer. Fénélon se livrait aux plus douces espérances; il voyait déjà se réaliser dans l'avenir ces systêmes de justice, de paix

et de bonheur, que son imagination se plaisait à créer, et qui devaient succéder au fracas des conquêtes et aux illusions de la gloire.

Situation de Fénélon à la cour.

Avec cette brillante perspective devant les yeux, Fénélon jouissait de tout le bonheur qu'il avait su réunir autour de lui. Presque tous ses moments étaient remplis par les devoirs de sa place. La société de quelques amis vertueux lui offrait la seule distraction dont son cœur avait besoin. Une entière conformité de principes et de sentiments religieux l'unissait intimement à M. de Beauvilliers. Son esprit, ses talents, le charme de sa conversation et l'heureuse séduction de ses manières lui avaient concilié tous les suffrages.

La cour de Louis XIV, devenue plus sérieuse, conservait toujours ce bon goût, cette noblesse et cette décence si bien assortis au caractère de l'abbé de Fénélon. L'exemple du monarque, qui se montrait de jour en jour plus religieux et plus régulier dans ses mœurs, donnait une nouvelle direction à l'opinion publique. La considération et la faveur allaient chercher la vertu; et si elles se trompèrent quelquefois, en se reposant sur ceux qui n'en avaient que l'apparence, elles parurent se fixer avec l'approbation générale sur Fénélon.

Le charme de son caractère avait entraîné madame de Maintenon; elle lui montrait une

confiance qu'elle n'avait éprouvée pour personne au même degré. Fénelon avait été à portée de la voir souvent chez M. de Beauvilliers. Madame de Maintenon, qui avait autant de tact que d'esprit, ne put être indifférente au mérite d'un homme dont l'imagination brillante et la conversation toujours animée ne s'écartaient jamais de ce bon goût et de cette parfaite raison, dont elle avait le sentiment et le besoin. On remarque dans quelques unes de ses lettres les premières traces de l'impression qu'il produisit sur elle; elle écrivait à madame de Saint-Géran : *Votre abbé de Fénelon est fort bien venu ici. Tout le monde ne lui rend pourtant pas justice, et il voudrait être aimé avec ce qu'il faut pour l'être.*

Faveur de Fénelon auprès de Mme. de Maintenon.

M. de Saint-Simon, qui ne voit jamais les personnages dont il parle, que sous leurs rapports avec le monde, ou avec des intérêts politiques, nous dit que Fénelon possédait plus que personne le don de plaire; « qu'il avait pour » cela des talents faits exprès; une douceur, » une insinuation, des grâces naturelles qui » coulaient de source; un esprit facile, ingé» nieux, fleuri, dont il faisait toujours un usage » convenable à chaque chose et à chaque per» sonne; un abord facile à tous, une conver» sation aisée, légère, et toujours décente; un » commerce enchanteur; une aisance qui en

» donnait aux autres; cet air, ce bon goût, qu'on » ne tient que de l'usage de la meilleure com» pagnie et du grand monde, qui se trouvait » répandu de soi-même dans toutes ses conver» sations. »

Mais madame de Maintenon observait l'abbé de Fénélon sous des rapports plus sérieux et non moins attachants. Lorsque sa liaison avec lui commençait à s'établir d'une manière plus suivie, elle écrivait à madame de Saint-Géran : « J'ai vu encore aujourd'hui l'abbé de Fénélon. » Il a bien de l'esprit; il a encore plus de piété; » c'est justement ce qu'il me faut. »

Ce fut donc la piété de Fénélon, encore plus que son esprit, qui inspira à madame de Maintenon le désir de le voir et de l'entretenir plus habituellement. Elle était alors occupée à donner à la maison de Saint-Cyr des règlements conformes à l'esprit de religion et aux vues de sagesse qu'elle s'était proposées dans cet établissement.

Madame de Maintenon avait autant de modestie que de lumières; elle ne se crut pas capable, avec le seul secours de son excellent esprit et de sa droite raison, de donner à Saint-Cyr l'ordre et la régularité qui devaient garantir ce magnifique établissement de toutes les variations, dont les institutions nouvelles sont encore plus souvent menacées, que celles que

le temps et l'expérience ont affermies. Elle réclama les conseils et les instructions de tout ce que l'église de Paris offrait alors de plus vertueux et de plus éclairé. C'étaient des hommes aussi célèbres par leurs connaissances que par leur piété; c'etaient le P. Bourdaloue, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères; M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare; l'abbé Godet-des-Marais, depuis évêque de Chartres. Fénélon fut associé à ces hommes respectables.

On reconnut bientôt que, par la flexibilité de son esprit, il était propre à tous les genres d'instruction, et que tout ce qui pouvait être utile à la religion et au bien public avait un droit égal à l'activité de son zèle et à l'emploi de ses talents. Par un contraste singulier, on vit le même homme qui élevait le petit-fils de Louis XIV et préparait à la France un grand roi, enseigner à des religieuses les vertus humbles et cachées du cloître, et à de jeunes pensionnaires les premiers éléments du christianisme. Il étonnait par son habileté et son expérience dans la conduite des ames ces hommes vénérables qui avaient blanchi dans l'exercice de ces pénibles et difficiles fonctions. Ses écrits et ses instructions passaient par les mains de madame de Maintenon, qui y trouvait chaque jour de nouveaux motifs pour goûter le caractère et les principes

de l'abbé de Fénélon. Il réunissait tout ce qui pouvait convenir à sa piété et plaire à son goût. Elle voulut peut-être éprouver sa sincérité, en exigeant de lui un service, toujours délicat à demander, toujours difficile à rendre. Elle le pria de lui exposer par écrit les *défauts* qu'il avait pu observer en elle, et Fénélon donna à madame de Maintenon le tableau des *défauts* de madame de Maintenon. L'idée était singulière (1) : l'exécution en est remarquable. Si madame de Maintenon s'était méfiée de sa sincérité, elle dut être rassurée ; et la franchise de Fénélon dut ajouter à son estime et à sa confiance pour lui. Nous n'en rapporterons que les traits les plus saillants ; ils suffiront pour montrer que madame de Maintenon était aussi digne d'entendre la vérité, que Fénélon de la lui dire.

Madame de Maintenon consulte Fénélon sur ses défauts.

« Je ne puis, madame, vous parler sur vos » *défauts* qu'au hasard. Vous n'avez jamais agi » de suite avec moi, et je compte pour peu ce » que les autres m'ont dit de vous ; mais n'importe, je vous dirai ce que je pense.

(1) Madame de Maintenon avait copié de sa main ces avis de l'abbé de Fénélon ; on les trouva après sa mort parmi ses papiers. Madame de Glapion, supérieure de Saint-Cyr, confia cet écrit au maréchal de Villeroi, qui lui répondit : « Je vous renvoie le » petit livret que vous m'avez confié. Avouez qu'il y a un petit » mouvement de vanité à faire parler de ses défauts. »

» Vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui » vous avez du goût et de l'estime; mais vous » êtes froide dès que ce goût vous manque; » quand vous êtes sèche, votre sécheresse va » assez loin; ce qui vous blesse, vous blesse vi- » vement.

» Vous tenez par un sentiment de mauvaise » gloire au plaisir de soutenir votre prospérité » avec modération, et de paraître, par votre » cœur, au dessus de votre place.

» Vous êtes naturellement disposée à la con- » fiance pour les gens de bien, dont vous n'a- » vez pas assez éprouvé la prudence; mais » quand vous commencez à vous défier, votre » cœur s'éloigne d'eux trop brusquement. Il y » a cependant un milieu entre l'excessive con- » fiance qui se livre, et la défiance qui ne sait » plus à quoi s'en tenir, lorsqu'elle sent que ce » qu'elle croyait tenir lui échappe.

» On dit, et selon toute apparence avec vé- » rité, que vous êtes sévère; qu'il n'est pas per- » mis d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant » dure à vous-même, vous l'êtes aussi aux au- » tres; que quand vous commencez à trouver » quelque faible dans les gens que vous avez » espéré de trouver parfaits, vous vous en dé- » goûtez trop vite, et que vous poussez trop » loin le dégoût.

» On dit que vous vous mêlez trop peu des

» affaires. Ceux qui vous parlent ainsi, sont » inspirés par l'inquiétude, par l'envie de se » mêler du gouvernement, et par le dépit contre » ceux qui distribuent les grâces, ou par l'es- » poir d'en obtenir par vous. Le zèle du salut » du roi ne doit point vous faire aller au-delà » des bornes que la Providence semble vous » avoir marquées.

» Ce n'est pas la fausseté que vous avez à » craindre, tant que vous la craindrez. Les gens » faux ne croient pas l'être; les vrais tremblent » toujours de n'être pas assez vrais.

» Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le roi » et sur l'état, n'est pas de crier, ou bien de fa- » tiguer le roi; c'est de l'édifier, et d'ouvrir peu » à peu le cœur de ce prince par une conduite » ingénue, cordiale et patiente.

» Votre esprit est plus capable d'affaires que » vous ne pensez. Vous vous défiez peut-être » un peu trop de vous même; ou bien vous crai- » gnez trop d'entrer dans des discussions con- » traires au goût que vous avez pour une vie » tranquille et recueillie.

» Chacun, plein de son intérêt, veut vous » y entraîner, et vous trouve insensible à la » gloire de Dieu, si vous n'êtes aussi échauf- » fée que lui. Chacun veut même que votre avis » soit conforme au sien, et sa raison à la vôtre ».

Mais le fragment suivant est bien remarquable

par le courage avec lequel Fénélon parle des défauts de Louis XIV à la femme de Louis XIV.

« Comme le roi se conduit bien moins par » des maximes suivies, que par l'impression des » gens qui l'environnent, et auxquels il confie » son autorité, l'essentiel est de ne perdre au- » cune occasion pour l'obséder par des gens » vertueux, qui agissent de concert avec vous, » pour lui faire accomplir dans leur vraie éten- » due ses devoirs, dont il n'a aucune idée...... » Le grand point est de l'assiéger, puisqu'il veut » l'être, de le gouverner, puisqu'il veut être » gouverné. Son salut consiste à être assiégé par » des gens droits et sans intérêt. Vous devez » donc mettre toute votre application à lui don- » ner des vues de paix, et surtout de soulage- » ment des peuples, de modération, d'équité, » de défiance à l'égard des conseils durs et vio- » lents, d'horreur pour les actes d'autorité arbi- » traire, enfin, d'amour pour l'église, et d'ap- » plication à lui chercher de saints pasteurs ».

Tous les conseils que Fénélon donne à madame de Maintenon dans cet écrit, respirent la même sagesse, la même élévation de sentiments.

« Vous avez à la cour des personnes qui pa- » raissent bien intentionnées; elles méritent » que vous les traitiez bien, et que vous les en- » couragiez; mais il faut beaucoup de précau-

» tion; car mille gens se feraient dévots pour » vous plaire. Pour votre famille, rendez-lui les » soins qui dépendront de vous, selon les règles » de modération que vous avez dans le cœur; » mais évitez également deux choses: l'une, de » refuser de parler pour vos parents, quand il » est raisonnable de le faire; l'autre, de vous » fâcher quand votre recommandation ne suffit » pas. Il me paraît que vous aimez comme il » faut vos parents, sans ignorer leurs défauts, » et sans perdre de vue leurs bonnes qua- » lités. »

La femme célèbre à qui ces conseils s'adressaient, a prouvé qu'elle était capable d'en faire la règle de sa conduite. Jamais aucune femme n'a su s'élever par elle-même, et par les seuls moyens que la vertu et la délicatesse puissent avouer, à une plus haute fortune; jamais aucune femme n'a montré plus de modération dans une si étonnante prospérité; personne n'a jamais mieux senti, ni mieux exprimé le vide affreux que laissent souvent la puissance et la grandeur. C'était elle qui écrivait à sa nièce:

« (1) On rachète bien les plaisirs et l'enivre- » ment de la jeunesse. Je trouve, en repassant » ma vie, que depuis l'âge de trente-deux ans, » qui fut le commencement de ma fortune, je

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette.

» n'ai pas été un moment sans peine, et qu'elles
» ont toujours augmenté ».

C'était encore elle qui écrivait à madame de la Maisonfort: « Que ne puis-je vous donner » mon expérience? que ne puis-je vous faire » voir l'ennui qui dévore les grands et la peine » qu'ils ont à remplir leurs journées? Ne voyez- » vous pas que je meurs de tristesse dans une » fortune qu'on aurait en peine à imaginer. J'ai » été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs; j'ai » été aimée partout; dans un âge plus avancé, » j'ai passé des années dans le commerce de » l'esprit; je suis venue à la fortune, et je vous » proteste que tous les états laissent un vide af- » freux. »

Plus madame de Maintenon voyait l'abbé de Fénélon, plus elle s'attachait à lui; elle eut même la pensée de le choisir pour son directeur (1). Elle venait de perdre l'abbé Gobelin, qui avait eu sa confiance dès sa première jeunesse (2), « et qui l'avait long-temps dirigée avec » fermeté, mais qui lui était devenu presque » inutile; elle avait conservé pour lui la même » confiance, la même docilité, le même goût; » mais il avait pris une si grande crainte d'elle,

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. Ier., sur une lettre à Louis XIV, attribuée à Fénélon.

(2) Entretiens de madame de Maintenon.

» il la traitait avec tant de respect, il l'embar-
» rassait si fort par la contrainte que son éléva-
» tion lui donnait malgré lui et malgré elle, que
» de continuelles infirmités se joignant à toutes
» ces raisons, elle s'adressa pendant quelque
» temps au P. Bourdaloue. Mais ce saint et sa-
» vant prédicateur lui déclara qu'il ne pourrait
» la voir que tous les six mois à cause de ses ser-
» mons. Elle comprit que tout habile, tout ver-
» tueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il était,
» elle ne pourrait pas en tirer le secours pres-
» que continuel dont elle avait besoin. En se
» privant du P. Bourdaloue, elle redoubla d'es-
» time pour lui; car, ajoute-t-elle avec assez de
» naïveté, la direction de ma conscience n'était
» point à dédaigner; elle hésita quelque temps
» entre l'abbé de Fénélon et l'abbé Godet-des-
» Marais, depuis évêque de Chartres. Elle con-
» naissait ce dernier par l'abbé Gobelin, qui
» logeait au séminaire des Trente-trois dont
» l'abbé Godet-des-Marais était supérieur. Son
» extérieur, bien loin d'avoir rien qui attirât,
» était tout-à-fait propre à éloigner. Il avait un
» air froid, sec et austère; mais tout ce qu'elle
» vit en lui, dans ses rapports avec Saint-Cyr,
» parut à madame de Maintenon si saint, si ver-
» tueux, si sage, si modéré, si prudent, qu'elle
» se décida à lui donner sa confiance; elle fit
» part de son projet à l'abbé Brisacier, qui, avec

» une droiture merveilleuse, et sans profiter de » l'ouverture pour la porter à le choisir lui-» même, ou l'abbé Tiberge, son intime ami, » pour qui elle avait une égale estime, dit à ma-» dame de Maintenon : vous ne sauriez mieux » faire, madame, que de prendre M. l'abbé » Des-Marais pour votre directeur; il a tout ce » qui vous convient et qui vous est nécessaire : » elle pria l'abbé Brisacier de lui en faire la » proposition. L'abbé Des-Marais le refusa d'a-» bord, regardant cette charge comme formi-» dable, ainsi qu'il lui écrivit à elle-même quel-» que temps après. Il fallut employer l'autorité » de M. Tronson, supérieur général de Saint-» Sulpice, pour qui l'abbé Des-Marais avait » une entière déférence, et qui le décida à se » charger de la conscience de madame de Main-» tenon. »

C'est de madame de Maintenon elle-meme que nous empruntons ces détails; et elle ajoutait : « J'ai souvent pensé depuis, pourquoi je » ne pris pas l'abbé de Fénélon, dont toutes les » manières me plaisaient, dont l'esprit et la » vertu m'avaient si fort prévenu en sa faveur. » Comment au milieu de tout ce qui devait me » déterminer d'un côté, me jetais-je de l'autre? » Elle s'exprimait ainsi long-temps après l'affaire du quiétisme et la disgrâce de Fénélon; elle attribuait cette détermination à une bonté de

la Providence, qui avait voulu la préserver des erreurs de M. de Cambrai (1).

Mais à l'époque où elle parut indécise entre l'abbé de Fénélon et l'abbé Des-Marais pour la direction de sa conscience, elle était bien éloignée de lui supposer des erreurs. On voit par tous les détails de confiance qu'elle conserva avec lui, lors même que l'affaire du quiétisme eût commencé à faire un certain éclat, combien elle goûtait ses maximes, vénérait sa vertu, et admirait son désintéressement.

Désintéressement de Fénélon.

Cette dernière qualité devait surtout frapper madame de Maintenon; elle en offrait elle-

(1) On lit dans les notes placées à la suite de l'éloge de Fénélon, par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804 : « Madame de Maintenon *prit Fénélon pour son directeur* à la » mort de l'abbé Gobelin; et cette direction, qui pouvait donner » la plus grande influence sur le gouvernement, effraya ses en- » nemis, qui dès-lors conjurèrent sa perte : il y avait alors contre » lui plusieurs cabales à la cour. L'affaire du quiétisme décida » enfin madame de Maintenon à le quitter, et à choisir pour » confesseur M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, *en-* » *nemi très passionné* de l'archevêque de Cambrai. »

On vient de voir par le témoignage de madame de Maintenon elle-même, que *Fénélon n'a jamais été son directeur*, et qu'elle avait donné sa confiance spirituelle à l'abbé *Des-Marais, long-temps avant l'affaire du quiétisme.* On verra dans la suite que l'abbé Des-Marais, depuis évêque de Chartres fut opposé à la doctrine de Fénélon, mais qu'il ne fut jamais son *ennemi très passionné.*

même le modèle le plus admirable dans une place qui, mettant tout à sa disposition, mettait à ses pieds toute la cour et tous les ambitieux. On aura peine à croire que Fénélon fut cinq ans précepteur des enfants de France sans recevoir la plus faible grâce. Le seul revenu ecclésiastique dont il ait joui jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, consistait dans le petit prieuré de Carenac, que l'évêque de Sarlat, son oncle, lui avait résigné, pour l'aider à subsister à Paris, pendant qu'il y exerçait les fonctions du saint ministère. Ce fut cependant l'époque où il jouit du plus grand crédit auprès de madame de Maintenon; mais madame de Maintenon et M. de Beauvilliers, aussi désintéressés que Fénélon, pensaient pour lui comme ils pensaient pour eux-mêmes.

Il fallut que Louis XIV s'occupât des intérêts de Fénélon, puisque personne ne s'en occupait pour lui. Il parut même honteux de s'en être ressouvenu si tard. Il le nomma, en 1694, à l'abbaye de Saint-Valery; il voulut le lui annoncer lui-même, et lui fit, pour ainsi dire, des excuses d'un témoignage si tardif de sa reconnaissance et de sa bonté.

Il est nommé à l'abbaye de Saint-Valery.

C'est au moment où ce que l'on appelle la fortune commençait à sourire à Fénélon, que s'élevèrent les premiers nuages qui devaient

troubler une vie jusqu'alors si heureuse et si tranquille.

Nous allons parler de l'affaire du quiétisme. Des circonstances particulières ont mis à notre disposition un très grand nombre de manuscrits de Fénélon, qui n'ont jamais été publiés. Nous ne nous en servirons que pour exposer les faits avec la plus grande exactitude. Nous oublierons que nous écrivons l'histoire de Fénélon; ou du moins nous nous rappellerons que nous avons aussi à parler de Bossuet. Tous les intérêts et toutes les passions, qui donnèrent des partisans et des adversaires à ces deux grands hommes, n'existent plus. Ce serait bien mal servir la religion et la vérité, que d'avoir la pensée de perpétuer des divisions et des rivalités, auxquelles ils eurent eux-mêmes la gloire de mettre un terme. Le grand intérêt que peut inspirer le récit de cette controverse, est d'en observer le résultat, et ce résultat fut tout entier en faveur de la religion et de la vérité. Bossuet eut le mérite de faire condamner des erreurs qui n'étaient pas sans danger. Fénélon eut le mérite encore plus rare de se soumettre au jugement qui l'avait condamné.

Histoire de madame de Guyon.

Jeanne-Marie Bouvières de la Mothe, connue sous le nom de madame Guyon, était née à Montargis, le 13 avril 1648, d'une famille

considérée dans cette ville. Elle fut mariée à seize ans au fils du célèbre Guyon, qui devait sa noblesse et sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Elle n'avait que vingt-huit ans lorsqu'elle perdit son mari (1), qui lui laissa trois enfants en bas âge. Elle avait montré de bonne heure un penchant décidé pour toutes les œuvres de charité, et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Un voyage qu'elle fit à Paris, en 1680, la mit à portée de voir M. d'Arenthon, évêque de Genève, que les affaires de son diocèse y avait conduit. Ce prélat, qui jouissait de la plus haute réputation de vertu, fut touché de la piété et du détachement du monde, qui se faisaient remarquer dans la conduite et dans tous les sentiments de madame Guyon. Il lui proposa de se retirer dans son diocèse avec des nouvelles catholiques, qui allaient établir une communauté à Gex, pour la conversion des filles protestantes. Une résolution aussi extraordinaire dans une mère de famille, dont les enfants étaient encore si jeunes, aurait eu besoin d'être justifiée par une vie entière consacrée à la retraite et aux bonnes œuvres. Le caractère de madame Guyon ne lui permit pas de jouir de cette heureuse

(1) Il mourut le 21 juillet 1676.

obscurité, qui eût été plus favorable à sa tranquillité, et peut-être à sa réputation.

Du père Lacombe.

Elle arriva à Gex en 1681. Ce fut dans cette ville qu'elle revit le P. Lacombe, barnabite. Elle avait déjà eu occasion de le voir à Paris, dans un voyage qu'elle y avait fait dix ans auparavant; elle s'était sentie dès lors attirée vers lui, et elle avait cru reconnaître dans cette disposition une vue particulière de la Providence; c'était même ce qui l'avait portée à le consulter par lettres dans deux ou trois circonstances. A son arrivée à Gex, ce religieux lui fut présenté et recommandé par l'évêque de Genève lui-même, qui l'établit supérieur de cette nouvelle communauté.

C'est à cette époque que remontent les rapports plus suivis de madame de Guyon avec le P. Lacombe. L'imagination trop vive et trop exaltée de madame de Guyon aurait eu besoin d'être tempérée par un esprit plus calme et plus réglé que celui du P. Lacombe; et malheureusement le caractère de ce religieux le rendait peu propre à exercer un ministère si utile. Il était lui-même disposé aux illusions d'une imagination désordonnée, et cette conformité d'inclination et de goût entretint madame Guyon dans l'idée qu'elle était appelée à exercer dans l'église un ministère extraordinaire. Toute la

suite de sa vie a laissé apercevoir qu'elle était tourmentée de la manie de fonder une espèce d'association mystique.

Les parents de madame Guyon virent avec peine qu'elle avait adopté un genre de vie qui ne lui permettait plus de remplir ses devoirs de mère de famille. Mais en blâmant sa résolution, ils rendirent justice à son désintéressement; elle leur abandonna la garde noble de ses enfants, qui la faisait jouir d'un revenu de plus de 40,000 liv. de rente, et ne se réserva qu'un revenu assez modique.

Il paraît que l'évêque de Genève conçut quelque méfiance de l'attrait qu'elle marquait, ainsi que le P. Lacombe, pour un genre de dévotion qui pouvait conduire à des illusions dangereuses; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il retira sa confiance et ses pouvoirs à ce religieux.

Il paraît aussi que la communauté de Gex aurait désiré que madame Guyon disposât en faveur de cet établissement du peu de fortune qui lui restait; qu'elle s'y refusa, et qu'il en résulta un mécontentement mutuel, qui détermina madame Guyon à s'en séparer.

Une séparation aussi brusque commença à lui faire des ennemis. La meilleure manière d'expliquer ou de justifier sa conduite, eût été sans doute de choisir un autre asile, où elle aurait pu suivre, selon les règles communes, et

sous l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, son attrait pour les bonnes œuvres et pour une vie chrétienne et retirée.

Le parti qu'elle prit était plus propre à entretenir qu'à dissiper les préventions qui s'élevaient déjà contre elle. Elle suivit le P. Lacombe à Thonon, dans le Chablais; elle se logea à la vérité dans un couvent d'ursulines; mais elle y voyait habituellement ce religieux, qui était devenu son disciple, bien plus que son directeur; elle fut ensuite à Grenoble, où elle tint des conférences publiques; s'y fit des ennemis et des partisans, et parut même troubler un moment, par ses nouvelles maximes, la paix et le silence des déserts de la grande Chartreuse.

Elle alla rejoindre le P. Lacombe à Verceil, où ce religieux était venu prêcher. Mais on doit dire en même temps qu'elle avait cédé aux vives instances de l'évêque de cette ville, prélat d'une grande vertu, dont elle emporta l'estime, lorsque sa mauvaise santé l'obligea de quitter Verceil.

Madame Guyon avait déjà demeuré à Turin, où elle avait laissé une réputation honorable par ses liaisons avec les personnes les plus respectables, et surtout avec la sœur du premier ministre du duc de Savoie, chez laquelle elle logeait.

En revenant d'Italie, elle repassa par Gre-

noble, où elle se flattait d'avoir laissé des disciples zélés. Mais le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, était déjà un peu prévenu contre elle; il était blessé de quelques singularités qu'il avait remarquées dans sa doctrine, et il l'obligea honnêtement de partir de Grenoble.

Elle revint donc à Paris en 1687, après six ans d'absence, de voyages, de courses, de conférences et de prédications, qui ont donné à ses ennemis lieu de hasarder les reproches les plus graves contre ses opinions et même contre ses mœurs, et à ses amis beaucoup de peines et de soins pour justifier une conduite aussi extraordinaire pendant ces premières années.

Ce fut pendant ces voyages qu'elle composa deux ouvrages qui ont fourni des motifs plus légitimes de censure. L'un est intitulé: *Moyen court et très facile pour faire oraison;* et l'autre, *L'explication mystique du Cantique des Cantiques.* Ses amis lui rendirent le funeste service de faire imprimer le premier à Grenoble en 1685, et le second à Lyon. Ils parurent à la vérité munis de quelques approbations respectables; mais ces sortes d'approbations ne forment jamais une autorité suffisante contre un examen plus sévère, lorsque des maximes ou des expressions indiscrètes peuvent conduire à des interprétations ou à des conséquences dangereuses.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à

Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le P. Lacombe des lettres de presque tous les lieux qu'elle avait parcourus.

M. de Harlay gouvernait alors le diocèse de Paris. Quels que soient les reproches qu'on ait pu faire à ce prélat, il avait au moins la sagesse et le mérite d'apporter un soin extrême à combattre toutes les nouveautés qui pouvaient troubler la paix de l'église et l'ordre public.

La condamnation récente que le pape Innocent XI venait de prononcer contre les ouvrages et contre la personne du prêtre Molinos, l'abus criminel que ce prétendu mystique avait fait d'une fausse spiritualité, justifiaient le zèle de l'archevêque de Paris. On n'ignorait pas que cette doctrine avait trouvé des partisans secrets en France même, et on ne pouvait apporter trop de vigilance pour en arrêter ou pour en prévenir les progrès.

Les dénonciations qu'on porta à M. de Harlay contre madame Guyon et le P. Lacombe, lui parurent exiger de sa part des mesures de précaution et de sévérité; il crut trouver quelque conformité entre leur doctrine et celle de Molinos. Il demanda et obtint un ordre du roi pour s'assurer de leurs personnes.

Le P. Lacombe est arrêté. 1687.

Le P. Lacombe fut arrêté au mois d'octobre 1687, détenu d'abord à la maison des Pères de la doctrine chrétienne, et enfermé ensuite à la

Bastille. L'official de Paris lui fit subir plusieurs interrogatoires; et comme il continuait à marquer un attachement opiniâtre à la doctrine de son livre, de l'*Analyse de l'oraison mentale*, on le transféra dans l'île d'Oléron, ensuite au château de Lourdes dans les Pyrénées, où nous le retrouverons encore en 1698.

Madame Guyon fut arrêtée au mois de janvier 1688, et conduite aux religieuses de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Elle y subit aussi plusieurs interrogatoires en présence de l'official et de son vice-gérent. Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues. Mais il est bien évident que cette instruction juridique n'avait fourni aucune preuve des accusations si graves qu'on avait intentées contre ses mœurs. Il eût été bien facile à M. de Harlay de fermer la bouche aux amis de madame Guyon et aux personnes vertueuses qui agirent dans la suite en sa faveur, si la procédure avait laissé le plus léger nuage sur des accusations d'une nature aussi délicate. Le seul doute aurait suffi pour rendre madame de Maintenon inaccessible à tout intérêt pour une femme qui aurait cherché à couvrir ses désordres du masque de la religion.

Madame Guyon est arrêtée, 1688.

On doit encore observer que partout où madame Guyon arrivait, chargée de préventions qui auraient dû éloigner d'elle, et d'humilia-

tions qui semblaient supposer la conviction d'un grand délit, elle parvenait bientôt à dissiper tous les nuages par la simplicité de ses mœurs, à toucher tous les cœurs par le spectacle de l'innocence opprimée, et à inspirer aux personnes les plus sévères un intérêt et un zèle qui les transformaient en ses disciples.

Pendant la détention de madame Guyon aux filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, madame de Miramion eut occasion d'entendre parler d'elle aux religieuses de ce monastère; elles ne cessaient de lui vanter sa piété, sa douceur, sa résignation, l'onction de ses discours, et l'attrait qu'elle leur inspirait pour les choses spirituelles. Madame de Miramion voulut la connaître, et elle fut aussi édifiée de ce qu'elle vit et de ce qu'elle entendit, que de tout ce qu'elle avait entendu dire. Blessée d'une injustice qui lui paraissait un scandale pour la religion, elle réclama le crédit de madame de Maintenon, protectrice généreuse de tous les malheureux, et toujours disposée à accueillir les personnes de son sexe, qui annonçaient le goût de la vertu. Madame de Miramion jouissait d'une considération qui était la récompense d'une vie pleine de bonnes œuvres aux yeux de Dieu et des hommes. Un témoignagne comme le sien était fait pour inspirer une juste confiance à madame de Maintenon. Elle avait déjà entendu

parler avec éloge de madame Guyon à deux autres personnes, dont le suffrage, réuni à celui de madame de Miramion, ne pouvait manquer de faire impression sur elle.

Madame de la Maisonfort.

Madame Guyon avait à Saint-Cyr une parente que madame de Maintenon affectionnait singulièrement, et qu'elle désirait d'attacher à cette maison. Madame de la Maisonfort, née d'une famille ancienne et pauvre du Berry, et chanoinesse de Poussay en Lorraine, avait été attirée à Saint-Cyr dans le temps où l'on n'y était point assujétie à des voeux absolus. Elle avait beaucoup d'esprit, de vertu. Une imagination aimable et brillante n'excluait point en elle les qualités nécessaires pour le gouvernement. Madame de Maintenon se plaisait à voir en madame de la Maisonfort, celle qui devait un jour la remplacer pour entretenir à Saint-Cyr l'esprit et l'ordre qu'elle voulait y établir. Ce fut peut-être, de toutes les dames de Saint-Cyr, celle qui inspira d'abord l'attrait le plus vif à madame de Maintenon. On voit par les lettres qui nous restent, et qui remontent à cette époque de leur liaison, avec quel abandon elle aimait à répandre tous ses sentiments dans un cœur capable de les recevoir et de les partager. Ses lettres à madame de la Maisonfort respirent une délicatesse, un goût et une confiance, qui ne se retrouvent jamais qu'avec un

mélange de contrainte dans ses autres correspondances. Il était naturel que madame de la Maisonfort s'intéressât pour sa parente souffrante et persécutée.

Madame de Béthune. La duchesse de Béthune, née Fouquet, l'amie la plus zélée de madame Guyon, et la cause indirecte de tous les malheurs de Fénélon, voyait souvent madame de Maintenon à l'hôtel de Beauvilliers; car la piété avait formé la liaison la plus intime entre les filles de Colbert et la fille de Fouquet. Elles n'avaient point hérité de la haine et des longues inimitiés de leurs pères; et la cour étonnée admirait ce miracle de la religion et de la vertu. La duchesse de Béthune était liée depuis long-temps avec madame Guyon. Enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet, son père, elle avait connu bien jeune le malheur, et suivi dans l'exil sa respectable aïeule (1). L'une et l'autre avaient ensuite obtenu la permissiou de se rapprocher de Paris, elles s'étaient fixées à Montargis. La duchesse de Béthune avait logé long-temps chez le père de madame Guyon; c'est là qu'elle avait contracté pour elle une amitié et une estime, que les contradictions et les évènements ne firent que fortifier. Aussitôt qu'elle apprit que son amie était enfermée au monastère de la Visita-

(1) Marie de Meaupou, mère du surintendant Fouquet.

tion, elle chercha à adoucir et à abréger sa captivité. Sa propre expérience lui avait appris qu'on peut être persécutée et innocente. Elle en parlait souvent chez madame de Beauvilliers à madame de Maintenon. Malgré son penchant naturel à obliger, madame de Maintenon se faisait une peine d'intervenir dans une affaire, où elle supposait que des raisons indispensables avaient pu seules forcer le supérieur ecclésiastique à faire agir l'autorité; mais les témoignages uniformes de trois personnes aussi recommandables que madame de Miramion, la duchesse de Béthune et madame de la Maisonfort, triomphèrent de ses scrupules. On voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouva d'abord quelques difficultés de la part du roi.

M. de Harlay n'avait rien aperçu dans la procédure de son official, qui pût inculper les mœurs de madame Guyon; et comme elle protestait (1) toujours qu'elle n'était point attachée à ce qu'elle avait écrit; qu'au moment qu'on lui déclarait qu'elle était dans l'erreur, elle y renonçait, et qu'elle était même prête à brûler ses écrits, ce prélat se flatta qu'une captivité de huit mois la rendrait désormais plus circonspecte. Mais il exigea d'elle une soumission conforme à ses déclarations, et elle recouvra sa liberté.

(1) Manuscrits de Pirot.

A cette époque, Fénélon ne connaissait point encore madame Guyon. A la vérité, il en avait souvent entendu parler à la duchesse de Béthune, qu'il rencontrait habituellement chez madame de Beauvilliers. Mais le genre de vie si singulier de madame de Guyon, le parti qu'elle avait pris de s'éloigner de ses enfants pour aller exercer une espèce d'apostolat dans des provinces éloignées, sa juste méfiance des dons extraordinaires que madame de Béthune lui supposait, l'avaient plutôt indisposé contre elle, que prévenu en sa faveur. Cependant, à son retour des missions du Poitou, passant par Montargis, il voulut prendre lui-même des informations parmi les personnes qui avaient été témoins de sa conduite pendant les premières années de sa jeunesse et de son mariage. Il fut touché des témoignages unanimes qu'il entendit rendre à sa piété et à sa charité. Une opinion si peu suspecte et si contraire à celle qu'il s'était formée, changea ses premières impressions en une disposition beaucoup plus favorable.

Aussitôt que madame Guyon fut rendue à la liberté, la reconnaissance la conduisit aux pieds de madame de Maintenon; elle lui fut présentée par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps dans la société de madame de Beauvilliers. C'est là que Fénélon la vit fréquemment, lorsqu'il fut devenu précepteur de M. le duc de

Bourgogne ; et c'est là que madame Guyon obtint cet ascendant si extraordinaire sur des personnes d'un esprit et d'un mérite si supérieur.

On ne peut en effet contester que tous les amis qu'elle se fit dans cette société ne fussent des hommes très distingués : il suffirait de nommer Fénélon. L'esprit de parti a pu refuser à M. de Beauvilliers un génie très élevé, parce que son extrême modestie et sa réserve naturelle lui commandaient une circonspection habituelle. Mais M. de Saint-Simon, qu'on n'accusera jamais de prodiguer la louange, et qui avait vécu intimement avec M. de Beauvilliers, lui accorde *de l'esprit et beaucoup d'esprit.*

Le duc de Chevreuse, qui devint l'ami le plus actif et le plus zélé de madame Guyon, réunissait, de l'aveu général, beaucoup d'esprit à des connaissances très variées et très étendues. Le nom de M. de Chevreuse reviendra souvent dans la suite de la vie de Fénélon, et leur correspondance nous fournira beaucoup de faits intéressants.

Si l'on résistait au préjugé que doivent former en faveur de madame Guyon l'estime et la confiance que lui marquèrent des hommes tels que Fénélon, M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse, si on les suppose aveuglés par une malheureuse illusion, on ne peut pas accuser

de la même prévention madame de Maintenon, qui lui fut dans la suite aussi opposée, qu'elle lui avait d'abord été favorable. Une imagination naturellement froide et une raison sévère la préservaient de tout engouement. Il fallait au moins que madame Guyon eût dans son langage, dans son commerce et dans ses manières quelque chose d'assez attachant, et même d'assez entraînant, pour surprendre l'estime et l'intérêt d'une personne, qui avait autant de pénétration que madame de Maintenon. On doit ajouter que son caractère la portait à la méfiance, et que l'expérience de la flatterie et de la fausseté, dont elle était sans cesse environnée, la tenait toujours en garde contre ses propres penchants.

Cependant madame de Maintenon désira elle-même de voir et de connaître une femme dont elle entendait vanter le mérite à toutes les personnes qu'elle aimait et qu'elle estimait. Lorsqu'elle l'eut vue et entendue, elle désira de la voir encore plus souvent. Une pareille disposition indique assez que les bruits injurieux qu'on avait répandus contre madame Guyon, n'avaient laissé aucune impression dans l'esprit de madame de Maintenon.

La duchesse de Béthune attirait souvent madame Guyon dans sa maison de Beyues, près de Versailles, et c'est de Beynes qu'elle venait

souvent à la cour pour y voir M. et madame de Beauvilliers. Les premiers entretiens se changèrent bientôt en des conférences pieuses, où madame Guyon exposait sa doctrine sous les formes les plus séduisantes et sous les couleurs les plus propres à la faire goûter par des ames pures et religieuses. Fénélon, qui avait fait dans sa jeunesse une étude particulière des auteurs mystiques, fut enchanté de retrouver leurs maximes, leur langage, leurs sentiments et leurs expressions affectueuses dans la bouche d'une femme qui avait fait de grands sacrifices pour se vouer au même genre de perfection. Familiarisé depuis long-temps avec un langage qui ne pouvait être bien entendu que des ames pieuses, il croyait que l'on ne devait pas soumettre aux règles d'une critique vulgaire, ou aux caprices d'un goût profane, des expressions exagérées, des comparaisons singulières, des voeux trop passionnés. Il se justifiait à lui-même son estime pour madame Guyon, par les explications particulières qu'il lui avait demandées sur ce que sa doctrine pouvait offrir d'obscur ou d'excessif, et il avait cru reconnaître dans ses réponses toute la candeur d'une ame vivement éprise de l'amour de la perfection, et toute la simplicité d'un esprit sincèrement soumis à l'autorité des supérieurs.

Madame de Maintenon assista à quelques

Madame de Maintenon attire madame de Guyon à Saint-Cyr.

unes de ces conférences, et elle en fut édifiée. Alors elle forma le dessein de faire jouir Saint-Cyr des instructions d'une femme qui avait le don d'inspirer le désir de la perfection à tous ceux qui l'entendaient. Elle fut entretenue dans cette pensée, non seulement par Fénélon, mais encore par les vives instances de madame de Brinon, alors supérieure de Saint-Cyr. Madame de la Maisonfort dont nous avons déjà parlé, réunit ses sollicitations à celles de madame Brinon. Un goût extrême de spiritualité (1) avait rendu madame de la Maisonfort la disciple la plus affectionnée de Fénélon ; et cette conformité d'opinions, jointe aux liens de parenté qui l'unissaient à madame Guyon, lui faisait souhaiter passionnément d'entendre de sa bouche ces maximes si pures de charité, de perfection, d'abnégation de soi-même pour lesquelles elle se sentait tant d'attrait.

C'est ainsi que madame de Guyon arriva à Saint-Cyr, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avait obtenues à Versailles. Madame de Maintenon lui permit même d'y faire de temps en temps de courts séjours. Pour mieux établir sa doctrine, madame

(1) C'était d'elle que madame de Maintenon écrivait : *La chanoinesse est plus dévote, plus abstraite, plus aimable et plus étourdie que jamais.*

Guyon confia à madame de la Maisonfort et à celles des autres religieuses qui marquaient le même goût, quelques uns de ses écrits, où elle avait développé toutes les parties de son système.

L'appui de madame de Maintenon, la confiance des hommes les plus vertueux de la cour, l'enthousiasme qu'elle avait inspiré à Saint-Cyr, persuadèrent sans doute à madame Guyon qu'elle était appelée à une mission extraordinaire; mais si elle se laissa séduire par une pareille illusion, elle eut tout lieu de s'en repentir.

Madame de Maintenon avait été touchée du goût de vertu et de piété qu'elle avait observé en madame Guyon; mais son excellent esprit l'avait défendue de cette espèce d'enthousiasme qui avait gagné toute la société de Beauvilliers; la faveur qu'elle lui avait accordée était plutôt l'effet de sa confiance et de son estime pour Fénelon, et pour les autres amis de madame Guyon, qu'un goût bien décidé pour sa personne et sa doctrine. Elle n'apercevait pas sans doute dans ses opinions toutes les erreurs qu'elle y découvrit dans la suite; mais on voit par quelques unes de ses lettres, avant même qu'elle se fût déclarée contre madame Guyon, et dans un temps où elle lui accordait encore de l'intérêt et de l'estime, qu'elle ressentait déjà une méfiance intérieure sur la singularité de ses maximes,

dont la nouveauté l'étonnait avec raison. Elle écrivait à madame de Saint-Géran : « J'ai eu pen-
» dant deux mois *une explication du Cantique*
» *des Cantiques*. Il y a des endroits obscurs; il
» y en a d'édifiants; il y en a que je n'approuve
» en aucune manière. L'abbé de Fénélon m'avait
» dit que le *moyen court* contenait les mystères
» de la plus sublime dévotion, à quelques pe-
» tites expressions près, qui se trouvent dans les
» écrits des mystiques. J'en lus un morceau au
» roi, qui me dit que c'étaient des rêveries; il
» n'est pas encore assez avancé dans la piété
» pour goûter cette perfection. »

L'abbé Godet-des-Marais, directeur de madame de Maintenon, était devenu évêque de Chartres après la mort de M. de Villeroy. Il l'avait prémunie de bonne heure contre les dangers de cette nouvelle spiritualité, qu'on prétendait introduire avec des caractères et des circonstances extraordinaires. Ce prélat eut tant d'influence dans l'affaire du quiétisme, qu'il est intéressant de le faire connaître. M. de Saint-Simon, qui considère toujours les personnages dont il parle, sous les vues d'intrigues et d'ambition qu'il leur suppose, nous en a laissé un portrait ressemblant à beaucoup d'égards, et peu exact sous d'autres. Il sera facile de rectifier ce qu'il peut offrir de défectueux, si l'on sépare ce que la disposition habituelle de l'auteur, et les pensées tou-

jours un peu profanes d'un homme du monde, ont pu prêter au caractère d'un évêque entièrement étranger au monde et à l'ambition.

Caractère de M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres.

« Ce prélat, dit M. de Saint-Simon (1), était » fort savant, et surtout profond théologien. » Il y joignait beaucoup d'esprit, de la fermeté, » même des grâces; et ce qui était le plus sur- » prenant dans un homme qui avait été con- » centré dans son métier, il était tel pour la » cour et pour le monde, que les plus fins cour- » tisans auraient eu de la peine à le suivre, et » auraient eu à profiter de ses leçons. Mais c'é- » tait en lui un talent enfoui pour les autres, » parce qu'il ne s'en servait jamais sans un vrai » besoin. Son désintéressement, sa piété, sa rare » probité étaient son seul lustre, et madame de » Maintenon, au point où il en était, suppléait » à tout. Il tenait à elle par les liens les plus in- » times; il était évêque de Saint-Cyr en sa qua- » lité d'évêque de Chartres; il en était le direc- » teur unique; il était de plus celui de madame » de Maintenon. Ses mœurs, sa doctrine, ses » devoirs épiscopaux, tout était irréprochable. » Il ne faisait à Paris que des voyages courts et » rares, logeait au séminaire Saint-Sulpice, se » montrait encore plus rarement à la cour, et » voyait madame de Maintenon long-temps et

(1) Mémoires de Saint-Simon, tome II, pag. 310.

» souvent à Saint-Cyr, et faisait d'ailleurs par » lettres tout ce qu'il voulait. »

Si, à l'idée que M. de Saint-Simon vient de nous donner de l'évêque de Chartres, on ajoute les témoignagnes que nous avons trouvés dans les écrits de ses contemporains, on prendra une juste opinion de l'un des évêques les plus vertueux qui aient honoré l'église de France. Dès l'âge de quatorze ans, l'abbé Godet-des-Marais avait été pourvu de l'abbaye d'Igny dans le diocèse de Reims, et le seul emploi qu'il se permettait de son revenu, était de le distribuer aux pauvres. Il fut attiré au séminaire de Saint-Sulpice par la réputation de M. Tronson; il fut l'ami, le disciple, l'admirateur de ce vénérable ecclésiastique. Il y trouva l'abbé de Fénélon, qui, selon la réflexion d'un écrivain (1), « étudiait les » mystiques qui l'égarèrent, tandis que l'abbé » Godet-des-Marais étudiait l'Écriture sainte, » qui n'égare jamais »; il devint son ami, combattit ensuite ses opinions, et ne cessa jamais de l'aimer et de l'estimer. Il parut en Sorbonne, il y fut admiré, et ne le sut pas. Devenu supérieur du séminaire des Trente-trois, il y connut l'abbé Gobelin, qui le fit connaître à madame de Maintenon. Il hésita long-temps à se charger de sa direction, et ne céda qu'aux avis

(1) L'abbé Berthier.

et même à la décision de M. Tronson. Celui qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Chartres, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre qui n'avait pour tous meubles qu'une chaise et une table, et pour toute tapisserie qu'une carte de la terre sainte. L'abbé Godet-des-Marais fondit en pleurs, repoussa le fardeau qu'on lui imposait, et n'accepta que par déférence pour M. Tronson. En 1693, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres de son diocèse, qui souffraient beaucoup de la disette des grains. Toute sa vaisselle d'argent consistait en une cuiller et une fourchette, et il les vendit. Louis XIV voulut lui donner une place de conseiller d'état, et le chapeau de cardinal; il refusa l'un et l'autre; il prêchait souvent, ne plaisait pas : il convertissait. Ennemi de toutes les nouveautés, invariablement attaché à la saine doctrine, il combattit tour à tour ses deux collègues les plus chers à son cœur, Fénélon et le cardinal de Noailles, sans cesser un moment de rendre justice à leurs vertus. Ses lettres à Lonis XIV, aux princes, au pape, au roi d'Espagne, étaient dignes des premiers siècles de l'église. On a imprimé long-temps après sa mort ses lettres de direction à madame de Maintenon, et on admire la sagesse, la mesure, l'habileté, la profonde science du monde, avec la-

quelle ce prélat, qui n'avait jamais vu le monde, et qui n'était jamais sorti de l'obscurité d'un séminaire ou de la solitude de sa maison épiscopale, conduit madame de Maintenon dans tous les détails de sa singulière position.

Tel était l'évêque de Chartres. On doit bien croire que madame de Maintenon consulta son directeur sur l'opinion qu'elle devait prendre des maximes de madame Guyon. L'évêque de Chartres fut d'abord étonné de voir une femme s'immiscer, pour ainsi dire, dans le ministère ecclésiastique, et s'asseoir dans la chaire pour enseigner un système de spiritualité dont elle s'attribuait l'invention. Mais, aussi sage que modeste, il fut arrêté quelque temps par l'estimable scrupule de condamner avec trop de précipitation une personne dont la piété était honorée par tout ce qu'il y avait alors de plus vertueux à la cour, et qui avait le suffrage de Fénélon, dont il estimait la droiture et les talents. D'ailleurs, ses opinions personnelles, comme nous aurons lieu de l'observer, se rapprochaient à quelques égards de celles qu'on lui exposait. Avant de fixer son jugement, il voulut prendre une connaissance plus approfondie des maximes qu'on introduisait à Saint-Cyr, et de l'usage qu'on en faisait. Il se borna dans le premier moment à recommander de ne lire qu'avec précaution les ouvrages et les écrits de madame

Guyon, à lui interdire l'accès habituel qu'elle avait obtenu à Saint-Cyr, et à réprimer dans les religieuses de cette maison le penchant extrême qu'elles montraient pour toutes ces nouveautés.

Après s'être instruit avec toute l'attention dont il était capable, des maximes de madame Guyon, l'évêque de Chartres fut justement alarmé d'une doctrine « qui invitait à ne se » gêner en rien; à s'oublier entièrement, à n'a» voir jamais de retour sur soi-même; et à cette » liberté des enfants de Dieu, dont on ne se ser» vait que pour ne s'assujétir à rien. » Il voulut prévenir les mauvais effets qui pourraient en résulter pour un établissement aussi précieux. Il eut à lutter contre le sentiment de la véritable amitié qui l'attachait à Fénélon. Il s'expliqua avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, en observant pour son ami tous les égards que lui prescrivait la haute opinion qu'il avait de sa vertu; mais, en sa qualité d'évêque de Saint-Cyr, il l'invita à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour préserver cette maison du danger qui la menaçait, et lui dénonça les ouvrages de madame Guyon comme remplis de nouveautés suspectes et d'erreurs dangereuses.

Il faut rendre justice à madame de Maintenon : elle sentit que dans une matière aussi dé-

Madame de Maintenon se refroidit pour madame Guyon.

licate et aussi étrangère au genre d'instruction et de connaissances qui appartiennent à son sexe, ses lumières naturelles ou acquises ne pouvaient pas suffire pour fixer avec confiance son opinion. Il était bien difficile que son goût pour Fénélon ne fût pas combattu par sa juste déférence aux avis de l'évêque de Chartres, son directeur. Elle connaissait sa vertu et même son amitié pour Fénélon, mais elle ne crut pas devoir s'en tenir exclusivement à son opinion. Elle consulta de vive voix Bossuet, qui était déjà instruit en détail de la doctrine de madame Guyon, par une circonstance particulière dont nous aurons bientôt à rendre compte; et Bossuet fut du même avis que l'évêque de Chartres: elle s'adressa également à M. de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, qu'elle commençait déjà à distinguer; et M. de Noailles se déclara encore plus fortement contre les maximes de madame Guyon.

Le témoignage de trois prélats aussi recommandables suffit à peine pour triompher du sentiment qui l'attachait toujours à Fénélon; elle crut devoir s'environner de toutes les lumières qui pouvaient répandre quelque clarté sur des questions aussi obscures; elle consulta des hommes entièrement étrangers à toutes les passions et à tous les intérêts de la cour; elle ne pouvait faire un choix plus judicieux que celui auquel

elle s'arrêta pour fixer toutes ses incertitudes. Elle interrogea secrètement le P. Bourdaloue, M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, et M. Tronson. Ce choix n'aurait pu être suspect à Fénélon s'il en eût été instruit. Bourdaloue appartenait à une société qui faisait profession de lui être attachée; MM. Tiberge et Brisacier étaient en relation de confiance avec lui; M. Joly était généralement estimé, et ne connaissait que la religion et la vérité; M. Tronson avait dirigé les premiers pas de Fénélon, le chérissait avec la tendresse d'un père, et se plaisait à le considérer comme appelé à la cour, pour y établir le règne de la piété et des bonnes mœurs.

Leurs réponses furent uniformes, et ne permirent plus à madame de Maintenon de rester indécise.

En lisant la lettre de Bourdaloue à madame de Maintenon, il n'est personne qui ne soit frappé de la simplicité, de l'onction et de la clarté qu'il a su répandre sur la question soumise à son examen. Il sépare avec la plus exacte précision le point où doit s'arrêter l'ame la plus exaltée, lors même qu'elle tend avec effort à s'élever à la plus haute perfection, de celui où commencent des illusions dangereuses pour la morale. On reconnaît bien dans son langage cet

homme vraiment apostolique, dont la vie était encore plus éloquente que ses sermons mêmes. On voit dans cette lettre combien l'expérience lui avait donné de lumières pour la direction des ames, en lui révélant les dangers dont ce ministère peut n'être pas exempt avec les intentions même les plus pures. « Ce qui serait à » souhaiter dans le siècle où nous sommes, » écrivait Bourdaloue, ce serait qu'on parlât » peu de ces matières, et que les ames mêmes » qui pourraient être véritablement dans l'orai- » son de contemplation, ne s'en expliquassent » jamais entre elles, et même rarement avec » leurs pères spirituels (1). »

M. Tronson se bornait (2) à conseiller à madame de Maintenon « de regarder les écrits de » madame Guyon comme suspects, en attendant » que des personnes habiles et revêtues » d'une autorité suffisante, en eussent examiné » les maximes, et condamné ce qu'elles pou- » vaient renfermer de pernicieux. » Le plan que proposait M. Tronson fut suivi peu de temps après.

Madame de Maintenon, entièrement affermie par des témoignages aussi décisifs, n'hésita plus sur l'opinion qu'elle devait avoir de la doc-

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. II.
(2) Manuscrits.

trine de madame Guyon. Nous verrons dans la suite si elle sut toujours renfermer son zèle contre Fénélon dans les bornes que le souvenir d'une ancienne amitié aurait pu lui indiquer.

Fénélon voyait sans s'en étonner, et presque sans s'en apercevoir, un orage se former contre lui. Sincèrement convaincu de la pureté des sentiments de madame Guyon, parce qu'il les jugeait conformes aux idées pures et sublimes qu'il s'était faites de l'amour de Dieu; non moins convaincu de sa vertu, il ne chercha point à éluder les contradictions imprévues qu'il rencontrait, en feignant d'abandonner l'opinion qu'il avait de son innocence. Mais en même temps il entra de bonne foi dans les vues de madame de Maintenon pour éloigner de Saint-Cyr ce goût de nouveautés dont elle était alarmée; il fut le premier à lui conseiller de retirer des mains des dames de Saint-Cyr, non seulement les ouvrages de madame Guyon, mais même ses propres écrits.

Madame de Maintenon ne lui avait point dissimulé que l'évêque de Chartres pensait d'une manière différente de la sienne; et l'évêque de Chartres le lui avait déclaré à lui-même. Fénélon crut alors que l'autorité de Bossuet pourrait être utilement employée à éclaircir une question qui commençait à s'obscurcir par la manière dont elle était présentée ou entendue.

Conduite estimable de Bossuet envers madame Guyon.

Il venait d'avoir une preuve bien récente de la discrétion et de la modération de Bossuet au sujet de madame Guyon elle-même; car on ne peut guère douter que ce ne fût Fénélon qui eût inspiré quelques mois auparavant à madame Guyon, l'idée de s'adresser à Bossuet pour lui exposer tous ses sentiments, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre à sa décision.

Ainsi, il est bien évident que lorsque Bossuet commença à être saisi de cette affaire sur la demande de madame Guyon elle-même et de ses amis, il n'apportait aucune prévention personnelle.

Rien ne peut être comparé à la bonté et à l'indulgence que Bossuet eut pour madame Guyon dans ces premiers temps. Il faut dire aussi qu'elle parut agir avec lui de très bonne foi. Non seulement elle lui donna ses ouvrages imprimés et les écrits qu'elle avait composés pour les justifier; mais elle lui livra sans réserve tous les papiers où elle avait déposé ses pensées les plus secrètes, et entr'autres sa vie *manuscrite*.

Cette vie *manuscrite* offrait des particularités si extraordinaires, qu'elles auraient pu l'exposer à de très grands dangers dans un siècle moins éclairé; mais elles parurent à Bossuet encore plus extravagantes que répréhensibles. On

s'en servit dans la suite pour répandre sur sa personne et sur ses maximes un vernis de ridicule, qui la fit probablement repentir de l'excès d'ingénuité avec laquelle elle en avait offert elle-même le prétexte. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que madame Guyon montra en cette occasion plus de confiance à Bossuet qu'à Fénélon, à qui elle n'avait jamais communiqué cette *vie manuscrite*.

Bossuet, avant de prendre connaissance des écrits de madame Guyon, qu'il se proposait d'examiner avec attention pendant son séjour à Meaux, l'exhorta à se retirer à la campagne, à y vivre dans le silence et la retraite, et à s'abstenir de tout commerce de spiritualité. Madame Guyon donna encore ce témoignage de déférence à Bossuet.

Bossuet, après avoir employé plusieurs mois à l'examen des écrits de madame Guyon, eut avec elle un long entretien (1) chez les religieuses du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Après y avoir célébré la messe, il la communia de sa propre main. Cette circonstance, qu'on chercha peut-être à trop faire valoir dans la suite en faveur de madame Guyon, indique au moins qu'il la jugeait alors plus digne de pitié que de

(1) 30 janvier 1694.

censure. Il lui donna dans cette conférence les avis les plus convenables pour rectifier tout ce qu'il y avait d'excessif dans ses maximes, et d'irrégulier dans l'opinion qu'elle avait prise d'elle-même et de sa mission.

Après avoir vu madame Guyon, qu'il se flattait d'avoir désabusée, Bossuet chercha de bonne foi à désabuser également Fénélon, qu'il aimait encore. Il lui communiqua les extraits des écrits de madame Guyon, les plus propres à le convaincre de ses illusions. Fénélon, toujours favorable à la doctrine du pur amour, ne voyait que le principe, en écartait les conséquences odieuses, et se montrait facile à excuser dans la bouche d'une femme des expressions peu exactes, et souvent conformes au langage des auteurs les plus approuvés en cette matière. Il citait des exemples imposants pour justifier les magnifiques éloges que madame Guyon se donnait à elle-même. Pour ce qui était de ses révélations et de ses prophéties, il se bornait à dire avec S. Paul, *qu'il fallait éprouver les esprits*, et ne pas les condamner avec précipitation.

Cette conduite de Fénélon, celle de madame Guyon qui paraissait vouloir revenir contre ses engagements, commença à indisposer Bossuet. On doit cependant observer tous les ménage-

ments qu'il continua à observer, et dont on retrouve les traces dans une longue lettre qu'il écrivit à madame Guyon (1).

Bossuet, dans cette lettre, lui rappelait les étranges assertions qu'il avait extraites de ses propres écrits. On ne sait si l'on doit s'étonner davantage des excès où une imagination déréglée peut quelquefois conduire une ame réellement vertueuse, que de la touchante bonté avec laquelle un évêque, tel que Bossuet, daigne compâtir à sa faiblesse, de la modération avec laquelle il réprime ses écarts, et de la raison saine et calme qu'il oppose à toutes ses illusions. On doit également observer la réserve obligeante avec laquelle il s'exprime sur Fénélon et sur les autres amis de madame Guyon.

Il paraît que cette lettre fit d'abord sur elle une utile impression; elle cherchait, à la vérité, à excuser ou à interpréter quelques unes de ses expressions, mais uniquement pour justifier ses intentions.

On devait espérer qu'avec des dispositions aussi édifiantes, elle resterait tranquille et heureuse dans la retraite qu'elle s'était choisie; mais la solitude ne lui fut pas favorable; son imagination s'aigrit par des rapports infidèles,

(1) Tome XIII des OEuvres de Bossuet, lettre du.... mars 1694.

qui lui firent croire que sa réputation était attaquée et ses mœurs soupçonnées. Tout à coup elle écrivit à madame de Maintenon « pour lui » demander des commissaires moitié ecclésiastiques, moitié laïcs, pour juger sa doctrine » et ses mœurs. Elle offrait de se rendre dans » telle prison qu'il plairait au roi de lui indi- » quer. »

Madame Guyon demande des commissaires.

Madame de Maintenon fit passer sa réponse par le duc de Chevreuse, et le ton de sa lettre laissait apercevoir combien elle était déjà prévenue contre madame Guyon. « Vous pouvez » dire à madame Guyon que j'ai encore parlé » au roi, et qu'il a fort approuvé un nouvel » examen de ses écrits. On emploîra pour cela » des personnes d'une grande vertu et d'un » grand savoir : c'est de quoi vous pouvez l'as- » surer. Je souhaite bien sincèrement qu'elle » ne soit pas dans l'erreur. »

Madame Guyon insistait toujours pour qu'on lui nommât des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïcs ; elle fondait sa demande sur ce qu'étant accusée dans ses mœurs, et des commissaires ecclésiastiques se faisant toujours une peine de prononcer sur des délits de cette nature, elle avait besoin pour son entière justification, d'un jugement prononcé par des juges laïcs.

Cette demande fut écartée, et madame de

Maintenon en expose la raison dans une lettre au duc de Beauvilliers : « Je n'ai jamais rien » cru des bruits que l'on faisait courir sur les » mœurs de madame Guyon ; je les crois très » bonnes et très pures ; mais c'est sa doctrine » qui est mauvaise, du moins par les suites. » En justifiant ses mœurs, il serait à craindre » qu'on ne donnât cours à ses sentiments, et » que les personnes déjà séduites ne crussent » que c'est les autoriser. Il vaut mieux appro- » fondir une bonne fois ce qui a rapport à la » doctrine, après quoi tout le reste tombera de » lui-même. Je m'y emploîrai fortement. Quant » à M. de Châlons, et à M. le supérieur de Saint- » Sulpice qu'elle veut associer à M. de Meaux, » je ne crois pas que cette demande lui soit » refusée. »

Dès que l'on avait pris le parti de soumettre la doctrine de madame Guyon à un examen régulier, Bossuet avait dû nécessairement être placé à la tête des commissaires. Ce grand homme était devenu en France, si l'on peut s'exprimer ainsi, le juge naturel de toutes les questions de doctrine. Il était déjà instruit, comme on l'a vu, de tout ce qui intéressait madame Guyon, et elle ne pouvait récuser un juge dont elle avait invoqué elle-même les lumières et l'autorité.

Mais Bossuet s'était si franchement expliqué

avec madame Guyon elle-même sur tous ses systèmes de spiritualité et ses prétentions à des dons extraordinaires, qu'elle prévoyait bien que si ce prélat était seul chargé d'un nouvel examen, ou qu'on lui adjoignît des commissaires aussi sévères, elle n'aurait rien de favorable à en attendre. C'est ce qui la porta à demander pour commissaires avec l'évêque de Meaux, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson. Elle comptait parmi ses prosélytes les plus zélés la comtesse de Guiche, nièce de l'évêque de Châlons, et elle le jugeait assez mal, pour croire qu'une pareille considération pourrait influer sur son opinion. Quant à M. Tronson, elle savait combien il était affectionné à Fénélon; mais elle ignorait apparemment que M. Tronson était incapable de sacrifier la vérité à l'amitié.

On nomme pour commissaires Bossuet, M. de Châlons et M. Tronson.

Au milieu de toutes ces discussions, qui prenaient chaque jour un caractère plus marqué, telle était l'estime générale que les personnes les plus prévenues contre madame Guyon conservaient à Fénélon, qu'elles s'occupaient toujours à le détacher de cette cause presque désespérée. Madame de Maintenon ne pouvait renoncer à l'intérêt qu'il lui avait inspiré, et on en retrouve encore les expressions les plus touchantes dans une lettre de confiance qu'elle écrit à madame de Saint-Géran. « Encore une

» lettre de madame Guyon ! cette femme est » bien importune ; il est vrai qu'elle est bien » malheureuse ; elle me prie aujourd'hui de » faire associer à l'évêque de Meaux, l'évêque » de Châlons et le supérieur de Saint-Sulpice, » pour juger définitivement des points sur les-» quels on accuse sa foi : elle me promet une » obéissance aveugle. Je ne sais si le roi voudra » donner encore cette nouvelle mortification à » M. de Paris ; car enfin cette hérésie est née » dans son diocèse, et c'est à lui à en décider » le premier. Comptez qu'il ne laissera pas per-» dre ses droits. M. l'abbé de Fénélon a trop de » piété pour ne pas croire qu'on peut aimer » Dieu uniquement pour lui-même, et trop » d'esprit pour croire qu'on peut l'aimer au » milieu des vices les plus honteux. Il m'a pro-» testé qu'il ne se mêlait de cette affaire que » pour empêcher qu'on ne condamnât par inat-» tention les sentiments des vrais dévots. Il n'est » point l'avocat de madame Guyon, quoiqu'il » en soit l'ami. Il est le défenseur de la piété et » de la perfection chrétienne ; je me repose sur » sa parole, *parce que j'ai connu peu d'hom-» mes aussi francs que lui, et vous pouvez le » dire.* »

Les trois commissaires (1) nommés pour

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. III.

l'examen de la doctrine de madame Guyon, dédaignèrent avec raison de discuter les imputations calomnieuses qu'on avait cherché à répandre contre ses mœurs. Ils s'attachèrent uniquement à s'assurer de ses dispositions, et à la faire expliquer sur quelques maximes et quelques expressions de ses écrits, qui offraient un sens répréhensible. Ses réponses (1) parurent annoncer l'intention de n'avoir jamais voulu s'écarter de la doctrine de l'église, et des regrets sincères d'avoir pu donner des soupçons sur la pureté de sa foi. Elle montra une entière déférence aux avis des commissaires, qui conçurent une opinion d'autant plus favorable de ses sentiments, que ce fut alors qu'elle demanda elle-même à Bossuet de vouloir bien la recevoir au couvent de la Visitation de Meaux. Elle prit avec lui l'engagement d'y vivre dans une entière retraite, de se mettre sous la direction du confesseur qu'il jugerait à propos de lui donner, et de n'entretenir au dehors aucune correspondance. Bossuet fut touché d'un abandon aussi absolu; il se rendit à ses instances, et elle partit en effet pour Meaux dans les premiers jours de janvier 1695.

Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux.

Après avoir ainsi écarté tous les faits person-

(1) Manuscrits des demandes et des réponses de madame Guyon.

nels qui étaient étrangers à l'objet de leur commission, après avoir obtenu sur la doctrine, ou plutôt sur les intentions de madame Guyon, des éclaircissements qu'ils jugèrent suffisants, les trois commissaires fixèrent toute leur attention sur les points de doctrine. Ils conçurent le dessein d'exposer les véritables sentiments de l'église sur les points controversés par quelques maximes doctrinales, qui serviraient désormais de règle pour l'enseignement et la pratique dans les matières de spiritualité, et préviendraient tous les abus qu'on serait tenté de faire, des expressions trop figurées qui sont répandues dans un grand nombre d'auteurs mystiques.

Conférences d'Issy.

Tel fut le véritable objet des conférences d'Issy : c'était la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice. L'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons étaient convenus de s'y rendre par égard pour M. Tronson, dont les infirmités et la santé languissante exigeaient le repos et le séjour de la campagne. Cette retraite convenait également à la détermination que l'on avait prise de dérober le secret de ces conférences à M. de Harlay, archevêque de Paris, dont on craignait les préventions contre madame Guyon. Ce prélat pouvait d'ailleurs se trouver blessé de voir des évêques étrangers

statuer sur une question de doctrine ou sur une hérésie née dans son diocèse.

Ces conférences durèrent plus de six mois. Les fréquents voyages que Bossuet était obligé de faire à Meaux, et M. de Noailles à Châlons, pour les devoirs de leur ministère, amenaient nécessairement d'assez longs intervalles entre chaque conférence. Mais ces intervalles n'étaient point perdus pour leur travail; les commissaires les employaient à une étude approfondie des questions soumises à leur examen, des auteurs mystiques qui s'en étaient occupés et des nouvelles opinions qui cherchaient à s'introduire à l'ombre de ces noms respectés (1). « Ces conférences commençaient par la prière » et finissaient par elle; on n'y portait aucune » passion; on n'y cherchait que la vérité; on » travaillait séparément; on conférait sans pré» cipitation et sans préjugé. »

Fénélon prenait un vif intérêt à ces conférences; il n'y était point encore admis; mais ses anciennes et habituelles relations avec Bossuet, M. de Noailles et M. Tronson, son zèle pour la doctrine du pur amour, son amitié, ou même si l'on veut, sa prévention pour madame Guyon, l'étude approfondie qu'il avait faite de tous les auteurs mystiques, lui donnaient en

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

cette matière des connaissances et des avantages, que les commissaires eux-mêmes ne crurent pas devoir négliger. Fénélon a écrit depuis (1), et Bossuet ne l'a point contesté : « que » ce prélat convint au commencement des conférences, qu'il n'avait jamais lu ni S. François de Sales, ni le bienheureux Jean de la » Croix, ni la plupart des auteurs mystiques, » et qu'il voulut que Fénélon lui en donnât des » recueils ; il fit en conséquence des extraits de » S. Clément d'Alexandrie, de S. Grégoire de » Nazianze, de Cassien, et du *Trésor ascétique*, » pour montrer que les anciens n'avaient pas » moins exagéré que les mystiques des derniers » siècles ; qu'il ne fallait prendre en rigueur ni » les uns ni les autres ; qu'on en rabattît tout ce » qu'on voudrait, et qu'il en resterait encore » plus qu'il n'en fallait pour contenter les vrais » mystiques ennemis de l'illusion. »

Bossuet, accoutumé au langage exact et rigoureux de l'école, et peu familiarisé avec cette doctrine assez nouvelle pour lui, laissa sans doute percer son étonnement de toutes *ces suppositions impossibles*, de tous ces transports exagérés qu'il traita dans la suite de *pieux excès et d'amoureuses extravagances* (2) ; il pa-

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

(2) Voyez son instruction sur les états d'oraison.

rut alors craindre que Fénélon ne partageât véritablement des illusions dangereuses; et c'est ici que l'on commence à remarquer en lui une méfiance naissante.

Fénélon, en envoyant ses extraits à Bossuet, lui écrivait: (1) « Ne soyez point en peine de » moi; je suis dans vos mains comme un petit » enfant; je puis vous assurer que ma doctrine » n'est pas ma doctrine; elle passe par moi sans » être à moi, et sans rien y laisser; je ne tiens » à rien, et tout cela m'est étranger..... J'aime » autant croire d'une façon que d'une autre; » dès que vous aurez parlé, tout sera effacé chez » moi. Comptez, monseigneur, qu'il ne s'agit » que de la chose en elle-même, et nullement » de moi; vous avez la charité de me dire que » vous souhaitez que nous soyons d'accord; et » moi, je dois vous dire davantage; nous som- » mes par avance d'accord de quelque manière » que vous décidiez; ce ne sera point une sou- » mission extérieure, ce sera une sincère con- » viction. Quand même ce que je crois avoir lu » me paraîtrait plus clair que deux et deux font » quatre, je le croirais encore moins clair, que » mon obligation de me défier de mes lumières, » et de leur préférer celles d'un évêque tel que » vous..... Je tiens trop à la tradition, pour en

(1) Lettre du 28 juillet 1694.

» arracher celui qui en doit être la principale » colonne en nos jours.... Quoique mon opinion » sur l'amour pur et sans intérêt propre, ne soit » pas conforme à votre opinion particulière, » vous ne laissez pas de permettre un sentiment » qui est devenu le plus commun dans toutes les » écoles, et qui est manifestement celui des au- » teurs que je cite. »

Malgré toutes les précautions qu'on avait cru devoir prendre pour ne pas laisser pénétrer l'objet des conférences d'Issy, M. de Harlay parvint à en être instruit; il fut blessé de ce mystère; il en porta ses plaintes au roi; il voulut prévenir les opérations des commissaires, et, en qualité de juge nécessaire d'une question de doctrine élevée et agitée dans son diocèse, il rendit le 16 octobre 1694 une ordonnance qui condamnait, avec les qualifications les plus sévères, l'*Analyse de l'Oraison mentale du P. Lacombe*, ainsi que *le moyen court et l'explication mystique du Cantique des Cantiques de madame Guyon.*

M. de Harlay condamne les ouvrages du P. Lacombe et ceux de madame Guyon.

M. de Harlay crut que ce coup d'éclat allait dissoudre les conférences d'Issy, qui paraissaient désormais devenir inutiles. Mais Bossuet fit observer que l'ordonnance de l'archevêque de Paris ne changeait rien au plan arrêté par les commissaires; qu'elle ne faisait que justifier la sage réserve avec laquelle ils s'étaient abs-

tenus de prononcer sur la personne et les écrits de madame Guyon; qu'il ne s'agissait pas de prononcer un jugement canonique sur une question de doctrine, mais de fixer seulement quelques principes exacts et précis, qui n'emprunteraient leur autorité que de la confiance et de la considération qu'on croirait pouvoir accorder aux vertus et aux lumières des commissaires.

Cet avis fut accueilli avec empressement par madame de Maintenon, dans l'espérance où elle était que l'opinion des commissaires contribuerait à désabuser Fénélon et M. de Beauvilliers des illusions de madame Guyon.

D'ailleurs madame de Maintenon, encore fidèle à son amitié pour Fénélon, et uniquement occupée de la pensée de rendre ses talents utiles à l'église dans une grande place, avait le projet de le faire nommer à l'archevêché de Cambrai, qui était alors vacant. L'évêque de Chartres, également animé par les intentions les plus pures, avait applaudi aux vues de madame de Maintenon, et il espérait, comme elle, que les conférences d'Issy concilieraient tous les sentiments, et achèveraient de dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre lui et Fénélon.

Cependant Fénélon continuait à correspondre avec Bossuet sur les extraits des auteurs

mystiques qu'il lui avait demandés. Fénélon y trouvait les autorités les plus puissantes et les plus décisives pour se confirmer dans son opinion sur la charité désintéressée, et Bossuet ne pouvait goûter des maximes qui lui paraissaient blesser toutes les idées qu'il s'était faites de la doctrine de l'église sur l'objet et les motifs de la charité. Quelque respect qu'il eût pour les auteurs dont Fénélon invoquait le témoignage, il ne pensait pas qu'ils pussent faire autorité sur un point de doctrine. Fénélon ne voyait que le principe, et il était séduit par tout ce qu'il offrait de pur et de sublime. Bossuet voyait les conséquences, et il en était effrayé.

Malgré cette diversité de sentiments, Fénélon annonçait dans toutes ses lettres qu'il était prêt à soumettre toutes ses idées à celles de Bossuet. Il se bornait à lui demander de n'apporter aucune prévention dans l'examen d'une doctrine qui, de son propre aveu, n'avait pas été jusqu'alors l'objet particulier de ses études. Toutes les lettres de Fénélon à Bossuet (1), expriment un abandon, une confiance et une bonne foi qui attestent la candeur de l'ame la plus pure; il va jusqu'à lui dire : « Quand vous » le voudrez, monseigneur, je vous dirai comme » à un confesseur tout ce qui peut être com-

(1) Tome XIII des OEuvres de Bossuet.

» pris dans une confession générale de toute
» ma vie, et tout ce qui regarde mon inté-
» rieur. »

On a voulu faire usage de ces lettres pour mettre Fénélon en contradiction avec lui-même, et montrer combien il s'était écarté dans la suite de cette disposition si humble et si soumise, mais ce ne serait que par un défaut d'attention qu'on accuserait Fénélon de contradiction. Le véritable point de la difficulté était de savoir si l'opinion de la charité pure et désintéressée, sans aucun rapport avec la béatitude éternelle *pour notre propre intérêt*, était *une erreur*, ou ne l'était pas. Bossuet pensait que la béatitude devait entrer comme motif spécifique et secondaire dans la charité; mais arrêté alors par toutes les autorités imposantes qui parlaient en faveur de l'opinion de Fénélon dans une question qu'il n'avait pas encore lui-même assez approfondie à cette époque, il sentait qu'il ne pouvait pas qualifier d'*erreur* le sentiment de Fénélon; il aurait voulu le ramener *par confiance* à l'opinion contraire. Fénélon répondait qu'il était prêt à renoncer à la sienne, si Bossuet prononçait qu'elle était une *véritable erreur;* et c'est ce que Bossuet ne voulut point encore prononcer. « Vous n'avez qu'à, » monseigneur, lui écrivait Fénélon, me donner » ma leçon par écrit, *pourvu que vous m'écriviez*

» *précisément ce qui est la doctrine de l'église,* » *et les articles dans lesquels je m'en suis écarté;* » *je me tiendrai inviolablement à cette règle.* » Bossuet ne répondit à aucune de ces lettres; mais elles prouvent au moins qu'il ne tint pas à Fénélon d'avoir une décision nette et précise de Bossuet sur sa doctrine de la charité désintéressée; qu'il provoqua cette décision par les moyens les plus pressants, et que Bossuet ne voulut point alors s'expliquer, ni prononcer contre la charité désintéressée, comme il l'a fait dans la suite.

Ce fut vers ce point essentiel que furent dirigées les conférences d'Issy; on verra bientôt que les articles qui y furent arrêtés laissèrent cette question indécise, parce que l'église elle-même n'avait rien décidé. Les commissaires crurent, avec raison, devoir s'attacher à prévenir les abus qu'une fausse spiritualité prétendait faire d'une opinion problématique, en transformant quelques circonstances très rares en un état habituel et ordinaire.

L'objet secret que s'était proposé madame de Maintenon dans les conférences d'Issy, était de s'assurer par le témoignage de Bossuet et de l'évêque de Châlons des véritables sentiments de Fénélon. Elle lui était encore sincèrement affectionnée; elle desirait son élévation à l'ar-

chevêché de Cambrai ; mais elle aurait employé tout son crédit à l'en écarter, s'il fût resté le plus faible nuage sur la pureté de sa doctrine. Il faut en conclure que ni Bossuet, ni l'évêque de Chartres, ni l'évêque de Châlons, ne regardaient encore les opinions de Fénélon comme des *erreurs*, ni même comme des sentiments assez inquiétants, pour s'opposer aux vues que l'on avait en sa faveur. Il est en effet assez remarquable que ce fut très peu de jours après que Fénélon se fut expliqué à Bossuet avec tant de franchise, qu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai (1).

Fénélon est nommé à l'archevêché de Cambrai.

Quand Louis XIV annonça à Fénélon qu'il le nommait à l'archevêché de Cambrai, Fénélon lui répondit avec une respectueuse reconnaissance, qu'il ne pouvait regarder comme un bienfait, une dignité qui l'arrachait à des fonctions qui lui étaient chères; *mais je prétends*, lui dit Louis XIV, *que vous restiez en même temps précepteur de mes petits-fils.* Le nouvel archevêque de Cambrai lui représenta que les lois ecclésiastiques s'opposaient aux désirs de sa majesté. — *Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence : vous ne donnerez à mes petits-fils que trois*

(1) Le 4 février 1695.

mois, et vous surveillerez de Cambrai leur éducation pendant le reste de l'année, comme si vous étiez à Versailles.

Le jour même où Fénélon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, il donna un grand exemple de désintéressement; il remit au roi la démission de son abbaye de Saint-Valery. Louis XIV refusa d'abord de la recevoir. Fénélon insista, et, pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auraient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au roi que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçaient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. Il ne voulut pas même prononcer au roi le nom de l'abbé de Beaumont, son neveu, ni celui de l'abbé Langeron, son ami, que leurs fonctions auprès des jeunes princes rendaient susceptibles d'une grâce justement méritée. Il se démet de son abbaye.

Il paraît que cette action de Fénélon fit beaucoup d'éclat dans le temps, parce que les exemples d'une si grande modération étaient sans doute bien rares (1). M. l'abbé de Fénélon, écri-
» vait madame de Coulanges à madame de Sé-
» vigné, a paru surpris du présent que le roi
» lui a fait. En le remerciant, il lui a rendu son

(1) Lettre du 22 février 1695.

» unique abbaye. M. de Reims a dit que M. de » Fénélon, pensant comme il faisait, prenait le » bon parti, et que lui, pensant comme il fait, » il fait bien aussi de garder les siennes. »

Fénélon est associé aux Conférences d'Issy.

La nomination de Fénélon à l'archevêché de Cambrai fit naître à l'évêque de Chartres et à madame de Maintenon l'idée de l'associer aux conférences d'Issy. Cette pensée était aussi raisonnable qu'utile; elle avait pour objet d'amener Fénélon à modifier lui-même ce qu'il pouvait y avoir d'excessif dans son système de la charité parfaite. Il est vraisemblable que ce dessein, qui eut d'abord tout le succès qu'on en avait attendu, aurait suffi pour tout concilier, si les malheureux incidents qui survinrent, n'avaient fait évanouir toutes les espérances qu'on avait conçues des conférences d'Issy.

Lorsque Fénélon fut adjoint aux trois commissaires, Bossuet avait déjà presqu'entièrement fixé ses idées sur les objets soumis à leur examen. Il avait profité des extraits de Fénélon sur les auteurs mystiques, et des judicieuses observations de ses deux collègues, pour réunir, dans un certain nombre d'articles, un corps de doctrine sur les voies intérieures. Il se flattait de l'avoir appuyé sur des principes assez solides et sur des autorités assez décisives pour tenir en respect les critiques ignorants

des voies de Dieu, et pour redresser les mystiques visionnaires et indiscrets.

On doit rappeler ici que dans le temps même où il avait invité Fénélon à lui fournir des extraits, il n'était jamais entré avec lui dans aucune explication de vive voix, ni par écrit sur l'objet de ce travail. Fénélon avait souvent cherché à l'entretenir, ou à correspondre avec lui sur toutes ces questions naturellement obscures et subtiles, et où il est si facile de s'égarer, faute de s'entendre. Mais Bossuet le laissait parler et écrire sans répondre un seul mot. Il disait seulement qu'il se réservait à juger de tout à la fin. Il comptait sur la soumission entière et absolue que Fénélon lui avait si souvent promise par ses lettres, et il avait raison d'y compter; mais il faut convenir aussi que Fénélon avait droit à un peu plus de confiance de sa part. Cette réserve pouvait être rigoureusement fondée en principe, tant que Fénélon ne fut que simple ecclésiastique; mais elle devait paraître extraordinaire, dès qu'on s'était proposé de le ramener par la persuasion. Il semble même qu'elle devait cesser entièrement au moment où Fénélon était devenu le collègue de Bossuet dans sa double qualité d'évêque et de juge. Cependant, lorsqu'il fut question de prononcer définitivement, il se contenta d'envoyer à Fénélon un projet de trente articles tout rédigés, comme il l'envoya à l'évê-

que de Châlons et à M. Tronson; quant aux deux derniers, rien n'était plus simple, ni plus régulier, puisque ces trente articles n'étaient que le résultat des fréquentes conférences qu'ils avaient déjà eues ensemble. Mais il n'en était pas de même de Fénélon, puisqu'il n'avait pas été admis à ces conférences. Le nouveau caractère dont Fénélon allait être revêtu, et la qualité de commissaire qui l'autorisait à signer lui-même comme juge, changeait nécessairement sa position.

Il serait bien injuste de représenter un pareil changement comme une variation. On sent assez qu'il était bien différent pour Fénélon, simple prêtre, de se soumettre à la décision de ses supérieurs dans l'ordre ecclésiastique, ou de souscrire lui-même, comme juge, à des règles de croyance qu'il regardait comme insuffisantes. On voit par deux lettres de Fénélon à Bossuet, des 6 et 8 mars 1695, qu'il lui soumet à lui-même cette observation avec autant de candeur que de fermeté, au sujet du vingt-neuvième article. Bossuet y supposait *que les auteurs mystiques n'avaient jamais parlé de certains états où les ames se trouvent quelquefois*... Fénélon lui rapporte un passage formel de S. François de Sales sur ces sortes d'états, « et le supplie humblement de considérer qu'il ne pouvait, *dans sa situation présente*, souscrire par *persua-*

» *sion* à cette assertion. » Bossuet parut sentir lui-même la justesse de cette réflexion, et changea la rédaction de cet article.

Mais ce changement, qui ne tenait qu'à une plus grande exactitude d'expression, ne suffisait pas pour satisfaire Fénélon sur une doctrine qui lui était chère. Cependant après avoir lu les trente articles, il déclara, par une lettre à Bossuet et à l'évêque de Châlons, « qu'il les signe-» rait *par déférence contre sa persuasion*, » mais que si on voulait y ajouter certaines » choses, *il était prêt à les signer de son sang.* »

On a voulu dans la suite (1) tourner contre Fénélon l'offre qu'il avait faite de signer *par déférence contre sa persuasion ;* mais il paraît qu'il a expliqué ces expressions d'une manière à ne rien laisser à désirer (2). « S'il eût cru ces » articles faux, il aurait mieux aimé mourir que » de les signer; mais il les croyait très vérita-» bles; il les trouvait seulement insuffisants » pour lever certaines équivoques et pour finir » toutes les questions ». Il demanda donc qu'on établît plus clairement l'*amour désintéressé*, et qu'on n'autorisât point l'*oraison passive* sans la définir. Au bout de deux jours, on lui communiqua l'addition de *quatre* articles, qu'on

(1) Relation du quiétisme.

(2) Réponse à la relation du quiétisme.

intercala avec les *trente* déjà proposés, et il déclara que dès ce moment il était prêt à les signer de son sang. Ainsi les quatre commissaires, entièrement réunis de sentiments sur les principes et sur les expressions, signèrent à Issy les trente-quatre articles, le 10 mars 1695.

Fénélon signe les 34 articles d'Issy.

Fénélon continuait à correspondre avec Bossuet sur le ton de leur ancienne amitié; il lui écrivait le 27 mars 1695, dix-sept jours après la signature des articles d'Issy : « Il n'y » a rien de nouveau en ce pays-ci, sinon que » vous n'y êtes plus, et que ce changement se » fait sentir aux philosophes. Je m'imagine » qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, » vous irez revoir Germigny paré de toutes les » grâces du printemps; dites-lui, je vous sup» plie, que je ne saurais l'oublier, et que j'es» père me retrouver dans ses bocages, avant » que d'aller chez nos Belges, *qui sunt extremi* » *hominum*. »

Bossuet et M. de Noailles condamnent les ouvrages de madame Guyon.

Bossuet et l'évêque de Châlons étaient convenus de publier, aussitôt qu'ils seraient de retour dans leurs diocèses, les articles d'Issy dans une ordonnance qui porterait en même temps condamnation des ouvrages de madame Guyon. On ne voit pas qu'on ait rien demandé de semblable à Fénélon, soit parce qu'il n'était point encore sacré archevêque de Cambrai, soit parce que les erreurs des nouveaux mystiques

n'avaient point encore pénétré dans son diocèse, soit enfin parce qu'on sentit qu'il devait cette espèce d'égard à l'estime et à l'amitié qu'il avait accordées et qu'il continuait à accorder à madame Guyon. Bossuet fit paraître son ordonnance le 16 avril 1695. Il y condamnait *La guide spirituelle de Molinos*, *la pratique facile de Malaval*, *l'Analyse de l'oraison mentale du P. Lacombe*, et trois autres ouvrages imprimés de madame Guyon, son *Moyen court*, son *explication du Cantique des Cantiques*, et *la Règle des associés à l'enfance de Jésus*. Il eut l'attention de ne pas la nommer; l'évêque de Châlons eut les mêmes ménagements pour elle dans son ordonnance du 25 avril 1695.

Ce fut après avoir publié ces ordonnances dans leurs diocèses, que Bossuet et l'évêque de Châlons revinrent à Paris pour assister au sacre de Fénélon. Une circonstance, aussi peu importante, devint dans la suite le sujet d'une discussion assez vive entre Bossuet et Fénélon. En répondant à la *Relation du quiétisme*, Fénélon faisait observer assez adroitement qu'il fallait bien que Bossuet ne le jugeât pas alors aussi suspect, ni aussi corrompu dans sa doctrine, qu'il l'avait ensuite prétendu, puisqu'il avait vivement désiré d'être son consécrateur. Bossuet se défendit d'avoir montré aucun empressement à ce sujet. Cependant les lettres de madame de

Maintenon (1) et celles du cardinal de Noailles, ne permettent pas de douter que Bossuet n'eût véritablement désiré de présider à cette cérémonie; qu'il eût même à écarter des difficultés de forme qui paraissaient s'y opposer, et que par égard pour cet empressement si flatteur de la part de Bossuet, Fénélon fut obligé d'entrer dans une espèce de négociation (2).

On peut être surpris sans doute que Bossuet ait cherché dans la suite à désavouer un fait aussi simple, et qui semblait si étranger à toutes leurs controverses; mais les choses avaient changé de face, Bossuet avait écrit dans sa *Relation du quiétisme*, qu'il regardait depuis long-temps Fénélon comme infecté de cette erreur, et comme le *Montan d'une nouvelle Priscille.* Fénélon avait alors le droit de lui demander pourquoi il avait montré tant d'empressement à sacrer de ses propres mains ce

(1) Lettre du 25 mai 1695.

(2) La difficulté venait de ce que Fénélon devait être sacré à Saint-Cyr, que Bossuet voulait être le consécrateur, et l'évêque de Châlons et l'évêque de Chartres assistants. Saint-Cyr étant du diocèse de Chartres, les évêques qui se trouvaient à Paris, et Louis XIV lui-même trouvaient peu convenable et peu régulier que l'évêque de Chartres cédât la première place dans son diocèse à l'évêque de Meaux, quoique Bossuet fût plus ancien évêque que M. de Chartres.

nouveau Montan, sans exiger préalablement de lui aucune rétractation de ses erreurs.

Fénelon est sacré à Saint-Cyr.

Quoi qu'il en soit, la difficulté survenue à l'occasion du sacre, fut écartée. Bossuet fut consécrateur, l'évêque de Châlons premier assistant, et on substitua pour second assistant l'évêque d'Amiens à l'évêque de Chartres. Cette cérémonie fut célébrée dans la chapelle de Saint-Cyr, le 10 juin 1695, en présence de madame de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV, qui eurent la satisfaction de voir leur précepteur élevé à une dignité qui était la juste et honorable récompense des soins donnés à leur éducation. Personne ne prévoyait encore que ce jour de gloire et d'édification, dont tout l'appareil extérieur annonçait l'éclat de la faveur et le triomphe de la vertu, serait bientôt suivi d'une longue disgrâce et des plus amères contradictions.

Immédiatement après le sacre de Fénelon, Bossuet se pressa de retourner à Meaux, pour terminer l'affaire de madame Guyon, qui s'y était retirée depuis six mois au monastère de la Visitation. Il avait pris, dans ce long intervalle, les informations les plus exactes sur les bruits peu avantageux, et même sur les inculpations très graves qu'on avait répandus contre elle. Il ne les avait point trouvés assez fondés pour balancer les témoignages favorables qu'il rece-

vait de sa conduite, depuis qu'elle était, pour ainsi dire, sous ses yeux.

L'équité naturelle de Bossuet ne lui permettait pas de sacrifier à des rumeurs vagues la réputation d'une femme qui s'était abandonnée volontairement à ses conseils avec toutes les apparences de la candeur et de la bonne foi. Les religieuses de Meaux se réunissaient pour vanter sa piété, sa douceur, sa résignation; elle s'était exactement conformée à toutes les lois que Bossuet lui avait imposées; elle n'avait entretenu aucune correspondance au dehors, elle avait accepté le confesseur que ce prélat lui avait donné, et ce confesseur manifestait une satisfaction entière de ses sentiments et de ses dispositions. Bossuet ne crut donc pas devoir hésiter de lui accorder le certificat le plus avantageux sur sa conduite, ses intentions et ses dispositions.

Bossuet donne un certificat avantageux à madame Guyon, le 1er. juillet 1695.

Ce certificat faisait mention de deux actes souscrits par madame Guyon, d'une *soumission* et d'une *déclaration*. Par le premier, elle se soumettait à l'ordonnance du prélat, du 16 avril 1695, qui avait condamné ses ouvrages, et qui renfermait les trente-quatre articles d'Issy. Cet acte de *soumission* était suivi de la déclaration suivante: « Je déclare néanmoins, » avec tout respect et sans préjudice de la pré» sente *soumission* et *déclaration* que je n'ai

» jamais eu *intention* de rien avancer qui fût » contraire à l'esprit de l'église catholique, » apostolique et romaine, à laquelle j'ai tou- » jours été et serai toujours soumise, Dieu ai- » dant, jusqu'au dernier soupir de ma vie; ce » que je ne dis pas pour me chercher une ex- » cuse, mais dans l'obligation où je crois » être de *déclarer avec simplicité mes inten-* » *tions* (1). »

Et au bas de la souscription à l'ordonnance où Bossuet avait censuré les livres de madame Guyon, ce prélat lui fit ajouter : « Je n'ai eu » aucune des *erreurs* expliquées dans ladite » lettre pastorale, ayant toujours eu *intention* » d'écrire dans un sens très catholique, ne » comprenant pas alors qu'on en pût donner un » autre. »

Il faut observer, au sujet de cette *déclaration* et de cette *soumission*, que Fénélon se crut autorisé dans la suite à s'en servir, pour montrer qu'il avait droit de justifier les *intentions* de madame Guyon, puisque Bossuet les avait justifiées lui-même dans deux actes dont il avait dicté les expressions.

Le certificat que la supérieure et les religieuses du monastère de la Visitation de Meaux donnèrent à madame Guyon, était encore plus

(1) Manuscrits.

honorable (1); elles y joignirent, deux jours après, une lettre qui renfermait les expressions les plus fortes de leur estime et de leurs regrets.

Il paraît, par ces deux dernières pièces, que madame Guyon partit de Meaux le 9 juillet 1695; elle mit dans ce départ une espèce de mystère et de précipitation qui dut choquer Bossuet. On a vu que ce prélat n'avait eu pour elle que les procédés les plus honnêtes, et lui avait même rendu des services essentiels; il est vrai qu'il lui avait laissé la liberté de sortir du couvent quand elle le jugerait à propos. Il avait seulement exigé d'elle qu'elle ne s'arrêtât point à Paris; qu'elle n'y vît point les personnes de la cour qui passaient pour s'être mises sous sa direction, et qu'elle se rendît immédiatement aux eaux de Bourbon, comme elle en avait annoncé le projet.

Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux.

La première chose qu'elle fit, fut de manquer à toutes ses promesses; elle voulut d'abord voiler une conduite aussi peu convenable sous des formes de politesse et de reconnaissance; elle écrivit à Bossuet, peu de jours après son départ de Meaux, une lettre honnête et respectueuse, et elle le suppliait d'accepter un tableau de dévotion. Bossuet était peu accessible

(1) Manuscrits.

à ce genre de séduction et de flatterie; il aurait préféré une conduite plus simple et plus sincère; elle ne faisait point connaître dans sa lettre le lieu de sa retraite, et ne donnait qu'une adresse détournée. Cependant Bossuet daigna lui répondre avec bonté (1); il mêlait à ses avis quelques réflexions sur les circonstances singulières de son départ, et un sentiment de charité le porta à lui donner encore quelques conseils, dont il eût été à désirer pour elle et pour ses amis qu'elle eût fait un meilleur usage.

Bossuet dut être étonné de recevoir en réponse à des conseils si sages et si modérés, une lettre de madame Guyon, où elle semblait lui faire des reproches de ce qu'il s'était plaint de sa fuite de Meaux, et de la manière dont elle était revenue à Paris avec la duchesse de Mortemar et madame de Morstein, sa fille. Elle se justifie assez mal sur les circonstances de son départ. Indépendamment du ton très peu mesuré de cette lettre, ce qu'elle renferme de plus répréhensible, c'est que madame Guyon y cherche à tromper Bossuet sur le lieu de sa retraite; elle y fait entendre qu'elle n'était plus à Paris, qu'elle était à la campagne, prête à partir pour les eaux de Bourbon; cependant on découvrit dans la

(1) Manuscrit. Nous avons cette lettre écrite de la main de Bossuet.

suite qu'elle était restée à Paris, et qu'elle s'y tint d'abord cachée dans une maison du faubourg Saint-Germain. Elle fit plus: fière d'avoir obtenu un certificat de Bossuet, elle en répandit des copies, et ses disciples eurent l'imprudence de publier cet acte comme un témoignage de la pureté de sa doctrine, tandis qu'on n'y trouvait que l'excuse *de ses intentions*. Une pareille conduite faisait juger avec assez de vraisemblance qu'elle s'était bien moins proposée de suivre les avis de ce grand évêque, que de surprendre sa bonne foi.

Des personnes vertueuses et éclairées, et entr'autres M. Tronson (1), se crurent obligées de marquer à Bossuet leur étonnement de ce qu'il avait accordé si facilement un acte, dont on cherchait à abuser, en l'isolant des actes accessoires qui en faisaient partie. Il paraît que Bossuet eut alors l'intention de retirer son certificat des mains de madame Guyon (2); mais elle ne voulut jamais le lui rendre.

Il est facile de concevoir que Bossuet dut être vivement affecté des procédés peu sincères de madame Guyon, et de l'abus peu réfléchi que quelques uns de ses partisans se permettaient de faire de sa modération et de sa bonté.

(1) Manuscrits.

(2) Manuscrits.

Depuis cette époque, on n'aperçoit plus entre Bossuet et Fénélon cette correspondance habituelle et cette confiance intime qui les avait unis si long-temps.

Avant de rapporter les évènements affligeants qui en résultèrent, nous devons rendre compte d'un changement assez important, qui arriva dans l'église de France, et dont les suites ont laissé des traces bien plus profondes que l'affaire du quiétisme.

Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris.

François de Harlay, archevêque de Paris, mourut le 6 août 1695, frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat, qui avait dans l'esprit des parties brillantes, et dans le caractère un grand art et une grande sagesse, avait été long-temps en faveur auprès de Louis XIV. Ses manières nobles et agréables convenaient au goût de ce prince, et son habileté dans le gouvernement des assemblées du clergé, avait long-temps assuré son crédit. Il avait su, par un heureux mélange de douceur et de fermeté, contenir tous les partis qui divisaient l'église de France. Les politiques et les indifférents affectèrent dans la suite de regretter la sagesse profane de M. de Harlay, pour déprimer les vertus pieuses et modestes du cardinal de Noailles. M. de Harlay avait vu depuis quelques années déchoir sa faveur et sa considération à la cour. Il n'appartient pas à l'histoire que nous écri-

vons, d'en rappeler les causes publiques ou secrètes. Cette mort faisait vaquer le premier siège de l'église de France dans un temps où la piété du roi et l'esprit du gouvernement attachaient un grand intérêt aux affaires de la religion.

Les amis de Fénélon regrettèrent peut-être alors son élévation si récente à l'archevêché de Cambrai. Peut-être se flattèrent-ils qu'on aurait eu la pensée de le nommer à celui de Paris, où il aurait pu remplir avec tant d'éclat et de succès leurs vœux pour le bien de la religion et le triomphe de la piété. Mais il nous paraît peu vraisemblable que leurs espérances se fussent réalisées. Louis XIV avait plus d'estime que de goût pour Fénélon. On a même prétendu que son esprit trop brillant et ses théories politiques avaient plutôt éloigné qu'attiré un prince, qu'une imagination calme et un jugement sain et juste portaient à se méfier de tout ce qui ressemblait à l'esprit de système. Quoique madame de Maintenon ne fût pas encore entièrement opposée à Fénélon, elle était déjà refroidie pour lui; elle était rassurée sur le fond de sa doctrine par son adhésion aux articles d'Issy; mais elle voyait avec peine son entraînement et celui de ses amis pour madame Guyon. A mesure que ses anciens sentiments pour Fénélon s'affaiblissaient, elle prenait un goût plus

marqué pour l'évêque de Châlons. Ce goût n'était peut-être pas aussi vif que celui qu'elle avait eu si long-temps pour Fénélon; mais elle se reposait avec plus de sécurité et sans aucun mélange d'inquiétude sur la douceur, la modestie et la piété de M. de Noailles; ce prélat réunissait à toutes les vertus ecclésiastiques le degré d'esprit et d'instruction indispensable dans une grande place. Il ne craignait pas d'appeler des conseils au secours de ses lumières naturelles; et cette disposition, qui tenait à trop de méfiance de lui-même, le rendit peut-être dans la suite trop dépendant de l'opinion des autres; mais c'était un titre de plus en sa faveur auprès de madame de Maintenon, qui craignait également de trop gouverner, et d'être trop gouvernée.

« (1) Comme dans le choix des successeurs, » on cherche toujours à éviter l'inconvénient » dont on a été le plus frappé dans la conduite » de leurs prédécesseurs, le roi, dont la reli- » gion avait été souvent alarmée par le compte » qu'on lui avait rendu de la conduite person- » nelle du dernier archevêque de Paris, voulut » se mettre l'esprit en repos par le choix d'un » sujet, dont les mœurs pussent devenir le » modèle de l'église gallicane. La bonté dont

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 162.

» il honorait toute la maison de Noailles, le
» goût personnel qu'il avait pour la candeur,
» la simplicité et la modestie de l'évêque de
» Châlons, qui relevaient en lui l'éclat de ses
» vertus, enfin des conseils (ceux de madame
» de Maintenon), auxquels le roi était dans
» l'habitude de se prêter aisément, achevèrent
» de le déterminer en faveur de ce prélat, dont
» la vertueuse résistance augmenta encore l'es-
» time que sa majesté avait déjà pour lui. »

M. de Noailles était à Châlons, lorsque M. de Harlay mourut. On connaissait si bien son désintéressement et sa modestie, que madame de Maintenon fut obligée de s'assurer d'avance de son consentement; elle lui écrivit le 13 août 1695, sept jours après la mort de M. de Harlay. « Si l'on vous offre la place va-
» cante, la refuserez-vous, sans consulter les
» gens de bien? en trouverez-vous qui ne vous
» disent pas qu'il faut souffrir les maux déjà
» faits, et sans vous, dans la vue de tout chan-
» ger à l'avenir? y eût-il jamais une cause de
» translation plus forte que le bien de l'église
» et le salut du roi? est-il permis de préférer le
» repos au travail, et de refuser une place que
» la Providence vous donne, sans que vous y
» ayez contribué? Gardez-moi le secret de ce
» billet, et sans aucune exception, que pour
« madame votre mère. »

Le cardinal de Noailles (1) sembla prévoir toutes les peines et tontes les contradictions qui l'attendaient dans cette nouvelle carrière : on put à peine arracher de lui un demi-consentement. Madame de Maintenon triompha de ses scrupules et de ses incertitudes; elle lui écrivit encore le 18 août : « Je comprends en » partie la pesanteur et l'importance du joug » qu'on veut vous imposer; mais il faut tra- » vailler; vous avez de la jeunesse et de la santé; » ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sacri- » fier à la gloire de Dieu, au bien de l'église » et au salut du roi. Voyez une lettre d'un de » vos amis (2), qui sait ce qui se passe; vous » nous garderez le secret à tous; il faut quel- » quefois tromper le roi pour le servir, et j'espère » que Dieu nous fera la grâce de le tromper » encore en pareille intention, et de concert » avec vous; » et sans attendre un consentement plus prononcé, madame de Maintenon fit nommer M. de Noailles à l'archevêché de Paris, dès le lendemain 19 août 1695.

Quelques personnes furent surprises que Louis XIV n'eût point placé Bossuet sur le pre-

(1) Quoique M. de Noailles ne devînt cardinal que quelques années après (en 1700), nous lui donnons déjà le titre sous lequel il a été le plus connu.

(2) L'évêque de Chartres.

mier siège de cette église gallicane, dont il était l'oracle et le plus digne interprète. On doit bien croire que cette pensée se présenta à l'esprit du roi et de la personne en qui il avait le plus de confiance. Il paraît même que madame de Maintenon crut devoir consulter le curé de Versailles (1); soit qu'elle voulût fixer ses propres irrésolutions, soit qu'elle voulût simplement connaître l'opinion publique sur les trois hommes du clergé de France, qui jouissaient de la plus grande réputation. Elle dut être contente de la réponse qu'elle reçut, et qui était conforme au vœu de son cœur. «Plusieurs pensent, répondit le curé de Versailles, » que si M. de Fénélon n'avait pas été placé » depuis peu, le choix tomberait sur lui, et on » le désire si fort, que l'on voudrait que cette » première grâce du roi ne fût que l'avant-goût » d'une plus grande. Mais vous savez, interrompit madame de Maintenon, ce qui nous » empêche de le proposer; mais M. de Meaux » et M. de Châlons nous restent; auquel des » deux vous arrêteriez-vous? à celui qui refuserait, répondit le curé, et certainement » M. de Châlons n'acceptera pas.»

(1) François Hébert, curé de Versailles, depuis évêque d'Agen; son opinion influait quelquefois sur madame de Maintenon pour le choix des évêques.

Quelques amis de Bossuet, séduits par ces fausses idées de gloire et d'amour-propre, qui surnagent quelquefois dans les ames les plus pieuses, auraient desiré qu'on eût proposé l'archevêché de Paris à Bossuet, et qu'il l'eût refusé. « Il y a toute apparence, leur répondit » Bossuet (1), et même toute certitude, que Dieu » par sa miséricorde, autant que par sa justice, » me laissera dans ma place. Quand vous sou- » haitez qu'on m'offre et que je refuse, vous » voulez contenter la vanité; il vaut mieux » contenter l'humilité; il n'y a plus à douter, » malgré tant de vains discours des hommes, » que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré » aux pieds de mes saints prédécesseurs, en » travaillant au salut du troupeau qui m'est » confié. »

La conduite inexcusable de madame Guyon envers Bossuet, et le mystère avec lequel elle était venue se cacher à Paris, avaient singulièrement indisposé contre elle madame de Maintenon et Bossuet. C'est depuis cette époque que nous les voyons l'un et l'autre aussi aigris contre elle, qu'ils avaient paru portés jusqu'alors à accueillir favorablement ses explications.

Les suites fâcheuses de cette disposition re-

(1) Lettre de Bossuet à madame de Luynes, religieuse à Jouarre.

tombaient nécessairement sur Fénélon. La prévention qu'il conservait pour elle ne lui permettait ni de la condamner, ni de l'abandonner entièrement. La délicatesse même de sa conscience l'invitait à se montrer le défenseur, ou du moins l'interprète favorable des sentiments d'une femme dont il connaissait toute la piété, et qu'il croyait douée d'une grâce particulière pour conduire les ames religieuses dans les voies de la perfection chrétienne.

Fénélon fit un court voyage à Cambrai, immédiatement après son sacre (1). Lorsqu'il prit congé de madame de Maintenon, elle avait paru désirer d'entretenir avec lui une correspondance sur le ton de leur ancienne amitié. On retrouve en effet, dans une lettre qu'il lui écrivit à cette époque, cette confiance et cette liberté qui laissent croire que leurs sentiments mutuels n'avaient encore éprouvé aucune altération sensible; cette lettre peint avec une aimable gaîté les mœurs singulières de quelques maisons religieuses de Flandre. Telle était encore l'opinion favorable que madame de Maintenon conservait de Fénélon, qu'elle crut devoir envoyer cette lettre aux dames de Saint-Cyr, en y ajoutant ces mots: « Ce n'est pas assez de » faire des exhortations à nos filles; il leur faut

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. IV.

» donner des exemples de perfection. En voici » un *que j'ai trouvé dans un auteur, qui ne* » *leur est ni suspect, ni désagréable.* »

A son retour à Versailles, Fénélon continua à voir madame de Maintenon avec la même liberté, si ce n'était avec la même confiance; toujours fidèle à son caractère de franchise et de simplicité, il ne se croyait pas obligé de lui faire un mystère de l'estime et même de la vénération qu'il ne cessait d'avoir pour madame Guyon. Il ne paraît pas que madame de Maintenon en fût encore aussi blessée qu'elle le parut depuis. Elle écrivit au cardinal de Noailles (1) : « J'ai vu hier M. de Beauvilliers; » je crois cet homme-là fort droit. Je vis aussi » M. l'archevêque de Cambrai, qui m'assura » fort du désir qu'il a d'être bien avec vous. » Nous parlâmes de madame Guyon; il ne » change point là-dessus; je crois qu'il souffri- » rait le martyre plutôt que de convenir qu'il » a tort. »

Fénélon retourna une seconde fois à Cambrai vers le milieu de décembre 1695, et ce fut très peu de jours après qu'arriva le fâcheux éclat, dont les suites furent beaucoup plus malheureuses qu'on ne l'avait prévu. Bossuet

(1) Le 15 novembre 1695.

avait vivement sollicité qu'on s'assurât de la personne de madame Guyon; on était depuis long-temps à sa recherche, et on n'avait pu encore découvrir sa retraite; elle fut enfin arrêtée dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine, le..... décembre 1695, et conduite à Vincennes. Madame de Maintenon s'empressa d'en donner avis au cardinal de Noailles par le billet suivant: « Le roi m'ordonne, monseigneur, » de vous mander que madame Guyon est ar- » rêtée; que voulez-vous qu'on fasse de cette » femme, de ses amis, de ses papiers? le roi » sera encore ici tout le matin; écrivez-lui di- » rectement. »

Madame Guyon est arrêtée.

Le parti le plus simple et le plus raisonnable aurait été de la placer dans une maison religieuse de quelque province éloignée, où il aurait été facile de surveiller ses correspondances, en supposant qu'elles offrissent quelque danger; elle y aurait vécu, et serait morte presqu'ignorée.

Ses ennemis, ou plutôt les ennemis de ses amis, s'étaient flattés que sa détention leur procurerait des moyens ou des prétextes pour remonter à des personnages un peu plus importants; mais l'examen le plus sévère ne produisit aucune découverte qui pût justifier la rigueur des traitements qu'elle eut à essuyer. On

voit par les lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles (1), que si son vœu et celui de ce prélat eussent été suivis, cette malheureuse affaire aurait commencé et fini par les moyens les plus simples et les plus réguliers; mais Bossuet était justement blessé des procédés de madame Guyon. Il écrivit à madame de Maintenon (2), aussitôt qu'il apprit qu'elle était arrêtée, « qu'il en était ravi, et que ce » mystère cachait bien des maux à l'église. »

Il faut convenir que madame Guyon offrit de son côté de justes motifs pour qu'on se crût obligé de ne pas lui rendre une liberté dont elle n'aurait pas manqué d'abuser. Sa passion dominante était alors de chercher à propager sa doctrine et ses maximes au moins très singulières. Au lieu de montrer dans les interrogatoires qu'elle subit à Vincennes, le même esprit de repentir et de soumission qu'elle avait paru montrer au couvent de la Visitation de Meaux (3); « elle déclara qu'elle avait conti- » nué d'avoir commerce avec le P. Lacombe, » parce qu'on ne le lui avait jamais défendu, » et qu'elle le regardait comme un saint homme; » elle soutint toujours qu'à son égard elle n'avait

(1) Des 5 et 9 janvier 1696.
(2) 2 janvier 1696.
(3) Manuscrit de Pirot.

» jamais été dans l'erreur ; qu'elle avait pu pécher en quelques expressions, n'étant pas » assez instruite des termes, mais qu'elle n'avait » jamais eu de mauvaise doctrine ; qu'on avait » pu condamner ses livres pour les expressions, » mais que le dogme en était sans atteinte ; » qu'ainsi elle n'avait jamais eu besoin de *ré-* » *tractation*, et qu'à la faveur d'une simple » déclaration, M. de Meaux lui avait donné » une déclaration authentique qu'il était con- » tent d'elle; que c'était une approbation de sa » conduite et de sa doctrine. »

Ce singulier entêtement fit sentir au cardinal de Noailles qu'il était convenable et nécessaire d'exiger de madame Guyon une rétractation plus formelle et plus précise que celle qu'elle avait signée à Meaux : elle s'y refusa pendant plusieurs mois.

Ce fut à Cambrai, où Fénélon venait à peine d'arriver, qu'il apprit que madame Guyon était arrêtée et détenue à Vincennes. Ce coup d'autorité ne lui permit pas de douter qu'elle avait des ennemis puissants, qui s'étaient proposés de faire ce premier essai de leur force et de leur crédit, pour attaquer avec plus d'avantage ses amis et ses protecteurs.

Ordonnance de l'évêque de Chartres contre les écrits de madame Guyon.

Avant que madame Guyon eût été arrêtée, l'évêque de Chartres avait fait paraître son ordonnance contre ses écrits et ceux du P. La-

combe ; cette ordonnance, datée du 21 novembre 1695, rapportait un très grand nombre de propositions extraites de leurs ouvrages, et particulièrement du traité des *torrents* de madame Guyon, qui n'était encore que manuscrit. Il est certain qu'en lisant ces propositions, on ne peut assez s'étonner du délire de l'imagination humaine, lorsqu'elle veut s'écarter de cette sage réserve que l'auteur de la nature lui a prescrite. La plupart de ces propositions sont inintelligibles, si elles n'ont point le sens déterminé par l'acception commune, ou conduisent à des conséquences révoltantes, si elles doivent être prises dans le sens qu'elles offrent naturellement à l'esprit des lecteurs. L'ordonnance de l'évêque de Chartres, quoique très opposée à la doctrine de madame Guyon, était si exacte et si régulière, si pleine d'égards et de mesure pour la personne des auteurs condamnés, que Fénélon lui-même, si nous en croyons M. Tronson (1), « la trouvait très bien composée, et en » approuvait fort le style. »

Depuis la détention de madame Guyon, Fénélon s'imposa la loi de ne se permettre aucune démarche qui pût le faire regarder comme partisan d'une doctrine devenue si odieuse; il est vraisemblable que si l'on n'eût pas dans la suite

(1) Manuscrits.

exigé de sa part des actes au moins indirects, pour le faire expliquer sur la personne de madame Guyon d'une manière contraire à l'opinion qu'il en avait, toutes ces malheureuses contestations auraient fini sans éclat, sans contradiction et sans scandale. Il ignorait encore jusqu'à quel point on était parvenu à aigrir l'esprit de madame de Maintenon, et combien son existence à la cour, et celle de ses amis les plus chers, était devenue précaire et incertaine. M. de Beauvilliers était mieux instruit; mais son extrême délicatesse ne lui avait pas permis de faire connaître à son ami le danger qui les menaçait également. Il ne voulait pas qu'aucune considération d'amitié pût inviter Fénélon à fléchir sur des points où l'honneur et la vérité pouvaient être intéressés; c'est dans une lettre de la propre main de M. de Beauvilliers à M. Tronson, que nous trouvons ces détails; ce respectable ecclésiastique était non seulement son directeur, mais son conseil, et sa consolation dans tous les moments de sa vie; la sincérité avec laquelle il s'ouvre à lui sur les vues de madame de Maintenon, et sur les orages intérieurs de ce cabinet, où s'agitaient les plus grands intérêts de la cour, inspirera peut-être plus de confiance aux lecteurs que les récits moins fidèles que l'on trouve si souvent dans l'histoire ou dans les mémoires du temps.

« Je vous dirai, monsieur, avec la sincérité » que vous me connaissez, qu'il me paraît clai» rement qu'il y a une cabale très forte et très » animée contre M. l'archevêque de Cambrai. » M. de Chartres est trop homme de bien pour » en être; mais il est prévenu et échauffé sous » main. Pour madame de Maintenon, elle suit » totalement ce qu'on lui inspire, et croit ren» dre gloire à Dieu, en étant toujours prête à » passer aux dernières extrémités contre M. de » Cambrai. Je le vois donc à la veille peut-être » de se voir ôté d'auprès des princes, comme » étant capable de leur nuire par sa mauvaise » doctrine. Si on l'entreprend, et qu'on y réus» sisse, je pourrai avoir mon tour; mais, au » scandale près, je vous dirai ingénument que » j'en serais, ce me semble, bientôt consolé; » si même (après une aventure pareille à celle » de M. de Cambrai) vous estimiez qu'il fût » d'ordre de Dieu que je n'attendisse point à » être chassé, et que je quittasse de mon pur » mouvement, je ne me sentirais pas de répu» gnance à le faire; vous me croirez aisément, » si vous vous souvenez de ce qui s'est passé » entre nous.

Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson, 29 février 1696. (Manuscrits.)

» Pour revenir à M. de Cambrai, je ne lui » conseillerais pas, quand il le voudrait, de » faire une condamnation formelle des livres » de madame Guyon. Il donnerait aux liber-

» tins de la cour un trop beau champ, et ce
» serait confirmer tout ce qui se débite au pré-
» judice de la piété. Quoi! dans un temps où
» M. de la Reynie (1) vient, pendant six se-
» maines entières, d'interroger madame Guyon
» sur nous tous, quand on la laisse prisonnière,
» et que ses réponses sont cachées avec soin,
» M. de Cambrai, un an après MM. de Paris et
» de Meaux, s'aviserait tout d'un coup de faire
» une censure de livres inconnus dans son dio-
» cèse! Ne serait-ce pas donner lieu de croire
» qu'il est complice de tout ce qu'on impute à
» cette pauvre femme, et que par politique et
» crainte d'être renvoyé chez lui, il s'est pressé
» d'abjurer.

» Vous savez, monsieur, tout ce que je vous
» ai dit de ma conduite sur madame Guyon;
» j'ai laissé passer toutes choses; encore aujour-
» d'hui je garde un profond silence, et je con-
» tinuerai, je crois, parce que je suis persuadé
» que Dieu le veut ainsi. Mais pour M. de
» Cambrai, je me croirais obligé à dire ouver-
» tement ce qui pourrait le justifier; et quand
» il serait hors d'auprès des princes, je le dirais
» encore plus hautement, parce que j'aurais
» encore plus d'espérance de persuader, puis-
» qu'il n'y aurait plus d'intérêt pour moi, et

(1) Lieutenant de police.

» qu'on verrait que la justice et la vérité seules » m'obligeraient à faire ce que je ferais. Je vous » supplie que ceci soit pour vous seul, mon- » sieur; à la réserve de l'article qui contient » mes réflexions sur les interrogatoires de M. de » la Reynie, par rapport à ce qu'on veut exiger » de M. de Cambrai, je vous proteste que c'est » la seule chose que je lui ai dit que je vous » manderais, et que je lui ai caché le reste. » Vous me connaissez très éloigné, par la misé- » ricorde de Dieu, de vouloir vous mentir. Le » temps presse de parler à M. de Chartres; au » moins, je crois le voir ainsi. Faites-moi savoir » des nouvelles de votre santé par un billet que » M. Bourbon (1) m'écrira, s'il lui plaît. Priez » Dieu pour moi, j'en ai en vérité plus de be- » soin que je ne peux vous le dire. J'avais pro- » posé à M. l'évêque de Chartres que M. de » Cambrai s'exprimât bien nettement sur les » propositions mauvaises, et qu'il s'expliquât » sur les douteuses; cela ne lui a pas paru suf- » fisant, et on lui persuade que le bien de l'é- » glise veut une condamnation précise des livres » de madame Guyon.

» Madame de Beauvilliers, qui sait que je

(1) Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, recommandable par sa haute piété, et qui servait de secrétaire à M. Tronson.

» vous écris, me prie de vous faire un compli-
» ment de sa part; elle vous aurait été voir, si
» elle n'eût été très incommodée depuis trois
» mois. Au reste, comme je l'ai dit à M. de
» Chartres, on n'a nulle inquiétude à avoir sur
» le chapitre des princes; aucun d'eux ne sait
» qu'il y ait au monde une femme qui s'appelle
» madame Guyon, ni un livre intitulé le *Moyen*
» *court*. Si nous avons eu une conduite de cette
» réserve envers M. le duc de Bourgogne, qui
» est sensible à la piété, et d'un esprit très
» avancé, dans un temps où rien ne paraissait
» à craindre, nous aviserions-nous à présent
» de chercher à lui donner des impressions,
» qui ne conviendraient pas, quand nous som-
» mes si éloignés nous-mêmes d'avoir des sen-
» timents condamnables, et que d'ailleurs le
» père de Valois, son confesseur, est aussi sûr
» qu'il l'est sur le fait du quiétisme. »

On voit par la suite des évènements que M. Tronson réussit d'abord à dissiper, ou du moins à calmer les préventions de l'évêque de Chartres; mais ce prélat n'en persévéra pas moins dans le système de conduite qu'il avait adopté pour déraciner dans son diocèse et à Saint-Cyr les maximes de cette nouvelle spiritualité qui lui était si suspecte.

Le premier résultat de son ordonnance du 21 novembre 1695, fut une espèce de réforme

dans la direction spirituelle de la maison de Saint-Cyr, dont il était supérieur.

A sa prière, madame de Maintenon engagea Bossuet à faire à Saint-Cyr des conférences publiques sur les caractères de la véritable et de la fausse spiritualité, et elle y assista elle-même; ces conférences eurent lieu le 5 février et le 7 mars 1696. Madame de Maintenon s'était surtout proposée de se servir de ces conférences pour ramener celles des religieuses de Saint-Cyr qu'elle soupçonnait de pencher vers les opinions de madame Guyon par confiance pour Fénélon. Parmi elles, était madame de la Maisonfort, qu'elle affectionnait d'une manière si particulière; elle l'autorisa même à entrer dans une espèce de controverse par écrit avec Bossuet. Nous avons sous les yeux le mémoire des questions de madame de la Maisonfort, et des réponses de Bossuet. On est étonné, en lisant les unes et les autres, de voir d'un côté la finesse, l'esprit, la subtilité, la délicatesse d'expressions avec lesquelles une simple religieuse analyse des matières si abstraites; et de l'autre, la clarté, la simplicité et la force de raisonnement qu'un homme d'un rang et d'un génie aussi élevé que Bossuet daigne employer dans une circonstance où tout autre que lui se serait peut-être borné à parler le langage de l'autorité. Cette condescendance paternelle ennoblit

bien plus Bossuet, que n'aurait pu le faire un ton plus décisif et plus tranchant.

Si une délicatesse excessive en amitié, ou plutôt la conviction intime de sa conscience sur la vertu de madame Guyon, n'eût pas rendu Fénélon un peu trop inflexible, s'il eût bien voulu déférer à la droiture et aux conseils de l'évêque de Chartres et aux vues de conciliation de M. Tronson, qui ne pouvait lui être suspect, il aurait été encore à temps de prévenir l'orage qui le menaçait. C'est ce qu'il est facile de reconnaître par les lettres manuscrites de M. Tronson (1).

Madame Guyon était enfermée depuis près de huit mois dans le donjon de Vincennes; elle persistait toujours à penser et à dire que sa doctrine était irréprochable, et qu'elle avait pu seulement se tromper, en employant des expressions peu exactes. L'abus qu'elle avait fait du certificat que Bossuet lui avait donné à Meaux, exigeait qu'on prît des précautions plus sévères pour s'assurer de ses véritables sentiments, et se garantir de nouvelles variations de sa part. Elle se refusait avec opiniâtreté à donner cette satisfaction à l'official du cardinal de Noailles. Elle se flatta que M. Tronson, ami de Fénélon, se montrerait peut-être plus facile,

(1) Du 1er. et du 10 mars 1696.

et elle écrivit tout à coup qu'elle était prête à souscrire à tout ce que M. Tronson croirait juste et convenable. Le cardinal de Noailles connaissait l'affection du supérieur de Saint-Sulpice pour Fénélon, mais il connaissait aussi sa droiture, et l'exactitude de ses principes; il s'en remit à lui avec une entière confiance pour la rédaction de la formule de soumission de madame Guyon.

Fénélon, toujours convaincu de la pureté des intentions de cette femme, et peut-être toujours un peu trop favorable à sa doctrine, rédigea lui-même un projet de soumission que nous avons encore de sa main, et le proposa au cardinal de Noailles et à M. Tronson. M. Tronson le jugea insuffisant (1); il en adopta seulement une partie, en rectifia plusieurs expressions qui ne lui parurent pas renfermer une soumission pleine et entière, et y ajouta un engagement formel de la part de madame Guyon de conformer désormais sa conduite et ses sentiments aux règles et aux instructions qui lui seraient prescrites par l'archevêque de Paris, son supérieur.

Madame Guyon fut fidèle à l'engagement qu'elle avait pris, et signa le 28 août 1696, la

(1) Lettre de M. Tronson au duc de Chevreuse, 27 août 1696 (Manuscrits.)

déclaration rédigée par M. Tronson. Elle fut transférée au mois d'octobre suivant à Vaugirard, dans une petite maison, où elle resta presque aussi sévèrement gardée qu'à Vincennes, avec deux femmes destinées à la servir, et qui avaient été arrêtées en même temps qu'elle. On lui interdit toutes visites et toutes correspondances extérieures; on la remit pour sa direction spirituelle entre les mains de M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice.

On serait tenté de croire, par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, que Bossuet avait vu avec peine ce faible adoucissement accordé à madame Guyon (1). « En » envoyant à M. de Meaux, il y a deux jours, » un paquet d'une dame de Saint-Louis, je lui » mandai qu'on pensait à mettre madame Guyon » auprès de M. le curé de Saint-Sulpice; nous » n'aurons pas là-dessus son approbation; mais » pour moi, je crois qu'il est de mon devoir de » dégoûter des actes violents le plus qu'il m'est » possible. »

Madame de Maintenon s'était totalement éloignée de Fénélon, depuis qu'on était parvenu à la faire consentir aux mesures de rigueur qu'on exerçait contre madame Guyon. Nous rapporterons quelques fragments d'une

(1) Du 25 septembre 1696.

longue lettre manuscrite de Fénélon à M. Tronson; elle donnera l'idée de toutes les difficultés et de tous les embarras de sa position. « Je » vous supplie, monsieur, de tout mon cœur, » par toute l'amitié que vous me témoignez » depuis tant d'années, d'examiner soigneuse» ment, et le plutôt que vous pourrez, les ca» hiers que je vous envoie (1)..... Si quelque » chose vous paraît un peu équivoque, mar» quez l'endroit, je l'expliquerai dans les ter» mes les plus forts et les plus précis; si vous » trouvez que je me trompe pour le fond des » choses, vous n'aurez qu'à me corriger, et » qu'à mettre à l'épreuve ma docilité: voilà ce » qui regarde la doctrine.

Lettre de Fénélon à M. Tronson, 26 février 1696. (Manuscrits.)

» Pour la personne (madame Guyon), on » veut que je la condamne avec ses écrits. Quand » l'église fera là-dessus un formulaire, je serai » le premier à le signer de mon sang et à le faire » signer. Hors de là, je ne puis, ni ne dois le » faire. J'ai vu de près des faits certains qui » m'ont infiniment édifié; pourquoi veut-on » que je la condamne sur d'autres faits que je » n'ai point vus, qui ne concluent rien par eux» mêmes, et sans l'entendre pour savoir ce » qu'elle y répondrait.

» Pour les écrits (de madame Guyon), je dé-

(1) Fénélon y exposait ses véritables sentiments sur la charité.

» clare hautement que je me suis abstenu de
» les examiner, afin d'être hors de portée d'en
» parler ni en bien ni en mal, à ceux qui vou-
» draient malignement me faire parler. Je les
» suppose encore plus pernicieux qu'on ne le
» prétend; ne sont-ils pas assez condamnés par
» tant d'ordonnances, qui n'ont été contredites
» de personne, et auxquelles les amis de la per-
» sonne et la personne même se sont soumis
» paisiblement? Que veut-on de plus? je ne suis
» point obligé de censurer tous les mauvais
» livres, et surtout ceux qui sont absolument
» inconnus dans mon diocèse... Me convient-il
» d'aller accabler une pauvre personne, que
» tant d'autres ont déjà foudroyée, et dont j'ai
» été ami. Il ne me convient pas même d'aller
» me déclarer d'une manière affectée contre
» ses écrits; car le public ne manquerait pas
» de croire que c'est une espèce d'abjuration
» qu'on m'a extorquée..... Quant à M. de
» Meaux, je serai ravi d'approuver son livre,
» comme il le souhaite, *mais je ne le puis hon-*
» *nêtement, ni en conscience, s'il attaque*
» *une personne qui me paraît innocente, ou*
» *des écrits que je dois laisser condamner aux*
» *autres, sans y ajouter inutilement ma cen-*
» *sure.* Je reviens à M. l'évêque de Chartres;
» c'est un saint prélat, c'est un ami tendre et
» solide; mais il veut, par un excès de zèle

» pour l'église et d'amitié pour moi, me mener » au-delà des bornes. Je crois que madame de » Maintenon a la même pente; il n'y a que lui » qui puisse la calmer, et il n'y a que vous, » monsieur, qui puissiez persuader M. de » Chartres de mes raisons, si vous en êtes per- » suadé vous-même. On veut me mener pied à » pied, et insensiblement par une espèce de » concert secret; c'est M. de Meaux qui est » comme le premier mobile; M. de Chartres » agit par zèle et par bonne amitié; madame » de Maintenon s'afflige et s'irrite contre nous » à chaque nouvelle impression qu'on lui donne. » Mille gens de la cour, par malignité, lui font » revenir par des voies détournées des discours » empoisonnés contre nous, parce qu'on croit » qu'elle est déjà mal disposée. M. l'évêque de » Chartres et elle sont persuadés qu'il n'y a rien » de fait, si je ne condamne la personne et les » écrits; c'est ce que l'inquisition ne me deman- » derait pas; c'est ce que je ne ferai jamais que » pour obéir à l'église, quand elle jugera à pro- » pos de dresser un formulaire comme contre les » jansénistes; qu'importe que je ne croie ma- » dame Guyon ni méchante, ni folle; si d'ail- » leurs je l'abandonne par un profond silence; » et si je la laisse mourir en prison, sans me » mêler jamais ni directement, ni indirecte- » ment de tout ce qui a rapport à elle?.... Tout

» se réduit donc de ma part à ne vouloir point » parler contre ma conscience, *et à ne vouloir » point insulter inutilement à une personne » que j'ai révérée comme une sainte, sur tout » ce que j'en ai vu par moi-même. En vérité, » peut-on douter de ma bonne foi? ai-je agi » en homme politique et dissimulé; serais-je » dans l'embarras où je suis, si j'avais eu le » moindre respect humain?* Pourquoi donc » me demander ce qu'on exigerait à peine d'un » homme suspect d'imposture? Je vous conjure, » monsieur, de lire tout ceci attentivement, et » même de le faire lire à M. l'évêque de Chartres, si vous le jugez à propos..... Après cela » je n'ai plus rien à faire que de laisser décider » la Providence. »

M. Tronson communiqua cette lettre à l'évêque de Chartres, et parvint à lui faire sentir la justice des considérations qu'elle renfermait. Ce prélat parut d'abord convaincu que la position personnelle de Fénélon ne lui permettait ni de condamner madame Guyon, ni de censurer ses livres, *ni même d'approuver l'ouvrage que Bossuet se préparait à publier.* Il se borna à désirer (1) que dans toutes les circonstances, qui s'offriraient naturellement, Fénélon *témoignât qu'on avait eu raison de les*

(1) Manuscrits.

censurer. Fénélon en prit l'engagement, et il y fut fidèle.

Madame de Maintenon avait été trop sincèrement attachée à Fénélon, pour ne pas s'ouvrir entièrement à lui sur la peine qu'il lui faisait éprouver ce qu'elle appelait son aveuglement pour madame Guyon : elle prit le parti de lui écrire ; nous n'avons point sa lettre ; mais nous avons trouvé dans nos manuscrits la réponse de Fénélon ; elle annonce tant de candeur et de bonne foi, elle peint si parfaitement les dispositions de toutes les personnes qui influaient alors sur les affaires du quiétisme, que nous croyons devoir la rapporter en entier. C'est d'ailleurs la première occasion où nous observons que Fénélon ait indiqué Bossuet à madame de Maintenon, comme le principal auteur des inculpations qu'on cherchait à répandre contre lui.

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon. 6 mars 1696. (Manuscrits.)

« Votre dernière lettre, qui devait m'affliger » sensiblement, madame, me remplit de con- » solation; elle me montre un fond de bonté, » qui est la seule chose dont j'étais en peine. Si » j'étais capable d'approuver une personne qui » enseigne un nouvel évangile, j'aurais hor- » reur de moi-même; il faudrait me déposer et » me brûler, bien loin de me supporter comme » vous faites. Mais je puis fort innocemment » me tromper sur une personne *que je crois*

» *sainte*, parce que je crois qu'elle n'a jamais » eu intention d'enseigner ou de croire rien de » contraire à la doctrine de l'église catholique. » Si je me trompe dans ce fait, mon erreur est » très innocente; et comme je ne veux jamais » ni parler, ni écrire pour autoriser, ou excu- » ser cette personne; mon erreur est aussi in- » différente à l'église, qu'innocente pour moi.

» Je dois savoir les vrais sentiments de ma- » dame Guyon mieux que tous ceux qui l'ont » examinée pour la condamner; car elle m'a » parlé avec plus de confiance qu'à eux. Je l'ai » examinée en toute rigueur, et peut-être que » je suis allé trop loin pour la contredire. *Je* » *n'ai jamais eu aucun goût naturel pour elle* » *ni pour ses écrits. Je n'ai jamais éprouvé* » *rien d'extraordinaire en elle, qui ait pu me* » *prévenir en sa faveur.* Dans l'état le plus » libre et le plus naturel, elle m'a expliqué » toutes ses expériences et ses sentiments. Il » n'est pas question des termes que je ne dé- » fends point, et qui importent peu dans une » femme, pourvu que le sens soit catholique. » Il m'a paru qu'elle était naturellement exa- » gérante, et peu précautionnée dans ses expé- » riences; elle a même un excès de confiance » pour les gens qui la questionnent. *La preuve* » *en est bien claire, puisque M. de Meaux* » *vous a redit comme des impiétés les choses*

» *qu'elle lui avait confiées avec un cœur sou-*
» *mis et en secret de confession.* Je ne compte
» pour rien ni ses prétendues prophéties, ni
» ses prétendues révélations; je ferais peu de
» cas d'elle, si elle les comptait pour quelque
» chose. Une personne qui est bien à Dieu,
» peut dire dans le moment ce qu'elle a eu au
» cœur, sans en juger et sans vouloir que les
» autres s'y arrêtent. Ce peut être une impres-
» sion de Dieu (car ses dons ne sont point ta-
» ris), mais ce peut être aussi une imagina-
» tion sans fondement. La voie où l'on aime
» Dieu, uniquement pour lui, en se renon-
» çant pleinement soi-même, est une voie de
» pure foi, qui n'a aucun rapport avec les mi-
» racles et les visions. Personne n'est plus pré-
» cautionné, ni plus sobre que moi là-dessus.
» Je n'ai jamais lu ni entendu dire à madame
» Guyon qu'elle fût *la pierre angulaire.* Mais
» supposé qu'elle l'ait dit ou écrit, je ne suis
» point en peine du sens de ces paroles; si elle
» veut dire qu'elle est Jésus-Christ, elle est
» folle, elle est impie; je la déteste, et je le
» signerai de mon sang. Si elle veut dire seu-
» lement qu'elle est comme la pierre du coin,
» qui lie les autres pierres de l'édifice, c'est-à-
» dire qu'elle édifie, et qu'elle unit plusieurs
» personnes en société qui veulent servir Dieu;
» elle ne dit d'elle que ce qu'on peut dire de

» tous ceux qui édifient le prochain, et cela
» est vrai de chacun, suivant son degré. Pour
» la *petite église*, elle ne signifie point dans le
» langage de S. Paul, d'où cette expression est
» tirée, une église séparée de la catholique;
» c'est un membre très soumis. De telles ex-
» pressions ne portent par elles-mêmes aucun
» mauvais sens; il ne faut point juger par elles
» de la doctrine d'une personne; tout au con-
» traire, il faut juger de ces expressions par le
» fond de la doctrine de la personne qui s'en
» sert. Je n'ai jamais ouï parler de *ce grand et*
» *de ce petit lit;* mais je suis bien assuré qu'elle
» n'est pas assez extravagante et assez impie
» pour se préférer à la Ste. Vierge. Je parierais
» ma tête que tout cela ne veut rien dire de pré-
» cis, *et que M. de Meaux est inexcusable de*
» *vous avoir donné comme une doctrine de*
» *madame Guyon ce qui n'est qu'un songe*,
» *ou quelque expression figurée*, *ou quelque*
» *autre chose d'équivalent*, *qu'elle ne lui avait*
» *même confié que sous le secret de la confes-*
» *sion*. Quoi qu'il en soit, si elle se comparait
» à la Ste. Vierge pour s'égaler à elle, je ne
» trouverais point de termes assez forts et assez
» rigoureux pour abhorrer une si extravagante
» créature. Il est vrai qu'elle a parlé quelque-
» fois comme une mère qui a des enfants en Jé-
» sus-Christ, et qu'elle leur a donné des conseils

» sur les voies de la perfection. Mais il y a une
» grande différence sur la présomption d'une
» femme qui enseigne indépendamment de l'é-
» glise, et une femme qui aide les ames, en leur
» donnant des conseils fondés sur ses expérien-
» ces, et qui le fait avec soumission aux pas-
» teurs. Toutes les supérieures de communautés
» doivent diriger selon cette dernière méthode,
» quand il n'est question que de consoler, d'a-
» vertir, de reprendre, de mettre les ames dans
» de certaines pratiques de perfection, ou de
» retrancher certains soutiens de l'amour-pro-
» pre. La supérieure, pleine de grâce et d'ex-
» périence, peut le faire très utilement; mais
» elle doit renvoyer aux ministres de l'église
» toutes les décisions qui ont rapport à la doc-
» trine. Si madame Guyon a passé cette règle,
» elle est inexcusable; si elle l'a passée seule-
» ment par zèle indiscret, elle ne mérite que
» d'être redressée charitablement, et cela ne
» doit pas empêcher qu'on ne puisse la croire
» bonne; si elle y a manqué avec obstination
» et de mauvaise foi, cette conduite est incom-
» patible avec la piété. Les choses avantageuses
» qu'elle a dites d'elle-même, ne doivent pas
» être prises, ce me semble, dans toute la ri-
» gueur de la lettre. S. Paul dit *qu'il accom-*
» *plit ce qui manquait à la passion de Jésus-*
» *Christ.* On voit bien que ces paroles seraient

» des blasphêmes, si on les prenait en toute ri-
» gueur, comme si le sacrifice de Jésus-Christ
» eût été imparfait, et qu'il fallût que S. Paul
» lui donnât le degré de perfection qui lui man-
» que. A Dieu ne plaise que je veuille compa-
» rer madame Guyon à S. Paul; mais S. Paul
» est encore plus loin du fils de Dieu, que ma-
» dame Guyon ne l'est de cet apôtre. La plu-
» part de ces expressions pleines de transport,
» sont insoutenables, si on les prend dans toute
» la rigueur de la lettre. Il faut entendre la per-
» sonne, et ne se point scandaliser de ces sortes
» d'excès, si d'ailleurs la doctrine est inno-
» cente, et la personne docile. La bienheureuse
» Angèle de Foligny, que S. François de Sales
» admire, Ste. Catherine de Sienne et Ste. Ca-
» therine de Gênes, ont dirigé beaucoup de
» personnes avec cette subordination de l'é-
» glise; et elles ont dit des choses prodigieuses
» de l'éminence de leur état. Si vous ne saviez
» pas que ce qu'elles disent vient d'être cano-
» nisé, vous en seriez encore plus scandalisée
» que de madame Guyon. S. François d'Assise
» parle de lui-même dans des termes aussi capa-
» bles de scandaliser. Ste. Thérèse n'a-t-elle pas
» dirigé, non seulement ses filles, mais des
» hommes savants et célèbres, dont le nombre
» est assez grand? n'a-t-elle pas même parlé
» assez souvent contre les directeurs qui gênent

» les ames? l'église ne demande-t-elle pas à » Dieu d'*être nourrie de la céleste doctrine de* » *cette sainte?* Les femmes ne doivent pas en- » seigner, ni décider avec autorité; mais elles » peuvent édifier, conseiller et instruire avec » dépendance pour les choses déjà autorisées. » Tout ce qui va plus loin me paraît mauvais, » et il n'est plus question que des faits sur les- » quels je puis me tromper innocemment et sans » conséquence.

» Permettez-moi de vous dire, madame, » qu'après avoir paru entrer dans notre opinion » de l'innocence de cette femme, vous passâtes » tout à coup dans l'opinion contraire; dès ce » moment vous vous défiâtes de mon entête- » ment; vous eûtes le cœur fermé pour moi; » des gens qui voulurent avoir occasion d'en- » trer en commerce avec vous, et de se rendre » nécessaires, vous firent entendre par des voies » détournées que j'étais dans l'illusion, et que » je deviendrais peut-être un hérésiarque. On » prépara plusieurs moyens de vous ébranler; » vous fûtes frappée; vous passâtes de l'excès » de simplicité et de confiance à un excès » d'ombrage et d'effroi. Voilà ce qui a fait tous » nos malheurs; vous n'osâtes suivre votre » cœur, ni votre lumière. Vous voulûtes (et » j'en suis édifié) marcher par la voie la plus » sûre, qui est celle de l'autorité. La consul-

» tation des docteurs vous a livrée à des gens
» qui, sans malice, ont eu leur prévention et
» leur politique. Si vous m'eussiez parlé à cœur
» ouvert, et sans défiance, j'aurais en trois
» jours mis en paix tous les esprits échauffés
» de Saint-Cyr dans une parfaite docilité sous
» la conduite de leur saint évêque. J'aurais fait
» écrire par madame Guyon les explications
» les plus précises de tous les endroits de ses
» livres, qui paraissent ou excessifs ou équi-
» voques. Ces explications ou rétractations
» (comme on voudra les appeler) étant faites
» par elle de son propre mouvement, en pleine
» liberté, auraient été bien plus utiles pour
» persuader les gens qui l'estiment, que des si-
» gnatures faites en prison, *et des condamna-*
» *tions rigoureuses faites par des gens qui n'é-*
» *taient certainement pas encore instruits de*
» *la matière, lorsqu'ils vous ont promis de*
» *censurer.* Après ces explications ou rétrac-
» tations écrites et données au public, je vous
» aurais répondu que madame Guyon se serait
» retirée bien loin de nous, et dans le lieu que
» vous auriez voulu, avec assurance qu'elle
» aurait cessé tout commerce et toute écriture
» de spiritualité. Dieu n'a pas permis qu'une
» chose si naturelle ait pu se faire : *on n'a rien*
» *trouvé contre ses mœurs, que des calom-*
» *nies.* On ne peut lui imputer qu'un zèle in-

» discret, et des manières de parler d'elle-
» même, qui sont trop avantageuses pour sa
» doctrine; quand elle se serait trompée, de
» bonne foi, est-ce un crime? mais n'est-il pas
» naturel de croire qu'une femme, qui a écrit
» sans prévention avant l'éclat de Molinos, a
» exagéré ses expressions, et qu'elle n'a pas su
» la juste valeur des termes. Je suis si persuadé
» qu'elle n'a rien cru de mauvais, que je répon-
» drais encore de lui faire donner une expli-
» cation très précise et très claire de toute sa
» doctrine pour la réduire aux justes bornes,
» et pour détester tout ce qui va plus loin. Cette
» explication servirait pour détromper ceux
» qu'on prétend qu'elle a infectés de ses er-
» reurs, ou pour la décréditer auprès d'eux, si
» elle fait semblant de condamner ce qu'elle a
» enseigné.

» Peut-être croirez-vous, madame, que je
» ne fais cette offre que pour la faire mettre
» en liberté. Non : je m'engage à lui faire faire
» cette explication précise et cette réfutation de
» toutes les erreurs condamnées, sans songer
» à la tirer de prison. Je ne la verrai point; je
» ne lui écrirai que des lettres que vous verrez,
» et qui seront examinées par les évêques; ses
» réponses passeront toutes ouvertes par le
» même canal; on fera de ces explications l'u-
» sage qu'on voudra. Après tout cela, laissez-

» la mourir en prison. Je suis content qu'elle y » meure, que nous ne la voyons jamais, et que » nous n'entendions jamais parler d'elle. Il me » paraît que vous ne me croyez ni fripon, ni » menteur, ni traître, ni hypocrite, ni rebelle » à l'église. Je vous jure devant Dieu qui me » jugera, que voilà les dispositions du fond de » mon cœur. Si c'est là un entêtement, du » moins c'est un entêtement sans malice, un » entêtement pardonnable, un entêtement qui » ne peut nuire à personne, ni causer aucun » scandale; un entêtement qui ne donnera ja- » mais aucune autorité aux erreurs de madame » Guyon, ni à sa personne. *Pourquoi donc » vous resserrez-vous le cœur à notre égard, » madame, comme si nous étions d'une au- » tre religion que vous? pourquoi craindre de » parler de Dieu avec moi, comme si vous » étiez obligée en conscience à fuir la séduc- » tion? pourquoi croire que vous ne pouvez » avoir le cœur en repos et en union avec nous? » pourquoi défaire ce que Dieu avait fait si » visiblement? je pars avec l'espérance que » Dieu qui voit nos cœurs les réunira, mais » avec une douleur inconsolable d'être votre » croix.*

» J'oubliais de vous dire, madame, que je » suis plus content que je ne l'ai jamais été de » M. l'évêque de Chartres; je l'ai cru trop

» alarmé; mais je n'ai jamais cru qu'il agît que
» par un pur zèle de religion, et une tendre
» amitié pour moi. Nous eûmes ces jours pas-
» sés une conversation très cordiale, et je suis
» assuré qu'il sera bientôt très content de moi;
» je m'expliquerai si fortement envers le pu-
» blic, que tous les gens de bien seroit satis-
» faits, et que les critiques n'auront rien à
» dire. Ne craignez pas que je contredise M. de
» Meaux; je n'en parlerai jamais que comme
» de mon maître, et de ses propositions (1),
» comme de la règle de la foi. *Je consens qu'il*
» *soit victorieux et qu'il m'ait ramené de*
» *toutes sortes d'égarements*; il n'est pas ques-
» tion de moi, mais de la doctrine qui est à
» couvert; il n'est pas question des termes que
» je ne veux employer qu'à son choix, pour
» ne le point scandaliser, mais seulement du
» fond des choses, et je suis content de ce qu'il
» me donne. Il paraîtra en toutes choses que
» je ne parle que son langage, et que je n'agis
» que de concert et par son esprit; sincèrement
» je ne veux avoir que déférence et docilité
» pour lui.

» *Si je croyais que vous fussiez dans la dis-*
» *position où vous étiez, quand vous me fîtes*
» *l'honneur de m'écrire la dernière fois à*

(1) Les 34 articles d'Issy.

» *Cambrai, de l'envie que vous aviez de rece-*
» *voir de mes lettres, je vous écrirais avec*
» *mon ancienne simplicité, et je crois que*
» *vous n'y trouveriez aucun venin.* Je fus ravi
» de voir lundi le goût que vous conserviez
» pour les œuvres de S. François de Sales; cette
» lecture vous est bien meilleure que celle de
» M. Nicole, qui a voulu décider d'un style mo-
» queur sur les voies intérieures, sans traiter
» de l'amour désintéressé, ni des épreuves des
» saints, ni de l'oraison passive. Rien ne serait
» plus aisé que de confondre cet ouvrage; mais
» l'esprit de contention n'est pas celui des en-
» fants de Dieu.

» Tout ce que je prends la liberté de vous
» dire, madame, pour vous rassurer, est dit
» sans intérêt. Je ne veux rien de vous que
» votre bonté pour moi; je ne puis laisser rom-
» pre des liens que Dieu a formés pour lui
» seul. »

On voit combien Fénélon, dans un très court espace de temps, avait perdu dans le cœur et la confiance de madame de Maintenon; nous ne pouvons plus espérer désormais de retrouver entre elle et Fénélon la plus faible trace du sentiment qui les avait unis si long-temps. Sa correspondance avec le cardinal de Noailles laisse assez apercevoir qu'elle avait déjà transporté en lui, quoique avec des nuances diffé-

rentes, le goût et la confiance qu'elle avait eus en Fénélon. L'esprit et l'imagination du cardinal de Noailles ne pouvaient pas lui rendre tout ce que Fénélon lui donnait; mais sa douceur, sa piété, sa candeur le rendaient au moins susceptible de recevoir tout ce que madame de Maintenon avait besoin de lui confier.

Cependant il était encore possible que ce choc de sentiments et d'opinions, concentré parmi un très petit nombre de personnes, ne produisît au dehors ni éclat, ni scandale. Mais il survint un incident qui devint l'occasion ou plutôt la véritable cause de la controverse si vive et si animée qui divisa pour toujours Bossuet et Fénélon.

Immédiatement après les conférences d'Issy, Bossuet s'était occupé avec ardeur d'étudier à fond tous les auteurs mystiques qui avaient parlé ou traité de l'*État d'oraison*. Les trente-quatre articles lui avaient paru suffisants pour arrêter les principaux abus qui commençaient à s'introduire; mais ces articles se réduisaient à quelques principes généraux, qui ne formaient pas un corps de doctrine assez développé pour l'instruction des fidèles, et la conduite des ministres de l'église. Ce fut l'objet d'un travail considérable et d'une infinité de recherches, qui occupèrent Bossuet plus d'un an. Il s'était déjà assuré de l'approbation du

cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, et il ne lui venait pas même dans l'esprit que Fénélon osât lui refuser la sienne. Mais dans cette dernière supposition, il était décidé à l'attaquer personnellement, et il paraissait peu redouter l'évènement d'un combat, qui devait ajouter un nouveau triomphe à sa gloire. La malignité a supposé à Bossuet des sentiments peu dignes d'une si grande ame, et des vues ultérieures d'ambition, qui ne s'accordaient pas plus avec son âge déjà avancé, qu'avec l'histoire du reste de sa vie.

Il avait déjà prévenu Fénélon qu'il travaillait à une instruction sur *les États d'oraison*, et qu'il se proposait de la soumettre à son examen. Fénélon lui avait répondu de Cambrai (1) : « Quand vous voudrez, je me rendrai à Meaux » et à Germigny, pour passer quelques jours » auprès de vous, et pour prendre à votre ou» vrage toute la part que vous voudrez bien m'y » donner. Je serai ravi, non pas d'en augmen» ter l'autorité, mais de témoigner publique» ment combien je révère votre doctrine. »

Madame Guyon n'était point encore arrêtée (2), lorsque Fénélon écrivit cette lettre. On a vu par la lettre de Fénélon à madame de

(1) 18 décembre 1695.

(2) Elle ne le fut que quelques jours après.

Maintenon (1) combien cet évènement, auquel Bossuet avait eu tant de part, avait altéré ses dispositions envers lui. C'est ce qui se fait assez apercevoir dans sa lettre à Bossuet, du 9 mai 1696. « Si vous avez, monseigneur, quelque » chose à m'envoyer, je vous supplie de ne me » l'envoyer pas sitôt. J'ai attendu à Cambrai le » plus long-temps qu'il m'a été possible ce que » vous m'aviez fait l'honneur de me promettre. » Je suis occupé à la visite de mon diocèse; » quand elle sera finie, j'irai faire un tour à Ver» sailles, et je crois qu'il vaut mieux remettre à » ce temps-là ce que vous voulez que je fasse. »

Bossuet fut sans doute un peu surpris de cette réponse vague et dilatoire; du moins on peut le présumer par une seconde lettre de Fénélon, du 24 mai 1696: « Si j'avais reçu pendant le » carême ce que vous voulez que je voie, j'au» rais été diligent à vous en rendre compte. » Dès que je serai débarrassé de ma visite, je » partirai pour aller à Versailles recevoir vos » ordres; en attendant, je vous supplie de » croire, monseigneur; que je n'ai besoin de » rien pour vous respecter avec un attachement » inviolable. Je serai toujours plein de sincérité » pour vous rendre compte de mes pensées, et » plein de déférence pour les soumettre aux

(1) Du 6 mars 1696.

» vôtres. *Mais ne soyez point en peine de moi,* » *Dieu en aura soin.* Le lien de la foi nous » tient unis pour la doctrine; et pour le cœur, » je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour » vous. Dieu m'est témoin que je ne ments » pas. »

Fénélon, à son retour à Paris, fut assez positivement instruit de l'esprit dans lequel Bossuet avait composé son ouvrage, pour se décider à ne point y attacher son nom. Il ne put d'ailleurs ignorer que cette *approbation* ne lui était demandée, *que pour arracher de lui une véritable rétractation sous un titre spécieux;* et Bossuet lui-même ne le dissimula pas dans la suite. Fénélon prévit et il dut prévoir que son refus allait l'engager dans une controverse très délicate et très animée avec un homme aussi imposant par son génie et ses talents, que par la considération dont il était environné. Il sentit qu'il avait deux objets indispensables à remplir, l'un pour l'intérêt de sa propre réputation, et l'autre pour celui de sa tranquillité.

Il crut donc devoir s'attacher d'abord à ne pas laisser subsister le plus faible nuage sur l'exactitude de sa doctrine et la sincérité de ses sentiments. Ce fut dans cette vue qu'il rédigea une explication très détaillée des trente-quatre articles d'Issy. Il exposa avec candeur ses maximes sur *la charité* et sur l'*oraison passive.* Il

soumit cette explication au cardinal de Noailles et à M. Tronson; l'un et l'autre avaient assisté aux conférences d'Issy; ils connaissaient les véritables principes de la matière, et l'esprit des trente-quatre articles qui étaient leur ouvrage. L'un et l'autre approuvèrent l'explication de Fénélon, et n'y remarquèrent aucune erreur. C'est un fait important qui n'a jamais été contesté; et une lettre manuscrite de M. Tronson (1) nous en offre la preuve.

Mais il restait à Fénélon un second objet à remplir, non moins important sous un autre rapport; c'était de prémunir l'esprit de madame de Maintenon contre les impressions que Bossuet chercherait à lui donner, en lui dénonçant le refus d'approuver son livre comme un indice certain de sa complicité avec madame Guyon: il mit un soin particulier à justifier les motifs de ce refus, en les exposant avec autant de franchise que de fermeté. Il réunit le 2 août 1696 à Issy, chez M. Tronson, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et il leur lut son mémoire, dont nous avons la copie originale. On y remarque en tête ces mots écrits de la main de Fénélon : *Mémoire que je fis pour montrer que je ne devais pas approuver le livre de M. de*

(1) Du 22 mars 1696.

Meaux, et que M. de Paris fit approuver par madame de Maintenon. Ce n'est pas sans intention que nous appuyons sur ces circonstances. On verra que ce mémoire, qu'il adressa à madame de Maintenon, sous la forme d'une lettre, fut la principale pièce dont Bossuet se servit dans sa *Relation du quiétisme*, pour traduire Fénélon devant le public comme complice, et pour ainsi dire, comme fauteur de tous les égarements de madame Guyon (1).

Fénélon exposait dans ce mémoire les considérations impérieuses qui ne lui permettaient pas d'approuver le livre de Bossuet; mais il y prenait en même temps l'engagement formel de rendre compte au public de sa doctrine sur les matières contestées, et de soumettre cette espèce de profession de foi au jugement du cardinal de Noailles, de M. Tronson et des ecclésiastiques les plus vertueux et les plus éclairés du diocèse de Paris. Le cardinal de Noailles, l'évêque de Chartres, et madame de Maintenon

(1) L'extrême étendue de ce mémoire ne nous a pas permis de l'insérer dans le corps de l'ouvrage; il aurait suspendu trop long-temps la suite des faits historiques; mais cette pièce est trop importante pour ne pas la mettre sous les yeux des lecteurs; on verra qu'elle se lie nécessairement à la suite des évènements. On la trouvera aux *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. V.

elle-même, parurent convaincus de la force des raisons présentées par Fénélon; et l'engagement qu'il prenait, acheva de les convaincre de sa bonne foi.

Fénélon, se confiant en leurs dispositions, se hâta d'annoncer à Bossuet sa détermination. Il était au moment de partir pour Cambrai; et en partant, il remit le manuscrit de Bossuet au duc de Chevreuse, avec la lettre suivante (1) pour ce prélat:

Fénélon refuse d'approuver le livre de Bossuet.

« J'ai été très fâché, monseigneur, de ne » pouvoir emporter à Cambrai ce que vous » m'avez fait l'honneur de me confier; mais » M. le duc de Chevreuse s'est chargé de vous » expliquer ce qui m'a obligé à tenir cette conduite. Il a bien voulu, monseigneur, se charger aussi du dépôt pour le remettre ou dans » vos mains à votre retour de Meaux, ou dans » celles de quelque personne que vous aurez la » bonté de lui nommer. Ce qui est très certain, » monseigneur, c'est que j'irais au-devant de » tout ce qui peut vous plaire, et vous témoigner mon extrême déférence, si j'étais libre » de suivre mon cœur en cette occasion. J'espère que vous serez persuadé des raisons qui » m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse » vous les aura expliquées. Comme vous n'avez

(1) Du août 1696.

» rien désiré que par bonté pour moi, je crois » que vous voudrez bien entrer dans des raisons » qui me touchent d'une manière capitale ; elles » ne diminuent en rien la reconnaissance, le » respect, la déférence et le zèle avec lesquels » je vous suis dévoué. »

Mécontentement de Bossuet.

Bossuet peint assez naturellement dans sa *relation du quiétisme*, l'impression que fit sur lui cette lettre de Fénélon, lorsqu'elle lui fut remise par le duc de Chevreuse. « Quoi! M. de » Cambrai va montrer que c'est pour soutenir » madame Guyon qu'il se désunit d'avec ses » confrères! Tout le monde va donc voir qu'il » en est le protecteur! ce soupçon qui le désho- » norait dans tout le public, va donc devenir » une certitude! quel serait l'étonnement de » tout le monde de voir paraître à la tête de » mon livre l'approbation de M. l'archevêque » de Paris et de M. de Chartres sans la sienne? » n'était-ce pas mettre en évidence le signe de » sa désunion d'avec ses confrères, *ses consé-* » *crateurs*, ses plus intimes amis? Quel scan- » dale! quelle flétrissure à son nom! de quels » livres voulait-il être le martyr? pourquoi » ôter au public la consolation de voir dans » l'approbation de ce prélat le témoignage so- » lennel de notre unanimité. »

Fénélon répondait qu'il n'était point le pro- tecteur des erreurs de madame Guyon, mais

son ami ; l'interprète de ses véritables sentiments qu'il connaissait, mais non pas l'apologiste de ses expressions qu'il condamnait ; que le public était instruit de ses relations d'amitié avec elle, et ne pouvait être surpris de sa répugnance à flétrir une femme dont il jugeait les intentions pures et innocentes ; qu'en refusant d'approuver l'ouvrage de Bossuet, il ne se séparait point de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qui n'exigeaient pas son concours et ne blâmaient point son refus ; que sa foi et sa réputation n'étaient point attachées à l'ouvrage de l'un de ses collègues ; qu'il en devait compte à l'église seule, et qu'il serait fidèle à remplir ce devoir sacré.

C'était en effet un engagement qu'il avait contracté. Cette obligation était devenue encore plus indispensable depuis son refus d'approuver le livre de Bossuet. L'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres et madame de Maintenon n'avaient consenti à excuser son refus, qu'à condition qu'il donnerait une exposition publique de ses véritables sentiments.

Ce ne fut donc point par un élan indiscret que Fénélon provoqua les scandales et les malheurs dont son livre devint l'occasion, et l'auteur la victime. Son vœu sincère eût été de continuer à garder le silence qu'il s'était prescrit sur ces matières. Il est possible que le

chancelier d'Aguesseau n'ait pas été instruit de tous ces détails, lorsqu'il a écrit que Fénélon *s'était donné à lui-même la mission de purger le quiétisme de tout ce que cette secte avait d'odieux.*

Fénélon compose son livre des Maximes des Saints.

Fénélon avait pris avec madame de Maintenon l'engagement de ne rendre son ouvrage public, qu'après l'avoir soumis à l'examen du cardinal de Noailles et de M. Tronson. C'est ce qu'il fit, « et il remit à ce prélat (1) le manus- » crit de son *Explication des maximes des* » *Saints sur la vie intérieure.* Cet ouvrage était » dans l'origine beaucoup plus étendu qu'il n'a » paru dans le livre imprimé; il y avait mis » tous les principaux témoignages de la tradi- » tion. Le cardinal de Noailles le trouva trop » long; par déférence pour lui, Fénélon l'abré- » gea; il le rapporta en cet état au cardinal de » Noailles, qui le relut encore avec lui et » l'abbé de Beaufort, principal grand vicaire » du diocèse de Paris. Non content de ce pre- » mier examen, Fénélon laissa son manuscrit » entre les mains du cardinal de Noailles. » Il lui écrivit même pour provoquer de sa part l'examen le plus rigoureux. « Rien ne presse, » monseigneur, pour donner au public l'ou- » vrage que vous lisez. Vous savez mieux que

Lettre de Fénélon au cardinal de Noailles, 17 octobre 1696. (Manuscrits.)

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» personne ce qui m'a engagé à le faire ... C'est » de bonne foi que je me suis livré à vous pour » supprimer, retrancher, corriger, ajouter ce » que vous croirez nécessaire. Encore une fois, » je ne presse ni ne retarde; c'est à vous, mon- » seigneur, à décider..... à l'égard du choix » d'un homme qui puisse vous aider dans un » si grand travail, vous savez que je vous ai » donné tout pouvoir sur moi et sur mon ou- » vrage.

» Le cardinal de Noailles garda le manus- » crit de Fénélon environ trois semaines, et » le lui rendit, en lui montrant des coups de » crayon qu'il avait donnés dans tous les en- » droits qui lui parurent devoir être retouchés » pour une plus grande précaution; Fénélon » retoucha en sa présence tout ce qu'il avait » marqué, et il le fit précisément comme ce » prélat l'avait désiré. Le cardinal de Noailles, » touché de tant de confiance, ne put s'empê- » cher de dire peu de jours après au duc de » Chevreuse, qu'il ne trouvait à M. de Cam- » brai qu'un défaut, celui d'être trop docile. »

Fénélon a publié ces faits à la face de toute la France et de toute l'Europe, et le cardinal de Noailles ne les a jamais contredits. « Il a seu- » lement prétendu (1) qu'il avait représenté à

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» Fénélon que le *projet était hardi;* mais mal-
» gré la *hardiesse du projet*, il en approuva
» l'exécution, et jugea le *livre correct et utile*.
» Il refusa à la vérité de lui donner son appro-
» bation par écrit, mais ce fut uniquement
» parce qu'il avait des mesures à garder avec
» Bossuet, dont il avait promis d'approuver le
» livre. »

Fénélon fit plus encore : « le cardinal de
» Noailles désira (1) qu'il montrât son ouvrage
» à quelque théologien de l'école, qui fût plus
» rigoureux que lui. Fénélon se rendit avec
» empressement à son vœu; il prévint même sa
» pensée, en lui proposant pour examinateur
» M. Pirot, docteur de Sorbonne, homme aussi
» savant que judicieux, examinateur habituel
» de tous les livres et de toutes les thèses de
» théologie, le même qui avait travaillé sous
» M. de Harlay, à la censure de madame Guyon,
» qui avait été chargé de l'interroger, qui était
» peu prévenu pour elle et pour sa doctrine, qui
» était dévoué depuis long-temps à Bossuet, et
» qui alors même était occupé à examiner l'ou-
» vrage que ce prélat allait publier.

» L'archevêque de Cambrai se renferma avec
» M. Pirot, et ils examinèrent ensemble le livre
» si court des *Maximes des Saints*, en trois

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» séances de quatre ou cinq heures chacune.
» M. Pirot avait un manuscrit devant les yeux,
» et Fénélon en tenait un autre semblable; ils
» lisaient ensemble; M. Pirot arrêtait Fénélon
» sur les moindres difficultés, et Fénélon chan-
» geait sans peine tout ce qu'il voulait. M. Pirot
» finit par déclarer *que ce livre était tout d'or;*
» et le cardinal de Noailles écrivit quelques
» jours après à Fénélon et à M. Tronson, que
» M. Pirot *était charmé de cet examen.* »

Nous avons entre les mains un manuscrit de M. Pirot lui-même, qui constate la vérité de tous ces faits.

Fénélon avait également communiqué son ouvrage à M. Tronson, qui l'avait examiné avec une attention particulière (1), avait fait des observations judicieuses, et persistait à penser, avec le cardinal de Noailles, *qu'il était correct et utile.*

Après tant de précautions, après avoir déféré avec tant de docilité à toutes les observations des hommes les plus vertueux et les plus éclairés du clergé de Paris, Fénélon devait naturellement se croire à l'abri de toute censure. Il eut au moins le droit de penser et de dire: « Qui est-
» ce qui ne voit pas (2) la candeur et la simpli-

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

(2) Lettre de M. Tronson à l'évêque de Chartres, 24 février 1697. (Manuscrits.)

» cité avec laquelle je ne craignais que de me
» tromper et d'être flatté? Ne choisissais-je pas
» tous ceux qui pouvaient être le plus en garde
» contre moi, et me redresser si je n'établis-
» sais pas assez précisément toutes les vérités,
» et si je ne condamnais pas avec assez de pré-
» cautions toutes les erreurs? N'était-ce pas
» vouloir être uni de sentiments avec M. de
» Meaux, lors même que ses préventions, son
» procédé, et les discours de ses amis m'avaient
» mis hors d'état d'agir de concert avec lui? Je
» ne proposais point à M. l'archevêque de Pa-
» ris et à M. l'évêque de Chartres d'adoucir
» leurs censures contre madame Guyon, ni
» d'ébranler les trente-quatre articles.. Je ne
» voulais point les empêcher d'approuver le
» livre de M. de Meaux; je voulais seulement
» pour ma conduite particulière prendre les
» conseils des autres, ne pouvant plus deman-
» der ceux de M. de Meaux. M. l'archevêque
» de Paris et M. l'évêque de Chartres n'avaient-
» ils pas paru persuadés par les raisons de mon
» mémoire (1), que je pouvais me dispenser
» d'approuver son livre? Il est vrai que M. de
» Meaux aurait pu aider, par ses lumières,
» M. l'archevêque de Paris et les autres doc-

(1) Du 2 août 1696.

» teurs dans l'examen de mon livre ; mais aussi » il aurait pu les embarrasser par ses préven- » tions. Je n'avais que trop éprouvé combien » ce prélat était préoccupé ; n'y avait-il au » monde que lui seul qui fût capable d'exami- » ner mon livre ? M. l'archevêque de Paris, » M. Tronson, M. Pirot, étaient-ils si faciles à » séduire, eux qui devaient être si bien avertis » et si précautionnés contre mes préventions ? » Quand même ils auraient cru avoir besoin de » quelques secours, n'en pouvaient-ils trouver » ailleurs qu'en M. de Meaux ? manquait-on » dans Paris de théologiens capables de dire » tout ce qui est essentiel au dogme sur la cha- » rité et sur l'espérance ? ce prélat devait-il » montrer tant de vivacité sur ce que je consul- » tais les autres sans le consulter ? y a-t-il rien » de plus libre que la confiance ? Ah ! qu'im- » porte que je fisse les choses sans lui, pourvu » que je ne les fisse pas mal ? Supposé même que » je me fusse éloigné de lui mal à propos, il de- » vait ménager ma faiblesse, et être ravi que les » autres me menassent doucement au but. C'est » ainsi qu'on est disposé quand on se compte » pour rien, et qu'on ne recherche que la vérité » et la paix. Tout au contraire, M. de Meaux » regarde comme un outrage que j'ai voulu lui » faire, en consultant les autres sans le consul-

» ter : ne le considérer pas, c'est rompre l'u-» nité, c'est faire un scandale, c'est attaquer » les censures, c'est éluder les articles, c'est » défendre madame Guyon. »

Rassuré par toutes les précautions qu'il avait prises pour donner à l'exposition de ses principes toute l'exactitude qu'on avait droit de lui demander, Fénélon partit pour Cambrai (1); en partant il prévint le cardinal de Noailles qu'il allait livrer son ouvrage à l'impression. Ce prélat, loin de s'y opposer, parut seulement désirer « qu'il ne devînt public qu'après celui » de Bossuet, qu'on était alors occupé d'impri-» mer. » Fénélon y consentit avec empressement, et recommanda de la manière la plus formelle, le jour même de son départ, à son ami le duc de Chevreuse, qui s'était chargé de veiller à l'impression, de ne le publier que de l'aveu du cardinal de Noailles; par malheur, le duc de Chevreuse supposa trop légèrement que Bossuet aurait le crédit d'arrêter la publication du livre de Fénélon, si on la différait plus longtemps; il se hâta de prévenir le cardinal de Noailles de cet incident inattendu, et le pria de le dégager de la promesse que Fénélon lui avait faite. Le cardinal ne crut devoir ni y con-

(1) Vers le 15 décembre 1696.

sentir, ni s'y opposer; il se contenta de répondre au duc de Chevreuse qu'il était le maître de faire ce qu'il jugerait à propos.

Il parait qu'en effet Bossuet avait été instruit de ce qui se passait; et il est facile de juger par sa lettre à l'abbé de Maulevrier, qu'il était déterminé à attaquer le livre de Fénélon avant même de l'avoir lu. « Je sais, à n'en pouvoir » douter, que M. de Cambrai veut écrire sur la » spiritualité.... *Je suis assuré que cet écrit ne* » *peut que causer un grand scandale....., je ne* » *puis en conscience le supporter, et Dieu* » *m'oblige à faire voir qu'on veut soutenir des* » *livres dont la doctrine est le renversement* » *de la piété..... Je suis assuré qu'il laissera* » *dans le doute ou dans l'obscurité plusieurs* » *articles sur lesquels il me sera aisé de faire* » *voir qu'il fallait s'expliquer indispensable-* » *ment dans la conjoncture présente; et si* » *cela est, comme il sera, qui peut me dis-* » *penser de faire voir à toute l'église combien* » *cette dissimulation est dangereuse?... Voilà* » *la vérité à laquelle il faudra que je sacrifie* » *ma vie....* On ne m'évite en cette occasion, » après m'avoir témoigné tant de soumission » en paroles, que parce qu'on sent que Dieu, » à qui je me fie, me donnera de la force pour » éventer la mine. »

Lettre de Bossuet à l'abbé de Maulevrier. (Manuscrits.)

Bossuet avait également déclaré au curé de Saint-Sulpice (Lachetardie), « que s'ils venaient » à éclater l'un contre l'autre (1), comme les » choses paraissaient s'y disposer, cela ferait » un grand scandale, qui retomberait apparem» ment sur M. de Cambrai. »

On demandera pourquoi Fénélon s'était refusé à soumettre son livre à l'examen de Bossuet, ce qui eût été le véritable moyen de prévenir toutes les discussions ultérieures. Fénélon en a donné les raisons : nous les soumettons au jugement des lecteurs.

« J'aurais souhaité (2) pouvoir faire exami» ner mon livre par M. de Meaux ; mais quelle » apparence de lui demander son approbation, » pendant que j'étais réduit à lui refuser la » mienne ? D'ailleurs je savais, par des voies » certaines, combien il était piqué de mon re» fus, et qu'il éclatait presque ouvertement. Il » disait à ses amis particuliers : Est-ce là cette » soumission que M. de Cambrai m'avait pro» mise pour rétracter toutes ses erreurs ? » Ils étaient d'ailleurs entièrement opposés sur la question principale de toute cette controverse. Fénélon soutenait l'amour entièrement pur et

(1) Manuscrits.

(2) Réponse à la relation du quiétisme.

désintéressé ; Bossuet pensait que la charité, comme charité, doit toujours être fondée sur l'espérance de la béatitude surnaturelle.

Quoi qu'il en soit, le fameux livre de Fénélon, intitulé : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure*, fut rendu public par les soins peut-être trop empressés de ses amis, vers la fin de janvier 1697, et parut avant celui de Bossuet.

Fénélon publie le livre des Maximes des Saints.

Il est assez curieux de connaître la première impression que produisit le livre de Fénélon sur Bossuet, et nous la retrouvons dans une lettre particulière de Bossuet à l'évêque de Chartres, et que l'évêque de Chartres renvoya à M. Tronson.

Lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres, 13 février 1699. (Manuscrits.)

« J'ai vu M. de Paris, j'ai vu M. de Cambrai, » et je n'ai rien appris de nouveau. Le *livre* fait » grand bruit, et je n'ai pas ouï nommer une » personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il » est mal écrit ; les autres, qu'il y a des choses » très hardies ; les autres qu'il y en a d'insoutenables ; les autres, qu'il est écrit avec toute la » délicatesse et toute la précaution imaginables, » mais que le fonds n'en est pas bon ; les autres, » que dans un temps où le faux mystique fait » tant de mal, il ne fallait écrire que pour le » condamner, et abandonner le vrai mystique » à Dieu ; ceux-là ajoutent que le vrai est si rare

» et si peu nécessaire, et que le faux est si com» mun et si dangereux qu'on ne peut trop s'y » opposer. Je souhaite de tout mon cœur que » Dieu mène tout à sa gloire. On se pare fort » de M. Tronson, et je ne sais si ce que vous » appelez *sagesse* en lui, n'est pas *un trop grand* » *ménagement.* »

L'opinion publique ne tarda pas à se prononcer contre le livre des *Maximes des Saints* avec une véhémence qui dut singulièrement étonner Fénélon. Sa seule consolation dut être le témoignage qu'il pouvait se rendre de n'avoir rien négligé pour préserver l'exposition de ses sentiments de toute atteinte à la pureté de la doctrine et de la morale.

Ce fut alors que Louis XIV fut instruit pour la première fois de la diversité d'opinions qui existait entre les évêques les plus recommandables de sa cour; car tels étaient ces hommes estimables, qu'au milieu même de leurs controverses, ils s'étaient attachés depuis trois ans à en dérober le secret à la connaissance du public et à l'inquiétude du souverain. Mais enfin madame de Maintenon crut ne pouvoir dissimuler plus long-temps l'éclat fâcheux que faisait dans le clergé le livre des *Maximes des Saints*.

Fénélon n'était défendu dans le cœur de Louis XIV par aucun sentiment de goût et de

préférence; soit que ce prince « craignît naturel-
» lement, comme le soupçonne le chancelier
» d'Aguesseau (1), les esprits d'un ordre su-
» périeur, soit qu'une certaine singularité, et
» quelque chose d'extraordinaire (que ce ma-
» gistrat se plaît à supposer dans le caractère
» et dans les manières de Fénélon) n'eût pas
» plu au roi, dont le goût se portait de lui-
» même au simple et à l'uni, soit enfin que Fé-
» nélon, voulant paraître se renfermer dans ses
» fonctions, eût évité, par une politique pro-
» fonde, de s'insinuer dans la familiarité du roi,
» ou qu'il eût désespéré peut-être d'y réussir, il
» est au moins bien certain que Louis XIV n'a
» jamais paru le goûter, et qu'il n'eut aucune
» peine à le sacrifier. »

Avec de pareilles dispositions, la prévention de Louis XIV dut encore s'accroître en voyant Bossuet *venir lui demander pardon de ne lui avoir pas révélé plutôt le fanatisme de son confrère* (2). Louis XIV n'était point obligé d'avoir une opinion sur une question de théologie; mais un prince aussi religieux, aussi déclaré contre toutes les nouveautés, devait être juste-

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 171.

(2) Réponse à la Relation du quiétisme. Vie de Fénélon, par Ramsay et le marquis de Fénélon.

ment alarmé en voyant un évêque du rang, de l'âge et de la considération de Bossuet, un évêque qu'il regardait avec raison comme l'oracle de l'église de France, se regarder comme forcé par un devoir sacré de venir dénoncer lui-même celui de ses confrères qu'il avait paru jusqu'alors le plus affectionner. Louis XIV dut naturellement croire le mal encore plus grand, et Fénélon encore plus coupable qu'on ne le présumait.

Il est inutile d'examiner s'il n'eût pas été plus convenable à Bossuet, comme le pensait Fénélon, de dire simplement au roi (1): « Je crois » voir dans le livre de M. de Cambrai des choses » où il se trompe dangereusement, et aux» quelles je crois qu'il n'a pas fait assez d'atten» tion; mais il attend des remarques que je lui » ai promises. Nous éclaircirons avec une ami» tié cordiale ce qui pourrait nous diviser, et » on ne doit pas craindre qu'il refuse d'avoir » égard à mes remarques, si elles sont bien fon» dées. Un tel discours aurait rassuré le roi, au» rait fait taire tous les critiques, aurait arrêté » le scandale, et préparé un éclaircissement » nécessaire à l'édification de l'église. »

Ce fut au moment de cette effervescence, que Fénélon revint à Paris, et il eut lieu de recon-

(1) Réponse à la Relation du quiétisme.

naître qu'elle était encore supérieure à l'idée qu'il avait pu s'en former. Ses amis les plus chers paraissaient eux-mêmes accablés sous le poids de la prévention générale. Madame de Maintenon peint cette disposition de tous les esprits dans une lettre au cardinal de Noailles (1). « J'ai vu nos amis (M. de Beauvilliers » et Fénélon) ; nous avons été fort embarrassés » les uns des autres. M. l'archevêque de Cam- » brai me parla un moment en particulier ; il » sait le mauvais effet de son livre, et le défend » par des raisons qui me persuadent de plus en » plus que Dieu veut humilier ce grand esprit, » qui a peut-être trop compté sur ses propres lu- » mières. Il me dit que le P. de la Chaise lui avait » rendu compte d'une conversation qu'il avait » eue avec le roi, après laquelle il ne pouvait » se dispenser de lui parler. Je tombai d'accord » de tout ; mais par les dispositions que je vois » dans le roi, M. de Cambrai aura peu de satis- » faction de cet éclaircissement. J'ai parlé aussi » un moment à M. le duc de Beauvilliers, qui » me montra sa peine du silence du roi. J'ai fait » ce que j'ai pu pour gagner qu'on veuille le » prévenir ; mais on ne veut point, et cette » conversation ne sera pas moins froide que » l'autre. Cette opposition n'a pas été inspirée

(1) Du 21 février 1697.

» par moi ; elle est dans le cœur du roi sur » toutes les nouveautés ; je vois bien qu'on me » l'imputera ; mais je vous dois la vérité, monseigneur, et je vous la dis ; du reste, je suis » prête à faire mon devoir dans une occasion si » importante. Je n'ai point vu M. de Meaux, » quoique j'aie fait quelque diligence pour cela. » J'ai pensé qu'il veut peut-être pouvoir dire » qu'il ne m'a point vu pendant tout ce vacarme : » on dit qu'il est grand. »

On a peine à comprendre comment on a pu supposer à Fénélon des vues d'ambition dans l'affaire du quiétisme. On a vu que Louis XIV avait naturellement peu de goût pour lui. Ses amis les plus chers et les plus dévoués étaient des hommes paisibles, retirés, étrangers à toutes les intrigues. Tous ses moyens d'ambition, s'il en avait eu, reposaient sur l'amitié de madame de Maintenon, et madame de Maintenon s'était ouvertement déclarée contre ses opinions. Les deux hommes (1) qui influaient le plus sur ses sentiments dans ces sortes de matières, étaient encore plus prévenus qu'elle-même contre les idées de spiritualité de Fénélon. Il est donc bien évident, qu'en s'obstinant à suivre la marche qu'il s'était tracée, il allait directement au but contraire à celui qu'on a voulu lui suppo-

(1) L'évêque de Chartres et le cardinal de Noailles.

ser. Les ennemis mêmes de Fénélon lui accordent un esprit supérieur, et lui attribuent toute l'adresse et toute la souplesse d'un habile courtisan. Comment peuvent-ils, d'après une pareille opinion, lui prêter des fautes de conduite dont l'homme le plus médiocre et le plus étranger à la science de la cour, n'aurait jamais pu se rendre coupable?

On est fâché de voir un homme aussi grave et aussi judicieux que le chancelier d'Aguesseau paraître adopter avec trop d'indifférence ces imputations indiscrètes. Nous avons rapporté l'éloge brillant qu'il fait dans les *mémoires de la vie de son père* (page 145), de l'esprit et des talents de Fénélon; mais il le termine en se rendant l'interprète trop docile des adversaires de l'archevêque de Cambrai.

« Un naturel si heureux (1), dit le chancelier d'Aguesseau en parlant de Fénélon, fut » perverti comme celui du premier homme par » la voix d'une femme; et ses talents, sa for- » tune, sa réputation même, furent sacrifiés, » non à l'illusion des sens, mais à celle de l'es- » prit. On vit ce génie si sublime se borner à » devenir le prophète des mystiques et l'oracle » du quiétisme. Ebloui le premier par l'éclat de » ses lumières, et éblouissant ensuite les au-

(1) OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII.

» tres, suppléant au défaut de science par la
» beauté de son esprit, fertile en images spé-
» cieuses et séduisantes, plutôt qu'en idées
» claires et précises, voulant toujours paraître
» philosophe ou théologien, et n'étant jamais
» qu'orateur, caractère qu'il a conservé dans
» tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume
» jusqu'à la fin de sa vie; effrayé des excès de
» Molinos que son cœur détestait, et que la pu-
» reté de ses mœurs ne désavouait pas moins;
» mais trompé par la prévention de son esprit,
» qui avait saisi fortement une fausse idée de
» perfection, il forma le dessein hasardeux de
» condamner les conséquences, sans abandon-
» ner le principe, et il osa se donner à lui-
» même la mission de purger le quiétisme de
» tout ce que cette secte avait d'odieux, de le
» renfermer dans ses véritables bornes, de faire
» le personnage d'interprète, et comme de mé-
» diateur entre les mystiques et les autres théo-
» logiens, d'apprendre aux uns et aux autres la
» force des mots dont ils se servaient, et de se
» rendre par-là comme l'arbitre suprême de la
» dévotion.

» Est-il vrai que, voyant le roi se tourner en-
» tièrement du côté de la religion, les person-
» nes les plus puissantes à la cour se conformer,
» au moins en apparence, au goût du souve-
» rain, et la dévotion devenir l'instrument de

» la fortune, il ait eu la pensée de joindre la » politique à la mysticité, et de former, par les » liens secrets d'un langage mystérieux, une » puissante cabale, à la tête de laquelle il se» rait toujours par l'élévation et l'insinuation » de son esprit, pour tenir dans sa main les res» sorts de la conscience, et devenir le premier » mobile de la cour, ou dès le vivant du roi » même, ou du moins après sa mort, par le » crédit du duc de Bourgogne, qui avait un » goût infini pour lui? c'est le jugement que » bien des gens en ont porté, et qu'il faut re» mettre au souverain scrutateur de l'esprit et » du cœur humain : tout ce que l'on en peut » dire, est que, si ce jugement ne semble pas » téméraire, l'archevêque de Cambrai ne fut » pas plus heureux en politique qu'en théolo» gie, puisque sa doctrine fut condamnée, et » sa fortune détruite par les moyens mêmes » qu'il avait pris pour l'élever. »

Madame de Maintenon, bien plus à portée de connaître Fénélon par l'habitude de ses relations avec lui, et par la finesse de son tact et de son esprit, en jugeait bien autrement que le chancelier d'Aguesseau, dans le temps même où elle était le plus prévenue contre lui. « Quant » au retour de M. de Cambrai, écrivait-elle au » cardinal de Noaille (1), il n'y a que Dieu qui

(1) 13 juillet 1697.

» puisse le faire. Il croit soutenir la religion
» en esprit et en vérité; s'il n'était pas trompé,
» il pourrait revenir par des raisons d'intérêt;
» je le crois prévenu de bonne foi : il n'y a donc
» plus d'espérance. »

On pourrait être étonné de l'espèce de sévérité avec laquelle le chancelier d'Aguesseau juge les pensées les plus secrètes de Fénélon, si ce respectable magistrat n'eût pas révélé lui-même, sans s'en apercevoir, les motifs de cette disposition. Tel est au moins l'avantage que l'on peut recueillir des préventions des hommes sincères et vertueux ; n'étant point inspirés par un sentiment d'envie ou d'intérêt, ils ne cherchent point à voiler avec art leurs motifs secrets ; ils les laissent pénétrer avec candeur, et ils offrent par leur sincérité même le moyen de se prémunir contre l'autorité, que leur vertu donnerait à leur témoignage. Ce fut uniquement la piété filiale qui dicta au chancelier d'Aguesseau quelques uns de ces jugements, dont nous ne craindrions pas d'appeler à son équité naturelle. Il a eu soin de nous y inviter, pour ainsi dire, en déposant dans ses mémoires les griefs que son père croyait avoir contre le duc de Beauvilliers, ami si déclaré de Fénélon. M. d'Aguesseau père était persuadé que M. de Beauvilliers avait contribué à l'écarter de la place de chancelier de France, et il était difficile qu'un fils aussi tendre, et pénétré d'un res-

pect si religieux pour son père, ne conservât pas un peu d'éloignement pour M. de Beauvilliers et ses amis. Ce sentiment, dont le chancelier d'Aguesseau ne se rendait peut-être pas compte à lui-même, a influé d'une manière plus ou moins sensible sur ce qui a pu lui échapper contre M. de Beauvilliers, Fénélon, l'évêque de Chartres, Saint-Sulpice et contre tout ce qui tenait à cette partie de la cour et du clergé. Il y a d'ailleurs une observation générale à faire sur tous les mémoires écrits à cette époque. Les malheureuses divisions qui existaient au sujet des affaires de la religion, toujours mêlées alors aux affaires du gouvernement, avaient partagé presque tous les hommes de mérite en deux classes : les élèves des jésuites, et ceux de Port-Royal. Les amis et les ennemis de ces deux écoles, ceux mêmes d'entre eux qui se rendaient mutuellement justice sur tout ce qui appartient à la vertu et à l'honneur, n'étaient pas toujours exempts de cette sorte de prévention qu'on puise nécessairement à l'école de ses premiers instituteurs. L'éducation du chancelier d'Aguesseau était l'ouvrage des amis de Port-Royal, et Fénélon devait la sienne à Saint-Sulpice, plus attaché aux jésuites. A cette époque, les principes de l'institution qu'on avait reçue dans sa jeunesse, décidaient assez ordinairement l'opinion à laquelle on se confor-

mait le reste de sa vie sur les questions théologiques; et malheureusement les opinions sur les personnes prenaient la teinte des opinions sur la doctrine. On est assez disposé à être sévère pour ceux qui ne pensent pas comme nous, et indulgent pour ceux qui professent nos principes (1).

Nous aurons plus d'une occasion de reconnaître la justesse de cette observation dans la suite de l'histoire de Fénélon. Cependant on doit convenir que les nombreuses réclamations qui s'élevèrent dès le premier moment contre son livre des *Maximes des Saints*, ne parurent tenir à aucun esprit de parti. Ses amis les plus chers et les plus *estimables*, ceux mêmes qui pensaient comme lui sur d'autres points, ne craignirent pas de lui montrer avec sincérité

(1) Si l'expérience ne nous montrait fréquemment combien ce que l'on appelle l'opinion publique est facile à s'exalter sur les questions les moins accessibles à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pourrait s'étonner encore aujourd'hui de l'espèce de chaleur avec laquelle les courtisans et les gens du monde prirent parti dans une controverse si abstraite et si étrangère à leurs idées habituelles. Il n'y eut pas jusqu'au célèbre La Bruyère qui ne se crût obligé d'écrire sur une question de théologie; il avait composé des *Dialogues sur le quiétisme*, qui ne parurent qu'après sa mort, par les soins de l'abbé Dupin. La Bruyère devait à Bossuet sa place chez M. le prince de Condé; et une juste admiration, réunie à la reconnaissance, ne lui permettait pas d'hésiter entre Bossuet et Fénélon.

leur chagrin et leur douleur sur une doctrine qui allait l'exposer aux plus violentes contradictions. Nous avons une lettre de l'abbé Brisacier à Fénélon lui-même, où la vertu, la vérité, la simplicité, le respect, l'amour et la douleur s'expriment dans le langage le plus touchant.

Lettre de M. Brisacier à Fénélon sur son livre des *Maximes des Saints*, 28 fév. 1697.

« Je ne me console pas, monseigneur, de » tout ce que j'entends dire tous les jours à toutes » sortes de gens, de toutes sortes d'états, contre » un ouvrage qui porte votre nom, et qui, dès » que j'en sus le titre et le dessein, aussi bien » que la manière dont il avait été rendu public, » me jeta sur-le-champ, par l'attachement sin- » cère que je vous ai voué, dans une extrême » consternation ; prévoyant bien dès-lors les » dangereuses suites où ce livre allait vous ex- » poser, indépendamment même de l'examen » des critiques sur la doctrine qu'il peut conte- » nir. Ma frayeur n'a point été vaine; je vois » chaque jour ce que j'avais appréhendé. Comme » j'ai passé jusqu'ici pour un de vos plus fidèles » serviteurs, et qu'on m'a vu, avant la publica- » tion de votre livre, vous défendre de bonne » foi sur les soupçons qui se répandaient contre » vous, monseigneur, bien des gens croient » être en droit de me demander comment vous » avez pu vous résoudre à écrire sur un sujet si » délicat, et comment vos plus intimes amis ne

» vous en ont pas détourné. On prend plaisir à
» me dire une infinité de choses sur lesquelles
» j'ai fait moi-même de fâcheuses réflexions; et
» on me rapporte de toute part, sans ce que je
» vois de mes yeux, que les prélats les moins
» suspects de préoccupation contre vous, des
» ecclésiastiques très sensés, des curés zélés,
» des docteurs habiles, des supérieurs de com-
» munautés séculières et régulières, des laïques
» très recommandables et très intelligents dans
» les matières spirituelles, quelque prévenus
» qu'ils ayent été jusqu'ici en votre faveur, ne
» peuvent s'empêcher de dire ou en secret, ou
» tout haut, que vous avez peu de partisans
» dans cette affaire; comme en effet, il est vrai
» qu'il ne se trouve presque personne qui ose
» vous soutenir ni dans la forme, ni dans le
» fond. Vos meilleurs amis, sans vous le témoi-
» gner, sont désolés de vous voir engagé dans
» une carrière, dont vous ne sauriez sortir avec
» un entier agrément, et où certainement vous
» n'aviez nulle obligation d'entrer pour la gloire
» de Dieu, qui en souffrira. Tel est, monsei-
» gneur, le jugement anticipé du public, que
» je recueille, malgré moi, de toutes les bou-
» ches, à chaque pas que je fais. Des gens dignes
» de foi, qui ont été à la cour, m'assurent
» qu'on y est aussi révolté qu'à Paris, quoiqu'on
» garde encore quelques mesures de respect,

» en ne s'expliquant qu'à demi et avec peu » d'éclat. Il est visible qu'il y a peu de chemin » à faire encore pour éclater tout-à-fait ; ce » qu'on ne pourrait assez déplorer pour toutes » sortes de raisons, et surtout à cause des » grandes places que vous occupez dans l'église » et dans l'état.

» Pour moi, monseigneur, je n'en parle » qu'en particulier, qu'à quelques amis intimes, » dont la plupart me préviennent, et qui ont » l'honneur d'être des vôtres. Ils sont tous aussi » alarmés que je le suis, et leur juste inquiétude » augmente la mienne. Vous n'êtes pas un au- » teur indifférent, monseigneur, et quand vous » le seriez pour les autres, vous ne pouvez ja- » mais l'être pour moi ; mais par malheur, vous » ne le sauriez être pour personne, et tout ce » qui vous regardera, fera nécessairement grand » bruit. Ce serait trop pour un homme de votre » rang d'être le moins du monde soupçonné en » ce qui regarde les sentiments ; que serait-ce » donc s'il arrivait quelque chose de pis ; et pou- » vez-vous user de trop de précaution pour ne » vous y pas exposer? Je vous proteste avec » respect et avec douleur, monseigneur, que » je n'écris ceci ni par aucun entêtement par- » ticulier, ni par l'instigation de qui que ce » soit. Personne sous le ciel ne sait que j'ai l'hon- » neur de vous écrire, ni la manière dont je le

» fais. Personne ne m'a prévenu ; personne ne
» m'a animé ; personne ne croit que je pense à
» prendre, ni que j'ose prendre la liberté que
» je prends. Je n'ai pour confidents que quel-
» ques moments de la nuit. Je n'ai nul motif
» que d'épancher sincèrement et respectueuse-
» ment mon cœur dans celui d'un prélat estimé
» par lui-même, et aimé de tout le monde, et
» qui tout grand qu'il est, a daigné jusqu'à pré-
» sent s'abaisser souvent jusqu'à me donner des
» marques de son amitié, que je respecte autant
» qu'elle m'honore. Je ne veux nullement m'é-
» riger en censeur, ni en juge. Je n'ai nul des-
» sein que cette lettre que j'écris à la hâte dans
» les ténèbres, et dont je ne retiens nulle copie,
» soit jamais vue d'autre que de vous seul. Ce
» n'est point un esprit critique qui conduit ma
» main ; c'est un cœur qui vous est parfaite-
» ment dévoué, et qui gémit chaque jour devant
» Dieu dans l'attente de tout ce qui peut arriver.
» Il me semble que je n'ai rien laissé volontai-
» rement échapper dans le style, qui blesse le
» moins du monde la profonde vénération que
» j'ai pour vous, monseigneur ; si vous en jugez
» autrement, je vous réponds de la droiture de
» ma volonté, et je vous demande pardon de
» ma faute, si vous en trouvez quelqu'une dans
» la démarche secrète de votre très humble... »

Nous devons regretter de n'avoir point re-

trouvé la réponse de Fénélon ; elle devait peindre la profonde émotion qu'un pareil langage avait dû lui causer. Il ne pouvait d'ailleurs se dissimuler que la voix de cet homme vertueux ne fût en ce moment l'interprète trop fidèle de la voix publique.

On répandit en même temps dans le public une lettre du célèbre abbé de Rancé à Bossuet, dont les expressions n'étaient pas, à beaucoup près, aussi convenables et aussi mesurées, et qui parurent très déplacées dans la bouche d'un religieux, en parlant d'un archevêque aussi recommandable que Fénélon (1).

Un malheur, d'un genre bien différent, mais qui aurait pu affecter vivement tout autre que Fénélon, vint se réunir aux orages qui s'élevaient autour de lui, et qui prenaient chaque jour un caractère plus menaçant. Le feu consuma en quelques heures son palais de Cambrai, tous ses meubles, tous ses livres, tous ses papiers. Il en apprit la nouvelle, non avec une indifférence affectée, mais avec la douceur et la sérénité habituelle de son ame (2). L'abbé de

Un incendie consume le palais de Fénélon.

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. VI.

(2) « Plusieurs savants qui ont eu, comme ce vertueux prélat, le malheur de perdre leurs livres par un accident semblable, n'ont pas supporté cette perte avec le même courage. Le célèbre Bartholin, dont la bibliothèque fut brûlée avec

Langeron, instruit de cet évènement, courut à Versailles pour en prévenir Fénélon; il le trouva causant tranquillement avec ses amis; il crut qu'il ignorait encore ce malheur, et il voulut le lui apprendre avec une espèce de ménagement. « Je le savais, mon cher abbé, répon» dit Fénélon ; il vaut mieux que le feu ait pris » à ma maison qu'à la chaumière d'un pauvre » laboureur, » et il reprit avec la même égalité la conversation que l'abbé de Langeron avait interrompue (1); mais ses amis, les amis de la religion, des sciences et des lettres, déplorèrent la perte d'un grand nombre de manuscrits intéressants, qui avaient servi de matériaux à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou qui avaient été le travail des plus belles années de sa vie.

» tous ses papiers et d'autres manuscrits précieux, a fait un ou» vrage intitulé, *de Bibliothecæ incendio*, où il déplore son » infortune. Antonius Urceus, dit Codrus, à qui la même dis» grâce arriva, pensa, dit-on, en perdre l'esprit. Il faut plaindre » sans les condamner, ces deux littérateurs; mais il faut louer » Fénélon d'avoir montré plus de courage, et de l'avoir exprimé » avec une sensibilité si touchante. »

(Hist. des membres de l'Acad. fr., 1787, t. III, p. 333.)

(1) L'auteur des Mémoires de madame de Maintenon suppose que Fénélon reçut cette nouvelle le même jour que l'ordre du roi qui le reléguait dans son diocèse. Il se trompe : l'incendie du palais de Cambrai arriva au mois de février 1697, et Fénélon ne reçut l'ordre de quitter la cour qu'au mois d'août suivant.

Bossuet avait publié son *Instruction sur les Etats d'oraison* environ un mois après que le livre de Fénélon eût paru; il l'avait appuyé de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; conçue dans les termes les plus magnifiques; l'ouvrage était en effet digne de la réputation de son illustre auteur. Il avait coûté dix-huit mois de travail à Bossuet, et on doit bien croire qu'un ouvrage, dont Bossuet s'était occupé avec tant de persévérance, devait être, comme il l'était en effet, un modèle d'érudition et de sagacité.

Bossuet publie son Instruction sur les états d'oraison.

Si Fénélon avait été dans le cas d'observer, pendant les conférences d'Issy, que Bossuet n'avait qu'une notion assez vague et assez superficielle des questions de spiritualité et des auteurs qui en avaient traité, la lecture de l'instruction de ce prélat sur *les Etats d'oraison* dut lui prouver qu'il n'avait fallu que dix-huit mois à Bossuet pour se rendre maître dans cette science; il entreprit de la saisir dans son origine et dans ses progrès, dans ses principes et dans ses conséquences; il sut la soumettre à des règles fixes et certaines, démêler ce qu'elle peut avoir de vrai et de faux, d'utile et de dangereux, se soutenir invariablement dans cette juste mesure, qui lui permettait de respecter dans les auteurs qui en ont parlé, ce qu'ils ont pu dire d'exact et d'édifiant, d'excuser en quelques uns l'irrégula-

rité ou l'exagération des expressions en faveur de leurs intentions, et foudroyer impitoyablement tous ceux qui avaient voulu emprunter le masque de la piété pour propager des maximes dangereuses et des conséquences révoltantes. Cet ouvrage est resté parmi les théologiens comme la véritable règle à laquelle on doit s'attacher pour la croyance, et se conformer pour la pratique. D'ailleurs Bossuet y laisse assez d'aliments à la piété sincère et affectueuse, pour se nourrir sans danger de tout ce qui peut élever l'ame au degré de perfection compatible avec la faiblesse humaine, et se borne à lui interdire ces illusions trompeuses, qui peuvent séduire les imaginations trop vives, ou pervertir les cœurs corrompus.

Il était difficile, qu'en traitant toutes ces questions, et surtout en les traitant dans des circonstances où elles avaient excité des inquiétudes fondées, Bossuet pût se dispenser de parler des auteurs, dont les écrits avaient donné lieu à de justes reproches. Il parlait donc des ouvrages de madame Guyon; il en citait des passages nombreux; il en révélait les conséquences absurdes et condamnables; mais, en même temps, il évitait d'accuser ses intentions, ou de jeter des soupçons sur sa personne. Il ne faisait à cet égard que ce qu'avait fait l'évêque de Chartres quinze mois auparavant. Mais pour-

quoi Bossuet exigeait-il de Fénélon ce que l'évêque de Chartres n'avait pas même jugé convenable de lui demander?

Fénélon instruit de la chaleur avec laquelle Bossuet s'élevait contre son livre, en y mêlant des accusations qui tendaient à faire suspecter sa bonne foi et sa délicatesse dans les procédés, crut que son honneur exigeait d'abord qu'il se justifiât sur des points si faciles à éclaircir, puisqu'il n'était question que de faits. Il prit pour y parvenir la voie la plus courte et la plus simple, ce fut de prier madame de Maintenon de vouloir bien l'entendre en présence du cardinal de Noailles. Ce prélat était le seul témoin de tous les faits relatifs au livre de Fénélon, puisqu'il ne l'avait composé, réformé, et fait imprimer que de concert avec lui.

Cette conférence eut lieu à Saint-Cyr (1), en présence du cardinal de Noailles et du duc de Chevreuse. Mais elle ne servit qu'à embarrasser madame de Maintenon, et à dépiter le cardinal de Noailles. Il ne pouvait contester aucun des faits sur lesquels Fénélon interpellait son témoignage; et ces faits rendaient plus sensibles ses variations. D'ailleurs ce prélat, dont

(1) A la fin de février 1697. Nous en avons le manuscrit original.

la douceur ressemblait un peu à la faiblesse, était entraîné par l'ascendant de Bossuet, et embarrassé de justifier sa propre conduite au sujet du livre de Fénélon, depuis qu'il le voyait si violemment attaqué.

Bossuet avait d'abord paru se borner à faire rectifier par Fénélon lui-même ce qu'il pouvait y avoir d'inexact dans le livre des *Maximes des Saints*. C'était dans cette disposition qu'il avait annoncé *qu'il donnerait en secret ses remarques à Fénélon comme à son intime ami;* mais depuis qu'il se voyait secondé par l'opinion publique, depuis qu'il se sentait appuyé du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de madame de Maintenon, il ne dissimulait plus son intention d'arracher à Fénélon une rétractation absolue.

Fénélon soumet au pape le jugement de son livre.

Cependant trois mois s'étaient déjà écoulés, et Bossuet n'avait point encore communiqué à Fénélon ces *remarques* annoncées et attendues depuis si long-temps. L'archevêque de Cambrai prit alors le parti de soumettre son livre au jugement du pape par une lettre du 27 avril 1697; mais il ne fit cette démarche qu'avec l'autorisation du roi (1), et après avoir fait mettre sous les yeux de ce prince, par le duc de Beauvil-

(1) Nous avons la lettre manuscrite qui porte cette autorisation.

liers, le modèle de la lettre qu'il se proposait d'écrire à sa sainteté.

Cette démarche, qui paraissait devoir saisir le Saint-Siège du jugement de toute l'affaire, n'avait point ralenti l'activité de Bossuet.

Il semble que Fénélon ayant porté à Rome la décision de tous les points de cette controverse, avec le consentement et l'approbation du roi; ayant en même temps pris l'engagement formel de se soumettre au jugement qui interviendrait, aurait pu se dispenser de répondre à toutes les interpellations de Bossuet. Il aurait évité par cette méthode, des discussions personnelles, dont on sut profiter pour achever de le perdre entièrement dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. Il est vraisemblable que par cette conduite circonspecte et mesurée, il serait parvenu à n'avoir pour adversaire déclaré que Bossuet seul, et à l'isoler du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, qui auraient attendu avec respect et en silence le jugement du pape.

Mais un désir estimable de conciliation, et la conviction pleine et entière où était Fénélon, qu'il lui suffirait d'expliquer à ses collègues ses véritables sentiments, pour calmer leurs inquiétudes, lui persuadèrent qu'il parviendrait à un but si désirable, en soumettant encore son livre à l'examen des théologiens les plus

exacts et les plus éclairés. Ce fut cette disposition qu'il crut devoir communiquer à Louis XIV dans une lettre du 11 mai 1697 (1). « Il y a trois » mois et demi, y disait Fénélon, que M. de » Meaux me fait attendre ses remarques ; il » m'avait fait promettre qu'il ne les montrerait » qu'à moi, et tout au plus à MM. de Paris et » de Chartres. Cependant il les a communiquées » à diverses autres personnes : pour moi, je n'ai » pu jusqu'ici les obtenir. »

Fénélon écrit à Louis XIV.

Dans le moment même où Fénélon écrivait cette lettre au roi, il se passait une scène à Saint-Cyr, qui dût le confirmer de plus en plus dans l'idée qu'on était parvenu à le décréditer entièrement dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. On renvoya de ce monastère trois des religieuses qu'on soupçonnait être les plus attachées à ses maximes. Louis XIV, pour manifester hautement son opposition à toutes les nouveautés, se rendit lui-même à Saint Cyr, et déclara devant toute la communauté assemblée, qu'il ne souffrirait jamais qu'elles rentrassent dans cette maison. Il s'exprima même d'une manière qui montra jusqu'à quel point il était prévenu et indisposé contre madame Guyon et ses partisans.

On renvoie de Saint-Cyr trois religieuses.

(1) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. VII.

Parmi ces religieuses, était madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, et pour qui madame de Maintenon avait eu long temps une prédilection si particulière. On lui laissa la liberté de choisir le diocèse où elle préférerait de se retirer; elle demanda et obtint d'être placée à Meaux, sous la direction de Bossuet. On a vu qu'elle avait déjà eu une correspondance assez suivie avec lui. Elle n'eut qu'à se louer, sous tous les rapports, de l'intérêt tendre et paternel, de l'indulgence et du zèle qu'il mit à adoucir ses peines. Nous avons un manuscrit de madame de la Maisonfort, où l'on voit qu'après la mort de Bossuet, Fénélon avait désiré d'être instruit en détail de toute la conduite de ce prélat en cette circonstance; et c'est à Fénélon lui-même que madame de la Maisonfort en adresse le récit; ainsi ce témoignage ne peut pas être suspect. On y voit les détails les plus touchants de la bonté assidue avec laquelle Bossuet s'arrachait à ses études et à ses occupations de tous les genres, pour répandre des consolations dans le cœur d'une simple religieuse malheureuse et affligée. Elle rapporte que Bossuet lui disait : « C'est la grande mode de trouver beaucoup d'esprit à M. de Cambrai : on a raison; il brille d'esprit, il est tout esprit; il en a bien plus que moi. » Mais ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que dans ses prati-

ques de piété, et dans la direction de sa conscience, Bossuet ne changea rien absolument à la méthode que Fénélon lui avait prescrite.

M. de Beauvilliers est menacé de perdre sa place.

Dans le temps même où on renvoyait de Saint-Cyr les religieuses soupçonnées d'être trop prévenues pour la doctrine de Fénélon, le plus cher, le plus respectable de ses amis était exposé à un violent orage; la correspondance de madame de Maintenon avec le cardinal de Noailles ne permet pas de douter qu'elle n'eût alors le projet de faire renvoyer M. de Beauvilliers. Une lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson ne laisse aucune incertitude à cet égard.

Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson, 15 avril 1697. (Manuscrits.)

Il lui écrivait : « On cherche, monsieur, à me » faire chasser d'ici, et on y parviendra si madame de Maintenon continue dans l'opposition où elle est pour moi. Je ne sens rien qui » la mérite, et je crois que Dieu demande de » moi que je ne sorte point de l'état où il m'a » mis, sans avoir fait de ma part ce qui se peut. » Je vous prie, monsieur, d'engager M. l'évêque de Chartres à se trouver au séminaire » mercredi 17 de ce mois, à 4 heures après » midi; je m'y rendrai, et l'entretiendrai une » heure à cœur ouvert, ou devant vous, ou » seul, comme il l'aimera mieux. On ne peut » être à vous, monsieur, plus tendrement, ni » plus absolument que j'y suis.

Le duc DE BEAUVILLIERS.

» *P. S.* Jamais intrigue de cour n'a été plus » étendue, ni plus forte contre un particulier » que celle qui est contre moi. On ne va pas » moins qu'à dire qu'il est terrible de voir les » princes entre les mains de gens d'une religion » nouvelle. »

Cette lettre accabla de douleur M. Tronson, moins encore peut-être pour l'intérêt personnel de M. de Beauvilliers, auquel il était si tendrement dévoué, que pour celui de la religion même, dont M. de Beauvilliers offrait à la cour le plus respectable modèle. M. Tronson lui répondit (1) : « Que dans l'état où étaient les » choses, et dans les suites fâcheuses qui étaient » à craindre, s'il ne s'agissait, pour les prévenir, » que de condamner les erreurs que les évêques » avaient condamnées dans les livres de madame Guyon, qu'il ne croyait pas que ni lui, » ni M. l'archevêque de Cambrai en dussent » faire aucune difficulté; qu'ils ne pouvaient » pas même, en conscience, refuser de faire » cette démarche, qui paraissait nécessaire » pour guérir les soupçons que le public avait » formés. »

M. de Beauvilliers se conforma au sage conseil de M. Tronson, et écrivit à madame de

(1) 16 avril 1697. (Manuscrit.)

Maintenon une lettre qui se renfermait absolument dans le sens qui lui était tracé (1).

Il ne dépendit pas de M. Tronson que Fénélon ne suivît une marche aussi précautionnée; il lui écrivit en même temps, et dans le même esprit qu'à M. de Beauvilliers (2), et il ajoutait: « Je prends trop de part à vos véritables intérêts, pour ne pas vous proposer le seul moyen » qui me paraît capable de remédier à tous les » maux que l'on craint. M. l'évêque de Chartres a vu votre lettre (au pape); quoiqu'il » approuve fort votre soumission au pape, lui » et moi aurions souhaité, pour l'amitié que » nous avons pour vous, et même cru nécessaire pour le bien de la paix, qu'elle fût accompagnée d'un désaveu, ou d'une explication des choses qu'on trouve à redire dans » votre livre. »

Le cardinal de Noailles était toujours porté, par son caractère, aux voies de douceur et de conciliation; d'ailleurs, sa position était devenue délicate et difficile. Il avait approuvé le livre de Fénélon; il l'avait jugé *correct et utile;* il était au moins certain qu'il n'y avait pas observé les erreurs monstrueuses que Bossuet reprochait à cet ouvrage, puisqu'après l'avoir lu,

(1) Manuscrits.

(2) Manuscrits.

l'avoir gardé pendant trois semaines, après avoir indiqué et obtenu tous les changements qui lui avaient semblé nécessaires, il en avait autorisé l'impression, en désirant seulement qu'il ne parût qu'après celui de Bossuet : c'est ce qui lui faisait souhaiter vivement de prévenir le scandale d'une controverse publique. Il écrivait à Fénélon : « Je ne vous dis pas de vous livrer entièrement à M. de Meaux, mais seulement de faire usage de *ses remarques*. Je ferai, tant que je pourrai, le personnage de médiateur; mais il faut que vous m'aidiez pour cela, et que vous en fassiez plus que dans un autre temps, parce que vous n'avez pas présentement affaire seulement à M. de Meaux, mais au public, mais à une foule inconcevable de docteurs, de prêtres, de religieux et de gens de toute espèce de condition. »

Lettre du cardinal de Noailles à Fénélon.

Fénélon ne demandait pas mieux que de se réformer sur *les remarques de Bossuet*, si elles lui paraissaient fondées; mais Bossuet différait toujours de les lui communiquer; il voulait le forcer à une véritable rétractation.

C'était pour y parvenir qu'il avait proposé au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres de s'assembler tous les trois pour examiner le livre de Fénélon, en extraire les propositions dignes de censure, et attacher à chacune des propositions les qualifications dont elle était

susceptible. Ce ne fut que lorsque cet examen et cette espèce de jugement eût été arrêté et conclu entre les trois prélats, dans leurs assemblées particulières, qu'on invita Fénélon à s'y réunir, en leur donnant le nom de *simples conférences* (1).

Sa position devenait chaque jour plus difficile. En refusant de se rendre à l'invitation de ses collègues, il achevait de se perdre dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. D'un autre côté, il ne pouvait reconnaître pour juges d'un livre qu'il avait déjà soumis au jugement du pape, leur supérieur commun, des collègues à qui ni les lois canoniques et civiles, ni la discipline ecclésiastique établie en France, ne donnaient aucune juridiction sur lui. Mais au lieu de s'en tenir à cette défense générale, il s'abandonna trop facilement au désir et à l'espérance d'expliquer ou de justifier ce qui pouvait paraître obscur ou équivoque dans son livre.

Il avait déjà donné, dans sa lettre au pape, quelques explications sur les principales difficultés qu'on lui avait opposées. Il avait écrit à Bossuet lui-même; il lui rappelait tout ce qui s'était passé à l'époque des conférences d'Issy,

(1) Voyez les lettres de Bossuet à son neveu, des 15, 22, 29 avril et 16 mai 1697, tom. XIII des OEuvres de Bossuet.

les raisons de convenance personnelle, qui ne lui avaient pas permis d'approuver son *Instruction sur les Etats d'oraison*, et la loi qu'on lui avait imposée de faire connaître au public ses véritables sentiments sur les points controversés. Il finissait sa lettre à Bossuet en ces termes: « Vous pouvez voir, monseigneur, que je ne » suis capable ni de duplicité, ni de politique » timide : quoique je craigne plus que la mort » tout ce qui ressent la hauteur, j'espère que » Dieu ne m'abandonnera pas, et qu'en gar» dant les règles d'humilité et de patience avec » celles de fermeté, je ne ferai rien de faible, » ni de bas. Jugez par-là de ma sincérité dans » les assurances que je vous donne ; c'est à vous » à régler la manière dont nous vivrons ensem» ble : celle qui me donnera les moyens de vous » voir, de vous écouter, de vous consulter, et » de vous respecter autant que jamais, est la » plus conforme à mes souhaits et à mes incli» nations. »

Lettre de Fénélon à Bossuet.

Fénélon s'était flatté de ramener plus facilement l'évêque de Chartres; il savait que ce prélat ne partageait pas toutes les opinions de Bossuet sur le fond même de cette controverse. Mais l'évêque de Chartres croyait que Fénélon, en exaltant la Charité, avait trop affaibli l'Espérance. Ce fut sur ce point qu'il chercha à rassurer ce prélat par une lettre dont il parut d'a-

bord assez satisfait. Il alla plus loin ; il s'engagea à donner une nouvelle édition de son livre, dans laquelle il ajouterait des explications encore plus détaillées. Mais l'évêque de Chartres pensait qu'un désaveu pur et simple, de sa part, était nécessaire dans les circonstances. « Les » efforts que j'ai faits, mon cher prélat, écri- » vait-il à Fénélon, pour obtenir de vous ce » que j'avais l'honneur de vous dire hier, n'ont » point été un effort de mon envie de vaincre.... » Le crédit que votre livre donne, contre votre » intention, au quiétisme de nos jours, m'ef- » fraie et m'afflige plus que je ne puis vous dire. » Les quiétistes iront plus loin, malgré vos ex- » pressions et vos exceptions les plus formelles ; » ils sauront bien tirer de votre livre d'étranges » conséquences, et celles même que votre piété » a rejetées avec horreur. Si vous soutenez ce » livre par des explications, on le tiendra bon, » utile, sain dans la doctrine ; on le réimpri- » mera ; on accusera de peu d'intelligence ou » de mauvaise intention tous ceux qui le con- » damneront. Ainsi, il aura cours ; les ennemis » de la vérité en triompheront ; ils feront par-là » des dommages infinis. Pardonnez à ma ten- » dresse, elle est toujours avec mon respect or- » dinaire, et sans intérêt. »

Lettre de l'évêque de Chartres à Fénélon, 18 mai 1697. (Manuscrits.)

Cependant l'évêque de Chartres avait souvent de la peine à se défendre de la candeur

avec laquelle Fénélon se prêtait à toutes les explications qu'on pouvait désirer de lui. Toutes les fois qu'il discutait avec Fénélon, il revenait à Fénélon; mais son extrême prévention contre madame Guyon et l'ascendant de Bossuet, le replongeaient bientôt dans de nouvelles incertitudes.

Fénélon paraissait encore plus redouter les variations de l'évêque de Chartres que toute la véhémence de Bossuet. On peut juger combien il lui était difficile d'arriver à un résultat satisfaisant dans une discussion où il avait à combattre Bossuet, qui se refusait à toute explication; l'évêque de Chartres, qui consentait à des explications, mais qui ne pouvait se fixer entièrement sur celles qu'il jugeait nécessaires; et le cardinal de Noailles, qui redoutait par timidité toutes les discussions, et que sa timidité même ramenait aux discussions, parce qu'il lui était impossible de résister à Bossuet. Nous avons la minute originale d'une lettre de Fénélon, qui peut donner une idée de la situation pénible où il se trouvait au milieu de toutes ces contradictions dans les caractères, souvent plus difficiles à concilier que les contradictions mêmes dans les choses.

« Je vous envoie, monsieur, une lettre que » vous pouvez montrer à M. l'évêque de Char- » tres, si M. de Beauvilliers et M. Tronson le

Lettre de Fénélon à M. Hébert, curé de Versailles. (Manuscrits.)



» jugent à propos. Je ne puis être en peine que » de sa fermeté à demeurer dans un même pro- » jet. Je l'ai vu si souvent changer, que je ne » peux plus m'arrêter à ses propositions. Il n'a » tenu qu'à lui, depuis six mois, que nous ne » fissions dès le premier jour, sans scandale, » ce qu'il propose maintenant; et après l'avoir » souvent proposé, il l'a rejeté toutes les fois » qu'il a été question de conclure. On ne fait » que me tâter pour m'entraîner peu à peu, et » pour m'engager vers les autres, sans engager » jamais les autres vers moi. D'ailleurs, je ne » connais plus M. de Chartres : il n'hésite ja- » mais, il ne doute de rien; il ne défère plus à » ses anciens amis, qui avaient autrefois toute » sa confiance. Il me paraît réservé, mysté- » rieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, » qui le remplissent de défiance, et qui lui font » rejeter tous les tempéraments raisonnables, » afin qu'il me jette dans les dernières extrémi- » tés. S'il voulait bien prendre M. Tronson pour » notre véritable et secret médiateur, nous ne » serions bientôt, lui et moi, qu'un cœur et une » ame. Pour mon cœur, il est encore tout en- » tier à son égard, et je me sentirais dès demain » plus tendre et plus ouvert pour lui que je ne » l'ai jamais été. Pour M. de Meaux, je ne sau- » rais m'y fier : il n'y aurait à le faire ni bien- » séance, ni sûreté; mais je n'ai aucun fiel, et,

» le lendemain que l'affaire serait finie, je ferais » toutes les avances les plus honnêtes pour bien » vivre avec lui, et pour édifier le public. »

Bossuet, à peu près assuré du concours de l'évêque de Chartres, ne se pressait point d'envoyer à Fénélon ces *remarques* promises depuis si long-temps. Il savait qu'elles devaient entrer dans l'examen que l'on devait faire du livre des *Maximes*, et que le cardinal de Noailles, M. Tronson et M. Pirot seraient seuls admis à cet examen. Car Fénélon avait établi pour première condition l'exclusion de Bossuet. « Le » cardinal de Noailles et le roi lui-même avaient » paru en sentir la justice et la convenance. » Elle ne venait pas, ajoutait Fénélon, d'au- » cun ressentiment, mais de la fâcheuse né- » cessité où il l'avait réduit de n'avoir plus » rien à traiter avec lui, après la conduite » qu'il avait tenue à son égard depuis plusieurs » années. »

Lettre de Fénélon au cardinal de Noailles. (Manuscrits.)

Mais Bossuet, comme on l'a vu, avait trouvé le moyen de se rendre maître de cet examen malgré Fénélon. « Il avait d'abord annoncé « qu'il ne communiquerait *ses remarques* qu'à » Fénélon *comme à un ami;* ensuite, il ajouta » qu'il les montrerait au cardinal de Noailles et » à l'évêque de Chartres; et il se servit de ce pré- » texte pour former insensiblement ces assem- » blées (dont nous avons parlé), que le cardi-

Ibid.

» nal crut devoir laisser tenir pour avoir égard » à la nécessité du temps, et qui finirent par » donner une étrange scène au public. »

Il en résulta que Fénélon, qui devait d'abord avoir seul connaissance des *remarques* de Bossuet, fut le seul à qui il n'en donna point communication, et que celui que Fénélon avait exclus de l'examen de son livre, l'en avait lui-même exclus.

Mais lorsque Bossuet eut observé que cette forme de prononcer sur la doctrine, pouvait blesser tout le corps épiscopal, il proposa d'inviter Fénélon à assister lui-même à ces assemblées, auxquelles on affecta de donner le nom de *conférences*. Mais ce ne fut, comme on le voit par sa correspondance avec son neveu (1), que lorsque les *trois prélats* eurent *arrêté* leur jugement sur les *propositions* dignes de *censure*, sur les *qualifications précises* qu'elles devaient recevoir, et sur la *satisfaction* que Fénélon devait à *l'église* par une *rétractation* formelle. Il est donc assez sensible que Fénélon n'avait été invité à ces conférences, que pour être interrogé sur son livre par des prélats dont l'opinion était déjà *arrêtée*; qui n'avaient aucune juridiction sur lui, et qui prétendaient le soumettre à leur

(1) Voyez tome XIII, dernière édition des OEuvres de Bossuet.

censure. On ne peut en effet en douter, en lisant le mémoire que Bossuet remit au cardinal de Noailles pour être communiqué à Fénélon. Nous avons la copie originale de ce mémoire, avec des additions et des corrections de la main de Bossuet. Il faut convenir, en le lisant, qu'il n'était pas propre à disposer Fénélon à reconnaître Bossuet pour son juge, quand même il y eût été aussi porté qu'il en était éloigné.

Bossuet y articulait en termes formels (1), « que les trois prélats étaient indispensablement » obligés de parler, à moins de vouloir que toute » l'église ne leur imputât cette *mauvaise doc-* » *trine* (celle du livre de Fénélon), et de se dé- » clarer *prévaricateurs de leur ministère ;* que » sans cela, ils seraient exposés à être envelop- » pés dans la condamnation d'un livre *qui a* » *scandalisé toute l'église*... Que c'est par cette » raison qu'ils ont rédigé par écrit les propo- » sitions qu'ils ont jugées *dignes de censure.* » (Bossuet les portait à 48, et il les représen- » tait en grande partie *comme autant d'erreurs* » *dans la foi ;* et un très grand nombre d'autres » *comme contraires à la foi*, *induisant tout* » *le quiétisme*, *des choses abominables*, *des* » *conséquences affreuses*, désavouées à la vé- » rité par l'auteur, *mais dont il posait le prin-*

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

» *cipe:* qu'on ne pouvait donc *pallier une doc-*
» *trine mauvaise par elle-même, odieuse, inex-*
» *cusable, et qui faisait horreur.*) Il finissait par
» accuser Fénélon, d'avoir *supposé*, *tronqué*,
» *altéré*, probablement sans mauvais dessein,
» *et pris à contre-sens* plus de dix ou douze
» passages de S. François de Sales, et il con-
» cluait que tout le livre des *Maximes n'était,*
» *depuis le commencement jusqu'à la fin,*
» *qu'une apologie cachée du quiétisme.* »

Toutes les protestations de tendresse que Bossuet mêlait à ce langage si véhément, achevèrent d'aigrir Fénélon, parce qu'il croyait y apercevoir un défaut de sincérité, dont la franchise de son caractère s'indignait. « Il nous est dur,
» disait Bossuet (1), de parler ainsi *du cher au-*
» *teur* à lui-même, *d'un ami si accoutumé à*
» *entendre ma voix, comme j'étais de ma part*
» *si accoutumé à entendre la sienne.* Dieu,
» sous les yeux de qui j'écris, sait avec quel gé-
» missement je lui ai porté ma triste plainte *sur*
» *ce qu'un ami de tant d'années* me juge in-
» digne de traiter avec lui, *moi qui n'ai jamais*
» *élevé ma voix contre lui d'un demi-ton seu-*
» *lement.....* J'impute seulement à mes péchés
» l'éloignement qu'un *tel ami* a marqué de
» moi; *un ami de toute la vie, un cher au-*

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

» *teur, Dieu le sait, que je porte dans mes*
» *entrailles.* »

Quant au refus d'admettre les explications que Fénélon prétendait donner, Bossuet disait (1) *qu'elles n'étaient pas recevables, parce qu'elles n'étaient pas sincères.*

Fénélon a fait connaître lui-même les motifs qui ne lui avaient pas permis d'accepter les conférences proposées par Bossuet. Fénélon refuse de conférer avec Bossuet.

« Ces conférences (2) auraient renversé le
» projet d'examen arrêté avec le cardinal de
» Noailles, et dont le roi avait agréé le plan;
» elles l'auraient rejeté entre les mains de M. de
» Meaux, qui joignait à toutes ses anciennes
» préventions une nouvelle hauteur depuis les
» éclats qui étaient arrivés. D'ailleurs, obser-
» vait Fénélon, s'agissait-il de conférences où
» M. de Meaux se fût borné à me proposer dou-
» teusement ses difficultés, en se méfiant de ses
» pensées contre mon livre? Non: il déclarait
» dès-lors, et il l'a déclaré encore plus solen-
» nellement depuis (3), que lui et ses collègues
» *ne mettaient point en question la fausseté*
» *de la doctrine* (de Fénélon), *qu'ils la te-*
» *naient déterminément mauvaise et insoute-*

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

(2) Réponse à la relation du quiétisme.

(3) Relation du quiétisme, par Bossuet.

» *nable;* qu'ainsi, supposé qu'il persistât invinciblement *à ne vouloir pas se dédire*, *il n'y avait de salut pour eux* qu'à déclarer leur sentiment à toute la terre. »

« Rien n'est plus clair que ces paroles, observait Fénélon (1), il ne voulait m'attirer » dans l'assemblée que *pour décider*, *pour parler au nom de l'église*, *pour me faire dédire*. » Quoi! ne pouvait-il pas craindre de se tromper en me condamnant? Non. *On ne mettait pas en question que je ne fusse dans l'erreur*, *et que je ne dusse me dédire*. Devais-je » tenter ces conférences, ou plutôt subir la » correction de ce tribunal? Dans la situation » où j'étais, me convenait-il d'aller faire une » scène sujette à diverses explications, sur lesquelles M. de Meaux aurait été cru? S'il a cité » si mal les passages de mes écrits imprimés, » qui sont sous les yeux du public; s'il a expliqué tant de fois mes paroles dans un sens si » contraire au mien; s'il n'a pu se modérer dans » des écrits qui doivent être lus de toute l'église, » que n'aurait-il pas fait dans ces conférences » particulières, où il aurait pu s'abandonner » librement à sa vivacité et à sa prévention. »

Fénélon ne pouvait pas être soupçonné d'éluder des conférences par crainte, par embarras,

(1) Réponse à la Relation du quiétisme.

par défaut de talents, de moyens ou de génie pour la discussion. Il a bien su prouver, par toutes les défenses qu'il a publiées dans le cours de ce grand procès, *que des conférences ne devaient pas l'embarrasser.* C'est lui-même qui en a fait l'observation, et il avait acquis le droit de s'exprimer avec cette noble confiance.

Mais on était parvenu à persuader à madame de Maintenon qu'il était indispensable que Bossuet assistât à ces conférences, et elle en donnait à madame de la Maisonfort, avant son expulsion de Saint-Cyr, une raison assez honorable pour Fénélon. « Admettre M. de Paris et » M. de Chartres à ces conférences, disait-elle, » et en exclure M. de Meaux, c'est ne rien » faire; parce que, quand il arriverait que » M. de Cambrai amenât les deux premiers à » son sentiment, on en conclurait que c'est par » la supériorité de son génie : au lieu que, si » M. de Meaux se rangeait du côté de M. de » Cambrai, on ne douterait plus que ce prélat » n'eût la vérité pour lui, M. de Meaux étant le » plus grand théologien qu'il y eût, et M. de » Cambrai le plus bel esprit. »

» Mais, disait Bossuet, pourquoi M. de Cambrai veut-il me séparer de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qu'il consent » à prendre pour examinateurs ? Pourquoi? ré-

» pliquait Fénélon (1), parce qu'ils ne veulent » pas, comme M. de Meaux, m'arracher une » rétractation sous un titre plus spécieux; parce » qu'ils ne m'ont point tendu de pièges pour me » réduire à approuver leurs livres; parce qu'il » ne me revient point qu'ils parlent de moi à » leurs amis comme d'*un fanatique*, comme » d'un esprit malade qu'on veut guérir; parce » que, loin d'être blessés de mon refus pour » l'approbation du livre de M. de Meaux, ils » ont cru mes raisons concluantes pour ne le » pas approuver. »

Le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres paraissaient sentir la force de toutes ces considérations; ils en étaient quelquefois ébranlés; mais ils étaient bientôt forcés de fléchir sous l'ascendant de Bossuet, qui leur disait avec véhémence: « (2) Prenez le parti qu'il vous plaira, » je vous déclare que j'éléverai ma voix jus» qu'au ciel contre des erreurs que vous ne pou» vez plus ignorer. J'en porterai mes plaintes » jusqu'à Rome et par toute la terre, et il ne » sera pas dit que la cause de Dieu sera ainsi » lâchement abandonnée; fussé-je seul, j'entre» prendrai la chose..... »

(1) Réponse à la Relation du quiétisme.

(2) Relation du quiétisme, par l'abbé Phélipeaux.

Fénélon consent à conférer avec Bossuet, à certaines conditions.

Fénélon voulut donner au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres une preuve de sa déférence pour eux, en portant la condescendance aussi loin qu'elle pouvait aller. Il consentit à conférer avec Bossuet; mais il exigea trois conditions, dans la seule vue d'éviter une scène confuse que chacun rapporterait selon ses préventions.

« 1°. Qu'il y aurait (1) des évêques et des » théologiens présents.

» 2°. Qu'on parlerait tour à tour, et qu'on » écrirait sur-le-champ les demandes et les ré» ponses.

» 3°. Que Bossuet ne se servirait point du pré» texte de ces conférences sur les points de doc» trine, pour se rendre examinateur du texte » du livre des *Maximes*, et que cet examen de» meurerait suivant le premier projet entre l'ar» chevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot. »

Dès que Fénélon eut proposé ces conditions, on lui répondit qu'elles rendaient, selon les vues de M. de Meaux, les conférences inutiles, et tout fut irrévocablement rompu.

Lettre de Fénélon au roi, 25 juillet 1697.

Fénélon prit alors le parti d'écrire au roi (2) « que n'ayant pu savoir précisément ce qu'il y » avait à reprendre dans son livre, que bien

(1) Réponse à la Relation du quiétisme.

(2) Manuscrit de Pirot.

» des théologiens approuvaient, quoiqu'ils n'o-
» sassent s'en expliquer, il ne pouvait faire de
» rétractation ni oblique, ni positive; la pre-
» mière ne lui convenant en aucune manière,
» et ne se sentant coupable d'aucune erreur, ce
» que supposerait la seconde. Il osait supplier
» sa majesté de lui permettre d'aller lui-même
» à Rome pour défendre son livre, promettant
» de n'y voir personne que le pape, et ceux que
» sa sainteté jugerait à propos de nommer pour
» l'examiner; de ne se mêler d'aucune autre
» affaire; d'y vivre encore plus retiré qu'il ne
» faisait à Versailles, et d'en revenir dès le mo-
» ment où le pape aurait prononcé, soumis à
» son jugement, justifié ou détrompé, et tou-
» jours catholique; que dans tous les cas, il se
» trouverait alors en état de détromper lui-
» même les théologiens cachés qui recevaient
» la doctrine de son livre, en supposant que le
» pape prononçât qu'il s'était trompé. »

Il demande la permission d'aller à Rome.

Quatre jours après (le 29 juillet 1697), Fénélon écrivit à madame de Maintenon pour la prier d'appuyer sa demande auprès du roi. Il paraît qu'il était réduit à la nécessité de lui écrire, parce qu'il n'avait plus la liberté d'arriver jusqu'à elle (1). On doit croire qu'en se

(1) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. VIII.

refusant à voir Fénélon, elle cédait malgré elle à un sentiment de ménagement et de délicatesse. Il lui aurait été sans doute trop pénible de se trouver en présence d'un homme qu'elle avait tant affectionné, dans un moment où elle savait que sa disgrâce était décidée, et qu'elle ne devait plus le revoir.

Fénélon est renvoyé de la cour.

Ce fut le jeudi 1er. août 1697 que Louis XIV écrivit à Fénélon « qu'il ne jugeait point à propos de lui permettre d'aller à Rome; qu'il lui » enjoignait au contraire de se rendre dans son » diocèse, et lui défendait d'en sortir; qu'il » pouvait envoyer à Rome ses défenses pour la » justification de son livre. » Le même ordre lui prescrivait de ne s'arrêter à Paris, en se rendant à Cambrai, que le temps nécessaire pour expédier les affaires qu'il pouvait y avoir.

Au moment même où Fénélon reçut les ordres du roi, il écrivit à madame de Maintenon la lettre suivante. Nous la transcrivons sur la minute originale, qui est entièrement de sa main.

A Versailles, ce 1er. août.

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, 1er. août 1697. (Manuscrits.)

« Je partirai d'ici, madame, demain vendredi, pour obéir au roi. Je ne passerais point » à Paris, si je n'étais dans l'embarras de trouver un homme propre pour aller à Rome, et » qui veuille bien faire ce voyage. Je retourne » à Cambrai avec un cœur plein de soumis-

» sion, de zèle, de reconnaissance et d'attachement sans bornes pour le roi. Ma plus grande douleur est de l'avoir fatigué et de lui déplaire. Je ne cesserai aucun jour de ma vie de prier Dieu qu'il le comble de ses grâces. Je consens à être écrasé de plus en plus. L'unique chose que je demande à sa majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on m'impute. Je ne demande de protection que pour l'église, et je borne même cette protection à n'être point troublé dans le peu de bonnes œuvres que ma situation présente me permet de faire pour remplir les devoirs de pasteur.

» Il ne me reste, madame, qu'à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées. Dieu sait combien je les ressens; je ne cesserai point de le prier, afin qu'il remplisse lui seul tout votre cœur. Je serai toute ma vie aussi pénétré de vos anciennes bontés, que si je ne les avais point perdues, et mon attachement respectueux pour vous, madame, ne diminuera jamais. »

En lisant cette lettre, dont chaque ligne respire un sentiment si doux et si tendre de calme, de courage et de résignation, on se représente facilement l'effet qu'elle dut produire sur madame de Maintenon. Cette lettre, en lui rappelant tous ses anciens sentiments pour Fénélon, ne

lui permettait pas de se dissimuler toute la part qu'elle avait à ses disgrâces actuelles. Il était difficile qu'elle n'accordât pas de l'intérêt et de l'estime à un homme, dont le tort le plus grave, au moins dans l'origine, provenait d'une excessive délicatesse en amitié, et qui consentait à sacrifier tous les honneurs et toutes les espérances de la plus brillante fortune à un procédé fidèle et généreux, ou plutôt à des motifs de conscience qu'il s'exagérait trop à lui-même. On ne peut douter, en effet, que cette lettre n'ait laissé pendant long-temps une impression profonde de tristesse dans l'ame de madame de Maintenon. Elle nous apprend (1) que sa santé en fut affectée, et qu'elle n'en dissimula pas la cause à Louis XIV. Ce prince en parut d'abord blessé; mais il ne put s'empêcher de lui dire, en voyant son affliction : « Eh bien, madame, » il faudra donc que nous vous voyons mourir » pour cette affaire-là ? »

Dès le 26 juillet, six jours avant l'exil de Fénélon, Louis XIV avait écrit de sa propre main, au pape Innocent XII, une lettre rédigée par Bossuet. Le roi dénonçait au pape *le livre de l'archevêque de Cambrai comme très mauvais et très dangereux ; comme déjà réprouvé par des évêques et un grand nombre de doc-*

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

teurs et de savants religieux; il ajoutait *que les explications offertes par l'archevêque de Cambrai n'étaient pas soutenables;* et finissait *par assurer le pape qu'il emploîrait toute son autorité pour faire exécuter la décision du Saint-Siège.*

Le 6 août 1697, les trois prélats (le cardinal de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres) signèrent *une déclaration de leurs sentiments sur le livre des Maximes des Saints*, et la remirent le lendemain 7 août, avec l'autorisation du roi, entre les mains de M. Delphini, nonce du pape.

Cette déclaration, qui avait été extrêmement adoucie par le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, s'exprimait en général avec toutes les formes de la décence et de la modération. On est seulement fâché d'y retrouver, parmi les propositions dénoncées, *celle du trouble involontaire de Jésus-Christ* (1), proposition qui n'appartenait pas véritablement au livre de Fénélon, qui n'y avait été insérée en son absence que par une méprise de l'imprimeur; proposition que Fénélon désavouait hautement, qu'il censurait avec la même sincérité que les trois

(1) *La partie inférieure* (*de J.-C.*) *ne communiquait à la supérieure ni son trouble involontaire, ni ses défaillances sensibles.* (Prop. 13, condamnée par le bref d'Innocent XII.)

évêques, et qu'il ne paraissait ni juste, ni convenable de reproduire parmi les chefs d'accusation qu'on dirigeait contre lui.

Fénélon ne s'était arrêté que vingt-quatre heures à Paris, comme il l'avait annoncé à madame de Maintenon. Au moment d'en partir pour se rendre à Cambrai, il jeta un regard d'intérêt et d'attendrissement sur Saint-Sulpice, qu'il ne devait plus revoir, et où il avait passé les années les plus heureuses et les plus paisibles de sa jeunesse. Un sentiment délicat lui défendit de s'y montrer; il craignit d'entraîner dans sa disgrâce le supérieur de cette utile et respectable société. Ce fut par le même motif qu'il évita, pendant toute l'instruction de son procès à Rome, d'entretenir aucune correspondance avec M. Tronson. Voici la lettre qu'il lui écrivit le jour même qu'il partit pour Cambrai.

Lettre de Fénélon à M. Tronson, 2 août 1697. (Manuscrits.)

« Je m'abstiens, monsieur, de vous aller » embrasser pour ne vous commettre en rien. » Je vous révère et vous aime trop, pour ne pas » ménager vos intérêts et ceux de votre com- » munauté plus que les miens. On ne se con- » tente pas d'attaquer mon livre, on n'oublie » rien pour noircir ma personne. M. l'archevê- » que de Paris, qui témoignait avoir de si » bonnes intentions, parle comme M. de Meaux, » et assure qu'il travaille inutilement depuis

» quatre ans...... (1) de mes erreurs, et que » j'en ai eu de beaucoup plus grandes que mon » livre. On laisse entendre que ce fond d'anciennes erreurs que je cache sous des termes » adoucis, est ce qui oblige les évêques à me » tenir une rigueur qu'on ne tiendrait pas à un » autre, pour m'obliger à me rétracter, et pour » rejeter toute explication. Je sais même que » M. de Paris entre dans cette accusation, et » qu'il doit écrire au pape, de concert avec » MM. de Meaux et de Chartres, qu'ils sont » obligés en conscience de m'accuser devant » lui comme un homme qu'ils connaissent depuis plusieurs années dans toutes les erreurs » du quiétisme. Vous savez, monsieur, que j'ai » déposé entre vos mains mes écrits originaux » du temps où l'on prétend que j'étais si égaré; » je n'y ai rien changé depuis. S'ils ne vous paraissent pas suffisants pour me justifier, ayez » la bonté de me faire savoir ce que vous trouvez qui y manque. Les extraits de S. Clément » et de Cassien donnèrent ces préventions à » M. de Meaux, qui n'avait jusqu'à ce temps-là jamais rien lu de S. François de Sales, ni » des autres auteurs de ce genre. Tout lui était » nouveau; tout le scandalisait; les passages

(1) Il y a un mot d'oublié dans la lettre manuscrite de Fénélon, c'est sans doute : *à me désabuser*.

» que je citais, et qui sont excessifs dans S. » Clément et dans Cassien, lui paraissaient ma » doctrine, quoique j'eusse dit en les citant » qu'il fallait en rabattre beaucoup selon les » mystiques raisonnables. Voilà, monsieur, la » principale affaire du temps présent. M. de » Meaux dit que mon livre n'est pas conforme » à mes explications, et que mes vrais senti- » ments sont encore bien plus mauvais que ceux » que j'ai exprimés dans mon livre. Ce que je » souhaiterais, si cela ne vous commet point, » c'est que vous eussiez la bonté de rendre à » M. l'évêque de Chartres un témoignage pré- » cis sur les faits. Je m'en vais à Cambrai, d'où » j'écrirai à Rome. Je répandrai ma lettre pas- » torale, et j'écrirai peut-être une lettre douce » et simple à M. de Meaux pour éclaircir les » choses de procédé et de doctrine, dans les- » quelles il me représente comme *un fanatique* » *et un hypocrite*. Priez Dieu pour moi, mon- » sieur, j'en ai grand besoin dans mes souf- » frances, et aimez toujours un homme plein » de tendresse, de confiance, de reconnaissance » et de vénération pour vous. »

C'est en ce moment qu'on voit s'établir entre deux grands évêques cette trop mémorable controverse, dont le chancelier d'Aguesseau nous donne une juste idée par un parallèle aussi ingénieux qu'intéressant.

« On vit donc entrer en lice deux adversaires » illustres, plutôt égaux que semblables (1): » l'un, consommé depuis long-temps dans la » science de l'église, couvert des lauriers qu'il » avait remportés, en combattant pour elle » contre les hérétiques; athlète infatigable, » que son âge et ses victoires auraient pu dis- » penser de s'engager dans un nouveau combat, » mais dont l'esprit encore vigoureux et supé- » rieur au poids des années, conservait dans sa » vieillesse une grande partie de ce feu qu'il » avait eu dans sa jeunesse : l'autre, plus jeune » et dans la force de l'âge, moins connu par ses » écrits, néanmoins célèbre par la réputation » de son éloquence et de la hauteur de son gé- » nie, nourri et exercé depuis long-temps dans » la matière qui faisait le sujet du combat, pos- » sédant parfaitement la langue des mystiques, » capable de tout entendre, de tout expliquer, » et de rendre plausible tout ce qu'il expli- » quait : tous deux long-temps amis, avant que » d'être devenus également rivaux; tous deux » recommandables par l'innocence de leurs » mœurs, également aimables par la douceur » de leur commerce; ornements de l'église, de » la cour, de l'humanité même; mais l'un res- » pecté comme un soleil couchant dont les

(1) OEuvres du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 176.

» rayons allaient s'éteindre avec majesté; l'autre » regardé comme un soleil levant qui remplirait un jour toute la terre de ses lumières, s'il » pouvait sortir de cette espèce d'éclipse dans » laquelle il s'était malheureusement engagé. » On vit couler de ces plumes fécondes une » foule d'écrits qui divertirent le public, et » affligèrent l'église par la division de deux » hommes dont l'union lui aurait été aussi glo- » rieuse qu'utile, s'ils avaient su tourner contre » ses ennemis les armes qu'ils employaient l'un » contre l'autre. »

Aussitôt que le duc de Bourgogne fut instruit de l'exil de son précepteur, il courut se jeter aux pieds du roi son grand-père, et dans la tendre émotion d'un cœur jeune, sensible et vertueux, il offrit pour garant de la doctrine du maître, la pureté des maximes que le disciple avait puisées à son école. Louis XIV fut touché de ce dévoûment naïf et généreux; mais, toujours conduit par ce sentiment du vrai et du juste qui le caractérisait, il lui répondit: « Mon fils, je ne suis pas maître de » faire de ceci une affaire de faveur; il s'agit » de la pureté de la foi, et M. de Meaux en » sait plus sur cette partie que vous et moi. » Cependant, malgré toute la prévention qu'on était parvenu à lui inspirer, il voulut bien accorder aux larmes du duc de Bourgogne, que

Douleur du duc de Bourgogne.

Fénélon conservât le titre de précepteur des princes ses petits-fils.

Tous les amis de Fénélon lui restèrent attachés dans sa disgrâce ; et on vit alors à Versailles un spectacle dont les cours sont rarement témoins : la vertu proscrite et malheureuse défendue, jusqu'au pied du trône, par l'amitié fidèle et courageuse. Nulle considération de crainte ou de faveur ne put arracher au duc de Beauvilliers le désaveu des nobles sentiments qui l'unissaient à Fénélon. En vain Louis XIV, dans un éclaircissement particulier qu'il eut avec lui, voulut lui faire pressentir le sort qui le menaçait lui-même ; en vain il lui dit, « qu'étant responsable à Dieu et à » tout son royaume, de la foi de M. le duc de » Bourgogne, il ne pouvait s'empêcher de lui « témoigner son inquiétude sur les liaisons qu'il » conservait avec l'archevêque de Cambrai, » dont la doctrine lui était suspecte. » M. de Beauvilliers répondit au roi, « qu'il se rappe» lait avoir engagé sa majesté à nommer Fé» nélon précepteur du duc de Bourgogne, et » qu'il ne pourrait jamais se repentir de l'avoir » fait ; qu'il avait toujours été son ami, et qu'il » l'était encore ; mais qu'en matière de reli» gion, il pensait comme son pasteur, et non » pas comme son ami ; qu'au reste sa majesté » pouvait écarter toute inquiétude sur l'éduca-

Noble procédé du duc de Beauvilliers.

» tion de M. le duc de Bourgogne; que loin » d'avoir les sentiments des quiétistes, il en » ignorait même le nom. » Il ajouta avec un mélange de calme et d'émotion : « Sire, je » suis l'ouvrage de votre majesté; votre majesté » m'a élevé, elle peut m'abattre; dans la vo- » lonté de mon prince, je reconnaîtrai la volonté » de Dieu; je me retirerai de la cour, sire, avec » le regret de vous avoir déplu, et avec l'espé- » rance de mener une vie plus tranquille. » Louis XIV parut satisfait de cette explication.

M. de Beauvilliers fit plus encore. Fénélon, en partant pour Cambrai, écrivit (1) à cet ami si cher et si fidèle, une lettre où se peignaient la candeur de son ame et le noble courage qu'il opposait au malheur. M. de Beauvilliers fit imprimer sur-le-champ cette lettre, la présenta lui-même au roi, et la répandit à la cour et dans le public. Les courtisans ne pouvaient comprendre comment on s'exposait à compromettre son rang, ses honneurs et sa fortune, pour se montrer fidèle à un ami disgracié.

Plus M. de Beauvilliers montrait de générosité pour défendre son ami malheureux, plus Fénélon semblait s'opposer lui-même à cet excès de délicatesse. Il se trouvait bien plus fort lorsqu'il n'avait à combattre que ses adversai-

(1) Le 3 août 1697.

res ; mais tout son courage expirait à la pensée et à la crainte d'associer à ses malheurs le plus vertueux de ses amis.

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 12 août 1697. Manuscrits.)

« On ne peut être plus sensible que je le suis, » mon bon duc, à la peine que je vous cause. » Le seul désir de vous en soulager suffirait » pour me faire faire les choses les plus amères » et les plus humiliantes. Mais vous savez qu'on » a refusé de me laisser expliquer, et on veut » absolument m'imputer des erreurs que je dé- » teste autant que ceux qui me les imputent.... » Mes principaux adversaires crient (1), me » déchirent, et abusent de l'autorité qu'ils ont. » J'ai affaire à des gens passionnés, et à quel- » ques personnes de bonne intention qui se sont » livrées à ceux qui agissent par passion. Je » tâcherai de faire ici mon devoir, quoique les » opprobres dont on m'a couvert troublent tous » les biens que je pourrais faire dans un pays » où les besoins sont infinis. Je ne respire, Dieu » merci, que sincérité et soumission sans ré- » serve ; après avoir représenté au pape toutes » mes raisons, je n'aurai qu'à me taire et à » obéir. On ne me verra pas, comme d'autres » l'ont fait, chercher des distinctions pour élu- » der les censures de Rome. Nous n'aurions pas » eu besoin d'y recourir, si on avait agi avec

(1) 26 août.

» moi avec l'équité, la bonne foi et la charité » chrétienne qu'on doit à un confrère. Je prie » Dieu qu'il me détrompe, si je me suis trompé; » et si je ne le suis pas, qu'il détrompe ceux » qui se sont trop confiés à des personnes pas- » sionnées. Ce qui m'afflige le plus est de dé- » plaire au roi, *et de vous exposer à ne plus* » *lui être si agréable. Sacrifiez-moi, et soyez* » *persuadé que mes intérêts ne me sont rien* » *en comparaison des vôtres. Si mes prières* » *étaient bonnes, vous sentiriez bientôt la* » *paix, la confiance et la consolation dont* » *vous avez besoin dans votre place.* »

Les inquiétudes de l'amitié avaient seules le pouvoir de troubler le calme de cette ame sensible et résignée; mais les grandes pensées de la religion lui rendaient bientôt toute la force dont il avait besoin pour lutter contre les violentes contradictions qui lui étaient encore réservées. C'est dans cette disposition qu'il écrivait à madame de Gamaches, peu de jours après son arrivée à Cambrai: « Encore un peu (1), et » le songe trompeur de cette vie va se dissiper, » et nous serons tous réunis à jamais dans le » royaume de la vérité, où il n'y a plus ni er- » reur, ni division, ni scandale; nous n'y res- » pirerons que l'amour de Dieu; sa paix éter-

(1) Le 20 août 1697. (Manuscrits.)

» nelle sera la nôtre. En attendant, souffrons, » taisons-nous, laissons-nous fouler aux pieds, » portant l'opprobre de Jésus-Christ : trop heu- » reux si notre ignominie sert à sa gloire. »

Louis XIV avait refusé à Fénélon la permission d'aller à Rome, et Fénélon fut réduit à la nécessité et à l'embarras de trouver un défenseur qui pût le suppléer dans l'instruction d'une cause que les circonstances rendaient aussi difficile que délicate. La Providence daigna venir à son secours. Il avait besoin d'un homme qui réunît toute la considération de la vertu et de la piété, à la science théologique et à une connaissance particulière de tous les détails de cette controverse ; d'un homme qui fût doué en même temps de cet esprit de sagesse et de conduite qui rendît son zèle utile, sans l'exposer à offrir le plus léger prétexte à la malveillance de ses ennemis. Fénélon eut le bonheur de trouver toutes ces qualités si rares réunies dans un parent, dans un ami pénétré pour lui de la plus tendre vénération et d'un dévoûment à toute épreuve ; car telle fut sa glorieuse destinée, que sa disgrâce et ses malheurs ne servirent qu'à resserrer plus étroitement les liens qui l'avaient uni à ses amis. Cet ami, ce parent était l'abbé de CHANTERAC (1), *homme sage*, *pacifique*,

(1) N. De Lacropte de Chanterac, d'une ancienne maison de Périgord, proche parent de la mère de Fénélon.

instruit et vertueux. C'est le témoignage que lui rend un partisan zélé de Bossuet, dans un manuscrit dont nous empruntons les expressions (1).

Fénélon envoie l'abbé de Chanterac à Rome.

La correspondance de l'abbé de Chanterac avec Fénélon, dont nous avons les originaux entre les mains, peut être présentée comme un véritable modèle de la sage modération que l'on doit toujours observer dans les controverses ecclésiastiques ; elle offre surtout un contraste remarquable avec celle de l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux.

Une circonstance particulière, étrangère au livre des *Maximes*, avait conduit à Rome, depuis plus d'un an, cet abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux. Ce dernier était un habile théologien dont Bossuet estimait la capacité, et qu'il crut devoir donner pour conseil et pour coopérateur à son neveu. Ils étaient l'un et l'autre sur le point de revenir en France, lorsque Fénélon déféra lui-même le jugement de son livre au Saint-Siége. Bossuet se hâta de suspendre leur retour, et les chargea de poursuivre à Rome la condamnation du livre de Fénélon. Ce fut un véritable malheur pour l'évêque de Meaux comme pour l'archevêque de Cambrai. Il suffit, en effet, de lire les lettres de l'abbé Bos-

(1) Manuscrits de Pirot.

suet (1), et la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, pour juger combien ces deux ecclésiastiques contribuèrent, par leur emportement et leurs relations virulentes, à aigrir Bossuet contre Fénélon (2).

Le cardinal de Bouillon ambassadeur à Rome.

Le cardinal de Bouillon venait d'être nommé ambassadeur de France à Rome. On ne doit point juger de lui par les portraits odieux qu'en ont faits, dans leurs écrits, l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux. Il eût été, à la vérité, porté à favoriser Fénélon ; mais ce ne fut jamais aux dépens de la fidélité qu'il devait au prince qui l'avait honoré de sa confiance et chargé de ses ordres. Il regrettait sans doute que Fénélon se fût imprudemment engagé dans des discussions plus subtiles qu'intéressantes ; et eût ainsi trahi la fortune qui semblait l'appeler à gouverner l'église et la cour. Il pouvait bien ne pas attacher la même importance que Bossuet à l'affaire du quiétisme, et la regarder, comme le chancelier d'Aguesseau (3) et beaucoup d'autres, *plutôt comme une intrigue de cour, que comme une affaire de religion ;* mais il n'en est pas moins vrai que toute sa conduite, en cette affaire, fut celle d'un homme aussi délicat que généreux

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des OEuvres de Bossuet.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. IX.

(3) OEuvres du chancelier d'Aguesseau, t. XIII.

en amitié, et d'un ambassadeur attentif à se conformer aux intentions de son maître. Il ne dissimula jamais à Fénélon que son livre serait condamné à Rome, s'il était soumis à un jugement rigoureux ; il ne s'attacha qu'à tenter d'adoucir tout ce que cette condamnation pouvait avoir de trop amer et de trop flétrissant pour un prélat dont il honorait la piété et les talents, et dont il chérissait tendrement les vertus et les qualités. Un sentiment et un vœu aussi estimables pouvaient très bien se concilier avec ses devoirs et ses fonctions de ministre du roi.

Fénélon, dans sa lettre à M. de Beauvilliers (1), avait annoncé de la manière la plus précise et la plus formelle « que, si le pape con- » damnait son livre, il serait le premier à le » condamner, et à faire un mandement pour » en défendre la lecture dans le diocèse de » Cambrai. » Il avait, à la vérité, ajouté « qu'il » demanderait seulement au pape qu'il eût la » bonté de lui marquer précisément les endroits » qu'il aurait condamnés, et les sens sur les- » quels porterait sa condamnation, afin que sa » souscription fût sans réserve, et qu'il ne cou- » rût aucun risque ni de défendre, ni d'excu- » ser, ni de tolérer le sens condamné. » Il était

(1) Celle du 3 août 1697.

assez naturel de n'apercevoir dans ces expressions que la disposition humble et religieuse d'un évêque qui ne voulait pas même conserver au fond de sa pensée l'ombre d'un sentiment équivoque. Mais Bossuet crut y voir de la part de Fénélon « l'intention d'éluder une condam- » nation générale, et de préparer des défaites » à son obéissance. Il l'accusait de vouloir faire » renaître les raffinements qui avaient fatigué » les siècles passés, et qui fatiguaient encore » le siècle où il écrivait. » Ce sont ces termes, dans *sa lettre* sous le nom *d'un docteur.*

Ce premier acte d'hostilité, par lequel Bossuet se déclarait ouvertement la partie de Fénélon, engagea ce combat interminable d'écrits qui se succédèrent avec la plus étonnante rapidité. Mais s'ils ajoutèrent à l'opinion que l'on avait déjà des talents, du génie et de la fécondité de ces deux grands évêques, ils affligèrent sincèrement les amis de la religion et de l'église. Ils auraient pu même produire les effets les plus déplorables, si un profond amour de la religion et de l'église n'avait pas toujours prévalu sur toute autre considération dans le cœur de Bossuet et de Fénélon.

Fénélon se hâta de faire tomber une accusation à laquelle il était loin de s'attendre, parce que la pensée en était loin de son cœur. Il rap-

pelle dans sa seconde lettre à M. de Beauvilliers (1), « qu'il n'a point dit qu'il ne se soumettrait à la condamnation du pape, qu'en » cas que l'on exprimât dans sa condamnation » les propositions sur lesquelles le livre serait » condamné; que sa promesse de souscrire et » de faire un mandement en conformité, était » absolue et sans restriction.... Que plus il voulait sincèrement obéir, plus il désirait savoir » précisément en quoi consiste toute l'étendue » de l'obéissance; que plus il craignait de se » tromper, ou de ne sortir pas de l'erreur, plus » il demandait qu'on ne le laissât point errer, » et qu'on lui dît tout ce qu'il fallait croire ou » rejeter pour éviter l'erreur..... Qu'en supposant que le pape, par une lumière supérieure » à la sienne, prononçât une simple condamnation générale, il renouvelait l'engagement » qu'il avait déjà pris de souscrire, dans la forme » la plus solennelle, à la censure de son livre, » sans équivoque, ni même restriction mentale. » Une déclaration si nette et si tranchante ne permit plus de reproduire les soupçons qu'on avait prétendu élever sur la sincérité des promesses de Fénelon.

Ce n'est pas seulement dans des écrits desti-

(1) Elle fut imprimée sous le titre de *seconde Lettre à un ami.*

nés au public, c'est dans ses lettres les plus secrètes, c'est dans sa correspondance avec l'abbé de Chanterac qu'on retrouve la même candeur et la même sincerité (1). « Ne regardez que Dieu » dans sa cause, mon cher abbé; je dis souvent » à Dieu, comme Mardochée : *Seigneur, tout* » *vous est connu, et vous savez que ce que j'ai* » *fait, n'est ni par orgueil, ni par mepris, ni* » *par un secret désir de gloire.* Quand Dieu » sera content, nous devons l'être, quelque » humiliation qui nous vienne de lui. »

Instruction pastorale de Fénélon, du 15 septembre 1697.

A peine Fénélon fut-il arrivé à Cambrai, qu'il publia une instruction pastorale pour expliquer ses véritables sentiments sur le fond de sa doctrine. C'était une espèce d'engagement qu'il avait pris lorsqu'il était encore à la cour, pour désabuser les personnes de bonne foi qui trouvaient de l'obscurité ou de l'embarras dans quelques parties de son système; il la jugea d'ailleurs nécessaire pour l'honneur de son ministère auprès du troupeau qui lui était confié. Il profita même de cette circonstance pour ne laisser subsister aucun prétexte au reproche qu'on lui avait fait sur le silence qu'il avait gardé dans son livre, au sujet du quiétisme de Molinos et des trente-quatre articles d'Issy; il plaça ces trente-quatre articles et la bulle d'In-

(1) Lettre du 3 septembre 1697. (Manuscrits.)

nocent XI contre Molinos, à la suite de son instruction pastorale. Il est vraisemblable que s'il eût pris cette précaution en même temps qu'il publia son livre, il aurait mis de son côté un grand nombre de personnes qui le soupçonnaient d'être un peu trop favorable au quiétisme mitigé.

Les trois prélats avaient fait imprimer et répandre, dans toute la France et toute l'Europe, *leur déclaration* contre le livre de Fénélon. Quoique si hautement attaqué, Fénélon avait tant de répugnance à donner au public le spectacle d'une division scandaleuse entre des évêques, qu'il écrivait à l'abbé de Chanterac : « (1) » Je n'ai pas voulu dans mon instruction pasto- » rale faire une réponse directe à tous leurs chefs » d'accusation, pour ne pas donner une scène, » le scandale n'étant déjà que trop grand; mais » ma réponse en forme, à leur *déclaration*, ne » laissera aucun mot sans réponse précise. Je » me bornerai à l'envoyer secrètement au pape, » et je désire autant épargner mes confrères, » qu'ils ont affecté de me traiter indignement. »

Bossuet était si loin de prévoir et de supposer que la condamnation de Fénélon pût éprouver à Rome des lenteurs et des incertitudes, qu'il

(1) Lettres du 15 septembre et du 29 octobre 1697. (Manuscrits.)

écrivait à son neveu (1) : « Il faut bien prendre » garde de ne faire envisager (à Rome) rien de » pénible ou de difficile. De quelque façon » qu'on prononce, M. de Cambrai demeurera » seul de son parti, et n'osera résister...... Il est » regardé dans son diocèse *comme un héréti-* » *que*, et dès qu'on verra quelque chose de » Rome, dans Cambrai surtout et dans les Pays- » Bas, tout sera soulevé contre lui. »

Mais la cour de Rome n'était ni disposée, ni accoutumée à précipiter son jugement ; elle connaissait les justes égards qu'elle devait à deux grands évêques, dont la réputation était également chère à l'église. On a souvent prétendu qu'elle cherchait à attirer à elle le jugement en première instance de toutes les controverses de religion. Nous ne pouvons cependant douter qu'Innocent XII n'eût sincèrement désiré que cette malheureuse contestation eût été étouffée en France par les voies les plus douces et les plus conciliantes ; il chargea souvent son nonce d'exprimer son vœu au roi, et ce ne fut que sur les vives instances de Louis XIV, qu'il se vit obligé de procéder à l'examen et au jugement du livre de Fénélon. Il nomma huit consulteurs, auxquels il en ajouta deux autres peu de temps après, pour émettre leur vœu de-

Le pape nomme dix consulteurs.

(1) Lettre du 2 septembre 1697.

vant les cardinaux de la congrégation du Saint-Office.

Le désavantage de la position de Fénelon, même en se renfermant dans les bornes de la plus légitime défense, se faisait sentir dans les plus petits détails; ses adversaires, appuyés de tout le crédit et de tous les moyens du gouvernement, faisaient surveiller sa correspondance, et le privaient de la liberté de transmettre à l'abbé de Chanterac, avec une entière liberté, la connaissance de plusieurs faits intéressants pour diriger sa conduite. Il était obligé de donner à ses lettres différentes directions, qui en retardaient nécessairement l'expédition. L'abbé de Chanterac, son défenseur à Rome, ne pouvait faire un seul pas dont l'abbé Bossuet ne se fît rendre compte par des moyens peu délicats. C'est ce que l'abbé Bossuet nous apprend lui-même dans une lettre à son oncle (1): *Aussitôt que le grand-vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits.*

Quoique les adversaires de l'archevêque de Cambrai eussent déjà fait imprimer la plus grande partie de leurs écrits contre son livre, Fénelon se refusait toujours à donner la même publicité à ses défenses. Il espérait toujours éviter l'éclat d'un débat scandaleux entre des évêques. Toutes ses lettres à l'abbé de Chante-

(1) Du 3 septembre 1697.

rac expriment ces sentiments de convenance et de modération (1) : « Il ne faut ni faire de » l'éclat, ni agir d'une manière qui puisse ou » mal édifier, ou aigrir la cour. Je veux, sans » politique, par pure religion, respecter jus- » qu'au bout mes confrères, et à cause de leur » ministère, et à cause de la confiance du roi » pour eux ; je la veux respecter dans leurs » personnes : pour les choses à rendre entière- » ment publiques, on ne saurait être trop re- » tenu. Le principal est de conserver notre ca- » ractère de patience, de simplicité et de can- » deur, pour nous expliquer précisément et » sans réserve sur chaque article. »

Peu de jours après (2), Fénélon écrivait encore à l'abbé de Chanterac : « Je n'ai point » voulu faire imprimer ma réponse à la décla- » ration (des trois prélats) à cause du scandale » et du déshonneur qui pourrait retomber sur » mes confrères, et c'est de quoi je m'afflige. » Je voudrais les épargner ; ce n'est point par » ménagement politique pour la cour ; car j'ai- » merais cent fois mieux achever de lui dé- » plaire, que de demeurer sans justification. » Ce qui me retient donc est la réputation de » l'église, et le désir de ménager mes confrè- » res, quoiqu'ils aient affecté de me couvrir » d'opprobre. C'est au pape, mon supérieur,

(1) 12 novembre 1697. (Manuscrits.)

(2) 19 novembre 1697. (Manuscrits.)

» à me décider là-dessus ; je dois ma réputation » à l'église. »

Fénélon fut enfin obligé de céder au vœu des cardinaux et des examinateurs ; ils lui firent observer par l'abbé de Chanterac que cette cause produisait tous les jours des écrits contradictoires très volumineux et très subtils, dont il leur était souvent difficile de saisir l'esprit et même les expressions dans des copies à la main, ordinairement mal transcrites, et quelquefois peu exactes. Mais ce que Fénélon avait prévu, arriva. La publicité des écrits respectifs donna une nouvelle activité à la chaleur de cette controverse ; et il est très vrai de dire qu'elle aurait été portée jusqu'au scandale, si la haute vertu de Bossuet et de Fénélon n'eût pas commandé le respect à l'opinion publique.

Ce fut alors que Fénélon fit imprimer sa traduction latine du livre des *Maximes*, dont l'élégance et la pureté furent généralement admirées (1), la traduction de son *Instruction pastorale* du 15 septembre 1697, et de sa réponse à la *déclaration* des trois prélats.

Non seulement il voulait observer les plus grands ménagements pour ses adversaires, mais il exigeait de ses amis mêmes et de tous ceux qui lui montraient de l'intérêt, qu'ils évitassent de se compromettre par une bienveillance trop

(1) Voyez la lettre de l'abbé Phélippeaux à Bossuet, 19 novembre 1697. (OEuvres de Bossuet, tome XIII.)

marquée. Personne ne pouvait lui être plus utile à Rome que le cardinal de Bouillon. Malgré cette considération, Fénélon voulut s'abstenir, par égard pour le caractère de ministre du roi, dont il était revêtu, d'entretenir aucune correspondance avec lui. « Je vous prie de dire à M. le » cardinal de Bouillon que je suis si touché de » ses bontés, que je ne veux, de peur de le » commettre, ni lui écrire, ni recevoir de ses » lettres. Il n'ignore pas tout ce que M. de » Meaux a fait pour rejeter sur lui tous les mau- » vais succès qu'il pourrait avoir à Rome. Je lui » dois de ne lui donner aucun signe de vie, et » de n'en recevoir aucun de lui, afin que ce » que nous dirons de part et d'autre, à sa dé- » charge, soit vrai. »

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 6 novembre 1697. (Manuscrits.)

Le génie remarquable de Bossuet, pour la controverse, fortifié par une longue habitude, le portait à multiplier les écrits polémiques dont cette cause commençait à se surcharger (1).

(1) Il avait déjà fait imprimer, 1°. *Summa doctrinæ libri cui titulus :* Explication des Maximes des Saints, etc., etc. *Deque consequentibus ac defensionibus et explicationibus ;* 2°. sa *Lettre* sous le nom *d'un docteur ;* 3°. *Declaratio illustrissimorum et reverendissimorum ecclesiæ principum ludovici Antonii de Noailles archiepiscopi Parisiensis ; Jacobi Benigni Bossuet episcopi Meldensis ; et Pauli de Godet-des-Marais episcopi Carnotensis, circà librum cui titulus :* Explication des Maximes des Saints, etc. *Die 6, mensis Augusti, an. 1697, data ;* et 4°. la *Préface sur l'Instruction pastorale de l'archevêque de Cambrai.*

Rome en était déjà un peu importunée; ses amis mêmes avaient cru devoir le lui représenter, et les deux prélats associés à sa cause n'étaient pas aussi enflammés que lui de l'ardeur d'écrire et de combattre. Bossuet prétendait « qu'on » n'avait à lui reprocher que d'être trop rigou- » reux pour M. de Cambrai; mais que s'il mol- » lissait dans une querelle où il y va de toute la » religion, ou s'il affectait des délicatesses, on » ne l'entendrait pas, et qu'il trahirait la cause » qu'il devait défendre. »

Lettre de Bossuet, du 19 novembre 1697.

Ce fut sans doute par cette considération que Bossuet engagea le cardinal de Noailles à retrancher de son instruction pastorale du 27 octobre 1697, quelques formules d'égards et de politesses qu'il y avait placées pour Fénélon (1). Le cardinal de Noailles eut la faiblesse de céder à Bossuet; mais il lui arriva en cette occasion ce qui arrive souvent aux caractères doux et modérés, qui craignent de s'expliquer trop fortement entre des adversaires vivement aigris. Ils parviennent rarement à satisfaire ceux mêmes à qui ils montrent le plus de condescendance, et ils blessent ceux qu'ils auraient voulu ménager, même en leur portant des coups.

Le cardinal de Noailles avait eu à se vaincre, en entrant dans cette guerre d'écrits, par com-

(1) Lettre de Bossuet au cardinal de Noailles.

plaisance pour Bossuet, et Bossuet lui reprochait trop de douceur et de mollesse. Il aurait voulu marquer à Fénélon un reste d'égard, en ne prononçant pas son nom dans *cette instruction pastorale*, et en se bornant à condamner sa doctrine; mais Fénélon attachait bien plus de prix à sa réputation sur la foi, qu'à de vains égards pour sa personne.

Aussi fut-il très blessé du procédé du cardinal de Noailles. « M. de Paris, écrit Fénélon à » l'abbé de Chanterac (1), a fait une *lettre pas-* » *torale* contre moi, qui a quelque modération » apparente, mais dans le fond plus de venin et » d'aigreur que les écrits de M. de Meaux. »

Fénélon avait donc à répondre en même temps aux trois prélats qui écrivaient contre lui; car l'évêque de Chartres ne tarda pas à se montrer sur la scène; ces trois adversaires, indépendamment de tous leurs moyens de crédit, avaient toutes sortes de facilités à Paris pour l'impression et la publication de leurs ouvrages. Il n'en était pas de même pour Fénélon; il lui était bien plus facile de composer que de faire imprimer; quoique placé dans le voisinage de Paris, il ne pouvait se servir des imprimeurs de cette ville. Il était assez fondé à craindre que Bossuet ne fît servir l'autorité du gouvernement

(1) 3 décembre 1697. (Manuscrits.)

à y apporter des obstacles, ou du moins à y mettre des entraves. Il croyait peu décent et peu convenable à un évêque de faire imprimer des écrits de religion en Hollande, pays si fameux par la licence de ses presses, et qui fournissait alors l'Europe de tous les libelles que la haine de la religion et de l'autorité pouvait inspirer à des esprits séditieux. Les bons flamands, qui exerçaient l'art de l'imprimerie, ne savaient pas assez de latin, comme l'observe Fénélon dans ses lettres, pour qu'on pût se confier à eux pour des ouvrages où la plus légère méprise pouvait tirer à conséquence, et dénaturer entièrement les idées et les sentiments d'un auteur. On peut dire, en un mot, que la partie mécanique de sa défense lui donnait plus de peine, et lui coûtait plus de temps, que la composition même de cette multitude d'ouvrages qu'il opposa à ses adversaires. Il était obligé de les faire imprimer à Lyon avec le plus grand mystère, loin de ses regards et de sa surveillance, « sans avoir même la liberté de revoir » ses épreuves dans un genre de controverse, » où un simple déplacement de points ou de » virgules pouvait être traduit en hérésie. »

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 15 janvier 1698. (Manuscrits.)

Fénélon se voyait encore pressé par l'activité que Bossuet mettait à poursuivre sa condamnation; ce prélat s'était persuadé que la lettre si pressante de Louis XIV déterminerait la cour

de Rome à s'écarter en cette occasion de la marche si grave et si mesurée qu'elle s'est toujours prescrite dans le jugement des questions de doctrine. Il écrivait à son neveu (1) : « Il faut » faire entendre que le livre de M. de Cambrai » est court, la matière bien examinée, déjà » jugée en la personne de Molinos, du P. La- » combe, de madame Guyon, et qu'ainsi l'on » doit être prêt (2). Les politiques répandent » ici (en France) qu'on aura (à Rome) de » grands ménagements pour ne point flétrir un » archevêque ; je ne les puis croire ; ce serait » tout perdre : plus une erreur si pernicieuse » vient de haut, plus il en faut détruire l'au- » torité. »

Bossuet engagea le roi à témoigner au nonce une espèce d'impatience de ce que le pape différait autant de prononcer. Mais Innocent XII répondit : « Que puisque les trois prélats s'é- » taient rendus les dénonciateurs de l'arche- » vêque de Cambrai, et avaient donné la plus » grande publicité à leurs accusations, il était » nécessaire en toute justice et en tout tribunal » d'écouter les réponses de l'accusé. » Louis XIV, toujours juste et modéré, lorsqu'il ne suivait que son propre mouvement, sentit la justice et

Lettre de l'abbé de Chanterac, 4 janvier 1698. (Manuscrits.)

(1) 21 octobre 1697.
(2) 27 octobre 1697.

la convenance de cette réponse. Il dit au nonce, dans une seconde conversation : « Qu'il ne sollicitait un jugement que pour la sûreté des » consciences, et qu'il recevrait avec soumis- » sion la décision de sa sainteté, telle qu'elle » croirait devoir le prononcer. »

L'abbé Bossuet craignant les reproches de son oncle sur les lenteurs qu'il éprouvait, lui écrivit (1) que les agents de l'archevêque de Cambrai mettaient en jeu tous les ressorts imaginables pour retarder la décision, et suspendre le jugement du Saint-Siége. Bossuet crut trop facilement son neveu, et se hâta de représenter au roi combien il était essentiel à sa gloire et à la tranquillité de l'église, d'accélérer la conclusion de cette grande affaire. Il rédigea un mémoire qu'il fit adopter à Louis XIV, et que ce prince remit au nonce. Ce mémoire (2), où il serait facile de reconnaître le cachet de Bossuet, quand même nous n'en trouverions pas l'aveu dans ses lettres, était fait pour convaincre le pape et ses ministres, que le roi attachait la plus haute importance au livre de l'archevêque de Cambrai. Louis XIV s'y exprimait comme s'il eût pu avoir une connaissance théologique de tous les points de cette controverse,

(1) 4 février 1698.

(2) On le trouve au tome XIII des OEuvres de Bossuet.

et un avis personnel sur ces questions si obscures et si abstraites.

Nous ne voyons pas sur quel fondement l'abbé Bossuet avait supposé que l'archevêque de Cambrai cherchait à suspendre ou à éluder le jugement de son livre. Toutes les lettres de Fénélon portent au contraire les témoignages les moins équivoques de son empressement et même de son impatience pour la décision de cette controverse. Il écrivait à l'abbé de Chanterac (1) : « Après que vous aurez produit toutes » mes défenses, ne perdez pas un moment pour » presser la conclusion. C'est sur le texte qu'il » faut juger, et non sur des accusations sans » fin...; le pape, fort âgé, peut mourir; de » nouvelles intrigues peuvent nous traverser... » Si on veut à Rome temporiser, en nous lais» sant toujours écrire, l'affaire s'envenimera » de plus en plus, et le scandale croîtra tou» jours. M. de Meaux, à force d'écrire, ne fera » point qu'il y ait dans le texte de mon livre » autre chose que ce qu'il y a déjà attaqué. »

Fénélon ne s'était pas dissimulé un moment qu'il achevait de se perdre à la cour, et de se faire une ennemie puissante de madame de Maintenon, en s'engageant dans un combat direct avec le cardinal de Noailles. Un nouveau

(1) Le 27 janvier 1698. (Manuscrits.)

lien allait unir encore plus étroitement madame de Maintenon avec toute la maison de Noailles. Elle venait de déclarer (1) le mariage de mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, avec le jeune comte d'Ayen, fils aîné du maréchal, et neveu du cardinal de Noailles. Cette alliance, si enviée par tout ce qui aspirait aux honneurs, au crédit et à la fortune, avertissait également la cour de Rome et celle de France que les intérêts de tout ce qui portait le nom de Noailles étaient devenus ceux de madame de Maintenon.

---

(1) Le 17 mars 1698.

Des manuscrits dont nous avons eu connaissance depuis la première édition de cet ouvrage, nous ont appris que *c'était Fénélon lui-même qui avait proposé et engagé le mariage du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné, à la grande satisfaction de la maison de Noailles; que la considération d'un si grand service portait la maréchale de Noailles* à entretenir le cardinal de Noailles son beau-frère, dans le désir de concilier et de terminer l'affaire du livre des *Maximes* par les voies les plus douces, et en recevant les explications de M. de Cambrai; mais *que M. de Meaux, dans une conférence qui eut lieu en présence de madame de Maintenon, entre M. de Paris, M. de Chartres et lui, avait si fortement représenté la nécessité de se déclarer, jusqu'à dire à M. de Paris même qu'il perdait l'église, et qu'il n'y avait que ce seul moyen de la sauver, qu'enfin M. de Paris y avait donné les mains, après que madame de Maintenon en eût été convaincue elle-même.* (Manuscrits.)

Mais de faibles considérations politiques ne pouvaient pas arrêter Fénélon, lorsque la conscience et l'honneur lui ordonnaient de parler ou de se défendre.

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 9 déc. 1697. (Manuscrits.)

« On ne manquera pas de faire entendre à » Rome que l'unique ressource pour apaiser » le roi, pour me rapprocher de la cour, et » pour lever le scandale, c'est que je fasse cer- » tains pas pour effacer les mauvaises impres- » sions, et pour reconnaître humblement que » j'ai quelque tort. Mais je déclare que je ne » pense ni de près, ni de loin à retourner à la » cour; que je ne veux que me détromper de » bonne foi, si je suis dans l'erreur, et pour- » suivre sans relâche avec patience et humilité » ma justification, si je ne me trompe pas, et » si on me calomnie touchant ma foi. En un » mot, je ne veux jamais retourner à la cour » aux dépens de la vérité, et par un accommo- » dement qui ne mette ni la saine doctrine, ni » ma réputation sur la foi en aucun doute....

Idem, 3 avril 1698. (Manuscrits.)

» Pour mon retour à la cour, je le mets fort au » dessous d'une syllabe de mon livre. Dieu » m'est témoin que je n'aime point la cour; de » plus, mon retour, avec une réputation dou- » teuse sur le quiétisme, est honteux et nuisible » à mon ministère. Tout au contraire, si ma » doctrine est justifiée, je n'ai aucun besoin » pour mon ministère de retourner à la cour,

» pendant que mes parties y dominent. Ce qui » est de certain, c'est que si j'étais justifié, et » que je retournasse à Versailles, je vivrais avec » tous les égards les plus édifiants pour ceux » qui ont voulu me perdre. Voilà ce que vous » pouvez assurer fortement. »

Il était donc impossible que Fénélon ne répondît pas à l'*Instruction pastorale* du cardinal de Noailles, dans le temps où il se croyait obligé de réfuter avec la plus grande force tous les écrits que Bossuet publiait contre lui. On aurait attribué une si grande différence dans les procédés et les ménagements à des motifs de crainte ou d'espérance, dont le seul soupçon aurait blessé sa délicatesse. La feinte modération avec laquelle le cardinal de Noailles avait affecté de ne pas prononcer son nom, en le rappelant sans cesse à l'attention et à l'esprit des lecteurs sous le voile transparent d'une charitable réserve, n'était que plus accablante pour un homme comme Fénélon, qui ne voulait laisser subsister aucun nuage sur sa doctrine et sur sa réputation.

Il divisa sa réponse en quatre lettres, qu'il évita de publier d'abord à Paris; nous nous bornerons à en citer quelques fragments :

« Monseigneur, j'ai gardé le silence autant » que je l'ai pu, et il n'y a rien que je ne fisse » encore pour n'être pas dans la nécessité affli-

Ire. Lettre de Fénélon à M. l'archevêque de Paris.

» geante où je me trouve de me plaindre à vous-» même de votre dernière lettre pastorale. A » Dieu ne plaise, monseigneur, que je m'écarte » jamais de la vénération que vous méritez, et » de l'attachement que j'ai pour vous depuis si » long-temps.... Plus votre place vous donne » d'autorité, plus vous êtes responsable des im-» pressions que vous donnez au public contre » moi. Votre vertu, et la modération qui paraît » dans vos paroles, ne servent qu'à les rendre » plus dangereuses. *Les accusations véhé-» mentes et outrées imposent moins au public.* » Mais quand vous ne montrez que douceur et » patience, en m'imputant les erreurs les plus » monstrueuses, le public est tenté de croire » que j'ai enseigné toutes ces erreurs. Voilà le » mal que vous me faites, monseigneur, contre » votre intention.

» Si les précautions que je proposais pour re-» médier au mal qu'on attribuait à mon livre, » ne paraissaient pas assez grandes, il fallait à » toute extrémité prendre un parti, qui aurait » édifié l'église. Vous n'aviez, monseigneur, » qu'à vous joindre aux deux autres prélats, qui » ont pris part à la déclaration, et qu'à consul-» ter de concert avec moi le pape sur le livre » en question. Il n'était pas juste que je fusse » cru dans ma propre cause; mais était-il juste » aussi que ceux qui m'accusaient voulussent

» décider? Je devais sans doute me défier de » mes pensées ; peut-être aussi pouvaient-ils se » défier des leurs? Il n'y avait donc qu'à prier » le pape, notre juge commun, de nous don- » ner une décision. Si j'eusse refusé de me sou- » mettre à son jugement, j'eusse été inexcusa- » ble devant Dieu et devant les hommes; alors » il aurait été temps de faire ce qu'on a fait sans » attendre la réponse du père commun. Vous » ne deviez pas craindre, monseigneur, que » l'église romaine favorisât le quiétisme, qu'elle » a foudroyé dès sa naissance, ni qu'elle vou- » lût, pour épargner mon livre, que je n'aurais » pas voulu épargner moi-même en ce cas, met- » tre en péril les fondements de la religion. » Ainsi l'église aurait été édifiée de voir des » prélats parfaitement unis au milieu même de » la diversité de leurs sentiments, et la réponse » du pape aurait fini tout ce différent. Quoi » qu'il arrive dans la décision, ma soumission » fera connaître les sentiments de mon cœur » pour détester toute erreur, et pour me sou- » mettre à l'église sans restriction. La préven- » tion où vous êtes, monseigneur, ne diminue » en rien mon respect et mon attachement. »

IIe. Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

Dans une seconde lettre, Fénélon écrivait au cardinal de Noailles : « Je vous avoue, monsei- » gneur, que plus j'examine votre instruction » pastorale, moins je vous reconnais dans ce

» style, où vous ne me ménagez en apparence, » que pour donner un tour plus modéré et plus » persuasif aux plus terribles accusations. Vous » ne parlez presque jamais de moi; vous n'en » parlez qu'en des termes honnêtes; mais vous » rapportez sans cesse quelques unes de mes » paroles pour les joindre dans un même corps » de doctrine avec ce qui paraît le plus propre » à y exciter l'indignation publique. Vous sa- » vez, monseigneur, que rien n'est plus facile » et moins concluant en matière de dogme, » que de faire ainsi un tissu de passages déta- » chés de divers auteurs, pour en tirer toutes » les conséquences les plus odieuses..... Vous » dites, monseigneur, *que le christianisme » n'est pas une école de métaphysiciens;* tous » les chrétiens, il est vrai, ne peuvent pas être » des métaphysiciens; mais les principaux » théologiens ont un grand besoin de l'être. C'est » par une sublime métaphysique, que S. Au- » gustin a remonté aux premiers principes des » vérités de la religion contre les païens et les » hérétiques. C'est par la sublimité de cette » science, que S. Grégoire de Nazianze a mé- » rité par excellence le nom de théologien. » C'est par la métaphysique que S. Anselme et » S. Thomas ont été, dans les derniers siècles, » de grandes lumières. »

Fénélon termine sa troisième lettre au car-

dinal de Noailles par le langage le plus touchant. « Pardonnez, monseigneur, tout ce que » l'intérêt de la vérité et la nécessité de me justifier sur la pureté de ma foi, m'ont obligé » de remarquer sur votre instruction pastorale. » Plût à Dieu que nous pussions dissiper les » nuages qui ont altéré l'amitié dont vous m'avez honoré si long-temps; du moins, ils ne » diminueront jamais la vénération et l'attachement que j'ai pour votre personne. Dieu, » qui voit le fond de mon cœur, m'est témoin, » qu'en pensant autrement que vous, je ne » laisse pas de vous révérer, de déplorer amèrement cette division, et d'être toujours avec » le même respect. »

IIIe. Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

La quatrième lettre est relative à une addition que le cardinal de Noailles avait faite à son instruction pastorale. Elle avait pour objet de réduire à quelques propositions claires et incontestables le système que lui opposait le cardinal de Noailles, et d'en faire ressortir les contradictions avec le système que Bossuet lui opposait d'un autre côté. Il en concluait que ses adversaires ne s'accordaient pas plus entr'eux qu'ils ne s'accordaient avec lui. Cette quatrième lettre rentre dans le fond de la controverse.

IVe. Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

Fénélon avait évité de publier ces quatre lettres en France; il s'était borné à les adresser aux examinateurs nommés par le pape, comme

le cardinal de Noailles lui-même leur avait adressé son instruction pastorale. Mais on comprend facilement, qu'avec l'extrême avidité qu'on montrait de toutes parts pour connaître toutes les pièces de ce grand procès, on avait dû réimprimer en Italie ces quatre lettres, à l'insu de Fénélon lui-même. Toutes les presses de Hollande étaient également en mouvement pour reproduire des écrits auxquels les circonstances et le mérite des auteurs donnaient un grand intérêt. Il est donc assez singulier que le cardinal de Noailles parut surpris et blessé que Fénélon eût fait imprimer, pour Rome seulement, sa réponse à une instruction pastorale, que le cardinal de Noailles avait fait imprimer, publier, et répandre dans toute la France et toute l'Europe.

Lettre de l'archevêque de Paris à Fénélon.

Cependant le cardinal s'en plaignit comme d'un procédé offensant. Il écrivit à Fénélon pour lui reprocher « de ne lui avoir point d'abord adressé ses réponses imprimées, et de » ce qu'elles ont couru long-temps avant qu'il » les ait reçues. Il l'assure qu'il aura avec lui » un procédé bien différent; qu'il lui adresse » directement sa réponse, et non au public, » *et qu'il voudrait ne la point montrer, mais* » *qu'il y a un très petit nombre de personnes* » *distinguées à qui il ne la peut refuser.* » Tandis que le cardinal de Noailles s'exprimait ainsi,

on imprimait avec son agrément cette même lettre qu'il annonçait n'être que pour Fénélon et non pour le public. Fénélon reçut en effet (1) des exemplaires *imprimés* de cette lettre, *quatre jours seulement* après l'avoir reçue *manuscrite.*

La lettre du cardinal de Noailles à Fénélon concerne entièrement les faits et les procédés. On en a déjà vu dans le cours de cette histoire le récit le plus exact fondé sur les pièces originales; mais on sait assez qu'il est aussi commun que facile de présenter les mêmes faits sous des aspects différents, selon les préventions qui divisent les personnes, et selon l'intérêt qu'elles ont à les tourner à leur avantage. A la fin de cette lettre, le cardinal de Noailles semble sortir un peu de son caractère habituel de modération, et un sentiment involontaire d'amertume vient se mêler à des expressions obligeantes. « Souffrez, monseigneur, écri-
» vait-il à Fénélon, qu'en finissant je me plaigne
» à vous du temps que vous me faites perdre et
» de celui que vous perdez. Ne craignez-vous
» point, pendant que vous vous occupez tant
» à défendre *vos précisions*, dont l'église s'est
» passée si long-temps, de manquer à ce que
» vous lui devez de plus important? Que fera

(1) Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 30 mai 1698. (Manuscrits.)

» le grand diocèse dont vous êtes chargé, et » qui a sans doute besoin de toute votre application, tant que vous ne travaillerez qu'à justifier votre livre ? Pour moi, qui sens plus que » vous, parce que j'ai moins de forces, la pesanteur de mon fardeau, je me crois si obligé » d'éviter tout ce qui peut me détourner de mon » ministère, que je ne veux plus employer mon » temps à cette dispute. Vous écrirez, tant » qu'il vous plaira, contre moi, je ne vous répondrai plus.... Vous n'aurez pas de peine à » demeurer uni avec moi; je veux l'être toujours avec vous, autant que ce que je dois à » la vérité me le permettra, et conserver l'amitié sincère et respectueuse avec laquelle je » suis depuis si long-temps. »

Avant même que Fénélon se fût engagé dans cette discussion particulière avec le cardinal de Noailles, il s'était engagé dans un combat bien plus terrible et bien plus opiniâtre avec Bossuet.

Les premiers écrits de Bossuet, que nous avons indiqués (page 452), avaient été suivis d'un grand nombre d'autres (1). Il est impossible de méconnaître dans ces différents ouvrages, comme

(1) *De novâ quæstione tractatus tres* : I. *Mystici in tuto* ; II. *Schola in tuto* ; III. *Quietismus redivivus*, 1698, in-8°. ; et *Quæstiuncula de actibus à caritate imperatis, scholæ in tuto ad calcem inserenda*, in-8°.

dans tous ceux de Bossuet, ce génie unique, qui trouvait toujours le moyen de répandre de la chaleur et de la vie sur les sujets qui paraissaient les plus étrangers aux grands mouvements de l'éloquence. Il s'y élevait avec un noble dédain au dessus des imputations vaines et calomnieuses, qu'on affectait de répandre sur les motifs qui le faisaient agir. « Quant à » ceux qui ne peuvent se persuader que le zèle » de défendre la vérité soit pur et sans vue hu» maine, ni qu'elle soit assez belle pour l'ex» citer toute seule, ne nous fâchons point con» tr'eux, s'écriait Bossuet; ne croyons pas » qu'ils nous jugent par une mauvaise volonté; » et après tout, comme dit S. Augustin, *ces» sons de nous étonner qu'ils imputent à des » hommes des défauts humains.* »

Mais à peine faisait-il paraître un ouvrage, que Fénélon lui opposait les apologies les plus spécieuses. Ces apologies, toujours écrites avec une précision et une clarté qui semblaient initier tous les lecteurs aux secrets de la théologie la plus sublime, se répandaient avec le plus grand succès, et inspiraient un intérêt général pour sa cause. Nous n'extrairons des réponses de Fénélon que les seuls traits qui peuvent entrer dans un récit historique.

« Monseigneur, en finissant votre dernier » livre, je me suis mis devant Dieu, comme je

Ire. Lettre de Fénélon à Bossuet.

» voudrais y être au moment de ma mort. Je » l'ai prié instamment de ne pas permettre que » je me séduisisse moi-même. Je n'ai craint, ce » me semble, que de me flatter, que de tromper les autres, que de ne pas faire valoir assez » contre moi toutes vos raisons. Plût à Dieu » que je n'eusse qu'à m'humilier, selon votre » désir, pour vous apaiser et finir le scandale. » Mais jugez vous-même, monseigneur, si je » puis m'humilier contre le témoignage de ma » conscience, en avouant que j'ai voulu enseigner le désespoir le plus impie sous le nom » de sacrifice absolu de l'intérêt propre, puisque Dieu, qui sera mon juge, m'est témoin » que je n'ai fait mon livre que pour confondre » tout ce qui peut favoriser cette doctrine monstrueuse. »

Fénélon se plaint ensuite de ce que, par des rapprochements forcés, par des altérations dans son texte, par la rigueur avec laquelle on pèse, on juge toutes ses paroles, sans égard à tout ce qui précède et à tout ce qui suit de propre à en déterminer le sens, on dénature ses expressions, on les envenime, on les détourne de leur signification naturelle et raisonnable.

Ibid. « Plût à Dieu, monseigneur, que vous ne » m'eussiez pas contraint de sortir du silence » que j'ai gardé jusqu'à l'extrémité. Dieu, qui » sonde les cœurs, a vu avec quelle docilité je

» voulais me taire jusqu'à ce que le père commun eût parlé, et condamner mon livre au premier signal de sa part. Vous pouvez, monseigneur, tant qu'il vous plaira, supposer que vous devez être contre moi le défenseur de l'église, comme S. Augustin le fut contre les hérétiques de son temps. Un évêque qui soumet son livre, et qui se taît après l'avoir soumis, ne peut être comparé ni à Pélage, ni à Julien. Vous pouviez envoyer secrètement à Rome, de concert avec moi, toutes vos objections; je n'aurais donné au public aucune apologie, ni imprimée, ni manuscrite; le juge seul aurait examiné mes défenses; toute l'église aurait attendu en paix le jugement de Rome; ce jugement aurait tout fini. La condamnation de mon livre, s'il est mauvais, étant suivie de ma soumission sans réserve, n'eût laissé aucun péril pour la séduction; nous n'aurions manqué en rien à la vérité: la charité, la paix, la bienséance épiscopale auraient été gardées. »

IIe. Lettre de Fénélon à Bossuet.

La seconde lettre est une discussion théologique sur l'amour propriétaire et mercenaire, et sur l'amour pur et désintéressé. Elle est d'un grand intérêt pour ceux qui voudraient se former une idée exacte de cette discussion; mais elle n'est pas susceptible de ce que l'on peut appeler une simple analyse.

IIIe. Lettre de Fénélon à Bossuet.

La troisième lettre est terminée par un des plus beaux mouvements de sensibilité dont aucune langue ait jamais offert le modèle.

« Qu'il m'est dur, monseigneur, d'avoir à » soutenir ces combats de paroles, et de ne pou- » voir plus me justifier sur des accusations si » terribles, qu'en ouvrant le livre aux yeux de » toute l'église, pour montrer combien vous » avez défiguré ma doctrine. Que peut-on pen- » ser de vos intentions? *Je suis ce cher auteur* » *que vous portez dans vos entrailles* pour le » précipiter, avec Molinos, dans l'abîme du » quiétisme. Vous allez me pleurer partout, et » vous me déchirez en me pleurant! Que peut- » on penser de ces larmes, qui ne servent qu'à » donner plus d'autorité à vos accusations? Vous » me pleurez, et vous supprimez ce qui est es- » sentiel dans mes paroles! Vous joignez, sans » en avertir, celles qui sont séparées! Vous don- » nez vos conséquences les plus outrées comme » mes dogmes précis, quoiqu'elles soient contra- » dictoires à mon texte formel. Quelque grande » autorité, monseigneur, que vous ayiez juste- » ment acquise jusqu'ici, elle n'a point de pro- » portion avec celle que vous prenez dans le » style de ce dernier livre. Le lecteur sans pas- » sion est étonné de ne trouver, dans un ou- » vrage fait contre un confrère soumis à l'église » aucune trace de cette modération qu'on avait

» louée dans vos écrits contre les ministres pro-
» testants. Pour moi, monseigneur, je ne sais si
» je me trompe, et ce n'est pas à moi à en juger,
» mais il me semble que mon cœur n'est point
» ému, que je ne désire que la paix, et que je
» suis avec un respect constant pour votre per-
» sonne..... »

Fénélon, dans sa quatrième lettre, se plaint à Bossuet des altérations de son texte, qui tendaient à jeter de l'odieux sur sa doctrine. Une pareille infidélité, réelle ou prétendue, devait changer son style et lui communiquer l'émotion de son ame. On voit qu'il a de la peine à renfermer au fond de son cœur tous les sentiments qui l'oppressent; et une indignation involontaire vient communiquer à son langage et à ses expressions une chaleur et une véhémence qui doivent être attribuées à la situation violente où ses adversaires l'avaient placé.

IVᵉ. Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Est-ce donc ainsi qu'on peut s'arroger le
» droit de retrancher des mots essentiels qui
» changent toute la signification du texte, pour
» convaincre un auteur d'impiété et de blas-
» phême?..... Je ne puis finir sans vous repré-
» senter la vivacité de votre style, en parlant
» de ma réponse à votre *sommaire*. Voici vos
» paroles sur votre confrère, qui vous a tou-
» jours aimé et respecté singulièrement : *Ses*
» *amis répandent partout que c'est un livre*

» *victorieux, et qu'il y remporte sur moi de* » *grands avantages; nous verrons.* Non, monseigneur, je ne veux rien voir que votre triomphe et ma confusion, si Dieu en doit être glorifié. A Dieu ne plaise que je cherche jamais aucune victoire contre personne, et encore moins contre vous. Je vous cède tout pour la science, pour le génie, pour tout ce qui peut mériter l'estime. Je ne voudrais qu'être vaincu par vous, en cas que je me trompe. Je ne voudrais que finir le scandale en montrant la pureté de ma foi, si je ne me trompe pas. Il n'est donc pas question de dire : *Nous verrons.* Pour moi, je ne veux voir que la vérité et la paix; la vérité qui doit éclairer les pasteurs, et la paix qui doit les réunir. Vous vous récriez : *Un chrétien, un évêque, un homme a-t-il tant de peine à s'humilier?* Le lecteur jugera de la véhémence de cette figure. Quoi! monseigneur, vous trouvez mauvais *qu'un évêque* ne veuille point avouer, contre sa conscience, qu'il a enseigné l'impiété? Souffrez que je vous dise à mon tour : *Un chrétien, un évêque, un homme* a-t-il tant de peine à avouer un zèle précipité, que l'église nous montre en plusieurs saints, et même dans des Pères de l'église?

» Vous dites : *La nouvelle spiritualité accable l'église de lettres éblouissantes, d'ins-*

» *tructions pastorales*, *de réponses pleines* » *d'erreurs*. De quel droit vous appelez-vous » *l'église*. Elle n'a point parlé jusqu'ici, et c'est » vous qui voulez parler avant elle; ce n'est » pas la *nouvelle* spiritualité, c'est l'ancienne » que je défends. Mais qui est-ce qui a écrit le » premier? Qui est-ce qui a commencé le scan- » dale? Qui est-ce qui a écrit avec un zèle » amer? Vous vous irritez de ce que je ne me » tais pas, quand vous intentez contre moi les » accusations les plus atroces.... Vous ne cessez » de me déchirer, sans attendre que l'église » décide. »

Impression des écrits de Fénélon sur l'opinion publique.

Il est difficile de se faire l'idée de l'impression que commençaient à exciter dans le public les écrits de l'archevêque de Cambrai. Quelque opinion que l'on eût déjà des talents et des lumières de Fénélon, personne n'avait prévu et ne pouvait prévoir, que, dans une controverse théologique, il lutterait avec autant de force et de courage contre un rival aussi redoutable que Bossuet; car, parmi les trois prélats, le public s'obstinait à ne voir et à ne considérer que Bossuet. Il faut encore observer que Fénélon se montrait à l'opinion publique avec le lustre que le malheur ajoute toujours à l'éclat du génie et de la vertu.

Bossuet avait été jusqu'alors l'accusateur souvent même il avait pris dans ses écrits le ton

de dignité et de supériorité d'un juge qui prononce. Il croyait avoir réduit Fénélon au rôle toujours pénible et toujours un peu humiliant d'un accusé obligé de se justifier. Mais Fénélon avait su, dans ses dernières lettres, s'élever sans affectation et sans blesser aucunes convenances à la juste mesure que doit observer un évêque qui porte au dedans de lui-même le témoignage d'une conscience pure, d'une foi sincère, et qui croit avoir le droit de défendre ses opinions contre celles d'un de ses confrères, au tribunal de leur supérieur commun. Le public, accoutumé depuis si long-temps à considérer l'évêque de Meaux comme l'arbitre suprême de toutes les controverses doctrinales, et le dictateur de l'église de France, s'étonnait de le voir ramené à combattre à armes égales, et avec un succès douteux, dans une carrière qu'il avait toujours parcourue en triomphant.

Bossuet sentit alors qu'il avait besoin de rassembler toutes ses forces pour combattre un adversaire dont il n'avait peut-être pas apprécié tout le génie et toutes les ressources.

Il est facile d'observer, dans sa réponse aux lettres de Fénélon, qu'il déploie avec une nouvelle vigueur tous les ressorts de l'éloquence et de la logique, pour écraser la doctrine et l'auteur qu'il combat. On y voit surtout qu'il s'attache à justifier cette espèce d'âcreté et d'amer-

tume que Fénélon lui avait reprochée, et dont le public même avait paru se scandaliser. Mais ce qui est remarquable, ce qui est surtout conforme au caractère si prononcé de Bossuet, c'est que, bien loin de désavouer les expressions, peut-être un peu trop vives, échappées à l'excès de son zèle dans la chaleur de la dispute, il dit : *qu'il s'est montré sévère et inflexible, parce qu'il a dû l'être, et que les saintes vérités de la religion n'admettent point les mollesses et les vaines complaisances du monde.* En un mot, Bossuet reprend par la force de la raison et par l'ascendant du génie, ce caractère de supériorité que l'archevêque de Cambrai s'était efforcé de lui contester. Il semble que cet homme extraordinaire était appelé à occuper toujours le premier rang partout où il se montrait, et à exercer, par une espèce de prérogative singulière, un ministère supérieur au rang même qu'il occupait dans l'église. C'est avec ce ton imposant qu'il dit à Fénélon :

Lettre de Bossuet à Fénélon.

« Je le dis avec douleur, Dieu le sait : vous » avez voulu raffiner sur la piété ; vous n'avez » trouvé digne de vous que Dieu beau en soi. » La bonté, par laquelle il descend à nous et » nous fait remonter à lui, vous a paru un ob- » jet peu convenable aux parfaits. Sous le nom » d'amour pur, vous avez établi le désespoir » comme le plus parfait des sacrifices ; c'est du

» moins de cette erreur qu'on vous accuse.....
» Et vous venez me dire : prouvez-moi que je
» suis un insensé ; prouvez-moi que je suis de
» mauvaise foi : sinon, ma seule réputation me
» met à couvert. Non, monseigneur, la vérité
» ne le souffre pas ; vous serez en votre cœur
» ce que vous voudrez ; mais nous ne pouvons
» vous juger que par vos paroles. Vous me re-
» prochez de m'être récrié : *Un chrétien, un*
» *évêque, un homme a-t-il tant de peine à*
» *s'humilier? Vous trouvez mauvais qu'un*
» *évêque ne veuille pas avouer, contre sa cons-*
» *cience, qu'il a enseigné l'impiété.* Oui, mon-
» seigneur, sans rien déguiser, je trouve mau-
» vais, et tout le monde avec moi, que vous
» vouliez nous persuader qu'on a mis ce qu'on
» a voulu dans votre livre sans votre participa-
» tion ; que, sans vous en être plaint dans vos
» *errata*, vous ayiez laissé impunément *cette*
» *impiété*, comme vous l'appelez vous-même ;
» qu'au lieu de vous humilier d'une telle faute,
» vous la rejetiez sur un autre ; que vous ayiez
» tant travaillé à y trouver de vaines excuses.

» Vous vous plaignez de la force de mes ex-
» pressions ! Il s'agit de dogmes nouveaux qu'on
» voit introduire dans l'église, sous prétexte
» de piété, par la bouche d'un archevêque. Si,
» en effet, il est vrai que ces dogmes renouvel-
» lent les erreurs de Molinos, sera-t-il permis

» de le taire? Voilà pourtant ce que le monde » appelle excessif, aigre, rigoureux, emporté, » si vous le voulez. Il voudrait qu'on laissât pas- » ser un dogme naissant doucement, et sans » l'appeler de son nom, sans exciter l'horreur » des fidèles par des paroles qui ne sont rudes » qu'à cause qu'elles sont propres, et qui ne » sont employées qu'à cause que l'expression » est nécessaire.... Si l'auteur de ces nouveaux » dogmes les cache, les enveloppe, les mitige » si vous voulez, par certains endroits, et par- » là ne fait autre chose que les rendre plus cou- » lants, plus insinuants, plus dangereux, fau- » dra-t-il, par des bienséances du monde, les » laisser glisser sous l'herbe, et relâcher les » saintes rigueurs du langage théologique? Si » j'ai fait autre chose que cela, qu'on me le » montre. Si c'est là ce que j'ai fait, Dieu sera » mon protecteur contre les mollesses du monde » et ses vaines complaisances. »

Fénélon s'était expliqué en ces termes : *Quoiqu'on ne puisse pas s'arracher l'amour de la béatitude, on peut le sacrifier, comme on peut sacrifier l'amour de la vie, sans pouvoir se l'arracher tout-à-fait.* Il faut convenir que Bossuet réfute ce raisonnement de la manière la plus victorieuse.

« Avouez la vérité, monseigneur, écrit-il à » Fénélon : vous ne croyez pas avoir rien à dire

Lettre de Bossuet à Fénélon.

» ou avoir rien proposé de plus spécieux que
» cet argument ; mais il tombe par ce seul mot.
» On peut bien sacrifier la vie mortelle à quel-
» que chose de meilleur, qui est la vie bien-
» heureuse ; mais lorsque vous supposez qu'on
» puisse sacrifier la vie bienheureuse, il faut
» que vous ayiez dans l'esprit quelque chose
» de meilleur à quoi on la sacrifie ; et toujours
» on deviendra, ou heureux en la possédant,
» ou malheureux si on la perd.

» Après cela, monseigneur, je n'ai plus rien
» à vous dire. S'il se trouve dans vos écrits quel-
» que chose de considérable qui n'ait pas en-
» core été repoussé, j'y répondrai par d'autres
» moyens. Pour des lettres, composez-en tant
» qu'il vous plaira ; divertissez la cour et la
» ville ; faites admirer votre esprit et votre élo-
» quence, et ramenez les grâces des *Lettres*
» *provinciales*, je ne veux plus avoir de part au
» spectacle que vous semblez vouloir donner au
» public. ».

Il est impossible de méconnaître dans ces accents passionnés l'émotion profonde d'une ame agitée par le sentiment d'un grand danger, et par la prévoyance de grands malheurs. C'est peut-être moins encore le zèle de la vérité, qui porte Bossuet à s'armer avec tant d'inflexibilité *contre les mollesses du monde et ses vaines complaisances*, que cette inquiète sollicitude

d'un père de l'église, qui a vu souvent les hérésies naître et croître à l'ombre des illusions d'une perfection chimérique, et trouver des protecteurs dans la piété même de ceux qui aiment la vertu de bonne foi.

Plus Bossuet avait une haute idée des vertus et des talents de Fénélon, plus il devait redouter l'appui qu'un tel homme pouvait prêter à ceux qui n'avaient ni une ame aussi pure, ni des intentions aussi estimables. Fénélon n'était point un théologien obscur, dont il suffisait de combattre les opinions et de condamner les erreurs. C'était un archevêque recommandable par la beauté de son génie, par des talents éblouissants, par une piété sincère, par des vertus attachantes. C'était le précepteur de l'héritier du trône, le conseil et l'oracle des hommes les plus vertueux de la cour; c'était celui qui, déjà élevé à de grandes places par la seule influence de son mérite personnel, semblait être encore appelé à de plus hautes destinées.

Plus Fénélon avait répandu d'onction et de piété dans ses maximes de spiritualité, plus elles pouvaient favoriser les illusions ou les excès de tous ceux qui, contre ses intentions, auraient été disposés à en abuser. La conformité même d'une partie de sa doctrine avec celle de S. François de Sales, de sainte Thérèse, et de quelques écrivains, dont la mémoire est hono-

rée dans l'église, devenait un motif pour prévenir l'usage pernicieux que des hommes corrompus avaient déjà fait et pouvaient faire encore de ces maximes si pures et si innocentes dans la pensée de leurs pieux auteurs. L'exemple récent de Molinos venait de montrer, d'une manière effrayante, combien il est facile au vice de se couvrir des apparences et des expressions de la vertu, en empruntant les autorités les plus saintes et les plus respectées. On pouvait, on devait craindre que des hommes non moins dépravés, ne s'appuyassent de la piété et de l'autorité du nom de Fénélon, pour entraîner des ames simples et crédules dans de funestes illusions. S. François de Sales, sainte Thérèse et tant d'autres, avaient pu s'exprimer sans danger, et avec toute la candeur et la simplicité de leur ame, dans un temps où rien ne les avait encore avertis des fausses interprétations que l'on pouvait donner à la sainte innocence de leurs pensées. Mais le temps était venu, où l'église, instruite par une triste expérience, devait, dans sa sagesse, tracer avec toute la rigueur théologique, la ligne exacte et précise où la véritable piété doit s'arrêter, si elle ne veut pas s'exposer au danger de s'égarer dans des voies corrompues, ou de se nourrir d'inutiles et extravagantes illusions.

C'étaient ces hautes et puissantes considéra-

tions, dignes d'appeler la prévoyance d'un évêque tel que Bossuet, qui enflammèrent son zèle avec tant d'ardeur dans cette mémorable controverse; et c'est ce qu'on ne doit jamais perdre de vue dans la suite des faits que nous aurons à rapporter.

Les obstacles, les contradictions, la résistance de Fénélon, ses plausibles et éloquentes apologies, les lenteurs de la cour de Rome, les variations de l'opinion publique, les partisans accrédités que l'archevêque de Cambrai conservait à la cour, le torrent des courtisans qui seraient venus se ranger sous ses étendards, s'il eût été vainqueur, les incertitudes de madame de Maintenon, la modération même du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, tout contribuait à justifier les inquiétudes de Bossuet et à exalter sa véhémence. C'était à lui seul qu'étaient réservés les périls et les honneurs de ce grand combat. Il fallait que Bossuet se montrât trop fort, parce que tout se montrait trop faible autour de lui.

La réponse de Bossuet, dont nous venons de rapporter des passages si remarquables, laisse cependant apercevoir qu'il ne se dissimulait pas à lui-même que le public avait accueilli avec une faveur marquée les derniers écrits de Fénélon. On croit même observer qu'il était alors dans

l'intention de ne plus rentrer dans une discussion directe avec lui.

Il paraît en effet que les adversaires de Fénélon, un peu déconcertés par le succès et l'énergie de ses défenses, firent intervenir le nonce du pape pour l'engager à garder désormais le silence. Fénélon répondit au nonce du pape « que c'était toujours à l'accusé à parler le dernier, surtout quand il s'agissait d'accusations » horribles sur la foi, et que l'accusé était un » archevêque, dont la réputation importait à » son ministère; qu'il ne demandait lui-même » que la paix et le silence, à être jugé et à obéir; » que la réponse qu'il se voyait obligé de faire » à la dernière attaque de M. de Meaux, serait » sa dernière défense, si ce prélat ne reproduisait pas quelque nouvelle accusation. »

Lettre de Fénélon au nonce du pape. (Manuscrits.)

Fénélon répondit en effet aux derniers écrits de Bossuet par trois nouvelles lettres. Elles offrent de nouvelles preuves de toute la fécondité et de toute la subtilité de son esprit dans un genre de controverse, dont on ne lui avait pas plus soupçonné le goût qu'il n'en avait contracté l'habitude. Bossuet, étonné lui-même, ne put s'empêcher de dire en les lisant : « M. de » Cambrai a de l'esprit à faire peur. »

Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Quand voulez-vous donc que nous finis» sions, écrivait Fénélon? Si je pouvais me don-

» ner le tort et vous laisser un plein triomphe,
» pour finir le scandale et pour rendre la paix à
» l'église, je le ferais avec joie; mais en voulant
» m'y réduire avec tant de véhémence, vous
» avez fait précisément tout ce qu'il fallait pour
» m'en ôter les moyens..... Vous m'attribuez les
» impiétés les plus abominables, *cachées sous*
» *des subterfuges déguisés en correctifs.* Mal-
» heur à moi, si je me taisais! Mes lèvres se-
» raient souillées par ce lâche silence, qui se-
» rait un aveu tacite de l'impiété... Que le pape
» condamne mon livre, que ma personne de-
» meure à jamais flétrie et odieuse dans toute
» l'église, j'espère que Dieu me fera la grâce de
» me taire, d'obéir et de porter ma croix jus-
» qu'à la mort. Mais tandis que le Saint-Siège
» me permettra de montrer mon innocence, et
» qu'il me restera un souffle de vie, je ne cesse-
» rai de prendre le ciel et la terre à témoin de
» l'injustice de vos accusations.

« Il m'est impossible de vous suivre dans
» toutes les objections que vous semez sur votre
» chemin; les difficultés naissent sous vos pas.
» Tout ce que vous touchez de plus pur dans
» mon texte se convertit aussitôt en erreur et
» en blasphême; mais il ne faut pas s'en éton-
» ner; vous exténuez et vous grossissez chaque
» objet selon vos besoins, sans vous mettre en
» peine de concilier vos expressions. Voulez-

» vous me faciliter une rétractation, vous ap-
» planissez la voie; elle est si douce, qu'elle
» n'effraie plus. *Ce n'est*, dites-vous, *qu'un*
» *éblouissement de peu de durée.* Mais si l'on
» va chercher ce que vous dites ailleurs pour
» alarmer toute l'église, pendant que vous me
» flattez ainsi, on trouvera que *ce court éblouis-*
» *sement est un malheureux mystère et un*
» *prodige de séduction.*

» Tout de même, s'agit-il de me faire avouer
» des livres et des visions de madame Guyon?
» vous rendez la chose si excusable, qu'on est
» tout étonné que je ne veuille point la confes-
» ser pour vous appaiser. *Est-ce un si grand*
» *malheur*, dites-vous, *d'avoir été trompé par*
» *une amie?* Mais quelle est cette amie? C'est
» une *Priscille* dont je suis le *Montan*. Ainsi,
» vous donnez, comme il vous plaît, aux mêmes
» objets les formes les plus douces et les plus
» affreuses.

» Je ne veux pas me juger moi-même. En
» effet, je dois craindre que mon esprit ne s'ai-
» grisse dans une affaire si capable d'user la
» patience d'un homme qui serait moins impar-
» fait que moi. Quoi qu'il en soit, si j'ai dit
» quelque chose qui ne soit pas vrai et essentiel
» à ma justification; ou bien, si je l'ai dit, en
» des termes qui ne fussent pas nécessaires pour
» exprimer toute la force de mes raisons, j'eu

» demande pardon à Dieu, à toute l'église et à » vous. Mais où sont-ils ces termes que j'eusse » pu vous épargner? du moins, marquez-les » moi ; mais en les marquant, défiez-vous de » votre délicatesse. *Après m'avoir donné si » souvent des injures pour des raisons, n'avez-» vous point pris mes raisons pour des in-» jures?*

» Cette douceur, dont vous me dites que je » m'étais paré, on la tournait contre moi; on » dit que je parlais d'un ton si radouci, parce » que ceux qui se sentent coupables sont tou-» jours timides et hésitants. Peut-être ai-je en-» suite un peu trop élevé la voix ; mais le lec-» teur pourra observer que j'ai évité beaucoup » de termes durs, qui vous sont les plus fami-» liers. Nous sommes, vous et moi, l'objet de la » dérision des impies, et nous faisons gémir » tous les gens de bien : que tous les autres » hommes soient hommes, c'est ce qui ne doit » pas surprendre ; mais que les ministres de » Jésus-Christ, ces anges des églises, donnent » au monde profane et incrédule de telles » scènes, c'est ce qui demande des larmes de » sang. Trop heureux si, au lieu de ces guerres » d'écrits, nous avions toujours fait notre ca-» téchisme dans nos diocèses, pour apprendre » aux pauvres villageois à craindre et à aimer » Dieu! »

En lisant ces dernières lignes, ne serait-on pas tenté de croire qu'elles sont de Bossuet, par le mouvement oratoire qui les anime, et par la noblesse de l'idée jointe à la simplicité de l'expression.

Impartialité du Saint-Siège dans l'examen du livre de Fénélon.

Tandis que la France entière, spectatrice de ce violent combat entre les deux membres les plus illustres de son église, attendait avec un intérêt mêlé d'incertitude, de quel côté la victoire se déclarerait, Rome procédait à l'instruction du jugement avec une sagesse et une impartialité dignes des plus grands éloges.

Le Saint-Siége voulut mettre dans l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, un appareil et une solennité qui attestaient les égards dus à deux grands évêques et à l'intervention de Louis XIV.

Quoique la forme dans laquelle ce prince avait exprimé l'importance qu'il attachait à cette affaire, laissât assez entrevoir la faveur qu'il accordait à l'une des parties, et sa prévention contre l'autre, Innocent XII ne crut point qu'il convînt à la dignité de l'église romaine, à la gloire de la religion, ni aux intérêts de la vérité de s'abandonner aux mouvements variables et irréguliers d'une politique profane. Une année entière fut employée au seul examen du livre de l'archevêque de Cambrai, et des divers écrits publiés pour sa dé-

fense et pour sa condamnation. Soixante-quatre séances, de six ou sept heures chacune, furent consacrées par les examinateurs à l'analyse du livre des *Maximes*. Les seuls examinateurs assistèrent aux douze premières; mais comme l'on crut remarquer parmi eux une opposition très vive et très animée, le pape nomma les cardinaux Noris et Ferrari, deux des membres les plus instruits du sacré collége, pour présider aux congrégations.

On commença par extraire du livre de l'archevêque de Cambrai, trente-sept propositions qui parurent devoir être l'objet de l'examen des consulteurs. L'examen de ces trente-sept propositions occupa les soixante-quatre séances qui eurent lieu depuis le 12 octobre 1697, jusqu'au 25 septembre 1698. On est autorisé à présumer que le sujet de cette controverse devait être nécessairement obscur et très subtil, ou que les explications offertes par Fénélon avaient éclairci ce que sa doctrine renfermait d'équivoque et de hasardé, puisque sur les dix examinateurs qui la discutèrent pendant une année entiere, cinq votèrent constamment en faveur de son livre : il est vrai que leur opinion était fondée en grande partie sur les explications fournies par l'auteur.

L'abbé Bossuet fut violemment affecté de ce partage entre les dix examinateurs. Il ne man-

qua pas, d'après son propre caractère, de l'attribuer aux intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, et à l'influence du cardinal de Bouillon.

La correspondance de Bossuet avec son neveu (1), laisse malheureusement apercevoir qu'il adopta trop facilement les préventions de ce dernier. Lui-même s'était si fortement prévenu que la doctrine de Fénélon renfermait les erreurs les plus monstrueuses; il avait annoncé avec tant d'assurance au roi, à madame de Maintenon, au public, à toute l'église, que ces erreurs seraient foudroyées par le Saint-Siège, aussitôt qu'elles auraient frappé l'oreille du vicaire de Jésus-Christ, qu'il fut aussi surpris que déconcerté du partage des examinateurs. Il fut surtout effrayé de ce que lui mandait son neveu, en ces termes: « Le pape, ces jours » passés, a dit que l'affaire n'était pas si claire. »

Lettre de l'abbé Bossuet, du 1er. avril 1698.

Dans cette disposition, il crut devoir se prêter aux vues de son neveu, et les proposer à Louis XIV et à madame de Maintenon. C'était d'opposer des coups de force et d'autorité aux prétendues intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, de frapper ses parents et ses amis les plus chers, pour intimider tous

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des OEuvres de Bossuet.

ceux qui auraient été portés à lui accorder leur appui, et d'annoncer à toute l'Europe que la disgrâce de ce prélat était irrévocablement prononcée.

L'abbé Bossuet consacrait toutes ses lettres à provoquer ces mesures violentes. « Qu'est-ce » que le roi attend, écrivait-il à son oncle, » pour ôter à M. de Cambrai le préceptorat ? » Vous ne sauriez trop dépêcher ce que vous » avez à faire contre M. de Cambrai. » Lettre de l'abbé Bossuet, 20 mai 1698.

Il mettait le même acharnement à diffamer la personne de l'archevêque de Cambrai, qu'à détruire son crédit. « Il ne faut pas hésiter d'en» voyer tout ce qui fait connaître l'attache de » M. de Cambrai pour madame Guyon et le » P. Lacombe, et leur doctrine sur les mœurs. » Cela est de la dernière conséquence. » Ibid. 18 mars 1698.

La passion des ennemis de Fénélon les porta jusqu'à fouiller dans les livres les plus obscurs et les plus ignorés, pour lui chercher des crimes. Le fameux Burnet, depuis évêque de Salisbury, avait fait imprimer à Amsterdam, en 1688, un petit livre où il disait : « Les quiétistes » ont en horreur les superstitions romaines, et » ils veulent les ensevelir dans l'oubli, en ne » les enseignant et en ne les pratiquant point ; » aussi bien que l'abbé de Fénélon. » C'était au sujet d'un chapitre du *Traité de l'Éducation des filles*, publié cette même année 1688, par Imputation ridicule contre Fénélon.

l'abbé de Fénélon, et qui n'avait aucun rapport à la doctrine des quiétistes. On se hâta d'envoyer à Rome ce petit livre, comme pièce de conviction contre l'auteur du livre des *Maximes des Saints;* et l'abbé Bossuet enchanté, écrivait à son oncle (1) : « J'ai été ravi du petit » livre touchant M. de Cambrai; il y est nommé, » et bien nommé, et cela fera ici *un effet terrible contre lui.* »

On sera peut-être curieux de savoir à quoi aboutit *le terrible effet* de cette ridicule accusation. Fénélon répondit (2) : « Qu'en 1688, il » ne connaissait pas seulement madame Guyon, » qu'il était même alors prévenu contre elle sur » des bruits confus; que lui-même n'était connu » à cette époque dans le public, que par ses deux » traités *de l'Education des Filles*, et *du Ministère des Pasteurs*; que ces deux ouvrages, » bien loin d'élever des soupçons sur la pureté » de sa doctrine, avaient contribué à fixer le » choix du roi sur lui pour la place de précepteur. » Choix qui avait été applaudi de la manière la plus forte par Bossuet.

Mais une réponse bien plus tranchante, et qu'il est assez singulier que Bossuet n'eût pas prévue, c'est que dans ce même livre, le doc-

(1) 11 février 1798.

(2) Réponse aux remarques de M. l'évêque de Meaux.

teur Burnet signalait (1) « *le cardinal le Ca-
» mus, le célèbre abbé Fleury, et Bossuet lui-
» même, comme aussi opposés que Fénélon
» et les quiétistes, aux superstitions romaines.*
» Vous voilà donc, écrivait Fénélon à Bossuet,
» quiétiste comme moi. Dieu voit, et les hommes
» verront un jour à quoi vous avez recours pour
» me noircir. » Une réponse aussi péremptoire fit écrouler subitement cette grande machine dont l'abbé Bossuet avait attendu un si terrible effet; et Bossuet lui-même, déconcerté par une réplique si concluante, ne se permit plus de revenir sur ce chef d'accusation.

Il en fut de même de toutes les scandaleuses imputations que l'abbé Bossuet recherchait avec tant d'avidité, pour noircir la réputation de l'archevêque de Cambrai. Sa volumineuse correspondance (2) n'offre que trop de preuves de la déplorable animosité avec laquelle il s'efforçait d'aigrir l'esprit de son oncle. Nous sommes fermement persuadés que si Bossuet, au lieu d'un neveu passionné, avait eu à Rome un agent aussi sage et aussi vertueux que l'abbé de Chanterac, on n'aurait jamais vu se mêler à cette controverse des débats scandaleux et des personnalités choquantes.

---

(1) Réponse aux remarques de M. l'évêque de Meaux.

(2) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des OEuvres de Bossuet.

Accusations calomnieuses contre Fénélon.

On imagina donc tout à coup de faire revivre les anciennes relations de madame Guyon et du père Lacombe, d'en tirer des inductions aussi peu favorables à leurs mœurs qu'à leur doctrine, et de flétrir Fénélon, en flétrissant madame Guyon.

Le père Lacombe était enfermé depuis neuf ou dix ans dans le château de Lourdes, au pied des Pyrénées. Il est certain que ses écrits annoncent une imagination exaltée et disposée à se nourrir des illusions les plus extravagantes. Une longue captivité avait achevé d'égarer cette tête naturellement faible. Il avait adressé à l'évêque de Tarbes (1) une lettre, dont quelques expressions semblaient avouer des excès honteux. Cette pièce parut un moyen victorieux de convaincre madame Guyon d'avoir partagé ses égarements.

Pour parvenir plus facilement à cette conviction, on transféra le P. Lacombe du château de Lourdes à celui de Vincennes. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui fit écrire à madame Guyon une lettre, où il l'exhortait à avouer leurs égarements mutuels, et à s'en repentir. Le cardinal de Noailles et le curé de Saint-Sulpice (2) se rendirent à Vaugirard, où madame Guyon était

(1) François de Poudeux.

(2) Lachétardie.

encore détenue, pour lui communiquer cette lettre. Ils la conjurèrent par les motifs les plus saints et les plus sacrés de rendre hommage à la vérité, et de mériter son pardon par un sincère aveu de ses fautes. Madame Guyon ne dissimula point son étonnement lorsqu'elle entendit lire la singulière lettre du P. Lacombe, qu'on ne voulut pas même laisser entre ses mains. Elle conserva cependant assez de présence d'esprit pour soupçonner la vérité, et répondit tranquillement « qu'il fallait que le père » Lacombe fût devenu fou. » Le cardinal de Noailles se persuada que cette tranquillité apparente annonçait l'opiniâtreté d'une femme qui ne peut consentir à se reconnaître coupable, et il obtint qu'elle fût transférée à la Bastille, pour procéder plus facilement aux interrogatoires et aux confrontations. En attendant, on s'empressa de faire passer à Rome les deux lettres du P. Lacombe à l'évêque de Tarbes et à madame Guyon. On se flatta qu'elles feraient impression sur l'esprit du pape et des cardinaux, et qu'elles ébranleraient les examinateurs favorables à Fénélon. On ne peut douter par les lettres du cardinal de Noailles et de Bossuet, qu'ils ne fussent persuadés de très bonne foi que le directeur et la pénitente étaient réellement coupables, et on voit par une lettre de madame

de Maintenon, du 9 septembre 1698, qu'elle partageait la même opinion.

L'abbé Bossuet promettait de si merveilleux effets de toutes ces honteuses dénonciations, si peu dignes de figurer dans une cause où de grands évêques étaient intéressés, qu'on ne crut avoir rien de mieux à faire que de suivre ses inspirations (1). « Ces deux pièces, écrivait-il, fe» ront plus d'impression que *vingt démonstra» tions théologiques*. Voilà les arguments dont » nous avons le plus de besoin. » On est un peu étonné d'entendre ce langage dans la bouche d'un neveu de Bossuet, adressé à Bossuet lui-même.

Mais tout ce misérable échafaudage s'écroula subitement. On ne tarda pas à s'apercevoir que le P. Lacombe était totalement fou, et on fut obligé de le placer en cette qualité à Charenton, où il mourut l'année suivante, dans un état de démence absolue. On eut soin de tenir cette nouvelle secrète pendant plusieurs mois; on était embarrassé de tout l'éclat qu'on avait donné aux déclarations d'un pareil personnage. Quant à Fénélon, il fut constaté « *qu'il n'avait jamais » vu le P. Lacombe, qu'il ne lui avait jamais » écrit, qu'il n'avait jamais reçu de ses let-*

(1) Lettres de l'abbé Bossuet.

» *tres ; en un mot, qu'il n'avait jamais eu* » *aucun rapport direct ou indirect avec lui.* »

Mais l'abbé Bossuet fut plus heureux dans le succès d'un projet qu'il proposait depuis longtemps à son oncle. Il ne cessait de l'inviter, ainsi que le cardinal de Noailles, à obtenir du roi quelque acte éclatant, qui montrât à la France et à Rome que l'archevêque de Cambrai était entièrement perdu dans son esprit.

Bossuet et le cardinal de Noailles n'étaient que trop disposés à accueillir cette idée. Leur controverse avec Fénélon avait pris un caractère si animé, et leur honneur se trouvait si fortement engagé au succès de ce combat, qu'ils crurent devoir se prêter à tous les moyens qui devaient le décider en leur faveur. D'un côté, l'abbé Bossuet leur annonçait assez indiscrètement qu'il ne pouvait plus répondre de la condamnation de Fénélon; et de l'autre, ces deux prélats ne pouvaient s'accoutumer à l'idée de se retrouver, avec l'archevêque de Cambrai, dans une cour où il n'aurait reparu qu'avec un avantage marqué sur ses rivaux.

Il ne leur fut pas difficile de faire entrer madame de Maintenon dans leurs vues; elle avait elle-même trop aimé et trop maltraité Fénélon, pour que la confiance et l'amitié pussent jamais renaître entr'eux. Les sentiments opposés qu'elle avait éprouvés pour lui n'avaient si long-

temps combattu dans son cœur, que pour laisser prévaloir l'humeur et l'irritation. Louis XIV avait plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénélon, et on obtint aisément de lui un sacrifice qui n'exigeait aucun effort de sa part.

Les parens et les amis de Fénélon sont renvoyés de la cour.

Le 2 juin (1698), le roi ôta le titre de sous-précepteurs à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Langeron. Le premier était propre neveu de Fénélon; le second, son ami le plus tendre et le plus fidèle. MM. Dupuy et de Leschelle, faisant les fonctions de sous-gouverneurs, sous le titre de gentilshommes de la Manche, eurent ordre le même jour de quitter la cour, et perdirent leurs places. Le prétexte de leur renvoi fut leur goût pour les maximes de spiritualité de l'archevêque de Cambrai; et le véritable motif, leur tendre et inviolable fidélité pour lui. Les uns et les autres étaient attachés depuis neuf ans à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, et on a vu quelle avait été cette éducation; ils furent renvoyés sans recevoir la plus faible récompense de leurs services. On punit aussi sévèrement les hommes estimables qui avaient changé en vertus les vices du duc de Bourgogne, que s'ils lui eussent donné des vices et étouffé ses vertus. On a de la peine à reconnaître dans une pareille conduite la grandeur et la générosité de Louis XIV; mais on lui avait représenté sous des couleurs si odieuses la doc-

trine de Fénélon et le danger de ses maximes, qu'il crut voir la religion des princes ses petits-fils, exposée au péril le plus imminent.

Peu s'en fallut que le célèbre abbé Fleuri, alors sous-précepteur, ne fût enveloppé dans la disgrâce de tous les amis de Fénélon. Il lui devait sa place, et c'était sur lui que Fénélon se reposait pour instruire M. le duc de Bourgogne dans tout ce qui concernait la science et l'histoire de la religion. L'abbé Fleuri, étranger à tous les partis et à toutes les intrigues, se bornait à remplir ses devoirs. Sa modestie et sa méfiance de lui-même ne lui permirent de prendre aucune part à l'affaire du quiétisme; mais sa reconnaissance et sa vénération pour Fénélon pouvaient être traduites comme un tort auprès des personnes prévenues. Cependant, Bossuet eut la générosité de le *sauver;* c'est l'expression dont il se sert dans une lettre à son neveu, du 30 juin 1698. Il ajoute : « L'abbé Fleuri n'a été » conservé que parce que j'en ai répondu. » On peut dire qu'en cette occasion Bossuet veilla à sa propre gloire. Rien n'eût fait un plus mauvais effet dans le public et dans l'opinion de la postérité, que d'étendre la persécution sur un homme tel que l'abbé Fleuri, qui était assez défendu par sa vertu et par le respect public.

Rien n'égale les transports de joie qu'éprouvèrent à Rome l'abbé Bossuet et l'abbé Phelip-

peaux en apprenant ces nouvelles (1). « On ne » pouvait nous envoyer, écrivait ce dernier à » Bossuet, de meilleures pièces et plus persua- » sives que la nouvelle de la disgrâce des pa- » rents et des amis de M. de Cambrai, et que » celle qu'on reçut hier, par un courrier extra- » ordinaire, que le roi lui avait ôté la charge » et la pension de précepteur (2); cela seul » pourra convaincre cette cour que le mal est » grand et réel. »

Les adversaires de Fénélon ne trouvaient pas qu'on eût encore sacrifié assez de victimes. L'abbé Bossuet écrivait à son oncle (3): « Ne » fera-t-on rien à la cour contre le P. Valois (4)? » Il est plus méchant que les quatre autres qu'on » a renvoyés. Le P. Lachaise et le P. Dez méri- » teraient bien qu'on ne les oubliât pas. Ils » veulent à présent tout le mal possible au roi, » à madame de Maintenon, à M. l'archevêque » de Paris, à vous, à tout ce qui vous appar- » tient. »

C'était avec la même indiscrétion qu'il disait publiquement à Rome, « que le renvoi des

(1) 24 juin 1698.

(2) La nouvelle était encore prématurée; Fénélon ne perdit le titre de précepteur qu'au mois de janvier 1699.

(3) 8 juillet 1698.

(4) Confesseur des jeunes princes.

» amis et des parents de Fénélon n'était encore » qu'un commencement de tout ce que le roi » se proposait de faire contre l'archevêque de » Cambrai. »

A ces menaces, capables de faire impression sur les esprits faibles et timides, il osait ajouter des imputations du genre le plus odieux et le plus propre à enlever à Fénélon l'estime de toutes les personnes vertueuses. A peine peut-on se permettre de rappeler des calomnies aussi révoltantes; mais elles peuvent donner une idée des excès où la passion peut porter certains caractères, et des épreuves où la vertu la plus pure se trouve quelquefois exposée. On ne sait si la candeur, avec laquelle l'abbé de Chanterac rend compte à Fénélon lui-même de ces horribles imputations, n'est pas aussi honorable pour l'un que pour l'autre. Il n'y a que la vertu qui puisse parler à la vertu un langage si simple et si calme.

Calomnies contre Fénélon.

« On tâche ici de faire croire que vous avez » eu une société fort étroite avec cette femme » (madame Guyon), et qu'il y a du moins un » grand sujet de craindre que votre spiritualité » et vos maximes étant les mêmes, vous ne » l'ayez suivie dans ses désordres aussi bien que » dans ses erreurs. Pour faire des impressions » plus fortes sur les esprits, on promet chaque » courrier, de nouvelles confessions de cette

Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 12 juillet 1698. (Manuscrits.)

» femme, et de nouvelles découvertes de ses
» abominations; et en même temps, on publie
» qu'on a ici beaucoup de lettres originales que
» vous lui écriviez, qu'on ne veut montrer que
» dans l'extrémité, pour sauver, autant qu'on
» peut, votre réputation. »

Justement fatigué de tant de passions haineuses, on aimera sans doute à se reposer, en portant ses regards sur un tableau plus doux et plus attachant. A peine ce même abbé de Chanterac, dont nous ne nous lassons point d'admirer l'amitié fidèle et courageuse, eût-il appris le renvoi de l'abbé de Beaumont, qu'il écrivit à Fénélon (1) : « Je crois que l'abbé de Beaumont
» est actuellement auprès de vous, et par-là je
» le trouve heureux; mais que je suis occupé
» des suites qu'aura cette affaire par rapport à
» lui (2)! Permettez-moi, je vous supplie,
» monseigneur, de vous faire faire attention
» que je suis titulaire du prieuré de Carenac et
» d'un canonicat de Cambrai; il mériterait as-
» surément mieux que moi de posséder ces bé-
» néfices; oh! que de bon cœur je l'en rendrais
» le maître, si vous le jugiez à propos, et je vous

(1) 21 juillet 1698. (Manuscrits.)

(2) L'abbé de Beaumont, en perdant sa place de sous-précepteur et les appointemens qui y étaient attachés, perdait le seul revenu dont il jouissait.

» supplie de vouloir bien y penser devant Notre-» Seigneur ! J'espère toujours qu'il vous protégera jusqu'à la fin, lui qui est la vérité et la » vie ; il n'y a que lui seul qui vous puisse sou-» tenir au milieu de tant de combats et de si » rudes épreuves. Que j'ai de consolation de » pouvoir prendre quelque part à vos peines, » et de m'attacher toujours plus fortement à » vous pour le temps et pour l'éternité ! car il » me semble que c'est ainsi qu'on doit être uni » devant Dieu. » Tels étaient les amis de Fénélon, tels ils se montrèrent pour lui jusqu'au dernier moment. On se doute bien comment Fénélon accueillit une offre aussi délicate ; sa réponse porte le même caractère de simplicité qui avait dicté ce vœu généreux. (1) « Votre » zèle pour porter ma croix, me l'adoucit beau-» coup, mon cher abbé ; mais le prieuré de » Carenac est en bonnes mains. Je ne souhaite » rien tant que votre conservation ; je voudrais » que vous eussiez Cambrai au lieu de Carenac. »

Fénélon n'avait pas besoin de toute sa pénétration pour démêler les véritables motifs de l'acte de rigueur qu'on venait d'exercer contre ses parents et ses amis. « Vous savez, écrivait-il » à l'abbé de Chanterac (2), que MM. de Paris

(1) 11 juillet 1698. (Manuscrits.)
(2) 6 juin 1698. (Manuscrits.)

» et de Meaux ont fait chasser, d'auprès des
» princes, les deux abbés de Langeron et de
» Beaumont; ils l'ont fait pour deux raisons : la
» première, pour montrer à Rome combien le
» roi est déclaré contre moi, et pour changer
» par-là les dispositions de cette cour, qui pa-
» raissaient m'être favorables; la seconde, pour
» m'ôter l'espérance de retourner à Versailles,
» si Rome ne me condamne point, afin de me
» réduire à quelque lâche accommodement
» avec mes parties pour y retourner. Je serais
» bien fâché d'acheter mon retour par quelque
» expédient douteux; vous ne sauriez le dire
» trop fortement; plus ils augmentent le scan-
» dale, plus il faut parler et tenir ferme jusqu'au
» bout. Elevez modestement votre voix; on fait
» les derniers efforts pour entraîner le pape par
» autorité. Mes adversaires ont voulu un coup
» d'éclat qui intimidât les théologiens, soulevés
» ouvertement contr'eux, et qui imposât silence
» au public indigné. »

Mais ce coup d'autorité ne fit point à Rome tout l'effet que les adversaires de Fénélon en avaient attendu. On y fut scandalisé de cet abus du crédit et de la faveur, dans un moment où la cause était encore soumise au tribunal du juge supérieur, où les examinateurs étaient partagés de sentiments sur le livre dénoncé, où rien ne pouvait encore faire préjuger légale-

ment si la doctrine de l'archevêque de Cambrai serait approuvée ou condamnée. Dans une audience particulière que le pape accorda à l'abbé de Chanterac, ce bon et vertueux pontife ne put s'empêcher de lui en témoigner son étonnement et sa douleur. Dans cet entretien (1), il parut souvent s'interrompre et se parler à lui-même, ct alors ces seuls mots, répétés plusieurs fois, échappaient de sa bouche : *expulerunt nepotem, expulerunt consanguineum, expulerunt amicos ;* « ils ont chassé son neveu, ses » parents, ses amis. »

Les examinateurs favorables à Fénélon, bien loin de se laisser intimider, élevèrent encore plus hautement la voix, pour vanter sa piété et la pureté de sa doctrine. Rien ne prouve mieux peut-être avec quelle impartialité l'instruction de ce grand procès fut suivie à Rome, et avec quelle équité on prononça le jugement. Bossuet se disposait alors à porter un coup bien plus sensible à Fénélon ; nous voulons parler de sa fameuse *Relation sur le Quiétisme*, le monument le plus affligeant de cette controverse. Mais nous devons cette justice à Bossuet ; rien n'était plus contraire au caractère et aux principes de ce grand homme que de transformer une ques-

Bossuet publie sa Relation du Quiétisme.

(1) Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 24 juin 1698. (Manuscrits.)

tion de doctrine en une question de faits et de personnalités indécentes, contre un confrère et un ancien ami. Rien ne prouve mieux combien un pareil rôle blessait tous ses sentiments et toutes ses idées, que l'espèce de répugnance avec laquelle il s'était rendu aux premières instances de son neveu. Dès l'origine du procès, l'abbé Bossuet avait demandé à son oncle un précis historique des faits qui avaient donné naissance à cette querelle. Bossuet les avait réunis dans une relation très succincte, qu'il avait adressée à son neveu pour son instruction particulière (1); il l'avait rédigée en latin; il la lui avait envoyée manuscrite. Il était alors si éloigné de lui donner aucune publicité, qu'il lui avait formellement défendu d'en laisser prendre copie à qui que ce fût; il avait même porté les ménagements si loin, qu'il avait exigé de son neveu de n'en donner communication qu'à un très petit nombre de personnes, parmi celles qu'il était le plus important d'instruire et d'éclairer. C'est dans ces attentions scrupuleuses et délicates qu'on aime à retrouver Bossuet tel qu'il était.

Mais depuis, les esprits s'étaient aigris; les

(1) On la trouve à la tête du treizième volume de la dernière édition in-4°. des OEuvres de Bossuet, sous le titre : *De Quietismo in Galliis refutato.*

écrits s'étaient multipliés et avaient pris des deux côtés un caractère plus passionné. Bossuet avait éprouvé de la part de Fénélon une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Les examinateurs du livre de Fénélon, à Rome, étaient partagés d'opinion; Fénélon s'était défendu avec tant d'art et d'éloquence; ses apologies étaient écrites d'un style si séduisant; il avait su balancer par des raisonnements si plausibles la logique irrésistible de Bossuet, que le public en France commençait à flotter indécis entre Bossuet, appuyé de sa gloire et de la faveur de Louis XIV, et Fénélon qui n'avait à lui opposer que la beauté de son génie et la réputation de sa vertu. En un mot, Bossuet prétendait (1) « qu'on était arrivé à ces temps de » tentation où les cabales, les factions se re- » muent, où les passions, les intérêts partagent » le monde, où de grands corps et de grandes » puissances s'émeuvent, où l'éloquence éblouit » les simples, la dialectique leur tend des lacets, » une métaphysique outrée jette les esprits en » des pays inconnus; plusieurs ne sachant plus » ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'indif- » férence, sans entendre, sans discerner, pren- » nent parti par humeur. »

Bossuet, inquiet de voir ainsi l'opinion pu-

(1) Relation sur le Quiétisme.

blique flottante et indécise, excité par son neveu qui lui mandait sans cesse que tout était perdu si on n'achevait de perdre Fénélon, se détermina enfin à changer la nature de cette controverse, en y introduisant une discussion de faits personnels qui pouvaient donner à Fénélon un tort réel ou apparent dans les procédés.

Ce fut ainsi que Bossuet se vit entraîné par l'emportement de son neveu dans un plan d'attaque qui avait paru d'abord répugner à la noblesse de sa grande âme, et il publia sa *Relation sur le Quiétisme*.

Cette famense *Relation* était appuyée toute entière sur les manuscrits que madame Guyon lui avait confiés, sur les lettres pleines de tendresse, de respect et de déférence que Fénélon lui avait écrites dans un temps où il le regardait comme son père, son ami, son maître dans la science ecclésiastique, et son supérieur dans l'ordre de la hiérarchie; elle était enfin terminée par un commentaire de Bossuet sur cette lettre de Fénélon à madame de Maintenon (1), où il s'était ouvert à elle avec tout l'abandon de la confiance et de l'estime. Madame de Maintenon, persuadée par les motifs de conscience

(1) Du 2 août 1696. On la trouve aux *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. V.

que lui avait présentés Bossuet, lui avait remis cette lettre, et l'avait autorisé à en faire usage.

Bossuet avait lié ces pièces principales par le récit de quelques faits historiques plus ou moins essentiels, plus ou moins indifférents; mais il avait mis tant d'art dans cet exposé, il avait trouvé le moyen de répandre tant de charme et d'intérêt dans un sujet si grave et si sérieux, il avait fait ressortir avec tant de finesse et sous une forme si piquante les singularités, les visions et les prétentions de madame Guyon; il avait su mêler d'une manière si naturelle à ces scènes ridicules des mouvements d'une éloquence noble et épiscopale, il y paraissait déplorer avec tant d'onction *l'éblouissement* de l'archevêque de Cambrai, il présentait avec des circonstances si spécieuses le récit de leurs premières discussions; en un mot, cet écrit si court par sa précision, et si plein de choses et de faits par la rapidité avec laquelle ils se succèdent sans mélange et sans confusion, réunissait, pour le style et pour le raisonnement, tous les genres de mérite qu'on ne pouvait guère espérer de rencontrer dans une composition de cette nature. Il peut encore être regardé comme un des morceaux les plus accomplis dans le genre polémique.

Rien aussi ne peut être comparé au succès qu'il eut aussitôt qu'il fût devenu public. On

peut s'en former une idée par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, du 25 juin 1698. « Le livre de M. de Meaux fait » un grand fracas ici; on ne parle d'autre chose. » Les faits sont à la portée de tout le monde; les » folies de madame Guyon divertissent; le livre » est court, vif et bien fait : on se le prête, on » se l'arrache, on le dévore, il réveille la colère » du roi sur ce que nous l'avons laissé faire un » tel archevêque; il m'en fait de grands repro» ches; il faut que toute la peine de cette af» faire tombe sur moi..... Je ne doute point que » M. le duc de Beauvillers ne soit fâché de me » perdre; mon amitié pour lui était très sincère; » je crois qu'il en avait pour moi. »

La cour était à Marly lorsque Bossuet y vint présenter lui-même au roi, aux princes, à madame de Maintenon, et à tous les seigneurs qui s'y trouvaient, sa *Relation sur le Quiétisme*. Madame de Maintenon vient de nous peindre l'enthousiasme général avec lequel elle fut accueillie; c'était le sujet de tous les entretiens du salon de Marly, et des allusions perfides ou piquantes des courtisans qui cherchaient à plaire aux heureux du jour, ou qui s'abandonnaient au torrent qui les entraînait. On doit bien croire que cette disposition fut un peu secondée par l'affectation singulière que madame de Maintenon mit à faire elle-même les hon-

neurs du livre de l'évêque de Meaux. Il en était sans doute parmi eux qui, en se rappelant l'époque encore bien peu éloignée où madame de Maintenon professait une amitié si déclarée pour Fénélon, s'étonnaient de voir une femme de tant d'esprit, et toujours si attentive aux égards et aux convenances, distribuer elle-même avec une satisfaction insultante un écrit où son ancien ami était si cruellement déchiré (1). On ignorait dans le public tous les efforts inutiles que madame de Maintenon avait tentés pour prévenir les évènements qui avaient amené la disgrâce de Fénélon; tous les ménagements délicats qu'elle avait employés pour le désabuser et l'éclairer sur sa situation; toutes les précautions de sagesse et de piété qu'elle avait prises pour s'éclairer elle-même; on ignorait qu'elle avait rempli pendant long-temps tous les devoirs d'une amie fidèle et dévouée, et qu'elle n'avait fait qu'obéir, dans une question de religion, à l'autorité de ses supérieurs dans l'ordre de la religion, aux avis et aux inspirations des trois évêques de l'église de France, qui y jouissaient de la plus haute réputation de science, de vertu et de piété, et qui avaient été long-temps eux-mêmes les amis et les admirateurs les plus sincères de l'archevêque de Cambrai. On ignorait

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. X.

tous ces détails, encore secrets, de cette longue et mystérieuse discussion. On se ressouvenait seulement de la confiance et de la faveur qu'elle avait montrées pendant tant d'années à Fénélon. On ne voyait que les témoignages éclatants de l'appui qu'elle prêtait alors à ses adversaires, et un contraste si extraordinaire et si inexplicable devait naturellement exciter l'attention et l'étonnement de tous ceux qui en étaient témoins.

Consternation des amis de Fénélon.

Cet ouvrage de Bossuet arriva à Rome dans le temps où les amis et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai étaient encore étourdis de tous les coups qu'on venait de lui porter; c'était au moment où l'abbé Bossuet annonçait, avec la plus intrépide assurance, des preuves juridiques des désordres de madame Guyon, et qu'il mêlait à des déclarations publiques des demi-confidences plus perfides encore, dans la vue de faire remonter jusqu'à Fénélon la trace honteuse de ces horribles imputations. La nouvelle de la disgrâce des parents et des amis de Fénélon avait été un nouveau triomphe pour ses ennemis, et la *Relation sur le Quiétisme* acheva de consterner et d'attérer tous ceux qui s'intéressaient à lui; on ne savait plus que croire et que penser. Cette *Relation* paraissait dire tant de choses; elle paraissait en supprimer tant d'autres par égard et par ménagement; Louis XIV

et madame de Maintenon donnaient par leurs discours et leur approbation un tel caractère d'authenticité à toutes les accusations; Bossuet s'y était exprimé au sujet du P. Lacombe et de madame Guyon, d'une manière si sombre et si mystérieuse en disant : *Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte ;* et ce peu de mots annonçait de si terribles révélations, qu'une profonde et religieuse tristesse parut s'être emparée de tous les cœurs et de tous les esprits. Il semblait qu'on dût cesser de croire à la vertu, si Fénélon n'était pas vertueux.

Au milieu de cette violente tempête, Fénélon restait calme et tranquille. C'est dans les lettres qu'il écrivit alors à l'abbé de Chanterac, qu'on admire, avec un nouveau mélange de respect et d'attendrissement, cette douce sérénité de la paix et de l'innocence; c'est même avec un esprit de gaîté qu'il relève le courage abattu de l'abbé de Chanterac.

Fénélon était même décidé à ne point répondre à la *Relation* de Bossuet; il faisait plus encore : il venait d'adresser à l'abbé de Chanterac une réponse latine à la dernière lettre du cardinal de Noailles, au sujet des faits et des procédés. Cette réponse était embarrassante pour le cardinal; elle le mettait en contradiction avec lui-même sur plusieurs faits essentiels. Fénélon

ordonna à l'abbé de Chantérac d'en retirer tous les exemplaires.

Quelle considération pouvait donc commander le silence à Fénélon, et le faire consentir à laisser son honneur, sa réputation et la dignité de son caractère exposés aux plus honteux soupçons? C'est ici le plus beau trait peut-être de la vie de Fénélon, et ses lettres à l'abbé de Chanterac vont nous apprendre que c'était encore à l'héroïsme de l'amitié qu'il consentait à sacrifier ce qui lui était plus cher que la vie, son honneur. Elles nous feront connaître la cruelle perplexité et les combats qui agitèrent son cœur dans cette pénible circonstance.

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 13 juin 1698. (Manuscrits.)

« J'avais préparé, mon cher abbé, une réponse à la lettre de M. de Paris pour la faire » imprimer; mais des amis très sages, et qui » n'ont rien de faible, m'ont mandé que, dans » l'extrême prévention où on a mis le roi, *le* » *reste de mes amis, qui est ce que j'ai de plus* » *précieux au monde, ne tenait plus qu'à un* » *cheveu;* c'est le terme dont on s'est servi, » m'assurant que c'était les perdre que de continuer à écrire publiquement contre M. de » Paris. On a déjà sacrifié quatre personnes » pour me punir d'avoir répondu à mes adversaires et pour m'imposer silence, sans vouloir » me donner l'avantage de pouvoir dire qu'on » me l'a imposé. Le public voit assez que je dois

» enfin me taire par profond respect pour le » roi, et par ménagement pour mes amis. Il est » capital néanmoins de bien observer deux cho- » ses : 1°. les causes de mon silence sont si déli- » cates, qu'il faut bien se garder de les divul- » guer. On me ferait un grand crime si on pou- » vait me convaincre d'avoir dit qu'on a chassé » mes amis pour m'imposer silence. Ce n'est pas » l'intention du roi, mais c'est celle de mes par- » ties, et il faut que cela soit remarqué par le » public sans que je le dise moi-même; 2°. si on » explique mal à Rome mon silence, je suis » prêt à hasarder tout, plutôt que de lui laisser » aucun soupçon sur ma conduite et sur mes » sentiments. C'est à eux à peser ce que je puis » et ce que je dois faire dans l'extrémité où l'on » me met. Je sens mon innocence, je ne crains » rien du fond; mais je vois par expérience que » plus je montre l'évidence de mes raisons, plus » on s'aigrit pour perdre mes amis..... Je n'ose- » rai plus imprimer, à moins que je ne voie plus » de liberté et moins d'inconvénients à craindre » pour ceux qui me sont plus chers que moi- » même. »

Fénélon se détermina quelques jours après à envoyer à l'abbé de Chanterac sa réponse à la lettre du cardinal de Noailles; mais il avait eu l'attention de ne la composer qu'en latin, d'en retrancher tout ce qui pouvait blesser ce pré-

lat, et de la réduire à la seule discussion des faits les plus essentiels; il s'était même encore abstenu de la faire imprimer. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivait (1) : « Je » vous ai mandé les tristes raisons qui font que » je n'ose la faire imprimer; elle explique tout » dans la plus exacte vérité. Montrez la, mais » ne la livrez point, à moins qu'on ne le veuille » absolument, et, en ce cas, représentez secrè» tement le danger des suites. »

On jugera encore mieux la cruelle situation de Fénélon par une autre de ses lettres (2). « L'unique chose qui m'afflige et me perce le » cœur, c'est de n'oser publier ma réponse à » M. de Paris sur les faits, de peur de perdre » mes plus précieux amis; mais il faut mourir » à tout, même à la consolation de justifier son » innocence sur la foi. J'attends humblement » les moments de Dieu. »

Les inquiétudes de Fénélon pour les deux seuls amis qui lui restaient à la cour, n'étaient en effet que trop fondées; les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse étaient alors menacés de perdre leurs places et d'essuyer une honteuse disgrâce. C'est ce que nous apprenons par des lettres manuscrites de M. de Beauvilliers à

(1) 20 juin 1698. (Manuscrits.)
(2) 27 juin 1698. (Manuscrits.)

M. Tronson; car, dans toutes les crises fâcheuses où il se trouvait réduit, c'était toujours à ses sages inspirations qu'il avait recours. C'était un homme étranger au monde et à la cour, un ecclésiastique enseveli dans l'obscurité d'un séminaire, qu'un homme de la cour de Louis XIV, un des hommes les plus sages et les plus éclairés de son temps, allait interroger; et il avait toujours le bonheur de n'en recevoir que des conseils aussi conformes aux règles du devoir, qu'utiles à ses véritables intérêts. Les lettres de M. de Beauvilliers (1) à M. Tronson ne permettent pas de douter que madame de Maintenon ne fût alors très décidée à faire renvoyer M. de Beauvilliers, et que, pour y parvenir plus sûrement, elle en exigeait des aveux et des déclarations qui lui paraissaient incompatibles avec la justice et l'honneur.

Lettre de M. Tronson à M. de Beauvilliers, 26 juin 1698. (Manuscrits.)

M. Tronson pensait « que, quoique M. de » Beauvilliers n'eût aucun empressement à res- » ter à la cour, il était cependant obligé de faire » toutes choses possibles (*salvâ conscientiâ*), » pour se maintenir dans le poste où la Provi- » dence l'avait mis, eu égard aux circonstances » particulières et au bien de la religion et de » l'Etat. » Il traça en conséquence à M. de Beauvilliers un projet de déclaration qui déconcer-

(1) Du 10 juin 1698. (Manuscrits.)

tait tous les projets de la malveillance, en le dispensant de s'exprimer contre son propre sentiment.

Ceux mêmes qui seraient disposés à trouver un excès de scrupule dans la conduite si désintéressée de M. de Beauvilliers, ne pourront certainement se défendre d'un sentiment d'estime et de respect pour l'homme qui consentait à renoncer à la faveur de Louis XIV, et à perdre la première place de la cour, plutôt que de prononcer une seule expression équivoque ou contraire à sa pensée.

Mais il est douteux que dans la disposition où se trouvait alors madame de Maintenon, elle se fût contentée de cette déclaration de M. de Beauvilliers, quelque raisonnable qu'elle fût. Heureusement le cardinal de Noailles devint en cette occasion son appui et son défenseur. Ce prélat était doux et modéré; il avait été plutôt entraîné dans cette malheureuse affaire, par l'ascendant de Bossuet, qu'il ne s'y était lui-même engagé. En lui supposant même une secrette satisfaction d'avoir vu Fénélon déchoir de la faveur où il était auprès de madame de Maintenon, et qui avait long-temps balancé celle dont il jouissait lui-même, Fénélon ne pouvait plus lui donner aucun ombrage; il ne pouvait même plus redouter l'embarras de se retrouver en sa présence à la cour. Le sort de

Fénelon était irrévocablement décidé ; M. de Beauvilliers, déjà décrédité dans l'esprit de madame de Maintenon, qui revenait aussi difficilement de ses préventions qu'elle se détachait facilement de ses sentiments les plus vifs, ne pouvait plus troubler le cours paisible de la faveur dont il était en possession ; peut-être même ne fut-il pas fâché de ménager Fénélon en la personne de M. de Beauvillers. Il avait déjà éprouvé que l'archevêque de Cambrai pouvait le ramener à des discussions fâcheuses et désagréables, en révélant au public l'histoire de toutes ses variations dans le cours de cette controverse.

Procédé généreux du cardinal de Noailles.

Toutes ces considérations, qui se prêtaient un mutuel appui, déterminèrent probablement le cardinal de Noailles à adoucir madame de Maintenon pour M. de Beauvilliers, et à l'empêcher de consommer sa disgrâce. On observe même que ce ne fut pas sans peine qu'il y réussit (1). Cependant il parvint peu à peu à la calmer et à la satisfaire, en se montrant lui-même satisfait de la sincérité avec laquelle M. de Beauvilliers s'était expliqué, et de la soumission qu'il lui avait montrée. Ramenée à des sentiments plus justes et plus modérés, madame de Maintenon chercha à excuser l'espèce de viva-

(1) Lettre de madame de Maintenon, 29 juin 1698.

cité qu'elle avait mise à vouloir éloigner de la cour M. de Beauvilliers. « Si j'ai parlé plus » fortement que je ne vous l'ai montré sur l'af- » faire de M. de de Cambrai, c'est que je voyais » le mauvais effet que la mollesse faisait dans le » public; mais en même temps je comprenais » vos raisons, et je voyais votre charité. De » plus, je sais combien je dois soumettre mes » vues aux vôtres, et je n'aurai jamais de peine » à cette déférence ». Elle s'exprime sur M. de Beauvilliers avec plus de ménagement encore, et même avec une sorte d'intérêt, dans une lettre qu'elle écrivit au cardinal de Noailles, environ six semaines après cette espèce de crise (1).

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.

« J'ai voulu voir M. de Beauvilliers pour nous » affliger ensemble. Je suis très édifiée de tout » ce que je vis en lui; mais M. l'abbé de Lan- » geron et M. Dupuy ne lui tiennent guère » moins au cœur que M. de Cambrai ».

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses Mémoires (2), que ce fut son père que le cardinal de Noailles consulta pour se déterminer sur le parti qu'il avait à prendre au sujet de M. de Beauvilliers, dont le sort était remis entre ses mains. « Le cardinal de Noailles pouvait » perdre le duc de Beauvilliers d'un seul mot;

(1) Le 7 août 1698.
(2) Tome XIII, pag. 75.

» mais il fut plus chrétien que politique; et, se
» défiant de lui-même, il ne voulut se détermi-
» ner que par l'avis de mon père, capable par
» son esprit de sentir toutes les vues de la plus
» profonde politique, incapable par son cœur de
» suivre jamais d'autres mouvements que ceux
» de la conscience la plus éclairée. Mon père
» honorait sincèrement dans M. de Beauvilliers
» un esprit de religion, de modération et de jus-
» tice qui éclatait dans toute sa conduite. Il ne
» regardait sa prévention pour les mystiques
» modernes que comme une illusion passagère,
» et comme un éblouissement de piété, que
» l'exemple et l'autorité de l'archevêque de Cam-
» brai aurait causé, mais que la condamnation
» ou la rétractation de ce prélat dissiperait en-
» tièrement. La qualité d'homme de bien, qu'il
» respectait dans la personne de ce ministre,
» était pour lui un si grand titre, qu'il ne croyait
» pas qu'on dût le sacrifier sur de simples soup-
» çons, ni punir sans retour la faiblesse excu-
» sable d'avoir trop déféré aux sentiments d'un
» génie aussi supérieur et aussi séduisant que
» celui de l'archevêque de Cambrai. Il se faisait
» même un véritable scrupule de contribuer à
» bannir de la cour l'homme qui y donnait le
» plus grand exemple de religion, et à ôter d'au-
» près du roi le plus vertueux de tous ceux que

» ce prince honorait de sa confiance. L'archevê-
» que de Paris, fixé par un avis d'un si grand
» poids, conseilla au roi de conserver M. de
» Beauvilliers dans tous ses emplois. » On voit par quelques lettres du cardinal de Noailles, qu'il se crut obligé de faire un mystère à Bossuet de l'appui secret qu'il accorda en cette circonstance à M. de Beauvilliers.

Telle était la position de M. de Beauvilliers; tels étaient les motifs puissants qui semblaient interdire à Fénélon la liberté de se défendre lui-même, dans la crainte d'entraîner un ami si cher dans sa disgrâce. Il considérait peut-être moins encore l'intérêt de M. de Beauvilliers que celui de la France entière. Il croyait voir le bonheur de plusieurs générations dans l'avantage de conserver au duc de Bourgogne un gouverneur que, dans son opinion, nul autre n'aurait pu remplacer.

Fermeté et franchise de l'abbé de Chanterac.

Tous ces ménagements firent craindre à l'abbé de Chanterac que Fénélon ne consentît à sacrifier trop facilement son nom, sa gloire et l'honneur de son ministère à une excessive délicatesse en amitié. Il voyait où ce même excès de délicatesse, pour la réputation de Mme. Guyon, avait conduit Fénélon. Il était tous les jours témoin, à Rome, des impressions fâcheuses que laissaient dans les esprits la *lettre* du cardinal

de Noailles, la *Relation* de Bossuet, et les soupçons odieux que l'abbé Bossuet cherchait à faire rejaillir contre la vertu même de Fénélon.

Dans une occasion aussi essentielle, l'abbé de Chanterac remplit avec courage les devoirs les plus austères de l'amitié. Il écrivit à Fénélon avec une franchise et une fermeté qui donnent la plus haute idée de son caractère.

Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 12 juillet 1698. (Manuscrits.)

« Pour faire ici (à Rome) des impressions » plus fortes sur les esprits, les agents de M. de » Meaux promettent toutes les semaines de nou- » velles confessions de madame Guyon, et de » nouvelles découvertes de ses abominations. » Ils publient en même temps qu'on a ici beau- » coup de lettres originales que vous lui écri- » viez, qu'on ne veut montrer qu'à la dernière » extrémité pour sauver votre réputation. Jugez » quelle est ma douleur de vous voir exposé à » une conduite si injuste, et même quelle est » ma peine d'être obligé à vous apprendre moi- » même des choses si affligeantes. Je ne vous » les dis aussi que pour vous faire voir la né- » cessité absolue et indispensable où vous vous » trouvez de répondre promptement et publi- » quement sur tous les faits, et de les éclaircir » si nettement, qu'on ne puisse plus vous con- » fondre avec madame Guyon, et qu'on voie » même les injustices de vos parties, d'avoir » voulu rendre votre réputation suspecte, pour

» fortifier leurs fausses accusations contre votre » doctrine. Tous vos amis, ou plutôt toutes les » personnes de piété, sont dans l'affliction du » retardement que vous apportez à faire imprimer vos réponses. Il s'agit de tout pour vous, » et pour la bonne doctrine, de votre foi, de » votre réputation, de l'honneur de votre ministère. Le jugement de votre livre dépend » absolument de la vérité ou de la fausseté des » faits qu'on vous oppose. Si vos mœurs sont » suspectes, on ne doit plus douter que vous » n'ayiez abusé des expressions des saints et des » bons mystiques, et que vous n'ayiez cherché » à cacher sous leurs paroles un sens tout contraire au leur, pour autoriser les plus damnables maximes des quiétistes. Mais dès lors » qu'en vous justifiant pleinement sur tous ces » faits, vous ôterez tout sujet de douter ou de » votre piété sincère, ou de votre bonne intention en faisant votre livre, on ne pourra plus » l'entendre que dans le sens où les saints ont » entendu ce que vous leur faites dire, ou ce » que vous dites après eux.

» Vous ne pouvez point espérer que l'on veuille » se persuader ici que votre respect pour la cour » de France, ou pour les personnes qui en ont » la faveur, vous empêche de répondre publiquement et d'imprimer. Non; car on dit déjà » fort hautement que c'est la seule crainte qui

» vous retient; que vous voulez ménager madame Guyon de peur qu'elle ne parle de vous, » et qu'elle ne découvre tous vos secrets. Il ne » peut point y avoir, disent-ils, de considérations » humaines qui vous retiennent dans une occa- » sion si essentielle, et où il y va de tout pour » vous. Voilà l'extrémité où votre silence vous » réduit, et je dois avoir cette fidélité de vous » dire, quoi qu'il m'en coûte, que votre perte » est infaillible, et pour le livre, et pour la ré- » putation, et peut-être même pour la doctrine, » si l'on ne vous entend pas parler hautement; » et avec la même liberté et la même assurance » que vous avez fait jusqu'ici.

» Souffrez, monseigneur, que je vous le dise; » vous le devez encore plus sur les faits que sur » la doctrine. Le juge peut suppléer le droit » d'une partie qui ne sait pas l'expliquer ou le » défendre; mais il ne peut jamais, sous quel- » que prétexte que ce puisse être, suppléer les » faits; et ce n'est point assez que vous les pro- » posiez en particulier et en secret, il faut les » rendre publics, afin qu'ils puissent servir de » preuve. Le juge n'y doit point avoir égard que » quand ils sont certains, et ils ne sont certains » et avérés que lorsqu'ils ont été communiqués » à la partie, et qu'elle n'a pas pu les convaincre » de faux. Tout ce que je dirais dans des conver- » sations particulières, ou même tous les écrits

» que je ferais lire en secret, seraient inutiles » et ne prouveraient rien. Il faut que ce soit » vous-même qui parliez, et qui parliez à vos » parties, en exposant la vérité des faits dans » des circonstances si exactes, qu'eux-mêmes » soient obligés d'en convenir de bonne foi, ou » du moins qu'ils ne puissent pas les contredire. » C'est à vous à les faire taire et à leur fermer » la bouche. Encore une fois, votre silence dans » cette occasion serait regardé ici comme une » pleine et entière conviction de tout ce qu'on » vous impute, ou de tout ce qu'on veut faire » entendre contre vous. Ne pensez pas, je vous » supplie, que quand je parle ainsi, je suive en » cela mes seules lumières; c'est le sentiment » universel, non seulement de nos amis, mais » même des cardinaux. Ils s'en sont assez ex» pliqués; et ceux-mêmes qui voudraient vous » être les plus favorables, ne pourront plus s'em» pêcher de regarder votre livre comme très » dangereux, lorsqu'ils ne pourraient douter » que vous l'ayiez écrit, comme vos parties le » disent, pour favoriser madame Guyon ou sa » doctrine.

» Je réserve pour le dernier article celui de » votre réponse à M. de Paris. Ce que vous me » dites de la disposition de la cour à l'égard de » vos amis, dont les intérêts vous sont bien plus » chers que les vôtres, me touche et me pénè-

» tre tout comme vous; mais je ne sais s'il n'y
» a pas encore plus à craindre pour eux, dans
» un silence qui vous condamne sans ressource
» à la face de toute l'église, que dans une ré-
» ponse douce et honnête qui justifiera en même
» temps votre doctrine et votre personne. Plus
» on veut les rendre responsables de toutes vos
» démarches, plus il est certain que vous les
» entraînerez avec vous dans votre chute, lors-
» que vous vous laisserez convaincre, par votre
» silence, de tous les égarements dont on veut
» vous rendre suspect. La honte et la confusion
» d'une mauvaise conduite, à laquelle on per-
» suadera le public qu'ils ont eu part, n'est-ce
» pas une disgrâce certaine et sans ressource
» dans l'esprit du roi, et celle qui pourrait da-
» vantage les affliger..... Tous nos amis jugent
» vos réponses à tous les faits, si nécessaires,
» que je les vois déjà bien alarmés et tous affli-
» gés de ce qu'elles retardent si long-temps; et
» vous voyez bien que nos parties ne manqueront
» pas d'en tirer tous les plus cruels avantages
» qu'ils pourront. Vous vous êtes soutenus dans
» la doctrine, mais vous succomberez dans les
» faits. Ils ont déjà dit ces propres termes: *Nous*
» *le verrons ce grand archevêque, ce prélat si*
» *pieux. On va découvrir sa conduite; son*
» *bel esprit ne le tirera pas de cet embarras.*
» Voilà l'état des choses que je vous expose

» simplement; vous en pénétrerez mieux que » moi toutes les conséquences, et vos amis » mêmes s'en laisseront persuader. Que j'aurais » souhaité vous pouvoir cacher des détails si » affligeants! Mais dans une occasion où il y » va de tout pour vous, ne dois-je pas vous être » fidèle jusqu'à la mort (1). Au milieu de toutes » nos craintes et de ces profondes ténèbres dans » lesquelles nous marchons depuis quelque » temps, nous voulons toujours être fermes et » constants à résister à la tempête. On nous » avertit de toutes parts que notre cause est dé» sespérée, et je dis avec confiance à Notre-Sei» gneur : *Domine*, *salva nos*, *perimus*; Sei» gneur, sauvez-nous, nous périssons. J'espère » pourtant : le juste peut être opprimé, mais la » vérité ne saurait l'être. La bonne doctrine » sera défendue, et pourvu qu'on la soutienne » on ne saurait vous faire tomber. Plus je vous » vois en danger, plus je me hâte de vous se» courir, et je sens réveiller dans mon cœur tout » mon zèle et toute ma tendresse : du moins je » veux prendre part à votre affliction comme » les disciples de Jésus-Christ : *allons et mou*» *rons avec lui.* »

Des motifs aussi impérieux ne permirent plus à Fénélon de se renfermer dans le silence qu'il

(1) 19 juillet 1698.

s'était prescrit; mais il lui était plus facile de se justifier que de publier sa justification. Il peint lui-même son embarras à ce sujet, dans une lettre à l'abbé de Chanterac (1). « Vous » comprenez bien qu'après le coup qui a chassé » quatre de mes amis, je n'ai plus personne » pour faire répandre mes réponses à Paris, » supposé même qu'elles fussent imprimées: » on trouve mauvais que j'imprime hors du » royaume; au-dedans je suis exposé à d'étran- » ges inconvénients; je n'ose écrire à personne » à Paris, de peur de commettre ceux à qui j'é- » crirais. Peut-être même ne pourrais-je plus » vous écrire dans la pleine liberté d'un secret » entièrement assuré. De votre part, prenez » toutes sortes de précautions pour ne m'écrire » que ce qui pourrait être surpris. Nous n'a- » vons, dieu merci, aucun secret qui ne soit » très innocent et convenable à des gens qui » sont très bons catholiques et très bons fran- » çais. Au reste, quoi qu'il arrive, plus vous » verrez l'orage croître, plus il faut élever votre » voix avec une fermeté douce et modeste, pour » demander exacte et prompte justice dans une » vexation aussi longue et aussi manifeste. »

Il lui ajoutait dans une autre lettre (2): « Il

(1) 18 juillet 1698. (Manuscrits.)
(2) Du 2 août 1698. (Manuscrits.)

» ne faut pas s'étonner des lettres qui viendront » de Paris. On ne peut que me condamner » quand on allègue une suite de faits atroces, » rendus vraisemblables par des lettres de moi, » et que je ne réponds rien. Vous recevrez cette » semaine ma *Réponse à la Relation de M. de* » *Meaux*. Le travail est très long; je n'ai pu » avoir les ouvriers; il m'a fallu ramasser des » pièces et transcrire exactement mot pour mot » de peur de chicanes. J'attends encore un » éclaircissement important de Paris: pourvu » qu'on attende ma réponse, on verra si clair » sur les faits, que j'espérerai justice. Quoi qu'il » arrive, j'adorerai Dieu, et je le bénirai mille » et mille fois de m'avoir donné en vous un ami » selon son cœur, qui console le mien de toutes » ses croix. Je vous reverrai avec le même » attendrissement que si vous reveniez victo- » rieux. »

Fénélon répond à la Relation du quiétisme.

Fénélon n'avait eu connaissance de la fameuse *Relation* de Bossuet que le 8 juillet; et sa réponse fut composée, imprimée, et était parvenue à Rome le 30 août. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivait (1): « J'ai » tâché de faire ma *Réponse* avec sincérité, et » vous pourrez remarquer que je tire mes prin- » cipales preuves de la *Relation* même de M. de

(1) Manuscrits.

» Meaux. Je remercie Dieu de ce qu'il met dans » votre cœur et dans vôtre bouche pour moi : » s'il veut que je succombe, il faut adorer ses » desseins : une de mes plus sensibles douleurs, » c'est de penser à l'état violent et amer où votre » amitié pour moi vous a mis. »

Ce fut donc dans l'intervalle de cinq semaines, dans un moment où ses adversaires venaient de publier quatre écrits très importants contre lui (1), dans un temps où son cœur était brisé par le sentiment cruel de la disgrâce de ses amis, et par l'inquiétude encore plus cruelle d'entraîner dans sa chute le seul qui lui restait à la cour, que Fénélon conserva assez de facultés et d'énergie pour composer ce chef-d'œuvre de discussion et d'éloquence. Aussi rien n'égala l'étonnement et l'admiration dont tous les esprits furent frappés à Paris, à Rome et dans toute l'Europe, en voyant la justification suivre de si près l'accusation. Il y eut telle province en France et telle contrée en Europe, où la *Réponse à la Relation sur le quiétisme* parvint en même temps que la *Relation* elle-même. On ne savait ce qu'on devait le plus admirer dans cette *Réponse*. La clarté dans l'exposition des faits ;

(1) La Lettre de l'archevêque de Paris, une Lettre de Bossuet, la Relation sur le quiétisme par le même, une Instruction pastorale de l'évêque de Chartres.

l'ordre et l'exactitude rétablis dans leur marche naturelle ; chaque accusation détruite par des preuves irrésistibles ; le mérite si rare de mettre dans la justification plus de précision que n'en offraient les accusations ; l'accord encore plus rare de la simplicité, de l'élégance et de la noblesse du style ; l'art admirable avec lequel Fénélon avait su, sans faiblesse et sans mollesse, mettre à l'écart le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, le roi et madame de Maintenon, pour ne faire tomber ses traits que sur Bossuet seul qui l'avait si cruellement offensé : en un mot, cette profonde indignation d'une ame vertueuse, qui se fait plutôt sentir qu'apercevoir, parce qu'elle conserve encore assez d'empire sur elle-même pour respecter, dans son adversaire, la dignité de son propre caractère : telles sont les faibles nuances qui peuvent offrir une image imparfaite de cette admirable composition.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

Note A,

Se rapportant à la page 145, mais qui n'a pu y être mise à cause de son étendue.

On trouve dans *le Conservateur*, publié en 1800, tome II, pag. 379, un *Portrait de Fénélon*, par d'Aguesseau. On le donne comme inédit; mais il était imprimé dès 1789, dans le tome XIII des OEuvres du chancelier d'Aguesseau, pag. 167.

Il convient pour l'honneur du chancelier d'Aguesseau, comme pour celui de Fénélon, de rectifier une faute essentielle de l'éditeur du *Conservateur.*

Cet éditeur a inséré, dans le portrait que le chancelier d'Aguesseau a laissé de Fénélon dans ses *Mémoires*, ce passage remarquable :

« L'abbé de Fénélon, depuis archevêque de Cambrai, était » de ces hommes singuliers qui se font admirer plutôt qu'estimer, qu'on désespère d'imiter, et auxquels on serait peut-être » encore plus fâché de ressembler. Jamais homme n'a mieux su » réunir en lui des qualités contraires et incompatibles dans tout » autre; simple et délié, ouvert et profond, modeste et ambitieux, sensible et indifférent; capable de tout désirer, capable » de tout mépriser; toujours agité, toujours tranquille; ne se » mêlant de rien, entrant dans tout; sulpicien, missionnaire » même, et courtisan; propre à jouer les rôles éclatants, propre » à vivre dans l'obscurité; suffisant à tout, et se suffisant encore » plus à lui-même; génie versatile, qui savait prendre tous les » caractères, sans jamais perdre le sien. »

Tous ces traits, ornés d'antithèses, ne sont point dans le véritable portrait que le chancelier d'Aguesseau nous a laissé de Fénélon dans ses *Mémoires.* Quelque goût qu'on puisse re-

procher à M. d'Aguesseau pour les antithèses, il ne s'en serait jamais permis un tel abus. Ces traits sont d'ailleurs en contradiction avec tout le reste du portrait, et font, en quelque sorte, de Fénélon, en les réunissant dans un même cadre, deux personnages absolument différents l'un de l'autre, ce qui donnerait le droit de reprocher an chancelier d'Aguesseau un défaut ou de goût, ou de jugement, ou de bonne foi.

Le passage que nous avons rapporté du *Conservateur* est tout simplement extrait d'une *note* que l'éditeur du tome XIII des *OEuvres du chancelier d'Aguesseau* a mise au bas du portrait de Fénélon par ce grand magistrat. Mais bien loin d'attribuer ce passage à M. d'Aguesseau, l'éditeur, par l'énoncé même de la note, suppose qu'il n'en est pas. On voit seulement qu'il s'est proposé d'affaiblir l'impression honorable que le véritable portrait de Fénélon, par le chancelier d'Aguesseau, ponvait laisser dans l'esprit des lecteurs. Ce n'est pas la première fois qu'un éditeur s'est permis de substituer son esprit et sa manière de voir à l'esprit et à la manière de voir de son auteur.

Le Conservateur, dans la partie même qui est dn chancelier d'Aguesseau, s'est permis une altération qui n'est pas indifférente. M. d'Aguesseau a dit que : « Fénélon régnait *autant* par » les charmes de sa société, que par la supériorité de ses talents.» *Le Conservateur* met, au contraire : « Fénélon régnait par les » charmes de la société *beaucoup plus* que par la supériorité de ses talents. »

Il est encore une autre altération, mais qui tient uniquement au bon goût. M. d'Aguesseau a dit de Fénélon : « Les grâces » coulaient de ses lèvres, et il semblait traiter les plus grands » sujets, pour ainsi dire, en se jouant; les plus petits s'enno» blissaient sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs du sein » des épines. »

Le Conservateur ne s'exprime pas d'une manière tout-à-fait

aussi agréable, en faisant dire au chancelier d'Aguesseau: « Les » grâces naissaient sur ses lèvres, et les épines fleurissaient » dans ses mains. »

En un mot, il est étonnant que l'éditeur du *Conservateur* ait donné comme *inédit* un morçeau imprimé dix ans auparavant, et qu'il ait présenté comme de d'Aguesseau, et intercallé dans son texte, un passage ou plutôt une note qui n'appartenait qu'à son éditeur.

Note B. (Page 178.)

Version latine de Fénélon, pour M. le duc de Bourgogne, sur la mort de La Fontaine (1693, manuscrits.)

Heu! fuit vir ille facetus, Æsopus alter, nugarum ludo Phædro superior, per quem brutæ animantes, vocales factæ, humanum genus edocuere sapientiam. Heu! *Fontanius* interiit. Proh dolor! interiere simul joci dicaces, lascivi risus, gratiæ decentes, doctæ camenæ. Lugete, ô quibus cordi est ingenuus lepos, natura nuda et simplex, incompta et sine fuco elegantia. Illi, illi uni per omnes doctos licuit esse negligentem. Politiori stilo quantum præstitit aurea negligentia! Tam caro capiti quantum debetur desiderium! Lugete, musarum alumni: vivunt tamen, æternumque vivent carmini jocoso commissæ veneres, dulces nugæ, sales attici, suadelà blanda atque parabilis; neque *Fontanium* recentioribus juxtà temporum seriem, sed antiquis, ob amænitates ingenii adscribimus. Tu verò, lector, si fidem deneges, codicem aperi, etc. Mores hominum atque ingenia fabulis ut Terentius ad vivum depingit; Maronis molle et facetum spirat in hoc opusculo. Heu! quandònam mercuriales viri quadrupedum facundiam æquiparabunt!

PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU LIVRE PREMIER.

N°. Ier. (Page 9.)

La maison de Salignac ou Salagnac prenait son nom de la terre de Salagnac, située à deux lieues de Sarlat. Cette terre était la première des châtellenies de Périgord, et elle fut érigée en baronie en 1460.

Une suite de titres originaux et authentiques depuis 1260, constate l'ancienneté de cette maison, dont l'origiue se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés.

On voit un Bozon de Salagnac, élu archevêque de Bordeaux en 1296, stipulant dans un acte de famille de 1276, avec Aimeri de Salagnac, son parent.

Un second Bozon de Salagnac fut évêque de Comminge en 1300.

Cette maison donna encore un archevêque à l'église de Bordeaux, en 1361, en la personne d'*Elie de Salagnac*, qui avait été auparavant évêque de Sarlat.

Le *Gallia Christiana*, en faisant mention de ces deux archevêques de Bordeaux, dit du premier : *Ex vetustâ et nobili baronum de Salignaco in petrocoriis oriundus.* Et du second : *Hic archiepiscopus cognominabatur de Salignac, quæ gens in pago petrocoriensi est antiquissima et nobilissima.*

On sait assez que les savants éditeurs du *Gallia christiana*, aussi versés dans la connaissance des monuments de l'histoire, que dans ceux de l'antiquité ecclésiastique, n'étaient pas accou-

tumés à dégrader l'estimable exactitude de leurs recherches par des adulations bannales.

Les mêmes auteurs rapportent dans la chronologie des évêques de Sarlat, une suite des six évêques de Sarlat du nom de Salignac, dont trois de la branche de Lamothe-Fénélon, qui occupèrent ce siège à différents intervalles, jusqu'à François de Salignac de Lamothe-Fénélon, oncle de l'archevêque de Cambrai.

Dans ces temps reculés, on était assez dans l'usage de n'élever aux grandes dignités ecclésiastiques que les familles les plus considérables.

Cette maison a joui du même éclat dans la profession des armes.

Les historiens de France mettent au nombre des seigneurs, qui sur la fin du règne de Charles VI, soutinrent le parti du dauphin, depuis Charles VII, au-delà de la Loire, Raymond de Salagnac, seigneur de Lamothe-Fénélon, sénéchal de Quercy et de Périgord, et lieutenant-général du gouvernement de Guyenne.

Son fils, Antoine de Salignac fut gouverneur de Périgord et de Limosin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre.

Le fils aîné d'Antoine de Salignac, épousa N. de Talleyrand, de la maison des princes de Chalais. Il n'en eut que deux filles, dont l'une fut mariée avec N. de Talleyrand, prince de Chalais, son cousin germain; et l'autre, avec François d'Aydie, vicomte de Riberac.

La terre de Salagnac passa dans la maison de Gontaut-Biron, par le mariage de l'héritière de la branche aînée du nom de Salagnac, avec un Gontaut-Biron. L'une des clauses du contrat portait que les enfants qui naîtraient de ce mariage prendraient le nom et les armes de Salagnac, avec ceux de Gontaut.

Henri IV eut pour gouverneur dans sa jeunesse Géraud de Salignac.

La branche cadette de Salignac-Lamothe-Fénélon, dont était l'archevêque de Cambrai, a produit des hommes non moins recommandables par leurs talents et leurs services.

Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénélon, arrière-grand-oncle de l'archevêque de Cambrai, se distingua de bonne heure dans la carrière militaire, et courut se jeter avec une foule de jeunes seigneurs dans la ville de Metz, au moment où Charles-Quint se disposait à en faire le siège. Il a même laissé un journal manuscrit des évènements mémorables de ce siège; journal qui a été consulté et suivi par les auteurs qui en ont écrit le récit. Ainsi son nom se trouve associé, en qualité d'écrivain et de militaire, à la gloire d'un évènement célèbre dans notre histoire, et dont le résultat, si honorable à la France, si funeste à Charles-Quint, avertit ce monarque que le terme de ses prospérités était arrivé, et qu'il était temps pour lui de se retirer de la scène du monde.

Ce même Bertrand de Salignac résida long-temps en Angleterre, en qualité d'ambassadeur de France auprès de la reine Elisabeth. Il fut compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, au moment de son institution. Il avait négocié le mariage du duc d'Alençon, frère d'Henri III avec la reine d'Angleterre. Lorsqu'à cette occasion, la cour de France envoya à Londres une ambassade solennelle, qui eut un prince du sang pour chef, Bertrand de Salignac fut du nombre des seigneurs qui composèrent l'ambassade, et qui signèrent le 11 juin 1581, le contrat de mariage du prince et de la reine.

Après la conclusion de la paix de Vervins, Henri IV nomma Bertrand de Salignac son ambassadeur à la cour d'Espagne. Il mourut à Bordeaux, en 1599, étant en route pour se rendre à sa destination.

Jean de Salignac, neveu de celui dont on vient de parler, se jeta après la perte de la bataille de Coutras dans la ville de

Sarlat, que les troupes du vicomte de Turenne étaient venu attaquer; il la défendit avec tant de valeur, que le siège fut levé. La ville de Sarlat était dans l'usage, jusque dans ces derniers temps, de célébrer l'anniversaire d'un évènement qui l'avait préservée de tous les désastres trop communs dans les guerres civiles. On faisait toujours entrer dans le sermon qui se prononçait le jour de cette fête, l'éloge de la maison de Fénélon, pour attester personnellement la reconnaissance des habitants de la ville de Sarlat. Ce même Jean de Salignac perdit glorieusement la vie au siège de la ville de Dôme, qu'il était venu remettre sous l'obéissance du roi.

Les nombreuses alliances que la maison de Fénélon avait contractées avec les plus anciennes maisons du royaume, prouvent la considération dont elle jouissait. Il suffira de rappeler celles qui sont entrées directement dans sa descendance, ou qui se sont alliées à elle dans un temps où les convenances d'opinion s'opposaient encore aux mésalliances. Parmi ces noms antiques, on compte ceux de Talleyrand-Chalais, de la Trémouille, de Gontaut-Biron, de Durfort, de Pierre Buffière, Descars, Daydie, d'Estaing, de Caumont, de la Roche-Aymon, de Gourdon, de Cardaillac, de Montausier, de Crussol, de Thémines, d'Aubusson, d'Humières, de Ruffec, de Lanta, d'Esparbès, d'Ébrard-Saint-Sulpice, de Montberon, de Montmorency-Laval.

En rappelant les titres qui honorèrent les ancêtres de l'archevêque de Cambrai, nous savons parfaitement qu'ils ne peuvent rien ajouter à sa gloire personnelle. Mais nous obéissons au sentiment qui a porté les écrivains de tous les pays, ceux même de la Grèce et de Rome dans les temps de la république, à s'arrêter avec une espèce de complaisance sur l'origine et la naissance des personnages célèbres de leur histoire. Cet usage n'est point un préjugé, comme on pourrait affecter de le croire; mais il tient à un sentiment raisonnable, qui porte à avertir les

descendants d'un homme illustre ou vertueux, qu'ils ont contracté envers la patrie et envers eux-mêmes des obligations encore plus sacrées.

N°. II. (Page 16.)

La religion, l'église et l'humanité furent peut-être redevables au marquis Antoine de Fénélon des vertus et des grandes qualités que l'archevêque de Cambrai, son neveu, montra dans la suite. Cette considération peut justifier les détails qui intéressent un homme aussi recommandable, et qui appartenait d'aussi près à celui dont nous écrivons l'histoire.

Lorsque M. Olier conçut le projet hardi d'extirper la fureur des duels, en mettant aux prises l'honneur avec l'honneur lui-même, il jeta les yeux sur le maréchal de Fabert et sur le marquis de Fénélon, pour les placer à la tête de cette association, d'un genre si nouveau. La réputation de bravoure et d'intrépidité, dont l'un et l'autre jouissaient, ne fut pas le seul motif qui inspira ce choix à M. Olier. Le marquis de Fénélon, ainsi que le maréchal de Fabert, avait eu le tort de se rendre trop célèbres par leur empressement à faire briller leur valeur dans des combats singuliers.

C'est ce qu'on voit par une lettre que Saint-Vincent de Paul écrivit à Rome, pour faire approuver par le pape l'association de M. Olier; nous croyons devoir en rapporter les propres expressions. « M. le marquis de Fénélon, écrivait Saint-Vincent » de Paul, est celui de qui Dieu s'est servi pour susciter les » moyens de détruire l'usage du duel. Il a été autrefois un fa» meux duelliste; mais comme Dieu le toucha, il se convertit si » bien, qu'il jura de ne plus se battre. Il était à monseigneur le » duc d'Orléans, comme il y est encore; et en ayant parlé à » un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution

» et tous deux en ont engagé beaucoup d'autres à leur parti, en » les engageant de parole, et même par écrit. Ces commencements » ont eu les progrès que vous verrez dans le mémoire » ci-joint. »

Cette lettre de Saint-Vincent de Paul est de 1656, et l'engagement contracté par une foule de gentilshommes, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, était du jour de la Pentecôte 1651; ce qui prouve que cette association prenait tous les jours plus de faveur, puisque Saint-Vincent de Paul s'occupait à la faire approuver par une bulle du pape. On ne doit pas être étonné de voir Saint-Vincent de Paul seconder en cette occasion les religieuses intentions de M. Olier. Indépendamment de la vertueuse affection qui les unissait, il suffisait qu'un projet quelconque pût être utile à la religion ou à l'humanité, pour que Saint-Vincent de Paul fît servir tous ses moyens de crédit et de considération à en assurer le succès; en considérant toutes les institutions admirables que cet homme extraordinaire avait créées en France, on peut dire qu'il fut dans son pays le premier ministre de la charité chrétienne.

Nous avons retrouvé une copie authentique de la déclaration que le marquis de Fénélon et les autres gentilshommes de la même association avaient souscrite le jour de la Pentecôte, en 1651. Elle était conçue en ces termes:

« Les soussignés font par le présent écrit déclaration publique et protestation solennelle de refuser toutes sortes d'appel, et de ne se battre jamais en duel pour quelque cause » que ce puisse être, et de rendre toute sorte de témoignage » de la détestation qu'ils font du duel, comme d'une chose » tout à fait contraire à la raison, au bien et aux lois de l'état, » et incompatible avec le salut et la religion chrétienne, sans » pourtant renoncer au droit de repousser par toutes les voies » légitimes les injures qui leur seront faites, autant que leur » profession et leur naissance les y obligent : étant aussi toujours

» prêts de leur part d'éclairer de bonne foi ceux qui croiraient » avoir lieu de ressentiment contre eux, et de n'en donner sujet » à personne. »

Cet acte signé de tous ceux qui avaient contracté le même engagement, fut présenté, autorisé et enregistré par le tribunal des maréchaux de France.

La reine régente seconda de toute son autorité les vues du marquis de Fénélon, et le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc, dont il était gouverneur. Cet exemple fut suivi dans plusieurs autres provinces, par les soins des gouverneurs, qui se sentaient appuyés du vœu de la reine et autorisés du nom de M. le prince de Conti.

L'estime que la reine avait conçue pour le marquis de Fénélon dans le cours des entretiens qu'elle avait eus avec lui sur l'affaire des duels, la porta à l'honorer, sans qu'il l'eût demandé, d'un brevet pour être compris dans la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit (1); mais cette grâce n'eut point son effet, par le retard de la promotion et par les changements qui survinrent à la cour.

N°. III. (PAGE 79.)

« Il ne faut que comparer, dit l'abbé Gédoyn, l'état présent » de la ville de Paris, avec ce qu'elle était au commencement » du règne de Louis XIII, pour comprendre qu'il devait y » avoir alors plus de gens appliqués aux lettres, qu'il n'y en a » de nos jours. Paris, alors mal policé, bâti à l'antique, moins » grand et moins peuplé de moitié, qu'il l'est aujourd'hui,

(1) Manuscrit.

» n'avait rien de fort séduisant. Les rues mal pavées, sales à » l'excès, jamais éclairées; nulle sûreté la nuit; le jour, pour » tout spectacle, quelques mauvaises comédies courues du peu- » ple, et méprisées des honnêtes gens. Les tables frugales, » comme elles l'étaient, et sans délicatesse, attiraient peu de » convives; outre que chaque particulier, n'ayant qu'une fortune » très bornée, était obligé de mettre sa richesse dans son éco- » nomie. De carrosses, il y en avait fort peu; l'invention en était » trop récente; on allait à pied avec des galoches, ou avec des » bottines, qu'on laissait dans l'antichambre, quand on rendait » quelque visite. J'ai vu, moi enfant, un reste de cet ancien » usage. L'homme de robe allait au palais, monté sur une mule, » et en revenait de même. Rentré chez lui, il n'était guère tenté » d'en sortir pour aller se crotter. Il se renfermait donc dans » son cabinet, où ses livres faisaient toute sa compagnie; il avait » fait de bonnes études au collège, parce qu'il y avait été mis » dans un âge plus mûr et plus raisonnable; il y avait pris du » goût pour les belles-lettres. Ce goût, il le cultivait dans toute » la suite de sa vie, soit pour le plaisir qu'il y prenait, soit pour » faire, comme on dit, de nécessité vertu. C'est à cette ancienne » sévérité de mœurs, que nous avons été redevables d'un chan- » celier de l'Hôpital, d'un président de Thou, d'un Brisson, » d'un Morvilliers, d'un Pasquier, d'un Loysel, de ces deux » illustres frères, messieurs Pithou, et d'une infinité d'autres » savants personnages. Car il ne faut que lire les poésies du » chancelier de l'Hôpital, pour voir que le parlement était alors » plein de magistrats fort versés dans les lettres. Ce temps n'est » plus; et la raison en est que présentement à Paris, la dissi- » pation est extrême. A peine un jeune homme a-t-il atteint » l'âge de dix-huit à vingt ans, qu'on le met en charge, et » qu'on lui donne un équipage; avec cette facilité d'aller et de » venir, comment peut-on espérer qu'il résiste à l'envie de » courir. Il n'est pas imaginable à quel point la musique seule,

» dont le goût s'est si fort répandu, et ce spectacle enchanteur » que nous appelons du nom d'*opéra*, ont tourné l'esprit de la » nation au frivole, et lui ont entièrement ôté le goût du sé- » rieux, et de tout ce qui est solidement bon. *Malarum rerum » industria invasit animos*, disait Sénèque, *cantandi saltan- » dique nunc obscœna studia effeminatos tenent.* »

Sénèque eut beau dire, il ne corrigea pas son siècle, et les plaintes de l'abbé Gédoyn n'ont pas corrigé le sien. Mais que penseraient aujourd'hui Sénèque et l'abbé Gédoyn, du culte presqu'extravagant qu'on rend aujourd'hui à la danse et à la musique, et de l'importance avec laquelle on en fait l'objet exclusif de l'éducation des jeunes personnes?

N°. IV. (Page 12.)

François, duc de Saint-Aignan, père du duc de Beauvilliers, se fit distinguer par son esprit, son goût et sa politesse. Il fut auprès de Louis XIV un protecteur éclairé des gens de lettres et de tous les hommes de mérite. Il était né en octobre 1610, peu de mois après la mort de Henri IV; il eut d'un second mariage, à l'âge de soixante-quatorze ans, un fils connu également sous le nom du duc de Saint-Aignan, qui n'est mort qu'en 1776, sous le règne de Louis XVI, âgé de quatre-vingt-douze ans. Ainsi deux générations dans une même famille ont rempli un intervalle de cent soixante-six ans.

Le duc de Saint-Aignan avait eu de son premier mariage deux fils, outre le duc de Beauvilliers, qui n'était que le troisième. L'aîné, connu sous le nom de comte de Séri, donnait les plus grandes espérances, et mourut en 1666, à l'âge de vingt-six ans, sans avoir été marié. Le second, appelé le chevalier de

Saint-Aignan, eut le malheur en 1663, de se laisser engager dans le fameux duel des Lafrette contre le prince de Chalais, le duc de Noirmoutier, MM. d'Antin et de Flamarens. Ni la faveur du duc de Saint-Aignan son père, ni la considération de son nom, ne purent fléchir Louis XIV. Ce prince, fidèle à ses serments et à la ferme résolution de réprimer la fureur des duels par une inflexible sévérité, ne voulut faire aucun usage de son autorité pour soustraire les coupables à la sévérité des lois; ils furent obligés de s'expatrier. Le chevalier de Saint-Aignan voulut mériter d'y rentrer un jour par des exploits dignes d'effacer l'erreur où un faux point d'honneur l'avait entraîné. Il offrit ses services à l'empereur, et demanda d'être employé contre les Turcs; il fut tué au passage du Raab, en 1664, après avoir donné des preuves de la plus grande valeur, et s'être enveloppé dans son drapeau, pour le défendre jusqu'à la mort.

N°. VI. (Page 227.)

Nous avons déjà dit que Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, fille unique d'Antoine, marquis de Fénélon, et de Catherine de Montberon, avait épousé en premières nôces, en 1681, Pierre de Montmorenci-Laval, de la branche de Lézai. Elle eut de ce premier mariage un fils unique, Guy-André de Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avait que huit mois à la mort de son père, en 1686. Ce marquis de Laval épousa Marie-Anne de Turménies, veuve du marquis de la Rochefoucauld-Bayers, et il eut de ce mariage le dernier maréchal de Laval et le cardinal de Montmorenci, qui existait encore en 1807. La marquise de Laval, à qui s'adressent les lettres de Fénélon, se maria en secondes nôces, en 1694, à Joseph-François de Salignac, comte de Fénélon, son cousin germain, et frère de l'archevêque de Cambrai. Ce mariage resta secret

pendant quelque temps, sans que nous ayons pu en decouvrir la raison. Elle mourut en 1726, et le comte de Fénélon en 1735, sans laisser de postérité. C'est ici le lieu de rectifier une erreur échappée à l'estimable auteur de la vie de Fénélon, placée à la tête de la dernière édition de ses œuvres. Il suppose que le marquis de Fénélon, chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Hollande, tué à la bataille de Rancoux, en 1746, était petit-fils de ce comte de Fénélon et de madame de Laval. Mais ce marquis de Fénélon, dont il sera souvent question dans cette histoire, était petit-fils d'un autre frère aîné de l'archevêque de Cambrai, et il eut de son mariage avec Louise Lepelletier de Rosambo un grand nombre d'enfants. L'aîné de ses fils François-Louis de Salignac, marquis de Fénélon, lieutenant général des armées du roi et gouverneur des îles du Vent), a laissé le baron de Fénélon encore existant.

D'un autre de ses fils (François-Gabriel vicomte de Fénélon, mort en 1794), sont venus l'abbé de Fénélon, ancien aumônier du roi, et François-Gabriel-Adéodat de Fénelon, né en 1787. C'est sur ce dernier que repose l'espérance de voir perpétuer la branche de l'archevêque de Cambrai.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DEUXIÈME.

N°. Ier. (PAGE 261.)

M. D'ALEMBERT a publié dans ses notes sur l'éloge de Fénélon, au tome 3 de son histoire des membres de l'académie française, *page* 351 et suivantes, une lettre remarquable adressée à Louis XIV, et il l'attribue à Fénélon. Il annonce *que cette lettre est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénélon.* Il doute *qu'elle ait été présentée au roi.*

Cette manière de s'exprimer pourrait faire entendre que M. d'Alembert a eu sous les yeux *l'original, écrit de la main de Fénélon ;* mais ce manuscrit original n'existe point. M. d'Alembert n'a eu connaissance que de la même copie *qui est entre nos mains*, et qui lui fut communiquée, il y a vingt-neuf ans.

Il est vrai que cette copie porte *qu'elle est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénélon ; qu'on y remarque plusieurs ratures et corrections, qui prouvent évidemment qu'il en est l'auteur.*

Malgré l'espèce d'authenticité que cette *note* semble donner à la copie, comme nous ignorons de qui elle est, nous n'avons pas cru devoir attribuer indiscrètement à Fénélon une lettre aussi singulière.

Ce qui pourrait affaiblir la confiance que l'on prétendrait accorder à l'auteur de cette *note*, et par conséquent à l'authenticité de la lettre, est la contradiction grossière dans laquelle il est tombé. Il ajoute à la suite de sa *note : Minute d'une lettre de M. l'abbé de Fénelon au roi, à qui elle fut remise dans le temps par M. le duc de Beauvilliers, et qui, loin de s'en indisposer, choisit au contraire, quelque temps après, cet abbé pour précepteur des princes ses petits-enfants.*

Fenélon avait été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, dès le mois d'août 1689, et la lettre dont il est question, fait mention d'évènements qui n'eurent lieu qu'en 1693 et 1694. Cet anachronisme de l'auteur de la note invite naturellement à se méfier de son témoignage sur l'authenticité de la lettre même.

Tels sont les motifs qui, au défaut du manuscrit original de la lettre, ne nous permettent pas de l'attribuer à Fénélon, avec autant d'assurance que l'a fait M. d'Alembert.

Nous devons ajouter une raison encore plus décisive, et qui n'admet aucune réplique. Il est évident que la lettre dont il est question, n'a pu être écrite que vers la fin de 1694, ou dans les sept premiers mois de 1695, puisque M. de Harlay, archevêque de Paris, vivait encore. Or, Fénélon était déjà précepteur des princes, et parfaitement *connu* de Louis XIV. Cependant l'auteur de la lettre réelle ou supposée se sert des expressions suivantes : *La personne, sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre..... vous aime sans être connue de vous.* Prétendra-t-on que Fénélon n'a eu recours à cette fausseté que pour détourner les soupçons de Louis XIV; et ceux qui veulent lui faire un mérite d'une lettre qui paraît répréhensible à beaucoup d'égards, peuvent-ils proposer une lettre *anonyme*, comme un trait de courage honorable à la mémoire de Fénélon ?

N°. II. (Page 292.)

On a désiré assez généralement de connaître la lettre toute entière du père Bourdaloue à madame de Maintenon. Nous avons cru devoir déférer à cette demande.

Lettre du P. Bourdaloue à madame de Maintenon.

Paris, 10 juillet 1694.

« J'ai lu, madame, et relu avec toute l'attention dont je suis » capable, le petit livre (1) que vous m'avez fait l'honneur de » m'envoyer; et puisque vous m'ordonnez de vous en dire ma » pensée, la voici en peu de mots. Je veux croire que la personne » qui l'a composé a eu une bonne intention; mais autant que » j'en puis juger, son zèle n'a pas été selon la science, comme » il aurait pourtant dû l'être dans une matière aussi importante » que celle-ci; car il m'a paru que ce livre n'avait rien de solide » ni qui fût fondé sur les véritables principes de la religion. Au » contraire, j'y ai trouvé beaucoup de propositions fausses, » dangereuses, sujettes à de grands abus, et qui vont à détour- » ner les ames de la voie d'*oraison* que Jésus-Christ nous a » enseignée, et que l'écriture nous recommande expressément; » à les en détourner, dis-je, jusqu'à leur en donner du mépris. » En effet, la forme d'*oraison* que Jésus-Christ nous a pres- » crite est de faire à Dieu plusieurs demandes particulières pour » obtenir de lui, soit comme pêcheurs, soit comme justes, les » différentes grâces du salut dont nous avons besoin. L'*oraison*, » que l'Écriture nous recommande en mille endroits, est de » méditer la loi de Dieu, de nous exciter à la ferveur de son » divin service, de nous imprimer une crainte respectueuse de

(1) De madame Guyon.

» ses jugements, de nous occuper du souvenir de ses miséri-
» cordes, de l'adorer, de l'invoquer, de le remercier, de re-
» passer devant lui les années de notre vie dans l'amertume de
» notre ame, d'examiner en sa présence nos obligations et nos
» devoirs. Ainsi priait David, l'homme selon le cœur de Dieu,
» et ainsi l'ont pratiqué les saints de tous les siècles. Or la mé-
» thode d'*oraison* commune dans le livre dont il s'agit, est de
» retrancher tout cela, non seulement comme inutile, mais
» comme imparfait, comme opposé à l'unité et à la simplicité de
» Dieu, comme une propriété de la créature, et même comme
» quelque chose de nuisible à l'ame, eu égard à l'état où l'on
» suppose qu'elle se met, quand il lui plaît de se réduire à ce
» simple acte de foi, par lequel elle envisage Dieu en elle-même,
» sous la plus abstraite de toutes les idées, se bornant là et sans
» autre effort ni préparation, attendant que Dieu fasse tout le
» reste, méthode encore un coup pleine d'illusion, qui roule
» sur ce principe mal entendu, dont le quiétiste abuse; savoir,
» que la perfection de l'ame dans l'*oraison* est qu'elle se dé-
» pouille de ses propres opérations surnaturelles, saintes, mé-
» ritoires et procédantes de l'esprit de Dieu, telles que sont
» celles dont je viens de faire le dénombrement. Car, quelle per-
» fection peut-il y avoir à se dépouiller des plus excellents
» actes des vertus chrétiennes, dans lesquels, selon Jésus-Christ,
» et selon tous les livres sacrés, consiste le mérite et la sainteté
» de l'*oraison* même. Cependant c'est à ce prétendu dépouille-
» ment, j'ose dire, à cette chimérique perfection qu'aboutit
» toute cette doctrine du *Moyen court*. Je sais bien que Dieu,
» dans l'état et dans le moment de l'actuelle *contemplation*, peut
» se communiquer à l'ame d'une manière très forte qui fasse
» cesser en elle soudainement tous les actes particuliers, quoique
» bons et saints, parce qu'il tient alors les puissances de l'ame
» comme liées et fixées à un seul objet; en sorte que l'ame n'est
» pas libre et qu'elle souffre l'impression de Dieu plutôt qu'elle

» n'agit. Je sais, dis-je, que cela arrive. Car, à Dieu ne plaise, » que je veuille ici combattre la grâce et le don de la *contemplation infuse!* Mais que l'ame, de son chef, prévenant cet » état et ce moment de *contemplation*, affecte elle-même de » suspendre dans l'*oraison* les plus saintes opérations pour » s'en tenir au seul acte de foi, et que, par son choix, elle se » détermine à sortir de la voie sûre que je lui ai marquée pour » s'engager dans une nouvelle route, qui, par la raison même » qu'elle est nouvelle, doit au moins lui être suspecte, c'est ce » que je ne conviendrai jamais être pour elle une perfection. On » dit que l'ame n'en use ainsi, et ne se défait de ses opérations » que pour s'abandonner pleinement à Dieu et laisser agir Dieu » en elle; et moi, je soutiens qu'elle ne peut mieux se disposer » à laisser Dieu agir en elle, qu'en faisant elle-même fidèlement » ce que Jésus-Christ lui a appris dans l'*oraison dominicale*, » ou ce que David a pratiqué dans ses entretiens avec Dieu; et » j'ajoute que si jamais l'ame avait droit d'espérer que Dieu » l'élevât à la *contemplation*, ce serait dans le moment où avec » humilité, avec fidélité, il la trouverait solidement occupée du » saint exercice de la *méditation*. Quoi qu'il en soit, se faire, » selon le *Moyen court*, une méthode et une pratique de retrancher de l'*oraison* ce que Jésus-Christ y a mis, et ce que » les saints ont conçu de meilleur et de plus agréable à Dieu, » les demandes, les remercîments, les offres de soi-même, les » désirs, les résolutions, les actes de résignation et de componction, pour s'arrêter à une foi nue, qui n'a pour objet ni aucune » vérité de l'évangile, ni aucun mystère de Jésus-Christ, ni » aucun attribut de Dieu, ni nulle chose quelconque, si ce n'est » précisément Dieu; proposer indifféremment cette méthode » d'*oraison* à toutes sortes de personnes sans exception, préférer cette méthode d'*oraison* à celle que Jésus-Christ a enseignée à ses apôtres, et par eux à toute son église; prétendre » que cette méthode d'*oraison* est plus nécessaire au salut, plus

» propre à sanctifier les ames, à acquérir les vertus, à corriger » les vices; plus proportionnée aux esprits grossiers et igno» rants, plus facile pour eux à pratiquer, que l'*oraison* com» mune de *méditation et d'affection;* quitter pour cette mé» thode d'*oraison* la lecture, les prières vocales, le soin d'exa» miner sa conscience; substituer même cette méthode d'*oraison* » aux dispositions les plus essentielles du sacrement de péni» tence jusqu'à vouloir qu'elle puisse tenir lieu de contrition » sans qu'on ait actuellement aucune vue de ses péchés; toutes » ces choses, dis-je, me paraissent autant de choses dangereuses » dont le *Moyen court* est rempli. Il me faudrait un volume » entier pour vous le faire remarquer suivant l'ordre des cha» pitres. J'en ai fait l'extrait, que je pourrai quelque jonr vous » porter à Saint-Cyr, aussi bien que le sermon que je fis à Saint» Eustache sur cette matière. Cependant, comme j'ai découvert » que ce *Moyen court* n'était qu'une répétition d'un autre ou» vrage intitulé : *Pratique facile pour élever l'ame à la con» templation*, qui parut, il y a environ vingt ans, et dont l'au» teur était un prêtre de Marseille, nommé Malaval, je vous » envoie la traduction française de la réfutation qui s'en fit alors » par un célèbre prédicateur nommé le père Segneri, qui vit » encore, et qui a le premier combattu la secte de Molinos.

» Mais je ne puis, en finissant, m'empêcher de remercier » Dieu de ce qu'il vous a préservée d'avoir du goût pour ces » sortes de livres, et de ce que, par une providence particu» lière, vous ne leur avez donné nulle approbation. Car, dans » le mouvement où sont les esprits, quels progrès cette méthode » d'*oraison* ne ferait-elle pas parmi les dévots, surtout à la » cour, si elle y était encore appuyée de votre crédit. Dieu » m'est témoin que je n'abonde point en mon sens, et que j'ai » même la consolation que ce que je connais dans le monde de » gens habiles, distingués par leur savoir et par leur piété, en » jugent comme moi.

» Ce qui serait à souhaiter dans le siècle où nous sommes, » ce serait qu'on parlât peu de ces matières, et que les ames » même, qui pourraient être véritablement dans l'*oraison de* » *contemplation*, ne s'en expliquassent jamais entre elles, et » encore même rarement avec leurs pères spirituels.

» C'est ce que j'ai observé à l'égard de certaines personnes, » qui se sont adressées à moi pour leur conduite, et à qui j'ai » donné pour première règle de n'avoir sur le chapitre de leur » *oraison* nulle communication avec d'autres dévotes, sous » quelque prétexte que ce soit, pour éviter les abus que l'expé- » rience m'a appris s'ensuivre de ces confidences.

» Voilà, madame, toutes mes pensées, que je vous confie, » et qui ne seront peut-être pas bien éloignées des vôtres.

» Comme j'achevais ces remarques, j'ai reçu, madame, le » petit billet que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je » vous demande bien pardon de ne vous avoir pas renvoyé plutôt » le livre qu'on m'avait apporté de votre part. Il est vrai qu'ayant » eu depuis ce temps-là trois sermons à faire, à peine ai-je pu » trouver le temps de le lire attentivement et à loisir. Mais je ne » prétends pas, madame, me justifier par-là auprès de vous ; » et j'aime bien mieux vous remercier de la manière obligeante » avec laquelle vous voulez bien vous intéresser à ma santé. »

N°. III. (PAGE 301.)

On lit dans la notice placée à la suite de l'éloge de Fénélon par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804, l'article suivant : *M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, M. de Noailles, évêque de Châlons, ensuite archevêque de Paris, et M. Bossuet, évêque de Meaux, s'assemblèrent à*

Issy, pour examiner les livres de madame Guyon. Après avoir condamné sa doctrine, ils censurèrent trente-quatre propositions extraites de l'explication des Maximes des Saints. Fénélon refusa constamment les conférences que lui offrait Bossuet, et il dénonça lui-même son ouvrage au pape. »

Cet énoncé renferme plusieurs inexactitudes.

1°. M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, ne fut point des conférences d'Issy. Ces conférences furent uniquement composées de M. Bossuet, évêque de Meaux, de M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice. On leur adjoignit ensuite Fénélon, qui fut nommé à l'archevêché de Cambrai dans le cours de ces conférences.

2°. Les trente-quatre articles signés à Issy, ne renferment la censure d'aucun ouvrage. Ce sont de simples maximes arrêtées pour fixer les véritables principes sur l'état d'oraison ou de contemplation, et pour prévenir les abus d'une fausse spiritualité. Nous avons sous les yeux les manuscrits originaux de ces trente-quatre articles, signés de la main de M. Bossuet, de M. de Noailles, de Fénélon et de M. Tronson.

3°. Les trente-quatre articles d'Issy ne pouvaient avoir aucun rapport avec le livre des *Maximes des Saints* de Fénélon. Les conférences d'Issy eurent lieu en 1694 et 1695; et le livre des *Maximes des Saints* ne parut qu'en 1697.

4°. M. Bossuet, M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, et M. de Noailles, devenu archevêque de Paris en 1695, ne censurèrent même dans la suite aucunes propositions extraites du livre des *Maximes des Saints*. Ils connaissaient trop bien les règles, pour s'établir juges de la doctrine d'un de leurs confrères, qui avait porté lui-même sa cause au tribunal du Saint-Siège. Ils se bornèrent à une simple *déclaration* de leurs sentiments, et ils s'y crurent obligés, parce qu'ils prétendirent

que l'archevêque de Cambrai avait appelé leur témoignage à l'appui de son livre.

5°. Ce ne fut point à l'époque des conférences d'Issy, que Fénélon refusa de conférer de vive voix avec Bossuet. Fénélon fut au contraire associé aux conférences d'Issy. Ce fut plus de deux ans après, lorsqu'il eut fait paraître son livre des *Maximes des Saints*, qu'il refusa de conférer de *vive voix* avec Bossuet; il finit même par y consentir à de certaines conditions.

Nous avons cru devoir rectifier ces légères inexactitudes, qui pouvaient recevoir une espèce d'autorité par la confiance due à un écrivain aussi célèbre que M. le cardinal Maury.

N°. IV. (PAGE 334.)

Le premier voyage de Fénélon à Cambrai fut marqué par un de ces traits de noblesse et de désintéressement qu'on aurait peut-être toujours ignoré, si nous n'avions pas retrouvé la réponse du ministre, qui en offre le témoignage. Les besoins de l'état et les dépenses de la guerre venaient de forcer Louis XIV à établir pour la première fois une capitation générale sur tous ses sujets. L'archevêque de Cambrai ne se borna point à contribuer à ce subside dans la proportion de ses revenus. Il écrivit à M. de Pont-Chartrain, alors contrôleur-général des finances, et depuis chancelier de France, pour le prier d'obtenir de sa majesté, qu'elle daignât lui permettre d'ajouter à sa taxe personnelle la totalité de la pension qu'elle voulait bien lui accorder en qualité de précepteur des princes ses petits-fils. Louis XIV sentit tout le mérite d'un procédé aussi délicat, mais ne voulut pas en profiter. C'est ce que nous apprend la réponse de M. de Pont-Chartrain.

A Fontainebleau, ce 23 octobre 1695.

Monsieur,

« J'ai rendu compte au roi des lettres (1) que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire le 7 et le 19 de ce mois, et du mémoire » qui était joint à la première. Sa majesté est si persuadée de » votre zèle pour le bien de son service, qu'elle ne doute point » que vous n'ayez fait tout ce qui a dépendu de vous pour » porter le clergé de la partie de votre diocèse, située dans les » intendances de MM. de Bagnols et de Bignon, à lui accorder » à titre de capitation une somme dont elle puisse être satisfaite... » Sa majesté a vu avec plaisir l'offre que vous lui faites d'aug- » menter votre cote de la capitation de la pension entière qu'elle » vous donne en qualité de précepteur de messeigneurs les en- » fants de France; mais elle n'a pas besoin de ce nouveau té- » moignage de votre zèle, pour être bien persuadée de votre » attachement à sa personne et au bien de son état. »

On a déjà vu que Fénélon, en acceptant l'archevêché de Cambrai, s'était empressé de remettre au roi son abbaye de Saint-Valery.

Ce caractère de noblesse et de désintéressement était si naturel à Fénélon, qu'il le laissait involontairement apercevoir dans les occasions les plus indifférentes. Madame de Maintenon en rapporte un trait de ce genre. Il était question de distraire une portion assez considérable du diocèse de Chartres, pour en former le nouveau diocèse de Blois, et on se proposait, selon l'usage, d'unir une abbaye à l'évêché de Chartres pour le dédommager des droits et des revenus qu'il allait perdre. Madame de Maintenon (2) en parlait devant Fénélon, « qui observa qu'il

(1) Manuscrits.
(2) Lettres de madame de Maintenon.

» serait utile que les évêchés eussent peu d'étendue, et que si » on voulait diviser Cambrai, bien loin de prétendre un dédommagement, il donnerait une partie de son revenu.

Plusieurs années après, et dans un temps où Fénélon pouvait juger par douze années d'exil et de disgrâce, combien Louis XIV était ulcéré contre lui, il n'était occupé qu'à donner au roi et à sa patrie de nouvelles preuves de son zèle par tous les genres de sacrifices qui étaient en son pouvoir. C'est encore à madame de Maintenon que nous devons la connaissance de ce fait particulier; car il est assez remarquable que nous ne soyons instruits des preuves de son désintéressement que par le témoignage des personnes dont il eut le plus à se plaindre. Madame de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles, le 13 octobre 1708 : « Le père de la Chaise disait hier au roi, que » M. l'archevêque de Cambrai, ayant taxé son clergé, et devant » être taxé lui-même à mille écus, par proportion à son revenu, » il avait déclaré qu'il donnerait quinze mille francs pour sou» lager les curés de son diocèse. Le père de la Chaise accom» pagna ce récit de toutes les louanges que la chose mérite. Je » crois devoir vous tenir instruit de tout. Si je vais trop loin, » monseigneur, il ne tiendra qu'à vous de me modérer. Souve» nez-vous que ce que je vous écris n'est uniquement que pour » vous. »

Nous aurons à rendre compte dans la suite de sacrifices bien plus importants, que Fénélon fit pendant son séjour à Cambrai, pour le service du roi, le salut des armées, et le soulagement de tous les malheureux qui venaient chercher un asile dans son palais et implorer sa bienfaisance.

N°. V. (Page 370.)

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, du 2 août 1696.

« Quand M. de Meaux, madame, m'a proposé d'approuver » son livre, je lui ai témoigné avec attendrissement que je serais » ravi de donner cette marque publique de la conformité de » mes sentiments avec un prélat que j'ai regardé dès ma jeu- » nesse comme mon maître dans la science de la religion. Je » lui ai même offert d'aller à Germigny, pour dresser de con- » cert avec lui mon approbation. J'ai dit en même temps à » MM. de Paris et de Chartres, et à M. Tronson, que je ne » voyais absolument aucune ombre de difficulté entre M. de » Meaux et moi sur le fond de la doctrine; mais que s'il vou- » lait attaquer personnellement dans son livre madame de » Guyon, je ne pourrais pas l'approuver. Voilà ce que j'ai dé- » claré il y a six mois. M. de Meaux vient de me donner son livre » à examiner; à l'ouverture des cahiers, j'ai trouvé qu'ils sont » pleins d'une réfutation personnelle. Aussitôt j'ai averti MM. de » Paris et de Chartres, et M. Tronson, de l'embarras où M. l'é- » vêque de Meaux me mettait.

» On n'a pas manqué de me dire que je pouvais condamner » les livres de madame Guyon, sans diffamer sa personne, et » sans me faire aucun tort. Mais je conjure ceux qui me parlent » ainsi, de peser devant Dieu les raisons que je vais leur re- » présenter.

» Les erreurs qu'on impute à madame Guyon ne sont point » excusables par l'ignorance de son sexe. Il n'est point de vil- » lageoise grossière, qui n'eût d'abord horreur de ce qu'on veut » qu'elle ait enseigné; il ne s'agit pas de quelques conséquences

» subtiles et éloignées, qu'on pourrait contre son intention, » tirer de ses principes spéculatifs, et de quelques unes de ses » expressions; il s'agit de tout un dessein diabolique, qui est, » dit-on, l'ame de tous ses livres; c'est un système monstrueux, » qui est lié dans toutes ses parties, et qui se soutient avec » beaucoup d'art d'un bout à l'autre. Ce ne sont point des con- » séquences obscures qui puissent avoir échappé à l'attention » de l'auteur. Au contraire, elles sont le formel et unique but » de tout son système. Il est évident, dit-on, et il y aurait de » la mauvaise foi à le nier, que madame Guyon n'a écrit que » pour détruire comme une imperfection toute la foi explicite » des personnes divines, des mystères de Jésus-Christ, et de » son humanité. Elle veut dispenser les chrétiens de tout culte » sensible, de toute invocation distincte de notre unique média- » teur. Elle prétend éteindre dans les fidèles toute vie inté- » rieure et toute oraison réelle, en supprimant tous les actes » distincts que Jésus-Christ et ses apôtres ont commandés, » et en réduisant pour toujours les ames à une quiétude oisive, » qui exclut toute pensée de l'entendement et tout mouvement » de la volonté. Elle soutient que quand on a fait d'abord un » acte de foi et d'amour, cet acte subsiste perpétuellement pen- » dant toute la vie, sans avoir jamais besoin d'être renouvelé; » qu'on est toujours en Dieu, sans penser à lui, et qu'il faut » bien se garder de réitérer cet acte; elle ne laisse aux chrétiens » qu'une indifférence impie et brutale entre le vice et la vertu, » entre la haine éternelle de Dieu et son amour éternel, pour » lequel il est de foi que chacun de nous a été créé; elle défend » comme une infidélité toute résistance réelle aux tentations les » plus abominables; elle veut que l'on suppose que dans un » certain état de perfection où elle élève les ames, on n'a plus » besoin de concupiscence : qu'on est impeccable, infaillible, » et jouissant de la même paix que les bienheureux; et qu'enfin » tout ce qu'on fait sans réflexion, avec facilité, et par la pente

» de son cœur, est fait passivement et par une pure inspiration.
» Cette inspiration, qu'elle attribue à elle et aux siens, n'est pas
» l'inspiration commune des justes; elle est prophétique; elle
» renferme une autorité apostolique, au dessus de toute loi
» écrite; elle établit une tradition secrète sur cette voie, qui
» renverse la tradition universelle de l'église.

» Voilà ce qu'on dit; je soutiens qu'il n'y a point d'ignorance
» assez grossière pour pouvoir excuser une personne qui avance
» tant de maximes monstrueuses. Cependant on assure que
» madame Guyon n'a rien écrit que pour accréditer cette dam-
» nable spiritualité et pour la faire pratiquer, et que c'est là
» l'unique but de ses ouvrages. Otez-en cela, vous dit-on, vous
» ôtez tout; elle n'a pu penser autre chose. L'abomination évi-
» dente de ses écrits rend donc évidemment sa personne abomi-
» nable. Je ne puis donc séparer sa personne d'avec ses écrits.

» Pour moi, j'avoue que je ne comprends rien à la conduite
» de M. de Meaux. D'un côté, il s'enflamme avec indignation,
» pour peu qu'on révoque en doute l'évidence de ce système
» impie de madame Guyon; mais de l'autre, il la communie
» de sa propre main; il l'autorise dans l'usage continuel des
» sacrements, et il lui donne, quand elle part du couvent de
» Meaux, une attestation complète, sans avoir exigé d'elle
» aucun acte où elle ait rétracté formellement aucune erreur.
» D'où viennent, d'un côté tant de rigueur, et de l'autre tant
» de relâchement. Pour moi, si je croyais ce que croit M. de
» Meaux, des livres de madame Guyon, et par une conséquence
» nécessaire de sa personne même, j'aurais cru, malgré mon
» amitié pour elle, être obligé en conscience à lui faire avouer
» et rétracter formellement à la face de toute l'église, les erreurs
» qu'elle aurait évidemment enseignées dans tous ses écrits.

» Je croirais même que la puissance séculière devrait aller
» plus loin; car qu'y a-t-il de plus digne du feu qu'un monstre,
» qui, sous une apparence de spiritualité, ne tend qu'à établir

» et le fanatisme et l'impiété, qui renverse la loi divine, qui » traite d'imperfections toutes les vertus, qui tourne en épreuves » et en perfections tous les vices; qui ne laisse ni subordi- » nation, ni règle dans la société des hommes; qui, par le » principe du secret autorise toutes sortes d'hypocrisies et de » mensonges; enfin, qui ne laisse aucun remède assuré contre » tant de maux? Toute religion à part, la seule police suffit » pour punir du dernier supplice une personne si empestée. S'il » est donc vrai que cette femme ait voulu manifestement établir » ce système damnable, il fallait la brûler, au lieu de la con- » gédier, comme il est certain que M. l'évêque de Meaux l'a fait, » après lui avoir donné la communion et une attestation authen- » tique, sans qu'elle ait rétracté ses erreurs. Pour moi, je ne » pourrais approuver le livre, où M. de Meaux impute à cette » femme un système si horrible dans toutes ses parties, sans » me diffamer moi-même, et sans lui faire une injustice irré- » parable.

» En voici la raison : je l'ai vue souvent; tout le monde le » sait; je l'ai estimée; je l'ai laissé estimer par des personnes » illustres dont la réputation est chère à l'église, et qui avaient » de la confiance en moi. Je n'ai pu ni dû ignorer ses écrits, » quoique je ne les aie pas tous examinés à fond dans le temps; » du moins j'en ai su assez pour devoir me défier d'elle, et » pour l'examiner en toute rigueur, je l'ai fait avec plus d'exac- » titude que ses ennemis et ses examinateurs ne le sauraient » faire; car elle était bien plus libre, bien plus dans son » naturel, bien plus ouverte avec moi dans des temps où elle » n'en avait rien à craindre. Je lui ai fait expliquer souvent » ce qu'elle pensait sur les matières qu'on agite : je l'ai obligée » à m'expliquer la valeur de chacun des termes de ce langage » mystique, dont elle se servait dans ses écrits. J'ai vu clai- » rement en toute occasion qu'elle les entendait dans un sens

» très innocent et très catholique. J'ai même voulu suivre en » détail et sa pratique, et les conseils qu'elle donnait aux gens » les plus ignorants et les moins précautionnés. Jamais je n'ai » trouvé aucune trace de ces maximes infernales qu'on lui » impute. Pourrais-je donc, en conscience, les lui imputer » par mon approbation, et lui donner le dernier coup pour » sa diffamation, après avoir vu de près si clairement son » innocence.

» Que les autres, qui ne connaissent que ses écrits, les » prennent dans un sens rigoureux, et les censurent, je les » laisse faire; je ne défends, ni n'excuse ni sa personne, ni » ses écrits. N'est-ce pas beaucoup faire, sachant ce que je » sais? Pour moi, je dois, selon la justice, juger du sens de » ses écrits par ses sentiments que je sais à fond, et non pas » de ses sentiments par le sens rigoureux qu'on donne à ses » expressions, et auquel elle n'a jamais pensé. Si je faisais au- » trement, j'achèverais de convaincre le public qu'elle mérite le » feu. Voilà ma règle pour la justice et la vérité.

» Venons à la bienséance; je l'ai connue; je n'ai pu ignorer » ses écrits; j'ai dû m'assurer de ses sentiments : moi prêtre, » moi précepteur des princes, moi appliqué depuis ma jeunesse » à une étude continuelle de la doctrine, j'ai dû voir ce qui est » évident; il faut donc que j'aie tout au moins toléré l'évidence » de ce système impie; ce qui fait horreur, et qui me couvre » d'une éternelle confusion. Tout notre commerce n'a donc » roulé que sur cette abominable spiritualité, dont on pré- » tend qu'elle a rempli ses livres, et qui est l'ame de tous ses » discours. En reconnaissant toutes ces choses par mon appro- » bation, je me rends infiniment plus coupable que madame » Guyon même. Ce qui paraîtra du premier coup-d'œil au lec- » teur, c'est qu'on m'aura réduit à souscrire à la diffamation » de mon amie, dont je n'ai pû ignorer le système monstrueux,

» qui est évident dans ses ouvrages, et évident de mon propre » aveu; voilà ma sentence prononcée et signée par moi-même, » à la tête du livre de M. de Meaux, où ce système est étalé » dans toutes ses horreurs. Je soutiens que ce coup de plume, » donné contre ma conscience par une lâche politique, me ren- » drait à jamais infâme, et indigne de mon ministère et de ma » place.

» Voilà néanmoins ce que les personnes les plus sages et les » plus affectionnées pour moi, ont souhaité et préparé de loin. » C'est donc pour assurer ma réputation, qu'on veut que je » signe que mon amie mérite évidemment d'être brûlée avec » ses écrits pour une spiritualité exécrable, qui fait l'unique » lien de notre amitié! Mais encore, comment est-ce que je » m'expliquerai là-dessus. Sera-ce librement, selon mes pen- » sées, et dans un livre où je pourrai parler avec une pleine » étendue? Non: j'aurai l'air d'un homme muet et confondu; » on tiendra ma plume; on me fera expliquer dans l'ouvrage » d'autrui par une simple approbation; j'avouerai que mon » amie est évidemment un monstre sur la terre, et que le ve- » nin de ses écrits ne peut être sorti que de son cœur; voilà ce » que mes meilleurs amis ont pensé pour mon honneur. Eh! » si mes plus cruels ennemis voulaient me dresser un piège » pour me prendre, n'est-ce pas là précisément ce qu'ils me » devraient demander?

» On ne manquera pas de dire que je dois aimer l'église plus » que mon amie, et plus que moi-même; comme s'il s'agissait » de l'église dans une affaire où la doctrine est en sûreté, et » où il ne s'agit plus que d'une femme que je veux bien laisser » diffamer sans ressource, pourvu que je n'y prenne aucune » part contre ma conscience.

» Oui, madame, je brûlerais mon amie de mes propres » mains, et je me brûlerais moi-même avec joie, plutôt que

» de laisser l'église en péril. C'est une pauvre femme captive, » accablée de douleurs et d'opprobres ; personne ne la défend, » ni ne l'excuse, et l'on a toujours peur.

» Après tout, lequel est le plus à propos, ou que je réveille » dans le monde le souvenir de ma liaison passée avec elle, et » que je me reconnaisse ou le plus insensé des hommes pour » n'avoir pas vu des infamies évidentes ou exécrables, pour les » avoir du moins tolérées ; ou bien que je garde jusqu'au bout » un profond silence sur les écrits et sur la personne de ma- » dame Guyon, comme un homme qui l'excuse intérieurement » sur ce qu'elle n'a peut-être pas assez connu la valeur théolo- » gique de ses expressions, ni la rigueur avec laquelle on exa- » minerait le langage des mystiques dans la suite des temps » sur l'expérience de l'abus, que quelques hypocrites en ont » fait? En vérité, lequel est le plus sage de ces deux partis?

» On ne cesse de dire tous les jours que les mystiques mêmes » les plus approuvés ont beaucoup exagéré. On soutient même » que saint Clément et plusieurs autres des principaux Pères ont » parlé en des termes qui demandent beaucoup de correctifs. » Pourquoi veut-on qu'une femme soit la seule qui n'ait pu exa- » gérer ? Pourquoi faut-il que tout ce qu'elle a dit tende à for- » mer un système qui fait frémir ? Si elle a pu exagérer inno- » cemment, si j'ai connu à fond l'innocence de ses exagéra- » tions, si je sais qu'elle a voulu dire mieux que ses livres ne » l'ont expliqué, si j'en suis convaincu par des preuves aussi » décisives que les termes qu'on reprend dans ses livres sont » équivoques, puis-je la diffamer contre ma conscience, et me » diffamer avec elle ? Qu'on observe de près toute ma conduite. » A-t-il été question du fond de la doctrine? J'ai d'abord dit à » M. de Meaux, que je signerais de mon sang les trente-quatre » propositions qui avaient été dressées, pourvu qu'il y expli- » quât certaines choses. M. l'archevêque de Paris pressa très

» fort M. de Meaux sur ces choses, qui lui parurent justes et
» nécessaires ; M. de Meaux se rendit, et je n'hésitai pas un
» seul moment à signer. Maintenant qu'il s'agit de flétrir par
» contre-coup mon ministère avec ma personne, en flétrissant
» madame Guyon avec ses écrits, on trouve en moi une résis-
» tance invincible. D'où vient cette différence de conduite ?
» Est-ce que j'ai été faible et timide quand j'ai signé les trente-
» quatre propositions ? on en peut juger par ma fermeté pré-
» sente. Est-ce que je refuse maintenant d'approuver le livre de
» M. de Meaux par entêtement et avec un esprit de cabale ? on
» en peut juger par ma facilité à signer les trente-quatre pro-
» positions. Si j'étais entêté, je le serais bien plus du fond de la
» doctrine de madame Guyon que de sa personne. Je ne pour-
» rais même dans mon entêtement le plus dangereux, me sou-
» cier de sa personne, qu'autant que je la croirais nécessaire
» pour l'avancement de la doctrine. Tout ceci est assez évident
» par la conduite que j'ai tenue ; on l'a condamnée, renfermée,
» chargée d'ignominies ; je n'ai jamais dit un mot pour la jus-
» tifier, ni pour l'excuser, ni pour adoucir son état. Pour le
» fond de la doctrine, je n'ai cessé d'écrire et de citer les auteurs
» approuvés par l'église. Ceux qui ont vu notre discussion,
» doivent avouer que M. de Meaux, qui voulait d'abord fou-
» droyer, a été contraint d'admettre pied à pied des choses qu'il
» avait cent fois rejetées comme très mauvaises. Ce n'est donc
» pas de la personne de madame Guyon, dont j'ai été en peine,
» ni de ses écrits ; c'est du fond de la doctrine des saints, trop
» inconnue à la plupart des docteurs scolastiques. Dès que la
» doctrine a été sauvée, sans épargner les erreurs de ceux qui
» sont dans l'illusion, j'ai vu tranquillement madame Guyon
» flétrie et captive. Si je refuse maintenant d'approuver ce que
» M. de Meaux en dit, c'est que je ne veux ni achever de la
» déshonorer contre ma conscience, ni me déshonorer, en

» lui imputant des blasphêmes qui retombent inévitablement
» sur moi.

» Depuis que j'ai signé les trente-quatre propositions, j'ai
» déclaré dans toutes les occasions qui se sont présentées natu-
» rellement, que je les avais signées, et que je ne croyais pas
» qu'il fût permis d'aller au-delà de cette borne.

» Ensuite j'ai montré à M. l'archevêque de Paris une expli-
» cation très ample et très exacte de tout le système des voies
» intérieures à la marge des trente-quatre propositions. Ce
» prélat n'y a pas remarqué la moindre erreur, ni le moindre
» excès. M. Tronson à qui j'ai aussi montré cet ouvrage, n'y a
» rien repris.

» Il y a environ six mois qu'une carmelite du faubourg Saint-
» Jacques me demanda des éclaircissements sur cette matière.
» Aussitôt je lui écrivis une grande lettre, que je fis examiner
» par M. de Meaux. Il me proposa seulement d'éviter un mot
» indifférent en lui-même, mais que ce prélat remarqua qu'on
» avait quelquefois mal employé. Je l'ôtai aussitôt, et j'ajoutai
» encore des explications pleines de préservatif, qu'il ne de-
» mandait pas. Le faubourg Saint-Jacques, d'où est sortie la
» plus implacable critique des mystiques, n'a pas eu un seul
» mot à dire contre ma lettre. M. Pirot a dit hautement qu'elle
» pouvait servir de règle assurée de la doctrine sur ces matières.
» En effet, j'y ai condamné toutes les erreurs qui ont alarmé
» quelques gens de bien dans ces derniers temps. Je ne trouve
» pourtant pas que ce soit assez pour dissiper tous les vains
» ombrages, et je crois qu'il est nécessaire que je me déclare
» d'une manière encore plus authentique. J'ai fait un ouvrage
» où j'explique à fond tout le système des voies intérieures,
» où je marque d'une part tout ce qui est conforme à la foi,
» et fondé sur la tradition des saints, et de l'autre tout ce qui
» va plus loin, et qui doit être censuré vigoureusement. Plus

» je suis dans la nécessité de refuser mon approbation au livre » de M. de Meaux, plus il est capital que je me déclare en » même temps d'une façon plus forte et plus précise. L'ouvrage » est déjà tout prêt ; on ne doit pas craindre que j'y contredise » M. l'évêque de Meaux. J'aimerais mieux mourir que de don» ner au public une scène si scandaleuse. Je ne parlerai de lui » que pour le louer, et que pour me servir de ses paroles. » Je sais parfaitement ses pensées, et je puis répondre qu'il » sera content de mon ouvrage, quand il le verra avec le » public.

» D'ailleurs, je ne prétends pas le faire imprimer sans con» sulter personne. Je vais le confier avec le dernier secret à » M. l'archevêque de Paris et à M. Tronson. Dès qu'ils auront » achevé de le lire, je le donnerai suivant leurs corrections ; » ils seront les juges de ma doctrine, et on n'imprimera que ce » qu'ils auront approuvé ; ainsi, l'on n'en doit pas être en » peine. J'aurais la même confiance pour M. de Meaux, si je » n'étais pas dans la nécessité de lui laisser ignorer mon ou» vrage, dont il voudrait apparemment empêcher l'impression » par rapport au sien. J'exhorterai dans cet ouvrage tous les » mystiques qui se sont trompés sur la doctrine, à avouer » leurs erreurs. J'ajouterai que ceux qui, sans tomber dans au» cune erreur, se sont mal expliqués, sont obligés en cons» cience à condamner sans restriction leurs expressions, à ne » plus s'en servir, et à lever toute équivoque par une explica» tion publique de leurs vrais sentiments. Peut-on aller plus loin » pour réprimer l'erreur ?

» Dieu sait à quel point je souffre de faire souffrir en cette » occasion la personne du monde pour qui j'ai le respect et » l'attachement le plus constant et le plus sincère. »

N°. VI. (Page 399.)

Lettre de l'abbé de Rancé à Bossuet.

A la Trappe, mars 1797.

« Je vous avoue, monseigneur, que je ne puis me taire; le » livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains; je n'ai » pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de » se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'É- » vangile nous enseigne, aussi bien que la tradition sainte de » l'église. Je pensais que toutes les impressions qu'avait pu faire » sur lui cette opinion fantastique, étaient entièrement effacées, » et qu'il ne lui restait que la douleur de l'avoir écoutée; mais je » me suis bien trompé.

» On sait que vous avez écrit contre ce système monstrueux, » c'est-à-dire, que vous l'avez détruit; car tout ce que vous » écrivez, monseigneur, sont des décisions. Je prie Dieu qu'il » bénisse votre plume, comme il a fait en quantité d'autres » occasions, et qu'il lui donne la force nécessaire, en sorte qu'il » n'y en ait pas un trait qui ne porte un coup. Pendant que je » ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai sans indi- » gnation, je demande à Notre-Seigneur qu'il lui fasse la grâce » de reconnaître ses égarements. »

Dans une lettre du 14 avril suivant, l'abbé de Rancé s'exprimait encore plus durement sur le livre de l'archevêque de Cambrai. « Si les chimères de ces fantastiques avaient lieu, » écrivait-il à Bossnet, il faudrait fermer le livre des divines » Écritures, laisser l'Évangile, quelque saintes et quelque néces- » saires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étaient » d'aucune utilité; il faudrait, dis-je, compter pour rien la vie et

» la conduite de Jésus-Christ, toute adorable qu'elle est, si les » opinions de ces insensés trouvaient quelque créance dans les » esprits, et si l'autorité n'en était entièrement exterminée. » Enfin, c'est une impiété consommée, cachée sous des termes » extraordinaires, des expressions affectées sous des phrases » toutes nouvelles qui n'ont été imaginées que pour imposer aux » ames et pour les séduire. »

On répandit avec affectation dans le public ces lettres de l'abbé de Rancé. Fénélon ne pouvait, ni ne devait répondre à des écrits confidentiels, qui ne lui étaient point adressés. Mais il profita d'une occasion naturelle pour y faire la seule réponse qui pouvait convenir à son caractère et à celui de l'abbé de Rancé. Ce fut en comblant la mesure de tous les procédés et de tous les égards que méritaient la vie édifiante de l'abbé de la Trappe, et les grands exemples de vertu et de pénitence qu'il donnait au monde. Lorsqu'il publia, au mois d'octobre 1697, son instruction pastorale, il en adressa directement un exemplaire à l'abbé de Rancé, et lui écrivit la lettre suivante :

« Je prends la liberté, mon révérend père, de vous envoyer » une instruction pastorale que j'ai faite sur mon livre. Cette » explication me parut nécessaire dès que je vis, par vos lettres » répandues dans le monde, qu'un homme aussi éclairé et aussi » expérimenté que vous, m'avait entendu dans un sens très » contraire au mien. Je n'ai point été surpris que vous ayez cru » ce qu'on vous a dit contre moi et sur le passé et sur le pré- » sent. Je ne suis point connu de vous, et je n'ai rien en moi » qui rende difficile à croire le mal qu'on en peut dire. Vous » avez déféré aux sentiments d'un prélat, dont les lumières sont » très grandes. Il est vrai, mon révérend père, que si vous » m'eussiez fait l'honneur de m'écrire ce qui vous avait scanda- » lisé dans mon livre, j'aurais tâché, ou de lever votre scan- » dale ou de me corriger. En cas que vous ayez cette bonté,

» près que vous aurez lu l'instruction pastorale ci-jointe, je » serai encore tout prêt à profiter de vos lumières avec défé- » rence. Rien n'a altéré en moi les sentiments qui sont dus à » votre personne, et à l'œuvre que Dieu a faite par vos mains. » D'ailleurs, je suis persuadé que vous ne serez point contraire » à la doctrine de l'amour désintéressé, quand les équivoques » dont on l'obscurcit seront bien levées, et que vous aurez vu » combien j'aurais horreur d'affaiblir la nécessité de l'espérance » du désir de notre béatitude en Dieu. Je ne veux là-dessus que » ce que vous savez mieux que moi, que Saint-Bernard a en- » seigné avec tant de sublimité. Il a laissé cette doctrine à ses » enfants comme son plus précieux héritage. Si elle était perdue » et oubliée sur tout le reste de la terre, c'est à la Trappe que » nous devrions la retrouver dans le cœur de vos solitaires. C'est » cet amour qui donne le véritable prix aux saintes austérités » qu'ils pratiquent. Ce pur amour, qui ne laisse rien à la nature, » en donnant tout à la grâce, ne favorise point l'illusion qui » vient toujours de l'amour naturel et excessif de nous-même. Ce » n'est pas en se livrant à ce pur amour, mais en ne le suivant » pas assez, qu'on s'égare. Je ne puis finir cette lettre, sans vous » demander le secours de vos prières et celles de votre commu- » nauté. J'en ai besoin; vous aimez l'église; Dieu m'est témoin » que je ne veux avoir de vie que pour elle, et que j'aurais hor- » reur de moi, si je croyais me compter pour quelque chose en » cette occasion. Je serai toute ma vie, avec une vénération » sincère, etc. »

Nous ne savons pas si l'abbé de Rancé répondit à cette lettre. Elle dut sans doute lui faire regretter de s'être exprimé avec tant de sévérité sur les sentiments d'un évêque, qui lui écrivait avec tant d'estime et de douceur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'entendit plus prononcer le nom du réformateur de la Trappe dans la suite de cette controverse. Il vécut encore assez pour les

voir terminées par une décision rassurante pour l'église, honorable pour Bossuet, et que la soumission de Fénélon rendit glorieuse pour lui-même.

N°. VII. (Page 406.)

Lettre de Fénélon à Louis XIV, 11 *mai* 1697.

Sire,

« M. de Beauvilliers m'a parlé de la part de votre majesté (1), » sur mon livre. Je prends la liberté de lui confirmer ce que » j'ai déjà eu l'honneur de lui dire; c'est que je veux de tout » mon cœur recommencer l'examen de mon livre avec M. l'ar- » chevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot, qui l'avaient » d'abord examiné. C'est avec plaisir, sire, que je profiterai » de leurs lumières pour changer, ou pour expliquer les choses » que je reconnaîtrai avec eux avoir besoin de changement ou » d'explication. Je crois, sire, en voir déjà assez, pour pou- » voir dire à votre majesté, qu'on ne me fera que des difficul- » tés faciles à lever. Pour le faire, je n'aurais qu'à ajouter sim- » plement à mon livre diverses choses que j'avais déjà mises » dans un ouvrage plus ample, et que j'ai retranchées dans » l'imprimé pour abréger. L'expérience me persuade qu'elles » sont nécessaires pour contenter beaucoup de lecteurs, aux- » quels tout est nouveau en ces matières. Quoique le pape soit » mon seul juge, et que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir » avec moi que par persuasion, je crois voir de plus en plus,

(1) Manuscrit.

» sire, et avec une espèce de certitude, que nous n'aurons » aucun embarras sur la doctrine, et que nous serons, au bout » de quelques conférences, pleinement d'accord, même sur les » termes. Si j'ai écrit au pape, votre majesté sait que je ne l'ai » fait que par son ordre, et même bien tard, quoique j'eusse » dû le faire dès le commencement; car un évêque ne peut » voir sa foi suspecte, sans en rendre compte au plutôt au Saint-» Siège. J'avais même un intérêt pressant de ne pas me laisser » prévenir par des gens qui ont de grandes liaisons à Rome.

» Cette affaire n'aurait pas tant duré, sire, si chacun avait » cherché, comme moi, à la finir. Il y a trois mois et demi » qu'on me fait attendre les remarques de M. de Meaux; il » m'avait fait promettre qu'il ne les montrerait qu'à moi, et » tout au plus à MM. de Paris et de Chartres. Cependant il les » a communiquées à diverses autres personnes; pour moi, je » n'ai pu jusqu'ici les obtenir. Voilà ce qui fait, sire, que l'exa-» men que je dois laisser faire à M. l'archevêque de Paris, » M. Tronson et M. Pirot, n'est pas encore commencé. Il m'est » revenu par plusieurs bons endroits diverses choses, qui me per-» suadent que ces remarques ne contiennent aucune difficulté » qui doive nous arrêter. Tout roule sur de pures équivoques, » qu'il sera très facile et très naturel de lever par des explica-» tions tirées de mon livre même; de ma part, je n'y perdrai » pas un moment. Je suis bien honteux et bien affligé, sire, » d'un si long retardement qui fait durer l'éclat. C'est un acca-» blement de voir qu'il importune un maître, des bontés et des » bienfaits duquel je suis comblé. Mais en vérité, sire, j'ose » dire que je suis à plaindre, et non pas à blâmer dans toutes » les circonstances de ce mécompte, auquel je n'ai aucune part, » et que j'espère de finir très promptement. Rien ne surpassera » jamais le très profond respect, la soumission et le zèle avec » lequel.... »

N°. VIII. (Page 426.)

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, 29 juillet 1697.

« Puisque vous jugez, madame, qu'il serait inutile que vous » eussiez la bonté de m'honorer d'une audience (1), je n'ai garde » de vous importuner là-dessus. Je m'en abstiens par respect, » et je m'adresse à Dieu, afin qu'il vous fasse entendre ce que » je ne puis plus espérer de vous représenter. Je vous supplie » très humblement, madame, de croire qu'il n'y a aucun mot » dans les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire au roi et à vous, » qui tende à me plaindre de M. l'archevêque de Paris, ni à » mettre en doute ses bonnes intentions sur la paix. Je n'ai » qu'à me louer de lui sur les peines que je lui ai causées, et » sur les services effectifs qu'il a tâché de me rendre; mais on » ne lui a permis de suivre aucun des projets qu'il avait arrêtés » avec moi pour l'explication de mon livre. Toutes les mesures » prises entre nous, ont toujours été renversées depuis six » mois; enfin, il n'a pas été libre de discuter avec moi le détail » de mon livre, et de m'aboucher avec les théologiens qu'il a » consultés, avant que de rendre ma dernière réponse au roi. » Après une telle expérience, j'ai cru lui devoir demander » deux choses : la première, est un projet par écrit des paroles » précises qu'on voudrait que je donnasse au public sur mon » livre, pour examiner si je dois les accepter; la seconde, est » d'être assuré qu'il ait un plein pouvoir pour finir avec moi, » en prenant le conseil des plus habiles docteurs. Il n'est pas » juste qu'on tire de moi, par M. l'archevêque de Paris, toutes

(1) Manuscrits.

» les paroles qu'on pourra tirer, sans s'engager réciproque-
» ment. Après avoir fini avec lui, je serais à recommencer
» avec M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris n'a pas jugé à
» propos de me donner par écrit un projet des paroles précises
» qu'on me demande; il m'a déclaré d'abord de vive voix, et
» puis par écrit, qu'il n'avait aucun pouvoir pour me répondre
» d'aucune décision. Loin de me plaindre de lui, je le plains,
» mais je suis encore plus à plaindre; dans cette situation, je
» ne sais plus à qui parler. Il ne me reste, madame, qu'à
» demander la liberté de partir pour Rome : je le fais avec un
» extrême regret; mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut
» pour me jeter malgré moi dans cette extrémité. Je ne puis
» donc cesser de faire au roi les plus humbles, les plus res-
» pectueuses et les plus fortes instances. Je ferai ce voyage avec
» défiance de moi-même, sans contention, pour me détrom-
» per, si je me trompe, et pour trouver ce que je ne puis
» trouver en France; je veux dire quelqu'un avec qui je puisse
» finir. Il ne s'agit pas seulement de mon livre, il s'agit de
» moi qu'il faut détromper à fond du livre, s'il est mauvais.
» Pour le livre même, personne ne peut en défendre la cause
» que moi seul; je n'ai, ni ne saurais trouver personne qui
» voulût aller en ma place défendre une cause qu'on a rendue
» si odieuse et si dangereuse à soutenir. Voudrait-on rassem-
» bler toutes choses contre moi, et m'ôter la liberté de me jus-
» tifier? Si on veut supposer sans preuve que ma doctrine n'est
» que nouveauté et qu'erreur, avant que l'autorité légitime l'ait
» décidé, on suppose ce qui est en question, pour engager le
» zèle du roi à m'accabler. En ce cas, je n'ai qu'à adorer Dieu,
» et à porter ma croix. Mais ceux qui veulent finir ainsi l'affaire
» par pure autorité, prennent le chemin de la commencer au
» lieu de la finir. Pour moi, madame, j'espère, non de mes
» forces, mais de la grâce de Dieu, que je ne montrerai, quoi

» qu'on en fasse, que patience et fermeté à l'égard de ceux » qui m'attaquent, que docilité et soumission sans réserve pour » l'église, que zèle et attachement pour le roi, que reconnais- » sance et respect pour vous jusqu'au dernier soupir. »

No. IX. (PAGE 442.)

Sur l'abbé Bossuet et sur l'abbé Phelippeaux.

Nous nous abstiendrons de manifester notre opinion sur l'abbé Bossuet, par respect pour le nom qu'il portait, et pour le caractère dont il fut revêtu après la mort de Louis XIV. Quelques fragments de ses lettres, que nous n'avons pu nous dispenser de rapporter, suffisent pour donner une idée de sa violence et de ses emportements; si on veut en prendre une connaissance plus détaillée, il faudra qu'on ait la patience de lire sa volumineuse correspondance (1), qui dépare d'une si étrange manière la dernière édition de Bossuet. On ne concevra jamais comment les éditeurs ont eu l'inconvenance de mêler aux œuvres d'un si grand homme, des lettres aussi peu intéressantes pour la postérité, que peu honorables pour celui qui les a écrites.

L'abbé Phelippeaux achevait ses études en Sorbonne, lorsque Bossuet, présidant à une thèse qu'on y soutenait, entendit cet ecclésiastique disputer avec une sagacité et un talent qui le frappèrent. Il lui fit proposer de s'attacher à lui. L'abbé Phelippeaux accepta avec autant d'empressement que de recon-

(1) Tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des Œuvres de Bossuet, in-4°.

naissance une proposition aussi flatteuse. Bossuet le donna à son neveu, pour le diriger dans ses études théologiques. L'abbé Phelippeaux se trouvait à Rome avec l'abbé Bossuet, à l'époque où l'affaire du livre des *Maximes des Saints* y fut portée. Bossuet désira de les y retenir, pour y suivre en son nom la controverse qui allait s'ouvrir entre Fénélon et lui au tribunal du Saint-Siège. Les connaissances théologiques de l'abbé Phelippeaux lui furent d'un grand secours auprès des examinateurs et des cardinaux de la congrégation du saint office; mais il paraît que cet ecclésiastique, malgré l'attachement et la reconnaissance qu'il devait à Bossuet, s'était permis d'entretenir, à son insu, une correspondance secrète avec le cardinal de Noailles, dont il recherchait le crédit et la protection. L'abbé Bossuet découvrit cette infidélité de l'abbé Phelippeaux, en décachetant une de ses lettres (1). On voit que ni l'un ni l'autre ne se piquaient d'une extrême délicatesse.

A son retour en France, l'abbé Phelippeaux composa sa *Relation du quiétisme*, ouvrage qui décèle la partialité la plus marquée, et l'acharnement le plus odieux contre Fénélon. Mais il ne le fit point imprimer; il ordonna même, en mourant, à la personne dépositaire de son manuscrit, de ne le publier que vingt ans après sa mort. On se conforma à ses intentions; l'abbé Phelippeaux mourut en 1708, et on fit imprimer sa *Relation du quiétisme* en 1732. On ne peut douter que le but de l'auteur n'ait été de flétrir la réputation de l'archevêque de Cambrai, en posant les fondements d'une fausse tradition; il osait espérer qu'à mesure que le temps aurait fait disparaître tous les contemporains dont le témoignage et l'autorité pouvaient aider à éclaircir la vérité, on serait plus disposé à accueillir ses odieuses imputations.

---

(1) Voyez les lettres de l'abbé Bossuet, t. XV.

Cet ouvrage (1), imprimé clandestinement en 1732, fut flétri et supprimé par un jugement de la police et un arrêt du conseil, qui ordonnèrent qu'il serait brûlé par la main du bourreau ; trois particuliers, convaincus d'avoir participé à l'impression de ce libelle, furent condamnés à être mis et attachés au carcan.

L'abbé de la Bletterie fit paraître dès 1732 et 1733, trois lettres, où il réfute avec autant de modération que d'évidence, les calomnies que l'abbé Phelippeaux avait avancées contre Fénélon et madame Guyon. Le témoignage de l'abbé de la Bletterie est d'autant plus remarquable, qu'on l'avait accusé, peut-être injustement, d'être attaché à un parti qui a toujours affecté de déprimer Fénélon. Ces lettres de l'abbé de la Bletterie sont très curieuses, et sont devenues très rares. Cependant, après de nombreuses recherches, nous avons pu nous en procurer un exemplaire, et nous avons observé avec satisfaction qu'elles confirmaient entièrement tous les faits et tous les jugements que nous avons exposés sur Fénélon et sur madame Guyon.

N°. X. (Page 511.)

Sur les motifs de la disgrâce de Fénélon auprès de madame de Maintenon.

On a prétendu, dans un grand nombre de mémoires manuscrits et imprimés, que l'une des principales causes qui contribuèrent le plus à aigrir madame de Maintenon contre Fénélon, fut l'opposition qu'il avait apportée à la déclaration publique de son mariage. Il est certain que beaucoup de personnes en

(1) Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme, répandu en France (ouvrage publié sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur), 1732, in-8°., 2 parties.

France et dans les pays étrangers, parurent adopter cette conjecture dès les premiers temps de la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. On en trouve des traces dans les lettres de l'abbé Bossuet et de l'abbé de Chanterac. Elle fut même propagée par ses ennemis, pour le rendre encore plus odieux à madame de Maintenon, et adoptée peut-être trop légèrement par des amis imprudents de Fénélon, qui crurent rendre Rome plus favorable à sa cause, en le représentant comme une victime sacrifiée au ressentiment d'une femme puissante. On était si étonné de voir madame de Maintenon se prononcer si vivement contre Fénélon, après en avoir été l'amie la plus déclarée, qu'on s'obstinait à attribuer un si grand changement à un motif plus impérieux que celui d'une simple différence d'opinion sur un point obscur de théologie. Mais cette anecdote ne nous paraît appuyée sur aucune observation qui puisse même lui donner de la vraisemblance. Elle contrarie toutes les notions historiques que les mémoires du temps nous offrent sur le caractère et la conduite soutenue de madame de Maintenon, jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est surtout par sa modestie, son désintéressement et sa modération, qu'elle a toujours mérité les plus grands éloges. La femme qui a apporté une attention suivie et presque minutieuse, à détruire toutes les preuves qui auraient pu constater son état après sa mort, ne peut être soupçonnée d'avoir ambitionné un titre et des honneurs, dont elle n'avait ni le désir, ni le besoin. La femme que son goût et son caractère avaient portée à se concentrer dans la retraite, au milieu même de la cour, et qui se trouvait encore importunée des assujétissements auxquels sa position la condamnait, devait bien plus redouter que rechercher la représentation extérieure attachée au titre de reine. Le véritable goût de madame de Maintenon eût été celui d'une vie indépendante, et elle n'a jamais pu en jouir : son véritable attrait eût été pour une société intime entre un petit

nombre d'amis, telle qu'elle en avait connu le charme dans quelques courts intervalles de sa première jeunesse. Elle avait d'ailleurs trop d'esprit et de tact pour ne pas sentir que le vain titre de reine n'aurait rien ajouté à son crédit réel, ni à la confiance de Louis XIV, et qu'une ambition aussi déplacée aurait blessé toutes les idées de dignité et de convenance auxquelles ce monarque était si attaché.

Enfin, si un pareil projet avait jamais été mis en délibération, ce n'eût point été Fénélon que Louis XIV aurait consulté sur un sujet si délicat, et qui supposait la confiance la plus intime. Ce prince n'eut jamais ce genre de confiance pour Fénélon, et si on s'en rapporte à quelques témoignages, on serait fondé à croire que Louis XIV avait su, pendant quelque temps, mauvais gré à madame de Maintenon de la prévention et de la faveur si marquée qu'elle accordait à Fénélon.

L'abbé de Saint-Pierre attribue (1) la prétendue intention de madame de Maintenon de se faire déclarer reine, *aux conseils de la maréchale de Noailles, dont le fils avait épousé sa nièce;* mais l'abbé de Saint-Pierre paraît avoir ignoré que c'était Fénélon lui-même qui avait inspiré à madame de Maintenon la première idée de marier sa nièce au comte d'Ayen, et n'a pas fait attention que lorsque ce mariage fut déclaré et conclu, Fénélon n'était plus à la cour.

Si quelqu'un avait pu être exactement instruit de la vérité de cette anecdote, c'eût été le marquis de Fenélon, qui avait passé sa jeunesse auprès de l'archevêque de Cambrai, et qui s'était occupé avec tant de soin à rassembler tous les matériaux de l'histoire de son oncle. Nous avons une lettre de lui écrite à ce sujet à M. Dupuy, qui avait vécu dans la plus grande intimité avec M. de Beauvilliers et Fénélon. Il était même, comme

(1) Annales politiques, tome II, page 659, année 1719.

on l'a vu, employé dans l'éducation de M. le duc de Bourgogne, sous le titre de gentilhomme de la Manche. Nous avons une lettre du marquis de Fénelon, où il interroge M. Dupuy sur cette prétendue déclaration du mariage, et de l'influence qu'on lui avait supposée sur la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. M. Dupuy lui répond en détail sur plusieurs autres faits; et quant à cette dernière anecdote, il se borne à rapporter *qu'on l'a dit dans le temps, mais qu'on n'en a aucune preuve.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

